

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 21<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Vendredi 28 Novembre 1969.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1000).
2. — Loi de finances pour 1970. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1000).

#### Affaires étrangères et coopération :

MM. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères ; André Armengaud en remplacement de M. Georges Portmann, rapporteur spécial (affaires étrangères) ; Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances ; François Schletter, Robert Schmitt, rapporteur spécial (coopération) ; le général Antoine Béthouart, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (affaires étrangères) ; Pierre Giraud en remplacement de M. Jean Périquier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (coopération) ; Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (affaires étrangères).

#### Suspension et reprise de la séance.

Présidence de M. Alain Poher.

MM. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (coopération) ; André Armengaud, Pierre Giraud, André Monteil, président de la commission des affaires étrangères ; le ministre, Serge Boucheny, Jean Berthoin, Pierre Giraud, Léon Motais de Narbonne, Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles ; Marcel Gargar, Yvon Bourges, secrétaire d'Etat à la coopération.

Crédits de la section affaires étrangères : adoption.

Crédits de la section coopération :

Amendement n° 60 du Gouvernement. — MM. le secrétaire d'Etat, André Armengaud, rapporteur spécial. — Adoption.

Amendement n° 61 du Gouvernement. — MM. le secrétaire d'Etat, André Armengaud, rapporteur spécial. — Adoption.

Amendement n° 62 du Gouvernement. — Adoption.

M. le ministre.

Suspension et reprise de la séance.

Présidence de M. Etienne Dailly.

#### Jeunesse, sports et loisirs :

MM. René Monory, rapporteur spécial ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Joseph Comiti, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Jean Noury, Guy Schmaus, Pierre Giraud, Yves Hamon, André Aubry, Mme Marie-Hélène Cardot.

Crédits de la jeunesse, des sports et des loisirs :

Amendement n° 57 de M. Jacques Pelletier. — MM. le rapporteur pour avis, André Armengaud, le secrétaire d'Etat, le rapporteur spécial, Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances. — Adoption au scrutin public.

3. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1051).

4. — Ordre du jour (p. 1051).

**PRESIDENCE DE M. PIERRE GARET,**  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

**LOI DE FINANCES POUR 1970**

**Suite de la discussion d'un projet de loi.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1970 adopté par l'Assemblée nationale. [N° 55 et 56 (1969-1970).]

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre sur proposition de la conférence des présidents, les temps de parole globaux dont disposent les groupes pour les discussions d'aujourd'hui sont les suivants :

- Groupe des républicains indépendants : une heure dix minutes ;
- Groupe socialiste : une heure dix minutes ;
- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : une heure cinq minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique : une heure ;
- Groupe d'union des démocrates pour la République : cinquante minutes ;
- Groupe du centre républicain d'action rurale et sociale : trente-cinq minutes ;
- Groupe communiste : trente-cinq minutes ;
- Groupe des non-inscrits : trente-cinq minutes.

**Affaires étrangères. — Coopération.**

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères : Section I : Affaires étrangères ; Section II : Coopération.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai aujourd'hui à vous présenter les crédits du ministère des affaires étrangères. Cette tâche sera d'autant plus facile que j'ai pu prendre connaissance la nuit dernière des rapports de mes amis M. le professeur Portmann et M. le général Béthouart, les seuls dont j'ai pu disposer et je m'en excuse auprès de M. Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Je laisserai à mon collègue et ami M. Bourges le soin de vous parler des crédits et des problèmes de la coopération et d'entamer, si vous le voulez bien, mes brèves observations sous l'éclairage de deux citations empruntées à vos propres commissions.

C'est au nom de votre commission des affaires étrangères que le général Béthouart écrit, avant de déplorer l'insuffisance des crédits : « Le budget est intéressant, car il tranche sur l'ordinaire par les innovations qu'il comporte ». Et c'est au nom de votre commission des finances que le professeur Portmann, plus sévère mais non moins amical, déclare : « Seuls la compétence et le dévouement de nos personnels pourront pallier les conséquences des insuffisances budgétaires sur le rôle et la place de la France dans le monde.

« Au cours de nos missions à l'étranger, nous avons pu mesurer que cette attente n'était pas vaine ; mais aucune activité humaine ne peut s'exercer avec l'efficacité et le rendement souhaitables sans un renforcement permanent de ses moyens matériels. »

Les critiques et les réserves me sont ici aussi précieuses que les éloges. Les unes et les autres m'aident à résumer les trois traits essentiels de mon budget, exception faite, je le répète, de la coopération dont M. Bourges vous parlera.

Premier trait : ce budget est à la fois marqué par les circonstances, et par une volonté. Il est marqué par les circonstances, c'est-à-dire par la nécessité d'un retour à un équilibre rigoureux. C'est bien pourquoi il n'accuse, par rapport à son prédécesseur, qu'une progression de 9 p. 100. Je sais trop bien que l'ajustement des crédits a été d'autant plus pénible que près de 90 p. 100 des dotations sont dépensées en devises.

Mais ce budget est également marqué par une volonté qui, votre commission des affaires étrangères l'a bien vu, est au sens propre une volonté d'innovation.

Il est difficile, mesdames, messieurs, j'en conviens, de vouloir amorcer les réformes qui permettront d'assurer d'avance un meilleur fonctionnement des services et d'améliorer la situation des agents du ministère dans la conjoncture financière de 1969. Si nous avons réussi à vous le proposer, c'est parce que nous avons répudié ce que j'appelais, au temps où je présidais une grande commission parlementaire, « l'expression ministérielle de la paresse », je veux dire la reconduction pure et simple des services votés.

Voyez par exemple les interventions visées au titre IV ; voyez encore les moyens d'action assurés par les crédits du titre III. Dans les deux cas, c'est par une meilleure répartition des dotations budgétaires et par la redistribution des dotations existantes que nous avons tenté de concilier la rigueur et l'efficacité. Je n'en veux prendre pour exemple que mon domaine le plus familier, vers lequel se sont portées par prédilection votre inquiétude et votre sollicitude : celui de l'information.

Il est vrai que nous constatons ici une réduction d'environ un million de francs, qui doit d'ailleurs être appréciée par rapport à une masse globale de crédits s'élevant à 26.800.000 francs.

Sur quoi portent les réductions ? Uniquement sur les crédits du titre IV. Mais croyez-vous qu'une sélection plus rigoureuse des opérations de diffusion vers l'étranger, une répartition plus minutieuse de la documentation envoyée dans nos postes, se traduiront nécessairement par une réduction d'influence, par une diminution d'efficacité ?

Croyez-moi, ces problèmes me sont assez familiers pour qu'il m'ait été facile de déceler certains gaspillages, comme l'aurait fait un disciple du rapporteur général de votre commission des finances.

En revanche, les moyens du titre III ne seront pas plus affectés que les crédits du titre V, ce qui permettra de maintenir sans restriction nos effectifs de conseillers et d'attachés de presse ou les invitations des journalistes étrangers en France.

Achever, ce que nous ferons l'an prochain, le réseau radiotélétype d'information est une entreprise plus moderne et plus efficace que d'accumuler une documentation pesante, parfois excellente, mais aussi parfois rebutante ou surannée.

Cette observation m'amène à définir le deuxième trait de ce budget, qui est dominé et inspiré par un choix, par une préférence en faveur des crédits de fonctionnement proprement dits. Je remercie vos rapporteurs d'avoir rendu un hommage mérité aux conclusions du groupe de travail institué en juin 1968 par mon prédécesseur, sous la présidence d'un éminent conseiller d'Etat aujourd'hui appelé à diriger l'école nationale d'administration, M. Racine.

Par une redistribution interne des crédits du titre III ou des transferts de crédits du titre IV au titre III, nous voulons exprimer essentiellement trois intentions : d'abord, la revalorisation insuffisante, certes, mais non négligeable des dotations de fonctionnement et d'entretien ; ensuite l'amélioration partielle mais sensible de la situation des personnels par la mise en place de nouveaux statuts régissant les personnels non titulaires, par des transformations d'emplois, par le développement de la formation des agents, par la mise au point de certains régimes indemnitaires, par la normalisation tardive, mais nécessaire, de la situation des agents placés en position de mission à l'administration centrale ; enfin, et peut-être surtout, par la modernisation des moyens, qu'il s'agisse d'étendre les procédés électroniques de gestion ou de rationaliser les méthodes de travail.

Bien sûr ! le plan sera étalé sur plusieurs années ; bien sûr ! il ne s'agit que d'une première étape. Elle suffit, du moins, à démontrer que ce budget est le contraire d'un budget d'immobilité.

Troisième et dernier trait qui prolonge les deux autres, l'effort de réorganisation de notre action culturelle, scientifique

et technique à l'étranger. Cet effort est dominé par quatre idées maîtresses qui rejoignent, si j'en juge par l'annexe au rapport de M. le professeur Portmann dont j'ai pris attentivement connaissance, les préoccupations essentielles de M. Caillavet. C'est d'abord l'accroissement des crédits réservés aux actions scientifiques, à telle enseigne que nous créons de nouveaux postes de conseillers scientifiques dotés de moyens adéquats et que nous ouvrons un chapitre d'accueil où seront regroupés tous les crédits du titre IV destinés aux interventions scientifiques durant l'année 1970.

En second lieu, c'est le maintien du niveau des crédits affectés aux établissements traditionnels français à l'étranger : lycées, instituts, organismes divers, M. Armengaud, M. Motais de Narbonne, M. le général Béthouart savent que je n'oublie pas les nombreuses années pendant lesquelles j'ai présidé l'union des Français de l'étranger.

En troisième lieu enfin, vous noterez un accroissement des moyens consacrés aux actions de coopération technique. Cet accroissement implique un réaménagement des moyens affectés aux pays qui bénéficient dans le domaine culturel d'une aide privilégiée.

Quelle est ici notre intention profonde, sur laquelle les rapporteurs de vos commissions se sont interrogés ? Remplacer progressivement par une coopération de formation, ce qu'on appelle la formation des formateurs, la coopération de substitution jusqu'ici très largement pratiquée, surtout en Algérie.

Cette reconversion est conforme à l'esprit général de notre politique dans les pays d'accueil. Mais elle a aussi pour but de diminuer notre charge financière, ce qui répond au désir constant du Sénat.

Je me résume, mesdames messieurs. Naguère la croissance des moyens d'intervention était plus rapide que celle des moyens de fonctionnement. Aujourd'hui, nous amorçons la tendance inverse, ce qui signifie que nous commençons à répondre à votre vœu.

Je n'avais pas besoin de cette confirmation pour reconnaître la bienfaisante nécessité du contrôle parlementaire. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

**M. André Armengaud, en remplacement de M. Georges Portmann, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. (Affaires étrangères.)** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je commencerai par adresser mes vœux de rétablissement au professeur Portmann, malheureusement grippé.

**M. le président.** Le Sénat tout entier s'y associe.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Et le Gouvernement aussi.

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Je demande, par ailleurs, à MM. les ministres et à mes collègues de bien vouloir excuser le rapporteur improvisé que je suis. Ils n'entendront pas une voix aussi éloquente que celle du professeur Portmann.

J'en viens maintenant aux observations de caractère strictement budgétaire, ce qui est le rôle éminent de la commission des finances.

Le budget qui nous est soumis est un budget de reconduction, voire de freinage sur certains points ; M. le ministre des affaires étrangères vient de vous dire sous quelle forme. On relève toutefois une augmentation des crédits globaux d'environ 7 p. 100. En ce qui concerne le traitement du personnel à l'étranger et les dépenses générales faites hors de France, la dévaluation sera compensée à due concurrence par des crédits appropriés. Une seule inquiétude : l'augmentation sensible de nos cotisations internationales, sur laquelle M. le professeur Portmann souhaiterait que M. le ministre des affaires étrangères exerce une surveillance accrue car il craint qu'elle ne se pérennise d'une année sur l'autre.

La réorganisation administrative du quai d'Orsay, une orientation plus poussée de nos relations culturelles et techniques vers les problèmes scientifiques, une diminution sensible de l'aide à l'Algérie, telles sont les caractéristiques fondamentales de ce budget.

La réorganisation administrative, dont M. le ministre vient de dire un mot, a été préparée par une commission présidée par M. Racine, haut fonctionnaire que nous connaissons tous, et

a abouti au regroupement des services en trois catégories : relations culturelles, scientifiques et techniques, personnel et administration générale, affaires juridiques.

En ce qui concerne le statut des agents diplomatiques et consulaires et des agents contractuels de l'administration centrale servant à l'étranger, nous nous trouvons enfin devant des textes réclamés depuis longtemps. En revanche, pour les auxiliaires, la situation demeure aussi regrettable que par le passé. Il s'agit là d'une affaire dont M. Maurice Schumann doit se souvenir, car déjà à l'époque où il était président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale elle était en suspens depuis plusieurs années. Je sais qu'elle est difficile à régler. Toutefois, le professeur Portmann m'a chargé de vous rappeler le prix qu'il y attachait : ainsi, à titre d'exemple, il constate tous les ans, lors de son passage à Mexico, la présence du même fonctionnaire auxiliaire pour lequel l'ambassadeur, tous les ans, adresse au département une demande qui n'est malheureusement pas suivie d'effet, puisque le statut des auxiliaires n'est pas encore élaboré. La commission des finances demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir négocier avec le ministre des finances le règlement de cette irritante question.

Pour des raisons d'économie et d'organisation, le ministère a été conduit, dans le cadre des suggestions de la commission présidée par M. Racine, à fermer certains consulats, dix-neuf au total. Je ne ferai pas de commentaires sur le choix qui a été fait par l'administration mais, dans l'ensemble, il faut reconnaître qu'elle a fait pour le mieux.

La question se pose de savoir s'il ne serait pas opportun, lorsque l'on ferme certains consulats, de trouver des agents consulaires compétents, ce qui allégerait les charges financières du ministère et permettrait néanmoins à la France d'être dûment représentée, non pas seulement dans la capitale du pays considéré mais également en province.

Le deuxième volet de l'exposé budgétaire de M. Portmann se rapporte à la volonté de faire aux problèmes scientifiques une place plus importante dans nos relations culturelles et de coopération technique. Cette question a été évoquée pendant des années — M. Schumann le sait mieux que quiconque — par notre cher et regretté collègue Henri Longchambon, non seulement dans cette assemblée mais également au conseil supérieur des Français de l'étranger. Sur ce point, la commission des finances remercie M. le ministre des affaires étrangères d'avoir consenti un effort important et indispensable. Il est évident en effet qu'à notre époque il ne suffit pas de bien parler une langue ; il faut aussi assurer sa diffusion par quelque chose qui attire les gens. En l'occurrence, une bonne documentation scientifique est indispensable pour assurer le rayonnement de la France. Une seule difficulté toutefois sur laquelle il faut insister : le prix malheureusement trop élevé du livre scientifique français. Il faut tenter de réduire ce prix car à quoi servirait de former, avec les crédits des affaires étrangères, toute une série de boursiers scientifiques si ceux-ci, revenant dans leur pays, ne pouvaient trouver plus tard la documentation technique française qui leur permettrait de rester dans notre mouvance nationale, tout au moins du point de vue intellectuel, ce qui est important pour les échanges commerciaux entre la France et les pays étrangers ?

Aucune critique n'est à faire au sujet de l'Alliance française, dont chacun connaît l'immense rayonnement. Cependant, les crédits dont elle dispose sont peu élevés et les petites écoles ou les centres que cet organisme installe un peu partout dans le monde en subissent les conséquences. Lors de la dernière réunion du conseil supérieur des Français de l'étranger le problème s'est posé, en particulier pour l'école de Cali, en Colombie.

M. le professeur Portmann s'est beaucoup intéressé à l'association internationale des parlementaires de langue française, association qui s'occupe des échanges culturels dans notre langue. Nos collègues MM. Pellenc et Tinant ont d'ailleurs assisté avec M. Portmann aux différentes manifestations et séances de travail organisées par cette association. Il est essentiel, dans l'intérêt de la diffusion de la langue française, de l'aider le plus largement possible.

En matière de télévision et de radiodiffusion, M. Motais de Narbonne, il y a déjà plusieurs années, tant dans cette assemblée qu'au conseil supérieur des Français de l'étranger, a appelé l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance de nos moyens et parfois l'inaudibilité de nos émissions dans certaines parties du monde. Nous avons vécu ces difficultés. M. Motais de Narbonne et moi-même, il y a trois ans, lorsque nous étions en Amérique du Sud. Il s'agit là d'un problème difficile qui ne concerne pas directement le ministère des affaires étrangères.

Mais il va de soi que, pour la diffusion, la renommée de la politique française à l'étranger, il serait souhaitable que les problèmes techniques posés par une meilleure diffusion des émissions françaises soient examinés sérieusement et non pas reportés d'année en année. Nous le disons depuis des années. Espérons qu'à force de le dire et de le répéter nous serons enfin entendus.

En matière de télécommunications, un effort doit être également fait pour la diffusion de la culture française. Notre présence dans les instances internationales est, là encore, nécessaire.

La coopération technique, la commission des finances est heureuse de le noter, s'oriente davantage vers les réalisations scientifiques. A cet égard, il est essentiel que nous apportions un concours particulier aux pays en voie de développement. Malheureusement, les restrictions de crédits prévues dans ce budget ne permettent pas de faire un effort aussi ample que celui que M. le ministre des affaires étrangères avait lui-même souhaité.

La troisième observation essentielle de M. Portmann porte sur la réduction des crédits à l'Algérie. A ce sujet, notre collègue s'est inquiété, comme la commission des finances, de nos difficiles relations avec un partenaire avec lequel nous avons toujours un sérieux contentieux, en ce qui concerne non seulement les rapatriés et le paiement des indemnités, mais aussi les relations financières.

Vous connaissez, par exemple, les difficultés faites au transfert en France des cotisations de sécurité sociale des membres des professions libérales. Des négociations devront être menées sur ce point avec le gouvernement algérien. En contrepartie de l'effort budgétaire que l'Algérie demande, même s'il est réduit, les Français mériteraient d'être mieux traités. M. Portmann souhaiterait donc que vous nous donniez au moins quelques apaisements.

Il en est de même pour les problèmes pétroliers. Vous vous souvenez que le Sénat a mis beaucoup de temps et d'obstination à voter, à une très faible majorité et après de vives critiques, les accords pétroliers franco-algériens. Il considérait, et la commission des finances m'avait chargé de le dire à l'époque, que les clauses mêmes de ces accords étaient discutables, d'une part, parce que nous payons ce pétrole en francs convertibles, ce qui en période de contrôle des changes peut nous causer des difficultés, d'autre part, parce que le pétrole algérien n'est pas bon marché et que, du point de vue technique, il ne répond pas entièrement à nos préoccupations, enfin, parce que nous sommes menacés sans cesse de hausses de prix relativement importantes pour un pétrole déjà cher. M. le professeur Portmann estime qu'une négociation devra être menée avec le gouvernement algérien pour essayer d'obtenir que cesse cette discussion de « marchand de tapis » — excusez cette expression — en ce qui concerne les prix du pétrole algérien et les conditions dans lesquelles la France se ravitaille dans cette région du monde.

M. Portmann est enfin choqué par l'attitude de l'administration algérienne qui, plutôt que d'accorder des préférences aux produits français, recommande par des circulaires l'achat de matériels étrangers alors que c'est nous qui apportons à ce pays la contribution financière la plus importante.

M. Portmann appelle enfin votre attention, monsieur le ministre, sur les résultats des sondages qui ont paru dans la presse, ces temps derniers, à propos de l'intérêt que les Français attachent à la construction de l'Europe. J'en veux pour exemple un article de *Paris-Match* du 22 novembre dernier sur lequel je n'insiste pas. A cet égard, des initiatives importantes devront être prises, la semaine prochaine, lors du sommet européen de La Haye. Je vous ferai part tout à l'heure, à titre personnel, des inquiétudes que je ressens à ce sujet.

M. Portmann s'inquiète de la position politique générale de la France à l'extérieur. Il craint que, bien que nous nous soyons peu à peu écartés de nos alliés atlantiques, nous ne tirions pas de cette position d'avantages particuliers, même dans nos rapports avec les pays de l'Est, quelles que soient nos relations amicales avec le principal d'entre eux.

En fait, la politique qui a été ainsi menée n'a pas apporté de grands résultats. Prenons le cas du Moyen-Orient. Les Etats-Unis n'ont pas arrêté leurs livraisons d'armes, l'U. R. S. S. non plus, et c'est l'industrie aéronautique française qui a fait les frais de l'opération.

Notre indépendance, dont on a tant parlé, est souhaitable bien sûr, mais il faut en voir les limites. M. Portmann s'inquiète de la demi-réussite, pour ne pas dire davantage, de la filière nucléaire française, de la demi-réussite aussi de la

diffusion internationale du procédé S. E. C. A. M. qui, en fait, n'est accepté que par quelques pays de l'Est, sans que nous ayons de grandes chances de voir rayonner la télévision en couleur française à travers le monde.

Une réussite, par contre, sur le plan internationale : la participation française au centre européen de recherches nucléaires et à la construction du nouveau cyclotron ; à ce sujet la commission des finances vous remercie.

En ce qui concerne la Communauté atlantique M. Portmann voudrait exprimer un regret. Il se rappelle le temps où il faisait partie avec vous de l'association française pour la Communauté atlantique, dont vous avez été le président, fonction qu'il assume maintenant. Il s'inquiète des difficultés financières faites à cette association par l'administration française.

Enfin, il demande quel est le bilan du départ de la France de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord — O. T. A. N. — pour notre économie et notre sécurité. Il se demande si, tous comptes faits, il n'eût pas mieux valu obtenir un affaiblissement du Pacte de Varsovie, ce qui ne nous a pas été assuré. Par conséquent, la situation de la France ne paraît pas, au professeur Portmann, satisfaisante. Or notre collègue est celui d'entre nous qui est parti pour l'Est le plus tôt, puisque son premier voyage comme professeur a été fait en 1925. Il considère bien entendu, que nos relations avec l'U. R. S. S. doivent être aussi amicales que possible, mais ce n'est pas une raison, selon lui, au nom de la coexistence pacifique et de l'indépendance, pour distendre les liens de l'O. T. A. N. et sur ce point, le général Béthouart vous en dira davantage que moi.

En bref, M. Portmann vous demande, sur le plan personnel, de bien vouloir ne pas perdre de vue son attachement à une politique européenne et atlantique qui ne doit pas être exclusive, bien entendu, à l'égard des autres pays, mais il pense qu'en raison de notre formation et de notre civilisation nous ne pouvons pas oublier que c'est dans ce sens que nous sommes orientés dès la Libération et que nous ne devrions pas revenir sur cette situation.

J'en viens maintenant, monsieur le ministre, et ce seront mes derniers mots, à une simple observation personnelle, ce dont je prie mes collègues de la commission des finances de bien vouloir m'excuser.

Vous allez vous rendre dans quelques jours à La Haye, accompagnant M. le Président de la République et M. le Premier ministre, pour vous expliquer avec nos partenaires européens. L'initiative de la relance européenne est française et c'est fort bien. Néanmoins, il faudra faire très attention à la manière dont les négociations seront menées.

Lorsque, en 1957, nous avons ratifié le traité de Communauté économique européenne, nous avons déjà, de cette tribune, attiré l'attention de M. Pineau, alors ministre des affaires étrangères, sur une très grande difficulté. Le traité était conçu dans un esprit rétrograde en ce sens que l'Europe devait être conçue sous le signe de la compétition totale et maximale entre ses différents partenaires, entre ses entreprises et que toute notion de programmation était systématiquement exclue du traité. Il en est résulté que la principale loi qui domine actuellement les relations entre nos partenaires est la loi d'airain. Or ce n'est pas ainsi, en faisant se battre les Européens entre eux dans tous les domaines, dans toutes les techniques, dans toutes les industries et dans toutes les productions que l'on pourra aboutir à la cohésion de l'Europe et répondre à l'immense effort technique des « nations-continentes » que sont les Etats-Unis et l'U. R. S. S.

Depuis quelques années les différents pays d'Europe font, sur le plan national, d'important efforts de concentration industrielle. Ces efforts ne réussiront pas s'ils ne dépassent pas les frontières, si de grandes sociétés ne sont pas créées par-dessus ces frontières pour réunir les moyens financiers, les moyens en hommes et les moyens de recherche nécessaires pour répondre à la fantastique avance des Etats-Unis et à l'avance relative de l'U. R. S. S. dans divers domaines. Sur ce point, nous sommes encore malheureusement loin de compte.

Dans le domaine agricole, nos partenaires sont-ils disposés à faire jouer la préférence communautaire sans laquelle il n'y a pas de solution budgétaire et sociale à la politique agricole française ? Est-il normal que la politique énergétique soit entièrement dispersée ? Actuellement la situation est absurde du fait que l'Allemagne et la France sont obligés de subventionner leurs charbonnages pour obtenir des prix des coques compétitifs par rapport à ceux des fines à coke américaines importées. De ce fait nous subventionnons en somme indirectement la sidérurgie italienne, alors que, s'il existait une politique d'importations communautaire, le problème se poserait de façon entièrement différente et la France se trouverait déchargée d'une très lourde



subvention aux charbonnages nationaux. C'est là un problème symétrique de celui qui se pose pour la production agricole européenne.

Enfin, en ce qui concerne l'aide au tiers monde qui intéresse tant M. Bourges, nous nous trouvons en présence de très grandes difficultés que je connais moi-même en qualité de membre de la commission des pays en voie de développement du Parlement européen. C'est une querelle permanente entre mondialistes et régionalistes. Les Allemands et les Hollandais, en particulier, ne conçoivent pas que l'on puisse faire jouer la préférence communautaire envers nos associés africains pour leurs matières premières essentielles, car leur thèse, c'est qu'il faut acheter le meilleur marché possible en n'importe quel point du monde, de manière que leurs industries de transformation en bénéficient, quel que soit le prix que cela coûte aux producteurs. Sur ce point vous aurez un immense effort à envisager pour convaincre nos partenaires de la nécessité de changer de « disque » en ce qui concerne la structure des échanges commerciaux et la stabilité des cours des matières premières, non seulement européennes, mais également celles des Etats associés et des pays pauvres du tiers monde.

Vouloir élargir l'Europe sans remédier aux divergences actuelles, c'est vraiment prendre le risque d'échouer sous le signe d'une zone élargie de libre échange.

Voilà faite, monsieur le ministre, mes chers collègues, un observation qui m'est purement personnelle. Je souhaiterais qu'à l'occasion de la discussion qui aura lieu dans quelques jours à La Haye, le Gouvernement français se montre à la fois ferme et habile, car l'un n'empêche pas l'autre. Il faut montrer qu'à l'époque où nous vivons — encore que beaucoup en doutent et c'est un dossier à plaider — c'est l'organisation qui prévaut sur la compétition sordide, faute de quoi nous ne réaliserons pas l'Europe, car celle-ci ne peut pas être un champ clos pour des batailles intérieures au profit du plus puissant. (*Applaudissements.*)

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Monsieur le ministre, je voudrais compléter ce que vient de dire M. Armengaud au nom du professeur Portmann en vous signalant d'une manière toute spéciale le problème que j'évoque depuis des années, sans qu'intervienne jamais une solution.

Fort justement, vous avez pris des dispositions destinées à marquer, dans le domaine scientifique, par l'action culturelle de vos services, la place que la France doit occuper, sinon dans le monde, tout au moins dans les pays francophones. Fort justement aussi, vos services se préoccupent de compléter l'œuvre accomplie sur place par l'Alliance française en favorisant la diffusion de tout ce qui constitue la littérature française : les livres, les périodiques et les journaux français.

Or à quoi assistons-nous depuis des années ? A ce fait que j'ai vu, accompagnant le professeur Portmann en Amérique du Sud, vendre des ouvrages techniques qui, en France, coûtent de 40 à 50 francs à un prix quatre, voire six fois plus élevé là-bas. Pourquoi ? Essentiellement en raison du transport, nous répond-on ! Il me souvient d'avoir fait plusieurs voyages aux Antilles, notamment un en compagnie de mon collègue M. Coudé du Foresto, que je prends à témoin. Sans le nouvel ambassadeur nommé à Trinidad, M. Henri Beyle — qui n'a rien à voir avec Stendhal (*Sourires*) — notre collègue et moi, l'avion serait parti à vide.

Or, nous accordons des dotations en capital, c'est-à-dire des subventions à nos sociétés de navigation aérienne et périodiquement aussi des subventions, qui sont destinées à leur permettre d'acheter du matériel ou à combler leur déficit en raison de l'insuffisance du coefficient d'exploitation de leurs lignes, faute de voyageurs.

En d'autres termes, nous passons notre temps à subventionner les compagnies aériennes pour transporter du vent. En effet, pour ces liaisons lointaines les compagnies utilisent nécessairement des avions importants comme le *Boeing* ou le *D. C. 8*, d'une très grande capacité de voyageurs, mais ceux-ci sont malheureusement en nombre très insuffisant.

On nous oppose depuis des années les règlements de l'I. A. T. A. Pensez-vous qu'au moment où les compagnies américaines risquent de nous faire concurrence en abaissant leur prix sur les lignes traversant l'Atlantique ou lorsqu'il s'agit des rapports entre l'An-

gleterre et les autres territoires du Royaume-Uni ces règlements soient respectés ? Je voudrais en avoir la certitude. En tout cas, il est possible de modifier des règlements. Voilà dix ans que le problème est posé et dans les réunions internationales je ne sache pas que les délégués de la France l'aient évoqué.

Je citerai une expérience beaucoup plus récente puisque ce fait s'est produit voilà deux mois. Il existe des liaisons presque quotidiennes avec Madagascar, La Réunion et l'île Maurice. Lorsqu'on désire y acheter *Le Monde* pour être informé des nouvelles, tant de politique intérieure française que de politique étrangère, il faut payer en francs C. F. A. et le journal coûte entre 100 et 120 francs, c'est-à-dire 2,40 francs français. Pour les périodiques — vous voudrez bien m'excuser de faire de la publicité — *Match* ou *Jours de France* coûte 250 francs C. F. A., c'est-à-dire 5 francs de chez nous.

**M. François Schleiter.** Monsieur le rapporteur général, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Schleiter, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. François Schleiter.** Je ne peux pas dire ce qui se passe aujourd'hui, mais voilà un an et demi, il arrivait chaque jour, à Tokyo, un seul exemplaire d'un journal du soir français. Le représentant de *France-Soir* était le seul, dans cette grande ville, à recevoir un journal du soir français. Cela me paraît insuffisant !

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** C'est absolument évident.

Dans tous les pays francophones, à l'heure actuelle — vous savez que le président de la fédération des pays de langue française est M. Chaban-Delmas et qu'en ce qui concerne le Sénat c'est notre collègue M. Portmann — nous constatons que tous les efforts accomplis sont en très grande partie stériles, faute d'être entretenus ensuite par des publications françaises arrivant régulièrement et par des ouvrages rédigés dans notre langue parvenant sur place à des prix qui leur permettent d'être directement achetés par les jeunes gens qui s'y intéressent.

Je vous présenterai alors, monsieur le ministre, une suggestion : veuillez demander, lors d'une réunion interministérielle, à votre collègue qui s'occupe des transports de vous indiquer — je reprends l'expression employée — les coefficients de remplissage des divers avions. Puis posez-lui la question : ne serait-il pas préférable de consacrer l'argent des subventions à des transports qui favorisent l'influence française plutôt que de continuer pendant des années à véhiculer du vent ? (*Très bien !*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances (Coopération).

**M. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Coopération).** Monsieur le ministre, mes chers collègues, quand on examine les principaux traits du projet de budget de la coopération pour 1970, on constate d'abord que s'il regroupe comme par le passé des crédits prévus pour certaines interventions dans les Etats francophones d'Afrique noire et à Madagascar, il se présente pour la première fois comme une section du projet de budget du ministère des affaires étrangères. On note ensuite que, malgré sa modicité, il doit permettre le financement des actions antérieurement définies.

Il faut se féliciter de voir que l'action gouvernementale dans le domaine de la coopération a été marquée, au cours de l'année écoulée, par la continuité.

En premier lieu, le secrétariat d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération a été maintenu, lors de la formation du nouveau Gouvernement nommé après l'élection présidentielle, et son ancien titulaire a été confirmé dans sa charge. En outre, les services de ce secrétariat d'Etat traitent, comme par le passé, toutes les questions intéressant la coopération avec les Etats francophones d'Afrique du sud du Sahara et la République malgache, mais étendant leur champ d'activité aux Etats également francophones d'Afrique centrale, placés antérieurement à leur indépendance sous administration belge, à savoir le Congo-Kinshasa, le Ruanda et le Burundi.

J'ajouterai toutefois que si, cette année, le budget de la coopération est discuté en même temps que le budget des affaires étrangères, ce qui est une évolution, il ne faudrait pas que cette évolution soit telle que l'année prochaine nous n'ayons plus à discuter qu'un seul fascicule commun et qu'il en soit fini du budget propre de la coopération. Bien sûr, le décret du 24 juillet 1969 fixant les attributions du secrétaire d'Etat

semble indiquer que les principes mêmes sur lesquels la coopération est fondée depuis 1961 ne seraient pas altérés par la nouvelle organisation. Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez nous en donner confirmation à cette tribune.

Les dotations prévues pour 1970 au titre de la coopération sont réduites de 3,5 p. 100 par rapport à celles votées en 1969 ; cependant, dans un budget général dont le taux moyen de progression des crédits d'une année sur l'autre est de 6,3 p. 100, cette réduction du budget de la coopération indique que dans ce domaine les efforts d'austérité ont été particulièrement importants. Au demeurant, compte tenu de la hausse des prix, les réalisations attendues représenteront un volume inférieur à celui obtenu en 1969.

Certes, cette diminution ne se traduit par aucun changement dans l'orientation de la politique du Gouvernement et aucun engagement pris n'est mis en cause : ainsi, les principales interventions en matière d'aide en personnel et en matériel ont été maintenues, de même que les actions antérieurement décidées au titre d'autres ministères pourront être pour la plupart assurées. Il convient de s'en réjouir et de reconnaître l'opportunité des choix ainsi arrêtés, en considération des impératifs budgétaires.

Cependant, la part des dotations propres du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération, dans l'ensemble du budget passera de 0,80 p. 100 en 1969 à 0,73 p. 100 en 1970 et, par rapport à ce dernier, le montant global de l'aide octroyée par les différents ministères aux Etats en voie de développement de 1,73 p. 100 en 1969 à 1,58 p. 100 en 1970.

Ainsi la reconduction pour l'an prochain des crédits votés au budget de la coopération en 1969, la diminution de ceux inscrits au titre de l'aide dans d'autres budgets apparaissent-elles préoccupantes.

Sans doute doit-on envisager la coopération sous un aspect global, c'est-à-dire reconnaître qu'elle contribue tout à la fois à la formation des hommes, à la fourniture d'une assistance technique en personnel et en matériel, au développement des investissements productifs ou sociaux ; mais considérer que les charges afférentes à cette aide doivent être d'une année sur l'autre financées par un volume de ressources inchangé, c'est reconnaître que, compte tenu notamment de la nécessaire revalorisation des traitements des agents, des secteurs seront sacrifiés : ainsi, dans le projet de budget de la coopération pour 1970 les majorations des crédits de personnel correspondant à des charges fixes s'élèvent à 21.447.462 francs, ce qui a été compensé par une diminution des dotations principalement réservées à l'équipement économique et social au titre du fonds d'aide et de coopération.

Bien entendu, il est possible d'observer que, dans ce domaine où notre effort national sera nécessairement limité, des subventions plus importantes que par le passé pourront être octroyées au titre du fonds européen de développement ; néanmoins force est d'admettre que la coopération française, qui n'est pas exclusive et se conjugue avec d'autres aides, notamment celle fournie par la Communauté économique européenne, risque de manquer bientôt de souffle. Déjà, le budget de la coopération, tel qu'il est prévu pour 1970, apparaît comme un budget de survie.

S'il est vrai que la politique de coopération constitue un de nos engagements fondamentaux, s'il est vrai aussi qu'elle tend, par un effort de compensation des distorsions entre les niveaux de vie des nations évoluées et des pays en voie de développement, à réduire les dangers qui menacent la paix, on comprend que la réduction des moyens que nous consacrons à la coopération a atteint un seuil en deçà duquel ces engagements risqueraient d'être remis en cause, ces distorsions d'être aggravées et avec elles les tensions dans le monde.

A ce sujet, j'aimerais que vous puissiez nous donner des précisions, monsieur le ministre, sur les crédits bloqués et sur le fonds d'action conjoncturelle. Il me semble en effet, comme le soulignait mon excellent collègue Voisin à l'Assemblée nationale, qu'il est anormal que les crédits de la coopération aient subi un blocage car ils sont utilisés hors de la métropole et n'ont de ce fait aucun effet sur la surchauffe de notre économie ; finalement, ces crédits favorisent nos exportations.

L'analyse de ce budget appelle plusieurs remarques : la part de l'aide dans le budget général, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, a tendance à diminuer ; la part du budget de la coopération à l'intérieur de cette enveloppe marque également un léger recul ; enfin un effort appréciable est prévu pour l'an prochain, d'une part au budget des charges communes et, d'autre part, à celui de l'éducation nationale.

S'agissant du budget de fonctionnement, le montant de la dotation affectée à ce chapitre s'élève à 87 millions de francs

pour 1970 contre 141 millions en 1969, soit une diminution de 55 millions. Celle-ci résulte essentiellement du regroupement de la totalité des crédits affectés aux instituts de recherche appliquée, à une réduction de la dotation du fonds d'aide et de coopération.

Des choix s'imposeront donc ; il apparaît souhaitable à cet égard que la coopération sanitaire et sociale — à laquelle votre commission des finances attache un intérêt très vif — ne soit pas affectée par l'abattement proposé.

Au titre des mesures nouvelles, il faut souligner l'accroissement des effectifs de l'office de la recherche scientifique et technique, l'aménagement des dotations de cet office lié à l'augmentation des effectifs et au développement des activités scientifiques, pour une somme en augmentation de 1.200.000 francs, enfin l'augmentation des crédits de personnel et de matériel des instituts de recherche appliquée.

Votre commission des finances, qui s'était félicitée de la majoration substantielle de crédits inscrite dans les budgets de 1968 et de 1969 en faveur des organismes de recherche scientifique et technique outre-mer, approuve la réduction votée par l'Assemblée nationale et prend acte de l'accroissement proposé pour 1970 ; elle estime que ceux-ci doivent, notamment par la recherche appliquée, contribuer au développement des pays bénéficiaires de l'aide et favoriser un accroissement des revenus des particuliers, et d'abord des paysans. Elle souhaite que se poursuivent les recherches sectorielles et souligne l'intérêt d'appliquer pour les différents instituts de meilleures conditions de gestion : une fusion qui maintiendrait les domaines spécifiques de recherche de chacun pourrait à cet égard offrir des améliorations sensibles à leur fonctionnement.

Je m'arrêterai un instant au problème du personnel d'assistance technique.

Le nombre total des agents qui était de 10.669 au 1<sup>er</sup> janvier 1968 est passé à 10.362 en janvier 1969, puis à 10.121 à la fin du premier semestre de cette année, soit 8.461 coopérants civils et 1.660 appelés du service national.

L'évolution des effectifs dans les différents secteurs s'est effectuée suivant les mêmes tendances que les années précédentes. Il y a lieu de noter toutefois une stabilisation de la part relative des personnels enseignants qui, au cours des dernières années, s'était, au contraire, considérablement développée par rapport à celle des autres agents d'assistance technique.

La réduction régulière des effectifs dans le secteur dit de « souveraineté » s'est poursuivie au cours des derniers mois. Il convient de souligner, par exemple, que l'effectif des personnels judiciaires est passé, pour l'ensemble des Etats, de 690 agents en 1961 à 170 agents, y compris les agents occupant des postes de conseillers ou des postes de formation, à la fin de l'année 1968.

Au plan qualitatif, il faut observer que, depuis plusieurs années déjà, les assistants techniques mis à la disposition des Etats sont de niveau technique de plus en plus élevé, ce qui se traduit statistiquement par la diminution des cadres moyens ou moyens supérieurs en service dans les Etats. Cette évolution d'ensemble, qui correspond à une politique précise et concertée avec les Etats, s'efforce de tenir compte des situations locales et des besoins nouveaux qui sont apparus dans certaines administrations spécialisées.

En règle générale, la croissance économique fait apparaître des besoins importants en cadres moyens dont la pénurie dans les Etats est aussi sensible que pour les cadres supérieurs. De ce fait la coopération technique a été parfois amenée à mettre à la disposition des Etats des personnels de ce niveau pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif d'assistance technique.

Il apparaît d'ores et déjà que des moyens doivent être mis en œuvre pour assurer le relais des cadres actuels, étant entendu que l'action des militaires du contingent, si bénéfique soit-elle, s'avère dans certains domaines insuffisante à répondre de manière continue aux demandes exprimées.

Votre commission des finances observe que la réduction désormais envisagée de la durée légale du service militaire, dans la mesure où elle s'appliquera également au service national actif en coopération, risque de provoquer une certaine désaffection pour le service de la coopération.

Cette situation pourrait conduire à une diminution des effectifs d'autant plus rapide que les gouvernements des Etats regrettent déjà très souvent la durée trop limitée du séjour des appelés.

La création de l'association française des volontaires du progrès a eu pour but d'utiliser le désir d'aider les Etats africains nouvellement indépendants qui anime beaucoup de jeunes Français. La formule de l'association a l'avantage de permettre une gestion autonome et d'assurer l'unité de l'entreprise, tout en laissant au secrétariat d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération, qui fournit le financement, tous les moyens de contrôle souhaitables.

Recrutés principalement en milieu rural, les volontaires exercent leur métier au contact des populations rurales, ils sont agriculteurs, éleveurs, artisans, bâtisseurs, pêcheurs, éducateurs, mécaniciens, etc.

La mission des volontaires est ainsi limitée à l'animation des campagnes et au développement de diverses formes d'actions collectives. Vivant tout près des habitants, et dans des conditions proches de ceux qu'ils assistent, les volontaires doivent diffuser certaines techniques d'un niveau simple et contribuer à l'évolution des méthodes et des esprits dans le milieu rural.

Au titre des dépenses en capital effectuées au bénéfice des missions permanentes d'aide et de coopération et des centres culturels, aucune inscription n'est portée ni pour les autorisations de programme, ni pour les crédits de paiement.

Au titre du chapitre 68-91 réservé à la subvention versée au fonds d'aide et de coopération, le montant des autorisations de programme qui déjà en 1969 avait marqué un recul, passant de 356 millions de francs en 1968 à 310 millions de francs, continue à régresser puisqu'il sera pour 1970 de 279.500.000 francs, soit une diminution de 9,8 p. 100.

En raison de cette réduction, l'aide apportée par la France au développement économique des Etats africains et malgache devra être plus sélective et résulter d'un choix plus rigoureux des opérations. Compte tenu de la situation économique des Etats considérés, ce sont les interventions à caractère économique qui devraient avoir la priorité, afin de conduire rapidement au développement agricole, minier ou industriel.

Le montant des crédits de paiement, qui de 369 millions de francs en 1968 était tombé à 335 millions en 1969, est de 280 millions de francs pour 1970, soit une diminution de 55 millions de francs.

Votre commission des finances a procédé à une analyse détaillée des dotations inscrites dans le projet de budget de la coopération pour 1970. Elle a noté la réduction des crédits de coopération et, partant, la réduction de la part qu'ils représentent dans un budget général dont la progression moyenne est de 6,2 p. 100 pour 1970. Elle a constaté qu'il en résulterait une réduction des effectifs et des actions susceptibles d'être financées au titre de l'aide.

Sans doute les principales options de notre politique dans ce domaine ont-elles été maintenues, même si les moyens d'appliquer cette politique ont été notablement diminués. Cependant, dans une conjoncture de hausse des prix industriels et compte tenu de la situation économique et financière des pays africains et malgache, bénéficiaires de notre aide, mais ayant ressenti durement les contrecoups du rajustement monétaire du franc, on peut se demander si la modicité des ressources désormais consacrées à la coopération ne risque pas de nous faire perdre de vue les objectifs fondamentaux que nous désirons atteindre à l'origine.

A l'initiative de son président, M. Alex Roubert, votre commission des finances a ouvert un très large débat sur les résultats de la politique de coopération avec les pays africains et malgache. Au cours de celui-ci, l'accent a été mis sur la nécessité de promouvoir une politique de coopération culturelle fondée sur des relations bilatérales. A cet égard, notre excellent collègue M. Kistler s'est félicité du rayonnement de l'université de Tananarive et a souhaité qu'elle soit un relais de l'essor de la langue française sur toute la côte orientale de l'Afrique, facilitant avec les pays non francophones de cette zone l'établissement de contacts sur le plan économique.

Votre rapporteur spécial, comme suite à une récente visite faite à Madagascar, se permet d'ailleurs de confirmer que les efforts de nos coopérants en général, du directeur et du personnel de l'office de recherche scientifique dans les territoires d'outre-mer, du recteur et des professeurs de l'université de Tananarive réalisent le maximum pour assurer le rayonnement de la France à Madagascar.

Votre commission des finances a fait siennes les observations présentées par MM. Monory et Portmann, qui ont constaté que le pourcentage des crédits budgétaires affectés à la politique de coopération était en régression régulière et qu'il était donc indispensable de faire des choix clairs. Sur le plan économique, les engagements pris dans le cadre d'accords bilatéraux

sont en effet de plus en plus difficiles à tenir actuellement et ne contribuent pas de manière déterminante au « décollage » de ces pays en voie de développement. Aussi l'aide économique devrait-elle être désormais financée dans le cadre de conventions multilatérales, par une association avec des nations européennes notamment, plus riches et mieux adaptées sur le plan des échanges extérieurs, en vue de réalisations plus vastes.

Votre commission des finances, partageant l'avis de M. Armengaud, a regretté que la nouvelle convention de Yaoundé n'ait pas tenu compte des propositions de la conférence parlementaire, tenue en décembre 1967 à Strasbourg, relatives à la stabilisation, produit par produit, des cours et des débouchés des produits tropicaux. De ce fait, les dispositions qui, comme dans la précédente convention, permettaient de compenser, le cas échéant, lors de la vente des matières premières originaires des pays associés, les différences de cours pouvant exister entre les cours pratiqués dans ces pays et des cours mondiaux notablement inférieurs, ont été remplacées, sous la pression de nos partenaires attirés par les solutions mondialistes, par d'autres mesures.

Votre commission des finances a estimé en outre que, parallèlement au développement de l'aide économique multilatérale, les crédits de la coopération pourraient être de plus en plus réservés à des tâches culturelles, exclusivement définies sur le plan bilatéral, afin de répondre aux exigences que le cœur et la raison — notre histoire étant étroitement mêlée à celle des Etats africains et malgache — et le souci d'un avenir de paix entre les nations devraient dicter à notre Gouvernement.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la commission des finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget de la coopération pour 1970. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le général Béthouart, rapporteur pour avis.

**M. le général Antoine Béthouart, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Affaires étrangères).** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, transposant une expression célèbre, je pourrais commencer ce rapport en déclarant : Quand on n'a pas les moyens de sa politique, il faut faire la politique de ses moyens. Bien que ces moyens soient insuffisants, vous avez su mener une politique française dont nous sommes assez fiers. Cependant ce sont des tours de force difficiles à renouveler continuellement. Or, depuis des années, le budget des affaires étrangères est le parent pauvre du budget général et le plus faible de tous les budgets.

La commission des affaires étrangères souhaite ardemment qu'un effort vigoureux soit fait dans l'avenir pour que les moyens mis à votre disposition répondent aux besoins, vous permettent de remplir votre tâche et pour que la politique française dans le monde soit dynamique.

Notre commission souhaite également que cet effort porte sur deux secteurs qui sont les plus défavorisés, à savoir celui des ambassades et celui de la presse et de l'information.

On a l'habitude de dire que, depuis que la politique se fait au sommet entre chefs d'Etat ou entre ministres, les ambassades ont perdu de leur importance. Je crois que c'est une grave erreur car, pour faire cette politique au sommet, vous avez besoin d'être renseigné par vos ambassades et cette politique doit ensuite être diffusée et exploitée par elles. Or, pour se renseigner, non seulement l'ambassadeur mais ses collaborateurs doivent prendre des contacts étroits et fréquents avec le personnel du ministère des affaires étrangères et aussi avec tous les secteurs de la vie du pays, dont l'ensemble forme l'opinion générale et oriente l'évolution d'un pays.

Il faut que nos diplomates connaissent les hommes politiques, des journalistes, des universitaires, des industriels, enfin tous ceux qui comptent dans la vie d'un pays. Or, cela exige des frais, et nos diplomates, comme vous le savez, sont malheureusement payés 30 p. 100 de moins que ceux d'Italie, des Etats-Unis ou de Grande-Bretagne. En circulant dans les ambassades, j'ai pu me rendre compte que, dans certaines d'entre elles, les conseillers et les secrétaires n'acceptent jamais une invitation parce qu'ils ne peuvent la rendre. Il ne faudrait pas qu'on puisse prétendre que nous retournons à la situation antidémocratique d'antan, où ne pouvaient entrer dans la carrière que les jeunes gens disposant d'une fortune personnelle suffisante.

Cela dit, pour ne pas revenir sur les problèmes traités dans le rapport imprimé, je me bornerai à examiner un certain nombre de points.

D'abord, monsieur le ministre, je voudrais vous rendre hommage pour l'effort de réorganisation dont vous nous avez parlé tout à l'heure, qui doit permettre d'obtenir un meilleur rendement. L'action entreprise dans le sens des conclusions de la commission Racine est une raison d'avoir confiance dans l'avenir, à la condition — ce que j'espère bien — qu'elle puisse continuer. Cette commission avait estimé les frais de fonctionnement à 45 millions de francs et les frais d'équipement à une centaine de millions de francs. Or elle n'a disposé que de 7 millions de francs. Malgré cela, en augmentant légèrement le personnel, elle a pu améliorer le fonctionnement des bureaux et des services. Elle permettra également, grâce au changement de son ordinateur — elle est passée du modèle 20 au modèle 25 — de gérer automatiquement tout le personnel, ainsi que les dépenses de fonctionnement et les frais de déplacement. Elle va maintenant faire appel à un certain nombre de maisons spécialisées pour réorganiser certains bureaux de l'administration. Quand une administration fait de telles réformes et bouge, cela prouve qu'elle est vivante et je tiens à lui rendre hommage.

Cela dit, je dois attirer votre attention sur la situation des diverses directions du ministère et sur les répercussions du budget sur leur activité et, tout d'abord, celle du personnel.

Le personnel du ministère des affaires étrangères se compose — écoutez bien ! — de 3.370 contractuels et de 2.297 agents titulaires. En effet, après guerre, face aux besoins, on avait dû recruter des agents contractuels, ce qui a posé des problèmes. Mais on a recruté également des titulaires, ce qui a transformé la pyramide des grades, comme nous le signalons tous les ans. Elle est trop large à l'échelon des conseillers et elle est embouteillée au sommet par un certain nombre d'agents qui ne peuvent plus avoir de postes. L'année dernière, il était question de créer pour eux des congés spéciaux. C'est maintenant chose faite et cinquante congés spéciaux seront attribués avec un maximum de dix par an, pendant cinq ans.

À la base, le ministère recrute chaque année trente et un agents dont dix à douze proviennent de l'école normale d'administration, vingt et un secrétaires adjoints, dont trois au tour extérieur pour neuf recrutés normalement. La très grave question des contractuels a été résolue par deux décrets, un concernant ceux des administrations centrales, qui sont 850, un autre concernant ceux de l'étranger, qui sont 2.500, mais ces décrets n'ont pas encore fait l'objet de mesures d'exécution.

J'ai constaté dernièrement dans certaines ambassades et consulats que les intéressés n'avaient rien reçu et s'en plaignaient. Le directeur du personnel, que j'ai interrogé, m'a répondu que les dossiers devaient être examinés les uns après les autres, ce qui demandait beaucoup de temps. L'objectif est de faire des chargés de mission et des contractuels des agents titulaires, moyennant un certain nombre de garanties par des concours ou des examens.

En ce qui concerne la presse et l'information, le ministre vous a indiqué tout à l'heure que 160 liaisons par radiotélétypes allaient être achevées, mais il manque un tiers du personnel d'exploitation et il est assez lamentable de constater qu'à cause du manque de crédits le matériel ne peut pas être utilisé.

C'est aussi le manque de personnel qui nous empêche de créer de grands centres d'information tels que celui de New York, qui donne de si bons résultats. Nous aurions voulu en avoir à Tokyo, à Montréal, à Londres, mais cela n'a pas été possible, faute de personnel et de crédits.

En ce qui concerne la radio, vous savez que les émissions à destination de l'étranger, soit en français, soit dans une langue étrangère, étaient placées jusqu'à présent sous la responsabilité du ministère des affaires étrangères qui versait, chaque année, à l'office de radiodiffusion-télévision française une contribution pour le remboursement des frais. Maintenant, la situation est inversée : c'est l'O. R. T. F. qui a la responsabilité de ces émissions et reçoit une contribution versée par le ministère des affaires étrangères.

Cela pose un problème très grave car il n'est pas possible que des émissions soient faites à l'intention de l'étranger sans les directives politiques du ministre des affaires étrangères qui est le seul responsable à cet égard. Quelques impairs ont eu lieu déjà, mais ils ne doivent pas se renouveler. Une commission mixte a été créée mais il doit être bien entendu que, en son sein, les directives politiques sont exclusivement du ressort du ministre des affaires étrangères.

La situation s'est améliorée sur les ondes courtes puisque nous émettons maintenant 150 heures contre 45 précédemment. Nos

émissions duraient quelquefois un quart d'heure sur une onde courte et étaient difficiles à capter. De plus, en dehors de nos heures d'émission, d'autres postes se servaient de notre propre longueur d'onde. Maintenant, on diffuse de façon continue sur nos longueurs d'ondes les programmes de France-Inter.

Mais, pour recevoir les émissions sur ondes courtes, il faut posséder un bon poste récepteur. Les appareils à transistors à bon marché ne reçoivent généralement pas les ondes courtes. C'est ce que l'on constate souvent au Moyen-Orient et dans les pays sous-développés où seuls les milieux officiels et les élites ont de bons postes et peuvent les entendre. Il arrive que, dans une ambassade, on reçoive nos émissions et que, dans une autre, on ne les capte pas parce que le récepteur ne le permet pas.

Nous devons donc poursuivre et même renforcer notre effort sur les ondes courtes. Puisque les Chinois et les Russes réussissent à couvrir ces pays d'émissions en français sur ondes courtes, pourquoi n'en ferions-nous pas autant ?

Mais, en même temps, il y a intérêt — je sais que tel est aussi l'avis du ministère — à renforcer notre action dans le domaine des ondes moyennes, en particulier au Moyen-Orient — des pourparlers sont en cours à ce sujet — en Méditerranée occidentale, en Espagne, au Portugal et en Afrique du Nord où l'on n'entend guère, sur les ondes moyennes, que Radio-Alger.

Il est question de déplacer le poste de Marseille dans ce but.

Quant à la direction des affaires culturelles et techniques, vous savez qu'elle a été élevée au rang de direction générale et qu'elle a repris dans son sein la coopération technique. En même temps, le directeur général des affaires culturelles et techniques a une mission de coordination des efforts entre le ministère et le secrétaire d'Etat à la coopération.

Par ailleurs, le directeur général des affaires culturelles et techniques délègue à M. le secrétaire d'Etat à la coopération une somme de 13 millions destinée à assurer la coopération dans des Etats du sud du Sahara qui n'étaient pas sous mandat français, c'est-à-dire le Congo Kinshasa, le Ruanda et le Burundi, pour aboutir à une unité d'action dans tous ces pays, ce qui me semble tout à fait logique.

Pour le domaine de l'action culturelle, l'ensemble des crédits affectés à cette direction générale représente 40 p. 100 du budget des affaires étrangères, qui a été amputé de près de 10 millions, uniquement sur le chapitre des investissements, ce qui est déjà regrettable. Son action se porte sur une meilleure application de l'effort sur les zones ou Etats les plus importants, au lieu de les disperser, en insistant, comme le disait tout à l'heure M. le ministre, sur les missions de formation plutôt que sur celles de remplacement.

Ainsi, en Algérie, sur 8.000 enseignants ou techniciens, 300 ou 400 font de l'enseignement de formation. Tous les autres, bien que Français, jouent un rôle qui devrait être tenu par des Algériens.

Des mesures sont prises dès cette année, avec une diminution des crédits, et, par un plan échelonné sur cinq ans, nous n'exerçons plus qu'une action de formation. Nous continuerons, certes, l'action de remplacement, nous formerons le personnel mais aux frais de l'Algérie. Et ce que je dis pour l'Algérie est valable aussi pour les autres pays.

Je voudrais parler maintenant de l'affectation des jeunes du contingent, auquel M. Schmitt a déjà fait allusion. La réduction à un ans de la durée du temps de service peut avoir des conséquences pour la coopération si elle est appliquée aux jeunes gens qui font leur service dans ses rangs. Actuellement, la tendance est de porter la durée du service des jeunes coopérants à vingt et un mois. En effet, ces jeunes gens travaillent et se perfectionnent dans leur propre profession, ce qui mérite bien un sacrifice. De plus, ils constituent une pépinière de Français qui continueront à servir leur pays à l'étranger.

Sur l'aide militaire, je ferai seulement observer que le budget ne prévoit aucune aide militaire aux pays d'Afrique du Nord, à l'exception de celle qui vient d'être rétablie à la Tunisie. Mais les budgets précédents comportaient des crédits pour une aide militaire au Maroc. Ils étaient reportés chaque année pour pouvoir être versés au jour où la situation entre la France et le Maroc serait normale. Or ces crédits ont disparu du budget de cette année et notre commission serait heureuse de connaître la destination qui leur a été donnée.

Il serait infiniment regrettable que, au moment, que je souhaite prochain, où nous reprendrions des relations diplomatiques normales avec le Maroc, cette aide ne puisse être accordée à l'armée marocaine dont les membres du haut commandement ont servi pendant la guerre dans l'armée française — et avec quel



éclat! — et dont les jeunes cadres, en grande partie, ont été formés en France, de sorte qu'on peut qualifier cette armée de fille spirituelle de l'armée française. Aussi me semble-t-il indispensable que l'aide militaire française soit rétablie dès que ce sera possible pour remercier d'abord la population marocaine du formidable effort de guerre qu'elle a fait dans nos rangs et aussi pour faire contre-poids à l'aide militaire considérable que l'Algérie reçoit de l'Union soviétique.

Vous me permettez, monsieur le ministre, de dire quelques mots sur les Français de l'étranger puisque je les représente au Sénat. Les Français de l'étranger sont tous des réfugiés en puissance. Ils ont été très sensibles à l'action du Gouvernement qui a fait voter la loi de protection juridique et qui a promis de déposer un projet de loi d'indemnisation. Ces Français de l'étranger, comme les sénateurs qui les représentent, vous en sont reconnaissants.

Monsieur le ministre, vous avez été et vous êtes président de l'Union des Français de l'étranger. Permettez-moi, au nom de mes collègues, d'appeler votre attention sur le fonctionnement du conseil supérieur des Français de l'étranger, organisme officiel dont vous êtes le président et notre collègue M. Armengaud le premier vice-président. Autrefois, ce premier vice-président avait à sa disposition un agent du Quai d'Orsay et une secrétaire. Depuis plusieurs années, on a supprimé le poste de l'agent et la secrétaire vient de l'être à son tour, de sorte que M. Armengaud doit assumer seul la tâche de convoquer les membres aux réunions du bureau permanent, chaque mois, d'établir les ordres du jour et de rédiger les comptes rendus. Il en sera encore de même pour la prochaine session. Je vous demanderai de revoir la question pour permettre à ce conseil supérieur des Français de l'étranger, organisme officiel, d'avoir un secrétariat et les moyens matériels nécessaires pour pouvoir fonctionner avec efficacité.

Monsieur le ministre, en terminant, je voudrais vous faire deux propositions.

La première — nous en avons déjà parlé — serait qu'au moment de la préparation du budget vous vouliez bien consulter les présidents de commissions et, si vous le voulez bien aussi, les rapporteurs, pour avoir leur avis. En effet, les présidents et rapporteurs des commissions sont placés, comme tous les parlementaires du reste, au moment du marathon habituel de la discussion budgétaire, devant le fait accompli, car nous ne pouvons pratiquement en rien modifier le budget. Si vous consentiez à demander l'avis de M. Monteil, par exemple, au moment de la préparation du budget, nous vous en serions très reconnaissants.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Je croyais que cela avait été fait.

**M. le général Antoine Béthouart, rapporteur pour avis.** Cela n'a pas été fait cette année parce qu'il était trop tard.

Ma deuxième proposition est la suivante : ce budget est trop faible, nous le reconnaissons tous, et il devrait mieux correspondre aux besoins de la vie diplomatique. Je vous propose, en conséquence, d'imiter ce qui a été fait pour la direction générale des affaires culturelles et techniques, qui a bénéficié d'un plan de cinq ans, c'est-à-dire de mettre sur pied un plan pour les futurs budgets, pour se rapprocher progressivement d'une solution qui réponde vraiment aux besoins du ministère des affaires étrangères.

En terminant, je souhaite que nous ne voyions plus des budgets de reconduction. Nous avons pu nous réjouir, cette année, d'un certain nombre d'initiatives que vous avez prises pour obtenir un meilleur rendement et nous vous en sommes très reconnaissants. Mais, à la base, se posent des questions de crédits et, dans ce domaine, la France doit faire un effort.

Monsieur le ministre, sans dissimuler son intérêt pour l'effort de réorganisation qui a été fait, mais en regrettant tout de même l'insuffisance du budget, notre commission émet un avis favorable à l'adoption du budget des affaires étrangères, cet avis ne constituant à aucun titre une prise de position de la commission à l'égard de la politique étrangère du Gouvernement.

Mais vous me permettez de vous dire, à titre personnel, que je partage tout à fait les avis que mon collègue M. Armengaud a émis au sujet de la politique européenne et atlantique, à laquelle je reste personnellement très attaché et dont dépend, je crois, l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, pour la coopération.

**M. Pierre Giraud, en remplacement de M. Jean Périquier, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Coopération).** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, M. Jean Périquier avait fait un gros effort au début de cette semaine pour venir exposer la question orale qu'il avait déposée sur le problème du Tchad. Sa santé s'étant par la suite aggravée, il a dû renoncer à venir défendre aujourd'hui le rapport dont il avait été chargé et c'est ce qui me vaut l'honneur de le remplacer aujourd'hui devant vous.

**M. le président.** Vous voudrez bien lui transmettre les vœux du Sénat pour son rétablissement.

**M. Pierre Giraud, rapporteur pour avis.** Je n'y manquerai pas, monsieur le président. Je crois, d'ailleurs, que nous ne tarderons pas à le revoir parmi nous, mais il est momentanément indisponible.

Le texte qu'il a rédigé est, d'ailleurs, si précis et si concis que je vais me borner à vous en donner lecture, n'ayant moi-même aucune qualité pour modifier les conclusions de mon collègue.

Pour la première fois, cette année, le budget de la coopération est inscrit dans le même fascicule budgétaire que celui des affaires étrangères.

Une réorganisation des services de la coopération est intervenue au cours de l'année 1969 ; elle a transféré à la direction de l'administration générale et du personnel du ministère des affaires étrangères la gestion de l'administration centrale et des missions d'aide et de coopération ; en revanche, les actions de la coopération ainsi que les agents de l'assistance technique restent gérés par les services spécialisés du secrétariat d'Etat à la coopération. Cette réorganisation s'inscrit, semble-t-il, dans le sens d'une meilleure coordination, que nous avons toujours souhaitée et, par conséquent, elle ne peut qu'avoir notre agrément.

Le budget de la coopération est en nette diminution par rapport à l'an dernier ; il est le reflet de la politique d'austérité menée par le Gouvernement. D'un montant d'un milliard 160 millions en 1969, il n'est plus que d'un milliard 120 millions cette année, d'où il faut retrancher une somme de 17 millions pour transférer à la coopération de crédits inscrits antérieurement au budget des affaires étrangères pour la coopération avec le Congo-Kinshasa, le Ruanda et le Burundi, et plus de 6,5 millions correspondant à l'incidence de l'alignement monétaire. La diminution réelle par rapport à l'an dernier atteint donc au moins 5,5 p. 100. Nous comprenons fort bien que l'austérité qui caractérise l'ensemble du budget pour 1970 ne se traduise pas par une augmentation cette année des crédits d'aide et de coopération ; nous aurions même compris une légère réduction. Mais là il nous paraît que la diminution est vraiment trop importante, surtout qu'elle est le prolongement d'une politique de déflation amorcée depuis plusieurs années déjà.

Cependant il faut souligner, pour avoir un aperçu de l'importance de l'aide apportée aux pays africains au titre de la coopération, que beaucoup d'autres ministères participent plus ou moins, directement ou indirectement, à cette œuvre de coopération et qu'il existe encore un secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, qui dispose de crédits assez importants. Il est difficile de comprendre l'existence de ce secrétariat général, dirigé par un fonctionnaire irresponsable et qui n'a pas de comptes à rendre au Parlement.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** C'est précisément pourquoi, monsieur le sénateur, il ne devrait pas être mis en cause à la tribune du Parlement.

**M. Pierre Giraud, rapporteur pour avis.** Je me borne, monsieur le ministre, à donner lecture d'un texte dont je ne suis pas l'auteur, mais je crois pouvoir vous dire tout de même que je partage l'opinion du signataire de ces lignes.

Nous estimons qu'on pourrait en faire l'économie, alors qu'il existe un ministère des affaires étrangères ayant une section africaine et un secrétariat d'Etat chargé de la coopération, qui ont indiscutablement les moyens et toutes les possibilités pour coordonner toutes les questions concernant la coopération.

En tout cas, il ne faudrait pas que, par suite de la nouvelle réduction des crédits du budget de la coopération, nos partenaires africains puissent avoir le sentiment qu'il s'agit de l'amorce d'un changement de politique. Nous restons quant à nous fortement attachés à cette forme d'aide au développement en faveur de pays qui sont restés pendant si longtemps



dans le cadre de l'influence française et envers lesquels nous avons contracté un engagement moral de solidarité. Il est des limites en dessous desquelles on ne peut aller sous peine de voir les efforts antérieurs compromis. Nous formons donc le vœu que l'an prochain les conditions économiques et financières de notre pays nous permettent de repartir de l'avant.

Nous tenons à bien préciser que ce vœu, nous le formons dans la mesure où il s'applique à une véritable coopération, qui doit être toujours une œuvre de solidarité et de fraternité humaine, respectant l'indépendance politique des pays auxquels nous apportons aide et assistance.

C'est pour cette raison que nous sommes obligés, à titre personnel, de faire les plus expresses réserves sur l'intervention de l'armée française dans les affaires intérieures de ces pays, comme c'est le cas, à l'heure actuelle, pour le Tchad. Nous considérons, en effet, que de telles interventions, loin d'aider à l'œuvre de coopération, risquent de la compromettre sérieusement.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur la répartition des crédits qui relève essentiellement de la compétence de la commission des finances.

Nous rappellerons que les dépenses de fonctionnement sont, en ce qui concerne la rémunération du personnel de la coopération, en diminution de 10 millions de francs, ce qui se traduit par une diminution d'effectifs de 180 pour les non-enseignants et de 278 pour les enseignants. Ajoutés à celle qui est intervenue au cours des trois dernières années, ce sont 1.000 postes supprimés sur 11.000, soit près de 10 p. 100.

Les crédits concernant notre assistance militaire sont maintenus à leur niveau précédent, mais l'incidence de l'alignement monétaire se traduit par une diminution de fait de 8 p. 100 du nombre de cadres français détachés dans les armées nationales, à l'exception du Tchad où l'effectif de notre mission atteint 84 officiers et 242 sous-officiers.

Les dépenses en capital sont constituées essentiellement par les crédits mis à la disposition du fonds d'aide et de coopération pour l'équipement économique et social des Etats associés, ainsi que par les subventions allouées à l'organisation de recherche scientifique et technique et les instituts de recherches appliquées.

Sur le premier point, les sommes allouées au fonds d'aide et de coopération sont amputées de 55 millions de francs et passent de 335 millions en 1969 à 280 millions en 1970.

Les instituts de recherches appliquées voient leurs crédits également fortement diminués puisqu'ils ne disposent plus que de 550.000 francs au lieu de 1.246.000 francs l'an dernier.

Pour ce qui est de la coopération multilatérale, compensant en partie cette diminution de notre effort, la nouvelle convention de Yaoundé, signée le 29 juillet 1969, apporte un accroissement substantiel de l'aide accordée dans le cadre multilatéral européen sans atteindre le chiffre de 1.500 millions de dollars sur cinq ans, réclamé par les Etats intéressés ; le montant finalement retenu de l'aide sera d'un milliard de dollars, chiffre estimé utile par la commission de la Communauté européenne. Sur ce chiffre d'un milliard d'unités de compte, 900 millions proviendront des contributions budgétaires des Etats membres et 100 millions de prêts de la banque européenne d'investissement.

Si l'on soustrait 82 millions d'unités de compte, réservés aux pays et territoires d'outre-mer associés, la part réservée aux dix-huit Etats africains et malgache associés s'élèvera donc à 918 millions d'unités de compte, sur cinq ans, au lieu des 730 millions prévus par la convention précédente.

Malgré la hausse des prix des produits manufacturés que les Etats associés achètent dans les pays de la Communauté, l'effort entrepris reste très important. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les caractéristiques de la convention de Yaoundé, puisque cet accord doit être soumis — et nous espérons que ce sera dans un délai très rapproché — à l'autorisation de ratification par les Parlements des Etats membres.

L'aide bilatérale française est également complétée par une aide octroyée dans le cadre des Nations Unies. Le fonds spécial des Nations Unies a commencé à fonctionner en faveur des pays d'Afrique noire et de Madagascar en 1961. Depuis cette date, l'aide s'est considérablement développée. En 1969, le total des aides accordées depuis l'origine pour les pays francophones d'Afrique noire et de Madagascar atteignait un montant de plus de 110 millions de dollars.

Un certain nombre de pays développés accordent également une aide bilatérale à ces pays : l'Allemagne et les Etats-Unis, par exemple, font un effort particulier dans ce sens.

Il conviendrait donc de se demander si toutes ces aides apportées dans un cadre bilatéral privilégié comme celui de la France et des Etats africains, dans un cadre bilatéral par plusieurs pays étrangers, dans le cadre multilatéral européen de la convention de Yaoundé, dans un cadre mondial qui est celui des Nations Unies, sont suffisamment coordonnées pour éviter les doubles emplois, les effets de concurrence néfastes pour la rentabilité économique et si la coordination de l'ensemble ne devrait pas être mise à l'étude.

C'est ce qui semble résulter d'un rapport établi par la commission pour le développement international rédigé par une commission d'experts présidée par M. Pearson à la demande de la banque mondiale. Ce rapport, publié le 1<sup>er</sup> octobre 1969, souligne en effet la nécessité d'une stratégie globale du développement. Au cours de ces dernières années, ajoute le rapport, le volume de l'aide au développement est resté stationnaire, de même que les conditions auxquelles elle est accordée sont devenues plus strictes, et ce juste au moment où les résultats favorables atteints dans de nombreux pays bénéficiaires leur permettraient d'utiliser efficacement des ressources accrues. Aussi, pour surmonter les obstacles et tirer parti des chances offertes de poursuivre la croissance, il faut que les politiques en matière d'aide, de commerce et d'investissement soient intégrées dans une stratégie globale ayant comme base les résultats atteints par les pays en voie de développement et les engagements persévérants des pays plus favorisés.

Le rapport Pearson fait encore remarquer que la France occupe une position unique dans le monde par le volume de son aide qui dépasse 1 p. 100 de son produit national brut, et qui atteignait en 1968 pour la seule aide publique 0,72 p. 100 du produit national brut, alors qu'il n'a été en moyenne que de 0,39 p. 100.

Il serait regrettable que la valeur exemplaire de la politique de la France dans le domaine si grave de l'aide au développement soit compromise par un recul trop important, un repli sur soi-même incompatible avec la vocation de notre pays.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption de ce budget.

J'ajoute que je devrais intervenir cet après-midi sur cet aspect du budget au nom de mon groupe. Pour faire gagner du temps au Sénat, je vous ferai grâce, mes chers collègues, de cette intervention car je partage l'avis exprimé par notre rapporteur au nom de sa commission. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Affaires étrangères).

Je signale au Sénat que M. Caillavet va intervenir maintenant sur le budget des affaires étrangères et qu'il interviendra au début de cet après-midi sur la coopération.

Nous pourrions ainsi suspendre nos travaux vers douze heures trente ou douze heures quarante-cinq pour les reprendre à quinze heures.

**M. Léon Motais de Narbonne.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Motais de Narbonne.

**M. Léon Motais de Narbonne.** Monsieur le président, je saisis cette occasion pour vous faire une suggestion. Ce budget des affaires étrangères soulève, en effet, trois séries de questions. Certains d'entre nous peuvent avoir à évoquer les relations extérieures de la France, d'autres certains chapitres budgétaires, d'autres enfin la coopération. Croyez-vous qu'il soit de bonne méthode qu'à la tribune ces trois sujets puissent être évoqués en même temps ? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait les distinguer et appeler les orateurs en fonction des sujets qu'ils auront à traiter, bien qu'il s'agisse du même budget et que tout cela soit confondu dans la même solidarité ?

Telle est la suggestion que je me permets de faire, monsieur le président.

**M. le président.** Je voudrais vous faire observer, monsieur Motais de Narbonne, que le débat budgétaire a été organisé par la conférence des présidents en accord avec le Gouvernement et que le programme de nos travaux a été approuvé par le Sénat.

Votre suggestion pourrait être retenue pour qu'en une autre circonstance il en soit tenu compte.

Monsieur Caillavet, vous avez la parole.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Affaires étrangères).** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'interviens à cette tribune comme rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles plus particulièrement sur les relations techniques, scientifiques et culturelles, au titre du ministère des affaires étrangères. Je bornerai mon propos à quelques observations d'ordre général, vous renvoyant pour l'essentiel au long rapport écrit que j'ai rédigé et qui a reçu l'approbation des membres de notre commission.

Chacun à cette tribune n'a pu que reconnaître, ainsi que vous-même, monsieur le ministre, la modicité des masses budgétaires mises en œuvre. Je me suis permis de me livrer à un simple calcul, mes connaissances scientifiques n'atteignant pas le niveau des mathématiques élémentaires. (*Sourires.*)

J'ai constaté que, si l'on prend pour référence les masses hors taxes qui aujourd'hui alimentent le budget du Concorde, c'est-à-dire 9 milliards de francs, votre budget représente 63 mètres cubes du Concorde. (*Sourires.*) L'allusion est plaisante, mais je crois qu'elle est significative.

Lorsque j'ai examiné les fascicules budgétaires, j'ai constaté, monsieur le ministre, qu'il y avait une diminution des moyens affectés à l'Algérie, soit au titre III — offices universitaires —, soit au titre IV — coopération culturelle. C'est, semble-t-il, cette minoration des moyens affectés à l'Algérie qui vous a permis de maintenir l'effort pour les établissements traditionnels des Français à l'étranger : les lycées et les instituts. Elle vous a aussi permis un léger accroissement des moyens propres à la coopération du technique. Cette même réduction vous a permis d'accroître les moyens réservés aux actions scientifiques. Notre commission à ce propos se réjouit notamment de la création de postes de conseillers ou d'attachés scientifiques.

Sujet de satisfaction, la réorganisation de la direction générale des relations culturelles — comme l'a rappelé tout à l'heure notre collègue et ami M. Béthouart — va d'ailleurs dans le sens souhaité par notre commission. Cette réorganisation vous permet de regrouper les relations culturelles et la coopération technique et scientifique, cela bien évidemment — puisque tout est dans tout — pour éviter ainsi le gaspillage ou ce que l'on convient d'appeler dans notre jargon parlementaire « le saupoudrage » et également parfois des lacunes.

Mais, pour revenir à une politique globale, il faut bien nécessairement, monsieur le ministre, redéployer, rééquilibrer, ou plus exactement diversifier géographiquement nos efforts.

Je pose à haute voix cette question. Nous pouvons, en effet, nous demander s'il n'est pas opportun de réduire notre effort en Afrique du Nord, plus particulièrement en Algérie, et de le faire porter, au contraire, davantage sur les Républiques de l'Est, l'Amérique latine et même l'Europe occidentale.

Le contentieux franco-algérien est lourd et je le reconnais avec d'autant plus d'indépendance que depuis 1955 — et souvent en désaccord avec mon propre parti — j'ai demandé l'indépendance de l'Algérie. Je pensais en effet qu'ayant donné l'autonomie interne à la Tunisie — j'étais un des responsables ministériels de cette politique — nous serions obligés tôt ou tard, et sans doute plus tôt que nous le pensions, de donner l'indépendance au Maroc, puis à l'Algérie, parce que tout est lié.

Donc je constate que le contentieux avec l'Algérie est lourd. Pour le patrimoine agricole et le patrimoine immobilier des particuliers, le problème des indemnités est toujours en discussion et aucun accord n'est intervenu. Rien n'a été réglé, ou plutôt si : les plus petits exploitants d'Algérie ont reçu en tout et pour tout dix millions de francs lourds, soit un milliard d'anciens francs.

Pour les sociétés françaises — ce que rappelait tout à l'heure mon ami M. le président Armengaud, au nom de M. Portmann — qui ont été l'objet de nationalisations, certaines d'entre elles ne recevront rien — ce point est bien définitivement fixé — d'autres pourront être indemnisées, notamment les minoteries, les semouleries et les sociétés pharmaceutiques. Mais, à ce jour, à moins que vous ne me contredisiez, aucune indemnité n'a encore été versée par le gouvernement algérien.

Je ne reviendrai pas sur les transferts de fonds des salariés qui travaillent en Algérie et qui ne peuvent rapatrier pour partie que la part contributive à la sécurité sociale et au régime de retraite, M. Armengaud ayant déjà évoqué ce problème. Pour ceux qui ne sont pas des salariés, à l'exclusion des docteurs et dentistes, nul transfert n'est possible alors que le Gouvernement français permet, lui, à tous les travailleurs algériens venus en France de transférer librement les indemnités salariales qu'ils perçoivent.

Nous savons aussi — ce n'est pas une critique excessive — que le Gouvernement algérien, lorsque nous avons connu une extrême disette de devises, a manœuvré contre le franc en rachetant, avec les fonds provenant notamment des salaires transférés de France en Algérie, des deutschemarks et des dollars sur les places internationales. Si je rappelle ces faits, c'est pour attirer l'attention du Sénat sur l'importance du contentieux franco-algérien.

Je ne ferai pas un plaidoyer *pro domo* puisque j'appartiens à une région viticole, mais vous savez que les importations de vin gênent considérablement nos exploitants viticoles et que le Gouvernement français a été victime en cette affaire de véritables brimades.

Vous revenez d'Algérie, monsieur le ministre, où vous avez négocié un accord. Nous vous faisons confiance tant sur le plan humain que sur le plan personnel. Depuis 1964, la France aurait dû importer 6 millions d'hectolitres supplémentaires. A juste titre, nous nous y refusons. Or le Gouvernement algérien est entré en rapport avec le Gouvernement allemand et lui vend directement de l'alcool et des vins qui concurrencent, bien évidemment, nos eaux-de-vie et notre propre production viticole.

**M. André Dulin.** C'est exact !

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Cette attitude est assez déplaisante car malsaine. Je connais l'importance de l'aide économique que la France consent au titre du développement de l'Algérie en 1970. Je rappelle que l'aide libre atteindra 49,1 millions de francs et les subventions au titre de l'office de la coopération industrielle 85,5 millions. Ce sont là quand même des sommes assez considérables.

Dans le rapport de M. Conte, député de la majorité, je relève dans la liste des montants de concours non remboursables, des sommes qui sont exorbitantes.

En effet, savez-vous ce que nous abandonnons au seul profit de l'Algérie pour la création d'écoles hôtelières, de complexes touristiques et balnéaires, qui viendront d'ailleurs concurrencer le tourisme français sur la Côte d'Azur, pour des unités de conditionnement de dattes, pour des huileries et des briqueteries ? Nous consentons au titre des concours non remboursables la somme de 41.200 millions d'anciens francs pour 1970, alors que l'an dernier, au titre d'engagements déjà effectués, nous avons versé la somme de 17 milliards d'anciens francs.

J'aimerais, si cela vous était possible, monsieur le ministre, que vous apportiez quelques apaisements à l'ensemble des observations sur les problèmes que je viens de présenter.

Il est bien naturel aussi que la politique globale à laquelle vous vous êtes heureusement attaché engage désormais une meilleure appréciation de la signature de nos accords culturels. J'ai posé à M. de Lipkowski une question pour savoir ce qu'étaient advenus les rapports culturels entre la France et la Mongolie. Avouez que ces accords culturels relèvent davantage du prestige que de la pratique. Actuellement quatre étudiants français apprennent le mongol à Paris sous l'autorité d'un professeur d'origine mongole et quatre étudiants mongols sont venus en France. De tels accords relèvent davantage, semble-t-il, de l'esprit de parade que de l'efficacité.

Mais par contre je me réjouis que la pénurie vous ait obligé à abandonner certains projets. Vous aviez envisagé de créer une maison de la culture à l'île Maurice. L'île Maurice est distante de 200 kilomètres de l'île de la Réunion. Je connais ces îles pour y être allé deux fois et je puis vous dire que l'implantation d'une maison de la culture à l'île Maurice n'est pas la meilleure opération que l'on puisse faire, alors surtout qu'il faudrait envisager 3,5 millions en deux ans d'investissements en capital.

Vous vouliez implanter une maison de la culture en Libye. Vous y avez renoncé ou plus exactement vous dites que la dépense est reportée. Je souhaite qu'elle soit annulée. Vous aviez envisagé une maison de la culture à M. Moncton dans le Nouveau-Brunswick pour des sommes considérables, supérieures à 4 millions. Devant tant de désordres, nous sommes satisfaits que votre administration, c'est-à-dire vous-même, ayez cette fois pris la décision de reporter de telles dépenses.

Par ailleurs les accords en cours de négociations me paraissent convenables. Ils sont en effet très étendus sur la « plage » universelle : Ceylan, Chypre, Honduras, île Maurice, Jamaïque, Pakistan, Pérou, Portugal, Syrie, Venezuela. Tout cela me paraît sain.

Autre sujet de satisfaction, le développement de la communauté francophone. Nous nous réjouissons des résultats de la

conférence de Niamey et des efforts faits par votre département ministériel, puisque c'est lui qui viendra en aide au secrétariat permanent qui a été créé après la décision de la mise en œuvre d'une agence de la coopération francophone. Nous trouvons excellent également — et je parle sous le contrôle de notre président M. Gros — ces conférences semestrielles de l'ensemble des ministres de l'éducation nationale et également les rencontres dites biennales des pays de langue française.

J'en arrive, après ces satisfecit, à ce qu'on pourrait appeler des critiques. Nous éprouvons une certaine amertume à constater la réduction brutale des crédits d'équipement, qui intervient après les blocages de crédits opérés en 1969, de telle sorte que la réduction en est encore plus sensible. Cependant j'ai noté que seront poursuivis les travaux de construction de l'Hôtel-Dieu à Beyrouth ; qu'également seraient poursuivis ceux d'un service d'oto-rhino-laryngologie au centre hospitalier universitaire de Kaboul ; j'ai pris note également des prévisions concernant l'école normale de Pnom-Penh, l'agrandissement du lycée Stanislas à Montréal et des quelques achats immobiliers prévus par l'Alliance française.

Par contre, vous avez abandonné un projet qui me paraissait essentiel, celui de la construction de notre ambassade à Brasilia. Brasilia, en effet, est une ville qui se développe, qui vit sa vie autonome ; j'ai pu en discuter avec notre chef de poste et avec notre consul, M. Schmidt, à ce sujet. Toutes les grandes puissances actuellement au Brésil font un effort considérable à Brasilia. Or la construction de l'ambassade de France n'est même pas ébauchée. Je trouve cela assez déplaisant car il s'agit d'un pays immense de 90 millions d'habitants et, avec le jeu de la démographie galopante du Brésil, il y aura 150 millions de Brésiliens en l'an 2000. Je pense donc qu'il sera nécessaire que vous puissiez très bientôt, et au cours de cette année, envisager l'amorce de la discussion de cette création.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** C'est tout à fait dans mes intentions, je tiens à vous le dire.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Je vous en remercie, je crois que vous donnerez satisfaction à l'unanimité de nos collègues de la commission.

Autre désillusion, l'abandon du plan culturel : je sais que vous me direz que, lorsqu'il n'y a pas de financement, il n'y a pas de véritable plan. M. de Lipkowski interrogé a répondu qu'il envisageait une « programmation » annuelle et il a surtout souligné, à notre demande, qu'il associerait le Parlement à l'élaboration de cette « programmation ». Nous nous réjouissons de ce projet, tout comme M. le général Béthouart.

Dans quelles conditions était jusqu'à maintenant élaboré ce plan culturel ? De hauts fonctionnaires, je ne dirai pas des technocrates — le président Herriot, que vous avez bien connu, disait que « le technocrate est un technicien qui vous donne tort » — de hauts fonctionnaires élaboraient un projet ; ils le soumettaient à la commission du Plan et l'avis de celle-ci était transmis au Gouvernement. Le Gouvernement, accaparé par bien d'autres tâches, entérinait pratiquement la décision des fonctionnaires. Il n'y avait donc pas, vous me permettez de le dire, véritablement intervention du Gouvernement et, *a fortiori*, il n'y a jamais eu intervention du Parlement. Il serait opportun que les commissions concernées puissent participer à l'élaboration de la « programmation » annuelle culturelle dans l'attente de la réalisation de ce plan.

Enfin, dernier sujet d'inquiétude, la coopération : le général Béthouart a parlé d'une difficulté que connaît M. Bourges et qui provient de la réduction du temps de service militaire. Les coopérants militaires jouent un rôle considérable. Ils sont actuellement une des branches maîtresses de notre coopération. Ils assurent une présence permanente et de qualité. La réduction du temps de service militaire — à laquelle nous sommes attachés — posera un certain nombre de problèmes en matière de coopération à vous-même, monsieur le ministre, et à M. Bourges.

Il vous faudra étudier de très près, avec une grande vigilance, cette difficulté qui posera, pour l'ensemble même des problèmes soulevés par la coopération, des incertitudes redoutables pour la pénétration de notre culture.

Ce que j'ai dit de la coopération intéresse surtout la coopération scientifique. Mais, je l'ai dit, vous avez regroupé toute l'activité de la coopération en un seul service. Néanmoins celle-ci reste insuffisante. J'ai chiffré le montant des crédits affectés à la coopération scientifique. Il est à peine de 10 p. 100 des crédits de la coopération culturelle et technique. Cependant, c'est cette coopération qui débouche sur la présence permanente

française. C'est la coopération scientifique qui permettra d'étoffer le tissu économique sur lequel nous pourrions greffer nos opérations commerciales.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Vous avez mille fois raison mais il y a déjà progression.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Je le reconnais, mais, selon un adage romain, il ne faut pas dire le bien pour faire le mal. Je vous suis très reconnaissant de vos efforts. A titre personnel, je vous fais une totale confiance car je connais l'homme, j'apprécie l'ami et j'estime le parlementaire que vous êtes.

Je proposerai à mes collègues de voter votre budget bien qu'il apparaisse dérisoire par rapport aux masses budgétaires mises en œuvre dans certaines autres disciplines budgétaires. Nous n'entendons pas vous aiguillonner, mais nous voulons très modestement vous indiquer le but vers lequel vous devez tendre.

Toujours au titre de la coopération, une autre critique vise l'octroi des bourses. Les bourses accordées à l'enseignement technique supérieur et à l'enseignement scientifique atteignent à peine 22 p. 100 de l'ensemble des bourses que vous octroyez au titre de la coopération culturelle. Là aussi il faudra infléchir, donner plus aux scientifiques qu'aux théologiens — je ne fais pas une mauvaise querelle — aux philosophes ou aux juristes. Il faudra allouer davantage de bourses à l'enseignement technique supérieur, à la coopération technique, car c'est là qu'est le véritable fer de lance de la pénétration de notre culture et de son maintien.

Il existe d'autres motifs de désillusion. On ne lit pas assez. M. le rapporteur général Pellenc a indiqué combien il était décevant de constater que certains avions voyagent à vide alors qu'ils pourraient transporter nos journaux, nos revues, nos livres traditionnels. Vendre des livres ne suffit pas. Au cours d'une mission effectuée en Amérique du Sud j'ai demandé, dans une bibliothèque, à voir les livres français qui s'y trouvaient. Ils étaient rangés sur des rayons, je les ai pris, ils étaient d'ailleurs admirables. J'ai demandé combien de fois ils avaient été lus. On a pris les fiches. J'ai alors constaté qu'ils n'avaient pas encore été ouverts.

Les statistiques font état de la vente de tant de kilogrammes de livres. Mais vous exportez des livres qui sont rangés sur les rayons d'une bibliothèque et qui ne sont pas lus. C'est comme s'il n'y en avait pas. Il y a donc toute une action à mettre en œuvre pour la défense du livre français.

Quant aux émissions sur ondes courtes, dont M. Gros a longuement parlé en commission et auxquelles M. le général Béthouart a fait allusion, un effort doit être fait, car ces émissions sont mal entendues.

Les échanges artistiques — nous sommes là dans le domaine des appréciations personnelles — ne sont pas suffisamment diversifiés. Quoi qu'il en soit, ce sont là des critiques mineures par rapport à la tendance générale que j'ai tout à l'heure esquissée.

Il faut voter ce budget parce que, dans l'ensemble, il est bien ordonné. Il laisse apparaître un retour à l'humilité. Un prophète a quitté la scène politique, nous avons des administrateurs. Nous faisons confiance à ces derniers. Les hommes que vous avez à la tête des postes sont exceptionnels. Dans la plupart des cas, ils sont de premier plan. Nos ambassadeurs, en particulier, sont d'une très grande probité et d'une très grande intelligence.

Permettez-moi à ce sujet de vous poser une question. Si vous ne pouvez y répondre, vous n'y répondrez pas, je ne voudrais pas vous gêner.

La presse nous a appris que M. Fabre, que j'ai, je crois, rencontré récemment à Santiago du Chili, professeur au lycée français, a été arrêté. Il aurait même subi des sévices. Est-ce exact ? Si cela était confirmé, cette affaire serait regrettable. Je ne sais ce dont il s'agit. Mais je serais heureux que vous puissiez nous donner à ce sujet des éléments d'information.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Vous avez parfaitement raison de poser cette question. Je tiens à vous dire que des démarches ont été immédiatement entreprises. Il paraît en ressortir que M. Fabre n'a pas subi de violences. Mais, croyez-moi, l'action diplomatique de la France demeurera vigilante.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis.** Votre réponse me satisfait et je vous en remercie.

Nous avons donc partout des hommes excellents qui font un effort énorme.

Il faut donc voter ce budget puisqu'au demeurant, et ce sera mon dernier mot, il amorce cette translation nécessaire des grands axes de notre culture. Notre effort doit moins porter sur l'Afrique du Nord, l'Algérie en particulier, et être davantage orienté vers les républiques de l'Est. J'ai constaté avec joie combien le livre français était lu, apprécié, compris dans ces pays de haute technicité, qui constituent un réservoir humain considérable et un facteur d'équilibre précieux pour la paix du monde.

Notre effort doit aussi porter sur l'Amérique latine. Il faut ainsi donner moins à certains pays qui ne représentent pas un réservoir humain important. Je songe, en particulier, à l'Afrique noire anglophone. Cependant, il est vrai que l'effort devra aussi être dirigé vers la Grande-Bretagne. Il est certain que ce pays entrera un jour très prochain dans le Marché commun avec la Norvège, l'Irlande et le Danemark. Des relations commerciales seront alors établies. Elles devront être accompagnées nécessairement de relations culturelles, scientifiques et de coopération technique.

C'est au bénéfice de ces observations que je demande à mes collègues de bien vouloir adopter le budget technique que vous nous avez présenté. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Ainsi qu'il en a été précédemment décidé, nous allons interrompre nos travaux.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures trente-cinq minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

**M. le président.** La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions concernant le ministère des affaires étrangères (section I : Affaires étrangères, et section II : Coopération).

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, au titre de la coopération.

**M. Henri Caillavet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, au titre de la coopération.** Monsieur le président, messieurs les ministres, j'ai à rapporter un deuxième budget : celui des affaires des Républiques africaines et malgache au titre de la coopération.

J'évoquerai brièvement le « paysage » budgétaire tel qu'il nous est apparu à la lecture des fascicules, car il s'agit là encore d'un budget extrêmement étroit puisqu'il ne représente que 0,75 p. 100 environ du budget général de l'Etat, en sorte que si la rigueur budgétaire le cerne, nous conviendrons aisément que les économies que nous pourrions réaliser sur ce budget seraient insignifiantes.

En 1969, autorisations de programmes exclues, une somme de 1.160.895.135 francs était inscrite au budget. Pour 1970, cette somme est de 1.120.866.597 francs. La diminution budgétaire est donc sensible et, en réalité, elle est même plus lourde si nous songeons aux transferts qui ont été opérés du budget des affaires étrangères sur le budget de la coopération et qui concernent trois nouveaux Etats : le Congo-Kinshasa, le Ruanda et le Burundi. Si nous tenons compte de la dévaluation, qui porte d'ailleurs sur 6.135.000 francs, la minoration réelle de votre budget, monsieur le ministre, atteint 64.261.395 francs, c'est-à-dire, en pourcentage, une réduction de 5,5 p. 100.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, on constate une très légère amélioration : 830 millions de francs par rapport aux 820 millions de francs de l'an dernier, soit 2 p. 100 de majoration ; mais, si nous tenons compte des charges d'assistance propres précisément aux trois nouveaux pays, le Congo-Kinshasa, le Burundi et le Ruanda, les dépenses ordinaires sont néanmoins inférieures de 821 millions de francs par rapport à l'an dernier, soit sensiblement une réduction de 7 p. 100.

Les dépenses en capital ont subi là un grand coup de faux. Les autorisations de programme étaient de 213 millions l'an dernier ; elles ne sont plus cette année que de 283 millions. Les crédits de paiement sont tombés de 340 à 282 millions de francs.

A la vérité, d'ailleurs, il faut donner ici une précision : aux crédits d'autorisation de programme et de fonctionnement, il faut ajouter une somme de 1.200.000 francs qui est relative à un transfert du budget des affaires étrangères à votre budget et,

également, l'incidence de l'augmentation des frais de transport, qui a été chiffrée par vous-même à 800.000 francs, c'est-à-dire dans l'ensemble un supplément de deux millions.

En revanche, il faut déduire un crédit de 27,5 millions de francs, inscrit au chapitre commun, qui a été bloqué et qui concerne, pour l'essentiel, le fonds d'action conjoncturelle.

Je me permets de vous renvoyer, mes chers collègues, aux tableaux qui figurent dans mon rapport imprimé pour ce qui concerne l'évolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital et je voudrais tout de suite indiquer à M. Bourges — c'est-à-dire au secrétaire d'Etat compétent — quels sont les motifs de satisfaction que nous éprouvons, tout en soulignant au passage les inquiétudes que nous éprouvons.

L'évolution de votre secrétariat d'Etat est bonne. Il est rattaché aux affaires étrangères ; il y a donc une volonté de regroupement. Néanmoins le Gouvernement a raison de lui conserver un caractère spécifique, car pendant quelques années encore il est opportun que des fonctionnaires plus particulièrement spécialisés — il est heureux pour nous que le ministre de la coopération ait été un haut fonctionnaire de la France d'outre-mer élève d'une école remarquable, l'école de la France d'outre-mer — restent, pour un certain nombre d'années, groupés sous l'autorité d'un secrétaire d'Etat et traitent l'ensemble des problèmes qui relevaient autrefois de la mouvance de l'Union française. Il est donc naturel à mon sens — et c'est aussi l'avis de notre commission — que vous présidiez le comité directeur du fonds d'aide et de coopération et que vous soyez surtout l'ordonnateur de ses dépenses.

Il est un autre motif de satisfaction que je tiens à souligner rapidement. Lorsque nous considérons l'application de la coopération, nous constatons que la pénurie et la rigueur vous ont obligé à sérier les problèmes et à opter pour des choix peut être plus judicieux qu'autrefois.

Les hommes — je l'ai dit ce matin à M. Maurice Schumann — qui se trouvent à votre disposition en tant que secrétaire d'Etat dans ces républiques africaines et malgache sont excellents et de très grande qualité.

Le nombre des coopérants était en 1968 de 8.839 ; en 1969 ils n'étaient plus que 8.490 ; ils sont cette année 8.450, soit une réduction de 4 p. 100, ce qui montre le « décollage » de ces pays.

Le nombre des militaires du contingent est également en légère régression : 1.830 en 1968, 1.664 en 1969 et même chiffre, semble-t-il, cette année. Là encore, on constate une minoration de 9 p. 100.

Le fait que la réduction du service militaire posera des problèmes mérite évidemment, et pour vous en particulier, monsieur le secrétaire d'Etat, qui êtes chargé de la coopération, que l'on suive de très près l'évolution de ces difficultés.

Enfin les volontaires du progrès, peu nombreux il est vrai, mais qui accomplissent pour la plupart une œuvre honorable. Ils sont au nombre de 492, et j'ai eu la surprise de constater que parmi eux l'on comptait 128 jeunes filles. L'ensemble de ces personnels travaille au Cameroun, au Centre-Afrique, en Côte-d'Ivoire, au Congo, au Gabon et au Ruanda. Pour le surplus, ces volontaires du progrès servent dans le domaine de l'agriculture et celui de l'artisanat ainsi que dans le domaine médico-social.

Ici, je voudrais formuler une très simple observation. Il est bien évident que l'efficacité du personnel de la coopération dépend de sa sélection, et aussi de la durée de son contrat. Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat qu'il serait opportun de préparer l'ensemble des coopérants et des experts que nous envoyons dans les pays d'outre-mer afin qu'ils puissent mieux connaître l'environnement et le pays dans lequel ils seront appelés à vivre ? En effet, il ne suffit pas d'être un bon expert ; encore faut-il bien connaître d'abord le pays où l'on servira.

Les instituteurs et les membres de l'enseignement doivent effectuer un stage de huit jours ; c'est insuffisant, mais du moins ce stage existe-t-il. Pour les autres coopérants, il n'est pas prévu de stage, ou s'il en existe un, il n'y a pas obligation d'y participer. Je crois que la dépense qui en résulterait serait relativement modeste ; en tout cas, elle serait indispensable pour permettre de mieux préparer nos experts et l'ensemble des coopérants et ainsi élargir le champ de leurs connaissances.

Après les hommes, je voudrais vous entretenir, mes chers collègues, du problème des capitaux.

Souvent, on nous dit que nous avons donné l'indépendance aux républiques africaines et malgache mais que, aujourd'hui, ses anciennes colonies coûtent davantage à la France qu'à l'époque où notre pavillon flottait sur les pays d'outre-mer.



Je vous ai demandé, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir me faire connaître les chiffres exacts. Il apparaît, mes chers collègues, que l'aide financière française est inférieure à 1 p. 100 de son produit national brut.

Un pour cent, cela correspond aux recommandations faites par l'O. N. U., et je vous poserais tout à l'heure à ce sujet une question avec l'espoir que vous pourrez y répondre.

Quelle est, en effet, l'utilisation des crédits que nous dispensons aux Républiques malgache et africaines et, plus particulièrement, ceux du Fonds d'aide et de coopération ? J'ai constaté qu'au 1<sup>er</sup> juillet 1969, vous aviez accordé 605 millions — la somme est importante — à Madagascar, 460 millions à la Côte-d'Ivoire, 440 millions au Cameroun, 350 millions au Sénégal, 201 millions au Centrafrique, 180 millions au Mali, 122 millions au Togo.

Pour ces aides, l'essentiel aujourd'hui porte sur d'autres domaines que l'agriculture. Jusqu'à présent, un tiers de ces aides était affecté à l'agriculture. Désormais, il n'y en aura plus qu'un cinquième. Là aussi, il y a une tendance heureuse et je ne peux que vous encourager à persévérer dans cette voie.

Je voudrais aussi, mes chers collègues, aborder un autre sujet d'ordre financier, à savoir quelle est la coopération que nos partenaires du Marché commun consentent aux pays d'Afrique et malgache. Ce matin, MM. Schmitt, Armengaud et le général Béthouart ont parlé longuement de la nouvelle convention de Yaoundé que nous devons ratifier et qui prévoit d'accorder à l'ensemble de ces pays un milliard d'unités de compte réparti de la manière suivante : 900 millions pris sur le budget des Etats membres et 100 millions provenant d'un prêt de la Banque européenne d'investissements.

Quelle est la participation de la France ? La France s'est obligée à accorder 298,500 millions d'unités de compte, c'est-à-dire 33,14 p. 100 ; l'Allemagne, qui est notre partenaire, et un partenaire redoutable, s'est également obligée à verser 298,500 millions. L'Italie supporte une charge de 140 millions, c'est-à-dire 15,67 p. 100 ; la Belgique et les Pays-Bas versent 80 millions, soit 8,89 p. 100, et le Luxembourg est engagé pour 2,4 millions, c'est-à-dire 0,27 p. 100.

Les participants — vous représentiez, monsieur le secrétaire d'Etat, la France — ont manifesté la volonté de développer surtout le secteur artisanal et le secteur industriel, en sorte que, là encore, l'orientation nous paraît parfaitement convenable puisque ces pays doivent tendre peu à peu vers l'autonomie artisanale et industrielle.

J'en arrive à une autre forme de l'aide que nous consentons aux République d'Afrique et de Madagascar, l'aide militaire. Vous avez été en quelque sorte, monsieur le ministre, interpellé au sujet de l'affaire du Tchad. J'ai écouté votre réponse avec attention. Nous nous étions entretenus d'ailleurs de cette question en commission où vous nous aviez déclaré que l'aide militaire, pour l'essentiel, consistait dans des détachements d'officiers et de sous-officiers pour encadrer les jeunes troupes et, par ailleurs, dans un soutien logistique. A une question précise que je vous ai posée, vous avez répondu qu'il s'agissait surtout d'entretien et de renouvellement de matériel. Vous ne me démentirez sans doute pas si j'indique qu'il s'agit aussi parfois de cession gratuite de matériel. Très souvent, nous cédon gracieusement à ces pays, qui en ont d'ailleurs besoin, une partie de notre matériel qui n'est d'ailleurs pas le plus moderne.

Quoi qu'il en soit, je prends acte de votre approbation et je vous poserai aussitôt la question suivante : la grande presse nous a quelque peu émus dernièrement au sujet du problème grave qui s'est posé au Centre-Afrique. Au Centre-Afrique, nous avons appris que des ressortissants français avaient été expulsés, certains même violentés et leurs biens confisqués. Nous aimerions savoir pour quelle raison, car nous supposons qu'ils ne se sont pas mis en infraction grave avec la législation du pays. Je souhaite que votre réponse puisse nous satisfaire.

Pour l'essentiel, mes chers collègues, au sujet de l'aide internationale apportée à ces différents pays, je vous renvoie à mon rapport écrit en ce qui concerne l'effort accompli par la B. I. R. D., l'O. N. U., la banque européenne d'investissements, le fonds européen de développement, ce qui représente *grosso modo* un milliard de francs.

Je ne voudrais pas non plus allourdir mon propos par une discussion sur l'O. R. S. T. O. M. puisque cela a été fait ce matin par les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères. Alors, avant de quitter cette tribune, je voudrais poser deux questions, étant précisé que notre commission a décidé d'accepter la partie technique de votre budget qu'elle estime convenable.

La première question concerne la création d'un corps de fonctionnaires de la coopération. Je sais bien qu'une telle

création présentera des inconvénients. Vous pouvez me dire qu'il faut spécialiser les emplois, que la création de ce corps de fonctionnaires provoquerait des distorsions, des difficultés sur le plan de la cohésion même de la fonction publique et surtout sur le plan de la gestion. Vous pouvez également me dire que vous risquez ainsi de figer l'évolution des territoires d'outre-mer, alors qu'elle est imprévisible. Vous préférez en conséquence la procédure du détachement laquelle vous permet d'associer l'ensemble des départements ministériels à l'œuvre de la France au titre de la coopération.

Tout cela est fort bien, mais votre procédure du détachement présente des difficultés assez redoutables, notamment parce que les clauses de garantie de carrière ne sont presque jamais respectées. C'est d'ailleurs pourquoi beaucoup de fonctionnaires hésitent à partir comme coopérants auprès des Républiques malgache ou africaines parce qu'ils ne sont pas sûrs d'obtenir les garanties prévues par les règles de la fonction publique.

De fait, vous avez actuellement 30 p. 100 de contractuels qui servent au titre de la coopération, ce qui évidemment alourdit la charge budgétaire de cette coopération.

Vous allez maintenant buter sur la réduction du service militaire. Peut-être est-il opportun de réétudier la création d'un corps de fonctionnaires servant au titre de la coopération.

Quant à ma deuxième question, elle est relative au contrôle des crédits mis à la disposition des républiques malgache et africaines.

Là encore, l'opinion est sensibilisée. On nous dit — excusez l'expression : vous donnez des Mercedes aux Africains ; l'aide que vous leur consentez n'est pas réglementée.

Vous savez le mal qu'a fait sur ce sujet M. Cartier dans ce pays. Il fait du poujadisme national.

Or, la question est très simple : lorsque vous ouvrez un crédit au profit d'un Etat souverain, comment surveillez-vous son emploi ? Si par exemple vous consentez 500 millions d'anciens francs pour l'achat de tracteurs agricoles, comment saurez-vous si cette somme n'a pas été employée à d'autres fins ?

Vous me répondrez qu'il y a un contrôle effectif. J'en suis convaincu. J'ai eu comme vous la charge des affaires d'outre-mer, mais je ne suis qu'un ancien ministre ; vous avez la chance d'être le verbe, l'autorité. (*Sourires.*) Je vous demanderai donc de me répondre avec précision. Il est grand temps de montrer à nos mandants que les efforts que nous accomplissons ne sont pas stériles. Nous voulons bien aider les peuples de l'ancienne France d'outre-mer, mais à condition que cet effort financier ne soit pas fait en pure perte.

C'est sous le bénéfice de ces observations, en renvoyant pour le reste mes collègues à mon rapport écrit, que je leur demande de bien vouloir approuver le budget que je viens de rapporter. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Je me permets d'inciter chacun à la brièveté, car les rapporteurs ont dépassé leur temps de parole non seulement pour le budget des affaires étrangères, mais pour l'ensemble de nos discussions de ce jour.

La parole est à M. André Armengaud.

**M. André Armengaud.** Je serai bref ; mon propos s'adresse essentiellement à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération.

Vous savez que les pays membres de la C. E. E. ont signé avec nos associés africains une nouvelle convention, dite « de Yaoundé ». Or, dans cette convention, rien n'a été prévu en faveur de la stabilisation des cours des matières premières de nos associés africains. Tout au plus a-t-on prévu un fonds de réserve de 80 millions d'unités de compte qui interviendrait éventuellement en cas de catastrophe. C'est peu, en regard de ce que prévoyait l'ancienne convention et de la dégradation continue du cours de certaines matières premières.

A la commission paritaire euro-africaine, il y a deux ans, nous avons mis au point, après dix mois de travail, des propositions qui, produit par produit, devaient assurer des débouchés réguliers et normaux en Europe et dans la limite de quantités raisonnables aux productions fondamentales de nos associés africains. C'est dans le cadre des perspectives mondiales de l'opération que nos propositions devaient servir d'exemple.

Je me souviens qu'à Bamako, au mois d'octobre 1967, lorsque j'étais chargé de rapporter cette question, j'ai rompu des lances avec le ministre en exercice chargé des relations du conseil des ministres avec la commission paritaire. Il m'affirmait que, quels



que soient les efforts que nous pouvions faire et les recommandations que nous adopterions, son Gouvernement demeurerait réticent devant tout mécanisme de stabilisation. Tout au plus, pouvait-on pleurer en commun sur le sort de nos amis africains, à qui, d'ailleurs, les pays riches comme le sien apportaient une contribution sérieuse.

Je me souviens de lui avoir répondu : « Votre politique consiste — moyennant une aumône ou une prime d'assurance — à vous assurer une possibilité d'intervention préférentielle sur les marchés de ces pays, sans vouloir pour autant prendre le moindre engagement pour l'écoulement régulier de leurs matières premières. Vous allez même plus loin et vous exercez votre préférence à l'égard des matières premières homologues produites soit en Amérique du Nord, c'est le cas en particulier du soja, soit en Amérique du Sud. C'est là une manière bien particulière de concevoir l'aide aux pays associés en voie de développement et de traiter vos contribuables car, en fait, cela revient à leur demander de se substituer au consommateur, lequel n'aurait, si vous me suiviez, qu'à payer une prime bien faible pour assurer la stabilisation des cours dans la limite de production raisonnablement plafonnée. »

Je m'étonne simplement que le Gouvernement français, qui connaissait les travaux auxquels je viens de faire référence — car le rapport déposé au sein de la commission paritaire et voté par elle en décembre 1969 a été fait en plein accord avec vos services — n'ait pas soutenu mon point de vue avec une extrême vigueur ; il est en effet fâcheux de laisser, dans la nouvelle convention, se dégrader systématiquement les cours des matières premières des Etats africains qui ne manqueront pas de nous demander un jour de compenser par des dotations budgétaires supplémentaires ou par une aide bilatérale plus large leur manque à gagner.

Il y a là, me semble-t-il, de la part de certains de nos partenaires européens, plus spécialement les Allemands et les Hollandais, un comportement que je me permets ouvertement de considérer comme incompatible avec le principe de l'association.

Je souhaite qu'à l'occasion de la conférence au sommet qui aura lieu dans quelques jours, le Gouvernement français rappelle que si l'on peut reprocher aux Français d'avoir paru être pendant longtemps les mauvais bergers de l'Europe, notre attitude, brutale sans doute, est à tout prendre préférable à la « tartufferie » de certains partenaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de dénoncer cette dernière et de faire comprendre à nos partenaires que nous n'en sommes pas dupes. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Monteil.

**M. André Monteil, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.** Monsieur le ministre, traditionnellement l'examen du budget des affaires étrangères devant l'une ou l'autre des assemblées fournit l'occasion d'un ample débat sur la situation internationale et l'action diplomatique du Gouvernement. Comment pourrions-nous l'éviter cette année alors que, dans trois jours, M. le Président de la République et vous-même participerez à La Haye à une conférence au sommet qui, dans les circonstances actuelles, revêt une importance décisive ?

Jamais tant d'espoir n'aura été mêlé à tant d'inquiétude chez tous ceux qui, comme nous, pensent que les chances de la liberté, du progrès et dans une large mesure de la paix passent par l'avènement d'une Europe unie.

Que l'idée européenne traverse une crise grave, comment pourrait-on le nier ? Au sein du Marché commun, les difficultés se multiplient, les expédients provisoires éludent les véritables solutions ; la dévaluation du franc, puis la réévaluation du mark ont ouvert dans la politique agricole commune des brèches que les Six ont eu grand peine à colmater ; à l'Union de l'Europe occidentale, le siège de la France demeure vide. Désenchantement, scepticisme, rivalités et ressentiments se sont installés chez des partenaires qui devaient constituer peu à peu les membres d'une même famille.

Il semble que les vieux démons du nationalisme aient retrouvé leur séduction et qu'à une époque où jamais les distances n'ont été plus courtes ni les moyens de la pensée plus rapides, chacun de nos pays n'ait d'autre objectif que de retrouver en lui seul les chances de son salut.

Cet état d'esprit se manifeste jusque dans le fonctionnement des institutions européennes. Qu'une entreprise commune soit en cours et voilà que chaque partenaire défend avec âpreté son intérêt le plus immédiat et s'enlise dans des discussions parfois sordides sur les détails les plus insignifiants. On cherche à

ajuster les intérêts particuliers par une succession de compromis et de concessions réciproques, comme si l'intérêt général de la Communauté européenne était la somme des intérêts particuliers à court terme de chaque Etat membre.

Dès lors — et tous ceux qui ont la pratique des assemblées internationales le savent — si les organismes techniques demeurent et donnent l'illusion de représenter le bien commun, les rencontres se transforment peu à peu en marchandages où prévaut ce que l'on a appelé pudiquement la « loi du juste retour », c'est-à-dire le souci de chaque nation de récupérer intégralement sa mise. Où est, dans tout cela, cette âme commune qui inspirait les fondateurs de l'Europe et dont nous savons bien qu'elle n'est pas un mythe, mais la seule chance de salut pour notre vieux continent ?

Notre angoisse s'accroît de constater cette division à l'heure où la conjoncture politique va poser à nos pays deux problèmes redoutables ; celui de leur sécurité d'abord, dans les perspectives, qu'il convient d'examiner sérieusement, d'un dégagement total ou partiel des forces américaines d'Europe ; celui de leurs rapports avec l'Europe de l'Est ensuite, à l'occasion du projet de conférence sur la sécurité européenne.

Cependant qu'à Helsinki se poursuit le tête-à-tête russo-américain sur la limitation des armements stratégiques, d'où l'Europe occidentale est absente bien qu'elle soit au plus haut point concernée, allons-nous dans quelques mois participer à une conférence sur la sécurité européenne où les nations de l'Europe occidentale se présenteraient en ordre dispersé et d'où seraient exclus les Etats-Unis d'Amérique dont l'alliance est pourtant essentielle pour le maintien de l'équilibre européen ?

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Monteil ?

**M. André Monteil.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Il est absolument exclu, et par tout le monde, que la conférence sur la sécurité européenne, si elle doit se réunir, le fasse sans la participation des Etats-Unis.

**M. André Monteil.** Merci, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu donner publiquement cette assurance. Vous l'aviez fournie à la commission, mais je la trouvais si importante que j'avais l'intention d'en faire part à mes collègues dans le courant de mon exposé.

**M. Marcel Pellenc, rapporteur général.** Eh bien ! c'est fait et tout est très bien ! (*Sourires.*)

**M. André Monteil.** Tels sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les thèmes de nos interrogations inquiètes.

Si le sommet de La Haye est pour les Européens l'occasion de se ressaisir et de se réunir, alors, mais alors seulement, notre espérance retrouvée sera à la mesure de notre angoisse présente.

Nous souhaitons qu'à l'occasion de ce débat au Sénat vous nous apportiez déjà quelque apaisement, sans méconnaître cependant que la proximité de la conférence le rende particulièrement délicat en vertu de deux sortes de considérations. Pour des raisons d'ordre international d'abord : le ministre des affaires étrangères, bien évidemment, ne saurait révéler à l'avance ses arguments de discussion, ses propositions d'ouverture, ses concessions possibles ou, au contraire, les lignes de repli qu'en aucun cas il ne saurait franchir. Pour des raisons d'ordre intérieur ensuite : le devoir national exige des parlementaires qu'ils ne sacrifient à aucun esprit polémique ou partisan à la veille d'une épreuve aussi grave.

Mes amis et moi-même, qui depuis dix ans n'avons pas ménagé nos critiques à l'égard de la politique étrangère menée par le pouvoir, nous n'avons pas l'intention de profiter de ce débat pour vous mettre en difficulté. Il est vrai qu'au sein de la majorité elle-même d'autres s'en sont chargés (*Sourires à gauche*) qui, au nom d'une orthodoxie présente et active, paraissent avoir constitué une sorte de comité de vigilance destiné à maintenir le Gouvernement dans le régime de la liberté surveillée. (*Nouveaux sourires sur les mêmes travées.*)

Quelle est, dans le domaine de la politique étrangère, la part de la continuité et celle de l'ouverture ? Monsieur le ministre, quand vous êtes arrivé aux affaires vous avez suscité parmi nous de grands espoirs en raison des combats que, pendant tant

d'années, nous avons menés ensemble, de vos convictions européennes affirmées parfois avec courage et, en particulier, un certain jour de mai 1962.

Il peut paraître assez vain, à ce moment de la vie gouvernementale, d'établir un bilan. Si nous nous livrions à cet effort, peut-être serions-nous amenés à déplorer un certain manque d'ouverture. Nous voyons se multiplier, et encore dans votre discours à l'Assemblée nationale, des références constantes et passionnées aux principes et aux objectifs de la politique d'hier. La France est toujours absente de l'U. E. O., il n'y a pas de changement appréciable dans la politique française au Proche-Orient et dans les conceptions stratégiques de M. le ministre de la défense nationale n'apparaissent pas de changements bien grands, puisqu'il ne semble pas que nous ayons renoncé à une politique de défense fondée sur la stratégie tous azimuts et sur le concept sacro-saint de l'indépendance nationale.

Des indices discrets montrent tout de même qu'une certaine mutation est en cours. D'abord, mes chers collègues, il est certain qu'il y a une évolution dans le style. Vous n'avez pas pris et vous ne prendrez pas, j'en suis convaincu, d'initiatives fracassantes.

Nous avons constaté, au contraire, votre souci d'informer et de convaincre, au cours de multiples voyages, vos partenaires européens, votre désir de ne pas les mettre, comme ce fut le cas naguère, devant le fait accompli. Il ne semble pas non plus qu'il existe *a priori* un veto à l'élargissement du Marché commun, et singulièrement à l'adhésion de la Grande-Bretagne et nous avons noté qu'à plusieurs reprises ont été réaffirmés avec force nos liens privilégiés avec les Etats-Unis.

C'est ainsi que vous avez déclaré à l'Assemblée nationale : « Les Etats-Unis ne sont pas seulement nos amis et nos alliés traditionnels, ils représentent l'ultime recours de l'Occident. » Et tout à l'heure encore vous avez publiquement indiqué à cette assemblée qu'à votre sens une conférence sur la sécurité européenne était inconcevable en l'absence des Etats-Unis.

Cependant, même timide, cette ouverture paraît dangereuse à une fraction non négligeable du gaullisme qui a fait connaître récemment son opinion, à l'approche de la conférence de La Haye, dans un manifeste signé de quarante personnalités appartenant au Mouvement pour l'indépendance de l'Europe.

Excusez-moi de faire un sort à ce texte en dépit du caractère étrange de sa dialectique et aussi de la médiocrité de son style (*Sourires à gauche*), mais il me paraît intéressant d'analyser ce que pensent un certain nombre de personnalités, à la veille de la conférence de La Haye, quand je lis parmi les signatures, à côté de celles de M. René Capitant et de M. Vallon à qui je n'attache pas, en matière de politique étrangère, plus d'importance qu'ils n'en méritent, celles de M. Jean Charbonnel, de M. Georges Gorce, de M. Michel de Grailly, de M. Jacques de Montalais, directeur de *La Nation*, celles aussi de M. Edmond Michelet, membre du Gouvernement, de M. Jacques Vendroux et de M. Pierre Messmer, qui hier encore était ministre des armées. Ce manifeste établit une distinction bizarre entre les Etats qui, par leur structure politique et sociale et leur équilibre économique, ont vocation et capacité pour pratiquer une politique européenne véritable : la France, l'Allemagne fédérale, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche, la Yougoslavie, la Suède et puis les autres, plus atlantiques qu'euro-péens : l'Angleterre, les Pays-Bas, la Belgique, la Norvège, le Danemark et le Portugal. Le manifeste fait état d'un conflit dans tous nos pays entre les atlantiques et les européens et estime — je cite — « que tout accroissement du parti atlantique de l'Europe des Six se traduirait à plus ou moins court terme par l'admission de l'Angleterre dans le Marché commun et aurait pour conséquence de renforcer puissamment l'influence américaine en Europe occidentale ». Les quarante énumèrent ensuite les conditions mises au développement et à l'élargissement du Marché commun : « Premièrement, définir la politique étrangère des Six, faire prévaloir la conscience européenne sur la conscience atlantique ; deuxièmement, la Grande-Bretagne devra souscrire à cette nouvelle orientation de la politique étrangère ; troisièmement, l'adhésion de la Grande-Bretagne devra être simultanément équilibrée par celle de l'Espagne et de l'Autriche. »

**M. Jacques Soufflet.** On a quand même le droit d'avoir des idées ! (*Murmures à gauche*.)

**M. André Monteil.** Et comme la liberté de parole existe en France, j'ai le droit de les critiquer à cette tribune. (*Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche et à droite.*)

**M. Jacques Soufflet.** Nous examinons le budget des affaires étrangères !

**M. André Monteil.** « Enfin, quatrième condition : il faudra que l'admission des nouveaux Etats soit précédée d'un accord de sécurité et de coopération entre la Communauté européenne et le C. O. M. E. C. O. N. ». A ma connaissance, il s'agit là d'organisations économiques et non pas d'organisations de défense.

Je sais que l'on peut s'étonner des signatures que j'ai mentionnées tout à l'heure. Je suis persuadé que la plupart des signataires n'ont pas lu ce qu'ils ont signé, à moins qu'on ait usuré leur signature.

**M. Jacques Soufflet.** Pourquoi voulez-vous qu'ils ne l'aient pas lu ?

**M. André Monteil.** Laissez-moi terminer ma démonstration.

Ce que j'en conclus, c'est qu'un certain nombre d'hommes politiques donnent leur signature à n'importe quel texte pour peu que ce texte tende à gêner une politique d'ouverture que désire peut-être pratiquer le Gouvernement. Il faudra qu'un jour on choisisse entre les idées de ces quarante personnalités et les nôtres. Mais, monsieur le ministre, nous ne voudrions pas vous acculer à des réponses trop précises qui risqueraient de faire échouer la mutation nécessaire que nous espérons, à défaut de pouvoir d'ores et déjà la constater.

Remarquez que, dans l'acharnement que certains mettent à réaffirmer leur attachement à la continuité, nous faisons la part de la conviction, de la précaution et même du complexe. (*Sourires.*)

Provisoirement, je veux bien accepter les conclusions de M. le président Jean de Broglie dans son excellent rapport consacré à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun où il déclare : « Notre politique étrangère se trouve-t-elle soudain placée sous le signe du changement ou demeure-t-elle encore sous celui de la continuité ? Sans doute suffit-il de poser la question de cette manière pour s'apercevoir qu'elle ne se pose pas ainsi. L'analyse des événements laisse apparaître, en effet, une courbe de réévaluations successives greffées sur les orientations permanentes de la politique française. »

Dans la mesure où la greffe est une opération par laquelle on ente sur un arbre qui, en dépit de sa vigueur, reste stérile ou produit des fruits médiocres, une petite branche qui se développera et produira plus tard de bons fruits, j'accepte volontiers l'idée de ces greffes successives (*Sourires.*) et cela d'autant plus que, pour connaître la définition exacte du mot réévaluation, je me suis reporté, non pas à Littré, car réévaluation est un néologisme, mais au dictionnaire de M. Paul Robert dans lequel j'ai lu : « réévaluation : nouvelle évaluation sur de nouvelles bases ». Puissent de nouvelles évaluations des problèmes internationaux, effectuées sur de nouvelles bases, contribuer à faire mûrir les fruits de l'unité européenne !

Notre devoir, présentement, est de vous dire notre analyse de la situation, nos objectifs, notre attente, en précisant que, sans sectarisme, ni préjugé, nous serons les observateurs vigilants de la politique qui sera menée dans l'espoir que vous ne serez à aucun moment le prisonnier d'un clan, mais, au contraire, l'interprète de la volonté des Français et des Françaises, dont je rappelle qu'un récent sondage a prouvé que, dans leur grande majorité, ils souhaitaient la poursuite de l'entreprise d'unification européenne.

Les intégristes du gaullisme confondent souvent l'inspiration permanente du général de Gaulle avec les avatars les plus récents de sa politique. Cette politique s'est manifestée dans des propositions et des décisions successives et parfois contradictoires, mais c'est un fait que, derrière ses évolutions, apparaît une permanence : d'abord, la volonté de garder en toute occasion les mains libres, de ne pas se lier par des engagements contraignants, le chef de l'Etat devant, dans l'intérêt de la France, toujours conserver sa liberté de manœuvre. Le concept de base c'est celui de l'indépendance nationale.

Je ne sache pas que dans cette assemblée où nous siégeons il existe beaucoup de partisans de la dépendance nationale.

La famille politique, dont je suis ici l'interprète, ne sous-estime pas l'importance que revêt une politique d'indépendance nationale. Encore convient-il de définir ce terme. S'il s'agit de l'indépendance de la nation, de l'ensemble des Français, c'est-à-dire en fin de compte de leur liberté, c'est effectivement l'objectif le plus désirable et le plus incontestable. En revanche, nous n'acceptons pas l'interprétation qui consiste à confondre l'indépendance de la nation avec celle du pouvoir, c'est-à-dire la doctrine selon laquelle les règles contractuelles et communautaires, le caractère contraignant des alliances, la solidarité organique entre Etats de même civilisation, soumis aux mêmes défis, sont à proscrire au profit de la liberté de jeu politique du Gouvernement.

Dans le monde moderne, le refus des liens communautaires permet-il à une nation de moyenne importance, comme la nôtre, la véritable indépendance et comment cette notion de l'indépendance absolue de l'Etat est-elle compatible avec l'idée d'une Europe unie ?

Faudra-t-il admettre que la France incarne seule l'intérêt européen, ou au contraire qu'il existe une sorte d'harmonie pré-établie entre les intérêts nationaux de chacun des partenaires européens ? Il nous apparaît, d'ailleurs, que nous assistons à un glissement, de la part du Gouvernement, de la notion d'indépendance au sens nationaliste du terme à la notion d'indépendance au sens européen, ainsi que cela s'est révélé dans le discours de M. le Premier ministre à Strasbourg : « Nous voulons, disait-il, pour notre part, que la construction européenne se développe dans un sens véritablement européen, c'est-à-dire indépendant, et nous voulons en avoir l'assurance. »

La notion moderne de l'indépendance ne réside pas en effet dans l'exaltation de la nation et du libre arbitre de la nation, mais dans la libre adhésion à une communauté plus vaste et plus puissante car finalement, dans la société moderne, un peuple n'a jamais que l'indépendance de sa puissance.

Avant La Haye, il conviendrait sans doute que nous établissions ensemble un bilan de la situation européenne. Ce bilan, c'est d'abord celui des résultats positifs du Marché commun, industriel et agricole, qui, en douze années, a réussi à supprimer l'essentiel des obstacles aux échanges entre les Six, contribuant ainsi au développement de leur commerce et de leur production en même temps qu'à l'élévation de leur niveau de vie. Mais c'est aussi le bilan de ses retards, de ses lacunes et de ses fragilités que les événements récents ont mis pleinement en lumière. Il est évident que le marché commun agricole et l'union douanière industrielle elle-même ne pourront subsister sans une politique économique monétaire commune. Il est clair également que le développement de l'intégration économique exige maintenant de nouveaux progrès dans la voie de l'unité politique.

Un autre bilan s'impose, c'est celui de la résurgence des nationalismes en Europe. A cet égard, il serait injuste de minimiser les responsabilités françaises. A nos yeux, le tort de notre politique passée, c'est d'avoir fourni un exemple, une doctrine et finalement un alibi au nationalisme de chacun des Etats membres. Mais s'il est vrai qu'une telle orientation a été grave pour l'Europe, la crise de l'esprit européen procède aussi d'autres formes de nationalisme, telles celles que signalait notre ami M. Armengaud, formes plus subtiles, mais tout aussi dangereuses, et qui ne sont pas, pour l'essentiel, le fait de la France. C'est le cas de cette forme mercantile du nationalisme qui tend à subordonner tous les impératifs politiques aux succès économiques et financiers de la nation.

Qu'il s'agisse d'apaiser certains électeurs, de satisfaire certains groupes de pression ou de revendiquer au bénéfice de la collectivité nationale les mérites d'une réalisation technique ou d'un service financier, la conséquence est la même : on cherche à ramener aux dimensions d'un groupe déterminé les exigences d'une œuvre qui devrait être collective, on abaisse un idéal au stade du marchandage. Ce n'est pas l'idée de l'Europe européenne libérée de toute tutelle étrangère qui est critiquable, mais le fait qu'on ait tourné le dos aux moyens indispensables pour construire, précisément, cette Europe européenne.

La politique scientifique de la France offre un exemple significatif des erreurs commises. Pour avoir prétendu souvent tout faire seul et tout seul, notre pays s'est exposé aux risques de n'atteindre aucun de ses objectifs, faute de moyens suffisants.

Voici la France contrainte, aujourd'hui, de s'en remettre entièrement aux techniques nucléaires des Etats-Unis ! Une politique d'indépendance étroite et illusoire a conduit à une indépendance croissante qui peut devenir bientôt irrémédiable.

Mais ce qui est vrai pour la France l'est également pour nos partenaires en Europe occidentale. Il faut ou bien arrêter cette décadence par une mise en commun des efforts et des ressources ou bien se résigner à devenir des satellites, voire même des colonies.

Ce que nous attendons de la conférence au sommet après ce bilan, je vais essayer, monsieur le ministre, de vous le dire. La Haye ne serait qu'un demi-succès si la France se bornait à débloquent la Communauté européenne. Il convient de rétablir entre les partenaires la confiance mutuelle afin de parvenir à un règlement du triple problème : achèvement, développement, élargissement du Marché commun.

L'achèvement, c'est, bien entendu, l'adoption du règlement financier agricole définitif. Le marché commun agricole se définit par des prix européens uniques, du moins pour les denrées

essentielles, la préférence communautaire et la prise en charge communautaire du coût de la politique agricole commune.

Le marché agricole, c'est ce qu'il y a de plus communautaire dans les réalisations actuelles de la Communauté européenne. Le règlement financier agricole, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, monsieur le ministre, aura donc valeur de test...

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Très bien !

**M. André Monteil.** ... selon qu'il sera ou ne sera pas adopté.

La Communauté économique européenne évoluera dans une perspective communautaire ou, au contraire, se diluera dans une simple zone de libre échange. Mais il faut savoir que les fonds procurés grâce au règlement financier agricole doivent être gérés par la Communauté elle-même...

**M. André Dulin.** Très bien !

**M. André Monteil.** ... sous le contrôle du parlement européen, dont il convient d'accroître, parallèlement, les pouvoirs, tant dans le domaine financier que dans le domaine législatif.

Il faut admettre également que, dans les discussions relatives au financement, nos partenaires veuillent introduire les problèmes concernant l'organisation et la discipline des productions.

**M. André Dulin.** Très bien !

**M. André Monteil.** Les problèmes du développement et de l'élargissement ne sont pas liés juridiquement au problème de l'achèvement. Mais enfin, monsieur le ministre, ce serait une position intenable que de soutenir qu'ils ne sont pas liés politiquement. En réalité, il faudra bien, à La Haye et dans les jours qui suivront, faire ce que les anglo-saxons appellent le *package deal*. Quelles que soient les priorités dans le temps, il existe des liens politiques tellement étroits que vous ne dissocierez pas les trois termes de votre triptyque.

La Haye devrait être l'occasion de définir les grandes étapes, sinon le calendrier de l'union économique et monétaire dont je cite rapidement les têtes de chapitre : l'harmonisation des conditions de la production, notamment dans le domaine des législations sociales, les politiques communes pour l'agriculture, les transports, l'énergie, le commerce extérieur, l'institution par étapes d'une monnaie européenne, un grand programme européen de recherche scientifique et technique, une politique industrielle communautaire.

De plus, monsieur le ministre, et mon groupe attache une grande importance à ce point, La Haye devrait être l'occasion de réaffirmer la volonté des Six de respecter, dans leur lettre et dans leur esprit, les dispositions institutionnelles du traité de Rome.

En d'autres termes, il faudrait établir, comme il était prévu à Rome, le vote majoritaire comme règle normale des décisions au conseil des ministres de la Communauté.

La France ne doit pas faire du développement du Marché commun un préalable dans le temps au problème de l'élargissement. Tout ce qui est novation par rapport à ce qui est acquis devrait être, naturellement, discuté avec les pays candidats. Les Six devraient, du moins, se mettre d'accord sur les principes de base et sur la procédure de négociation.

Nous suggérons qu'un mandat soit donné à la Commission européenne, ce qui permettrait de négocier plus vite et mieux sur la base de décisions communes, s'exprimant par la voix d'un négociateur unique.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Très bien !

**M. André Monteil.** Mais le succès de la négociation économique est lié au problème de l'union politique de l'Europe. Tout dépendra de l'esprit avec lequel seront abordés les problèmes de l'élargissement et du développement. Tout dépendra de la finalité qui inspirera les efforts des négociateurs. Il faut jeter les bases de l'union politique, objectif et condition de l'union économique. Le succès de La Haye dépend, dans une large mesure, de l'accord des participants sur une certaine vision de l'avenir. J'entends par là une analyse concertée des problèmes de politique étrangère et des problèmes de sécurité, une perspective commune sur la place et le rôle de l'Europe dans le

concert mondial, une appréciation commune de l'évolution institutionnelle de l'Europe et, enfin, un projet européen de civilisation qui rendrait à l'Europe tout son rayonnement.

Il va sans dire que cette Europe-là pourrait difficilement se concevoir sans la Grande-Bretagne. Certes, nous ne méconnaissons pas que l'adhésion de la Grande-Bretagne soulève des problèmes délicats et complexes. L'adaptation de l'économie britannique à une organisation fort différente de ses structures traditionnelles représente pour elle une mutation considérable. Bien sûr, élargissement ne veut pas dire affaiblissement et encore moins dilution dans un ensemble qui perdrait toute consistance et aboutirait à la perte du contenu supranational déjà acquis.

Quand on traite de l'adhésion de la Grande-Bretagne ou de tel autre pays au Marché commun, il apparaît tout à fait indispensable que cette condition soit clairement posée, ce qui n'implique pas, évidemment, que l'on doive refuser de négocier ni dénier à tel ou tel pays candidat l'octroi, à titre transitoire, de dispositions lui permettant, en quelque sorte, de rejoindre le train en marche.

Comme l'a bien noté M. Jean de Broglie dans son rapport que j'évoque à nouveau, il est de l'intérêt de la France et de la Communauté que la Grande-Bretagne signe le traité de Rome ; c'est leur intérêt économique. Je cite ce rapport : « Si l'intérêt de la France est d'assurer à l'Europe une capacité économique permettant de se hausser au niveau américain, comment peut-on imaginer une monnaie européenne sans l'apport de la livre ? Comment imaginer un marché de capitaux sans l'apport de la City ? Comment imaginer l'Europe des ordinateurs sans l'apport des plus complexes et des plus avancés qui sont ceux que fabriquent les Anglais ? »

J'ajoute qu'il y a un intérêt militaire et stratégique évident à l'entrée de la Grande-Bretagne car actuellement, et sans doute pour longtemps, la possibilité d'organiser un armement nucléaire européen repose exclusivement sur la coopération franco-britannique.

Enfin, et surtout, il y a un intérêt politique majeur à l'adhésion de la Grande-Bretagne : c'est certainement dans le domaine politique que les avantages de l'adhésion anglaise apparaissent les plus incontestables. L'Angleterre apporterait en dot à l'Europe sa solide tradition démocratique, son expérience des affaires mondiales, sa grande autorité morale.

Ajoutons que la participation de la Grande-Bretagne assurerait un meilleur équilibre au sein des partenaires occidentaux et garantirait les chances d'un accord politique, impossible sans son assentiment.

Ainsi que le soulignait M. l'ambassadeur Christopher Soames, le 16 octobre dernier, « il est de l'intérêt de notre continent et du monde que l'influence de l'Europe puisse s'exercer. Pour y parvenir, il est nécessaire que nous sachions mener une action commune et que nous parvenions à exprimer notre point de vue d'une voix commune. La présence de la Grande-Bretagne dans le Marché commun constituerait un apport sérieux du point de vue économique et du point de vue politique, dont l'Europe tout entière pourrait bénéficier ».

Oui, messieurs les ministres, l'Europe a besoin de l'Angleterre autant que l'Angleterre a besoin de l'Europe !

**M. le président.** Monsieur Monteil, je vous rappelle que le débat budgétaire est organisé. Il conviendrait donc que vous abrégez votre exposé et que vous abordiez votre conclusion.

**M. André Monteil.** Oui, monsieur le président. Je vous sais gré de m'avoir interrompu. Cela va me permettre d'informer l'Assemblée que, grâce à la bienveillance de mon ami le président Schleiter, je peux bénéficier des quelques minutes que son groupe n'utilisera pas, ce dont je le remercie.

**M. François Schleiter.** Nous contribuons ainsi, et c'est bien normal, à ce que l'intervention du président de la commission ait toute l'ampleur possible.

**M. André Monteil.** J'en suis à la dernière partie de mon exposé, mais je ne conclus pas tout de suite, monsieur le président.

**M. Jacques Soufflet.** Vous pouvez bénéficier également du temps du groupe U. D. R. (*Rires.*)

**M. André Monteil.** En tout cas, monsieur Soufflet, je vous ferai remarquer que, dans la limite du temps qui m'est imparti, je n'ai pas encore épuisé complètement le temps de mon groupe, sans parler de l'apport que m'ont fait mes amis indépendants.

J'en arrive à la dernière partie de mon exposé qui a trait à la nécessité, sans attendre la constitution d'une Europe politique, d'harmoniser les politiques des nations de l'Europe occidentale sur deux plans essentiels : la sécurité et l'ouverture à l'Est.

Je pourrai précisément abréger ce paragraphe dans la mesure où le 3 décembre, à l'occasion de l'examen du budget de la défense nationale, il me sera possible d'intervenir, au nom de mon groupe, sur ces problèmes globaux de stratégie.

Mais enfin, il faut avouer que, devant les craintes d'un désengagement américain en Europe, dans la foulée d'un désengagement au Vietnam, devant les résurgences qu'on aperçoit, ici et là, de l'isolationisme aux Etats-Unis, en présence des menaces de retour à la stratégie périphérique, nos pays d'Europe peuvent, à juste titre, se demander quelle garantie représenterait pour eux, en cas de retrait des troupes conventionnelles américaines, la protection nucléaire des Etats-Unis.

Peut-on imaginer, à l'heure des mégatonnes et des fusées instantanées, une défense qui ne soit pas collective, c'est-à-dire conçue dans le cadre le plus large et, en tout cas, au moins à l'échelle de l'Europe ?

Ce sujet comporterait de longs développements, mais qu'il suffise seulement de redire combien, à cet égard, la politique de la France seule paraît démodée et archaïque, si valables que soient, au demeurant, certaines des réalisations françaises, en particulier sur le plan atomique.

En attendant, pour la préparation de cette concertation en matière de défense, nous pourrions utiliser un cadre qui existe — l'Union de l'Europe occidentale — à condition, bien entendu, qu'il soit admis qu'elle n'est pas, qu'elle ne sera jamais une institution d'appel à l'encontre des décisions de la Communauté économique européenne.

Peut-être pourrait-on utiliser également l'U. E. O., à titre transitoire et en attendant la constitution d'une commission politique nouvelle sur le modèle de la commission de Bruxelles, pour débattre des problèmes brûlants de politique étrangère et harmoniser les politiques étrangères des nations de l'Europe occidentale, devant les échéances prochaines : l'ouverture à l'Est et le projet de conférence sur la sécurité européenne.

Qui ne souhaite, monsieur le ministre, dans nos rapports avec l'Europe de l'Est, le succès de la formule : coexistence-détente-entente ? Mais ce serait une affreuse issue, si la politique d'ouverture à l'Est échouait et n'avait finalement pour résultat que d'accentuer la division du monde occidental et de dissoudre l'acquis communautaire déjà réalisé. « L'Europe de l'Atlantique à l'Oural » est une chimère puisque l'Oural n'est pas une barrière, pas plus que l'Océan Atlantique. Les solidarités qu'entraîne le voisinage géographique sont parfois moins contraignantes que les solidarités politiques reposant sur des conceptions analogues au sujet de l'homme, de la liberté politique et du progrès.

Dans une certaine mesure, le manifeste des quarante, que j'ai déjà cité, en voulant exclure les Etats-Unis de leurs alliés naturels européens, mais en considérant que la Russie est, elle, une puissance européenne en dépit de ses territoires et de ses intérêts asiatiques, nous apparaît comme une sorte de manifeste préparatoire à la soviétisation de l'Europe. Ce serait un drame si, sans nous ou contre nous, Européens, les Russes et les Américains se mettaient d'accord sur la consolidation de leur zone d'hégémonie ou si nous, Européens, prétendions, dans notre état de division et de faiblesse, négocier avec l'U. R. S. S. sur un équilibre et un système de sécurité européenne sans le concours de nos alliés américains.

Il faut, nous dites-vous, rompre avec la politique des blocs. Cela signifie non pas dissoudre les liens de l'Alliance atlantique comme déjà on s'est retiré de l'O. T. A. N., son organisation militaire, mais faire en sorte que, dans l'Alliance atlantique, les Européens pèsent d'un poids égal à celui des Américains, se donner les moyens de faire l'Europe européenne, nouvelle entité politique. Cela signifie également que l'Union soviétique renonce à la doctrine de Brejnev qui fait du camp socialiste une chasse gardée, avec le droit d'exercer des pressions politico-militaires et d'intervenir pour « normaliser la situation » dans un pays voisin, comme ce fut le cas notamment pour la Tchécoslovaquie.

Je ne ferai pas aujourd'hui le bilan des entreprises menées par un homme d'une stature encore plus haute que la vôtre, encore que j'aie préparé un certain nombre de textes, notamment ceux du voyage en Pologne en 1967. Je me souviens de cette proposition d'ouverture faite par le général de Gaulle à plusieurs reprises, notamment à la Diète, et de la réponse négative, affreusement fermée du président Gomulka à toutes les sollicitations d'ouverture et d'assouplissement des puissances du pacte de Varsovie.



Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, que vous vous fassiez trop d'illusions sur les possibilités d'ouverture solitaire de la France. Vous avouerez-je que nous souffrons de voir la signature de la France au bas du document qui a conclu votre voyage à Moscou, affirmant que la politique des deux pays repose sur le principe de la non-ingérence dans les affaires des autres Etats ? Voilà ce que vous avez signé, au moment où la nuit s'appesantissait à nouveau sur Prague.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** C'était une raison de plus de réaffirmer la fidélité de la France à ce principe !

**M. André Monteil.** Ne m'interrompez pas, monsieur le ministre, vous allez me faire rappeler à l'ordre par le président !

**M. le président.** Je vais vous rappeler à l'ordre tous les deux ! (Sourires.)

**M. André Monteil.** Mesdames, messieurs, il y a de graves inconvénients à voir les nations d'Europe occidentale mener leur propre jeu d'ouverture à l'Est. Il est illusoire de croire que chacune puisse, pour son compte, négocier, sinon acheter la détente internationale. Ce n'est pas en engageant à cet égard des efforts en ordre dispersé, qui n'impressionnent personne, que nous favoriserons l'œuvre de rapprochement de l'Est et de l'Ouest à laquelle nous sommes tous attachés, ni même la réunification de l'Allemagne. Le marchandage bilatéral ne sert pas la paix. Le pouvoir de fascination de l'Europe sera proportionnel à son degré de cohésion, de prospérité et de puissance. Au contraire, l'Europe divisée, c'est l'impuissance, ainsi qu'il est clairement apparu au cours de ce tragique mois d'août 1968 où la mainmise soviétique s'est à nouveau appesantie sur la Tchécoslovaquie.

Monsieur le président, mes chers collègues, cette fois-ci, je conclus. On a dit que la conférence de La Haye était la conférence de la dernière chance. Je n'aime pas cette expression...

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Moi non plus !

**M. André Monteil.** ... car je crois à l'Europe, à sa nécessité inéluctable et, même si La Haye échouait, si nos espoirs étaient affreusement déçus, nous conserverions encore au fond du cœur le rêve d'une Europe unie parce que nous savons bien que c'est nécessaire au progrès de la France et à la consolidation de la paix.

Mais, si ce n'est pas la conférence de la dernière chance, c'est une des conférences de la dernière chance. Vous vous heurtez à La Haye, vous et vos partenaires, aux survivances du passé, aux préjugés, aux égoïsmes nationaux qui pourront peut-être retarder la marche logique de l'histoire pour une génération, mais qui, en tout état de cause, n'empêcheront pas l'Europe de se faire un jour.

Vous irez à La Haye, monsieur le ministre, chargé des inquiétudes et des espérances de millions de Françaises et de Français. C'est un privilège redoutable qui n'arrive pas souvent dans la vie d'un homme d'Etat. Il est des moments exceptionnels pour un chef de l'Etat, pour un ministre des affaires étrangères, où le temps suspend son vol et où l'action patiente des hommes, leur intelligence, leur volonté passionnée de réussir peuvent arrêter, pour un moment, le cours de l'histoire ou, au contraire, l'accélérer.

Eh bien ! mes amis et moi-même, avec beaucoup d'émotion et du plus profond de notre conviction, nous vous disons que, dans les rencontres prochaines, c'est l'intérêt de la France, c'est le progrès des citoyens, les chances de notre jeunesse qui seront en cause, car nous sommes persuadés que le bonheur des Français passe par la construction de l'Europe unie.

M. le Premier ministre a parlé d'une « nouvelle société ». Nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas de nouvelle société sans de nouvelles frontières. Puissiez-vous être le ministre des affaires étrangères des nouvelles frontières ! (Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche, au centre et à droite.)

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la situation internationale est, à l'heure actuelle, pleine de dangers, la paix du monde est menacée en plusieurs endroits du globe. A partir de ces foyers un cataclysme à l'échelle de la planète peut être déclenché. A l'occasion de la discussion du présent budget, il nous est loisible de faire le bilan de votre politique, monsieur le ministre. C'est ce que je ferai très rapidement.

Quel fut le rôle joué par la diplomatie française pour enrayer les foyers de guerre ? Si l'on considère votre politique étrangère dans son ensemble, elle peut sembler inconsciente. Il est vrai d'ailleurs que vous êtes sollicité à droite, au centre, au centre droit et ailleurs, ce qui expliquerait cette politique qui semble contradictoire avec quelques traits positifs, ses obscurités et ses aspects franchement nocifs. Quelle explication donner à cet état de choses ?

La seule explication convaincante, nous la trouvons dans la nature même du régime actuel. Les forces sociales qui dominent sont celles du grand capitalisme. Fondamentalement solidaires de l'impérialisme mondial et de sa stratégie malfaisante, les monopoles qui exploitent la France poursuivent ainsi leurs propres fins en s'efforçant de défendre sur le marché européen, en Afrique, au Moyen-Orient ou ailleurs des positions actuellement menacées par d'autres. En réalité, dans le domaine international, le trait dominant est votre solidarité fondamentale avec l'impérialisme et avec le plus puissant, celui des Etats-Unis.

Votre politique pèse lourd sur notre peuple. D'après les économistes qui ont fait une étude globale, mais instructive, plus de 1.000 milliards de dollars ont été engloutis dans la course aux armements par les pays du Pacte atlantique, ...

**M. le général Antoine Béthouart, rapporteur pour avis.** L'armée rouge !

**M. Serge Boucheny.** ... soit environ 500.000 milliards de francs. L'armée ouest-allemande est reconstituée et plus puissante encore qu'au temps d'Hitler. Des stocks d'armes nucléaires sont accumulés jusqu'à faire de notre continent une terrible poudrière. L'Europe est coupée en deux. Voilà le bilan de votre politique !

Dans la dernière période, nous avons vu ce gouvernement, qui n'est pas moins réactionnaire que le précédent, s'en distinguer par son ouverture à certains ministres dits indépendants ou centristes dont le cœur a toujours penché vers l'allégeance à Washington.

De plus, en proclamant votre solidarité préférentielle avec les forces revanchardes de Bonn, vous avez conclu le dangereux traité de Bonn-Paris en vertu duquel l'armée allemande peut s'entraîner au combat sur notre territoire.

Les conséquences économiques de cette politique sont graves. La présence des trusts américains en France tend à devenir plus pesante encore. Des tentatives sont faites pour s'emparer de secteurs entiers de l'économie, plus particulièrement dans les industries de pointe.

Au défi américain, s'ajoute le défi ouest-allemand. « La France détient la première place dans la Communauté économique européenne pour le nombre d'interventions américaines : 646 opérations d'investissement sur un total de 2.534. » Il s'agit là d'une citation émanant, non pas des communistes, mais d'une étude de la chambre de commerce et d'industrie de Paris. Nous avons beau jeu de stigmatiser et de montrer le peu de sérieux de ceux qui, se faisant les champions de « l'Europe », agitent la menace américaine. En réalité, l'intégration européenne, pour, dit-on, tenir tête à l'ogre américain, n'est qu'un aspect des contradictions entre groupes monopolistes rivaux.

Sur le plan politique, il ne peut y avoir d'Europe indépendante tant que la Communauté européenne ne sera qu'une pièce du dispositif de l'Alliance atlantique dirigé contre une autre partie de l'Europe. L'Europe ne sera pas en sécurité tant que continueront d'y être entreposées les quelque huit mille ogives nucléaires accumulées au titre du Pacte atlantique.

Votre Gouvernement, rapiécé au centre, va-t-il mettre fin à cette politique néfaste ? Malheureusement, tout indique qu'il s'applique à la poursuivre et s'il le peut, à l'aggraver. Nous nous prononçons en premier lieu pour le retrait de la France du Pacte atlantique sans attendre que se réalise la dissolution des blocs militaires. Le Pacte atlantique a été conclu pour vingt ans en août 1949. Par conséquent, chaque puissance signataire du pacte a aujourd'hui la possibilité de se retirer purement et simplement sur simple préavis.

Nous attendons de vous que vous vous prononciez en faveur de la conférence de tous les Etats européens, dont les Etats socialistes, membres du traité de Varsovie, ont proposé à plusieurs reprises la tenue.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Boucheny, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Serge Boucheny.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.



**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Sans doute ai-je mal compris vos propos, car j'ai cru y relever une contradiction.

Dans deux phrases successives, d'une part, vous nous demandez de nous retirer du pacte Atlantique et, d'autre part, vous vous référez au pacte de Varsovie. Vous êtes donc favorable à la dissolution du Pacte atlantique, mais vous n'êtes pas favorable à la dissolution du pacte de Varsovie. En somme, vous êtes pour la disparition d'un bloc, mais pas de l'autre.

**M. Serge Boucheny.** Vous connaissez très bien notre position, monsieur le ministre, et je crois qu'il est inutile de la rappeler ici. Nous sommes pour la dissolution simultanée des pactes Atlantique et de Varsovie, mais j'ai dit que « nous souhaiterions que la France se retire du pacte Atlantique, sans attendre la dissolution du pacte de Varsovie ».

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Alors il n'y a plus simultanéité.

**M. le général Antoine Béthouart, rapporteur pour avis.** Ce serait un suicide.

**M. Serge Boucheny.** Ce sont deux choses différentes. Le retrait du pacte atlantique constituerait, à notre avis, un pas important vers la détente et la dissolution des pactes militaires qui existent actuellement en Europe.

Cette conférence des pays européens serait un pas important et positif pour l'organisation de la sécurité collective en Europe. Des Etats de l'Europe capitaliste en ont accepté la proposition. Pourquoi, monsieur le ministre, votre Gouvernement, lorsqu'il évoque cette question, met-il tant d'obstacles à sa réalisation ?

Pourquoi parler si souvent de « préparations minutieuses », de « consultations longues », de « délais » ? A l'instant même vous avez avancé les plus extrêmes réserves sur la tenue éventuelle de cette conférence, puisque vous avez employé à son égard ces mots révélateurs : « si elle se tient ! »

Nous savons qu'il est utile de préparer correctement une rencontre d'une telle importance ; mais nous n'accepterions pas que vous en preniez prétexte pour la repousser de façon détournée. L'opinion publique ne le pardonnerait pas.

L'aspiration à la paix est une réalité chez les Françaises et les Français. C'est pourquoi nous exigeons que vous acceptiez de discuter d'un système de sécurité collective reposant sur les principes de la non-agression et de l'assistance mutuelle ; nous exigeons la solution négociée de tous les litiges, la reconnaissance des réalités existantes, la dissolution des blocs militaires, la marche au désarmement.

L'établissement de la sécurité collective permettrait à l'Europe de connaître une détente véritable et de s'engager tout entière sur le chemin de la coopération. Notre économie a besoin d'importants débouchés assurant son expansion. Elle a également besoin que la coopération soit basée sur des intérêts réciproques.

Nous nous félicitons que le Gouvernement ait effectué des pas dans cette direction, notamment avec l'Union soviétique ; mais il est possible de faire plus et de concrétiser les déclarations d'intention.

Un pas important serait fait pour la paix en Europe par le règlement du problème allemand. Nous nous prononçons sans réserve pour la réconciliation, la coopération et l'amitié avec l'Allemagne. Cela n'est possible qu'avec le peuple allemand, les forces de paix et de démocratie et les anti-fascistes, et non pas avec les anciens nazis, même s'ils occupent ou ont occupé les plus hauts postes en Allemagne fédérale.

**M. Jean-Louis Vigier.** Et en Allemagne de l'Est, c'est encore pire ! Je puis vous l'assurer.

**M. le président.** Monsieur Vigier, je vous prie de ne pas interrompre l'orateur.

**M. Serge Boucheny.** Vous savez bien qu'en Allemagne de l'Est, les anciens nazis n'occupent pratiquement aucun poste.

**M. Jean-Louis Vigier.** Pratiquement !

**M. Serge Boucheny.** Je dis que, dans la pratique, ils n'occupent aucun poste de direction.

**M. Jean-Louis Vigier.** Vos meilleurs amis le reconnaissent, vous ne pouvez pas le contester.

**M. Serge Boucheny.** Le nouveau chancelier Willy Brandt a déclaré vouloir modifier, au moins dans certains aspects, la politique extérieure de Bonn.

Si la République fédérale renonçait à la prétention de représenter toute l'Allemagne, si elle reconnaissait les frontières existantes en Europe, si elle pratiquait une politique effective de coexistence pacifique, des possibilités nouvelles seraient créées pour la détente en Europe.

La France peut jouer un rôle très positif dans ce domaine. Si nous attendons aux actes le gouvernement allemand, nous attendons aux actes le Gouvernement français, pour qu'il mène une politique allemande conforme aux intérêts de la France et de la paix.

Une telle politique suppose : la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse, la reconnaissance de l'existence de deux Etats allemands égaux et souverains en droit, l'interdiction à l'Allemagne de posséder des armes nucléaires sous quelque forme que ce soit, la reconnaissance de la nullité du *diktat* de Munich, dès sa conclusion, la reconnaissance de l'entité particulière que constitue Berlin Ouest.

L'établissement d'une paix durable passe par le désarmement. La France gaullo-centriste s'obstine à mettre sur pied une force de frappe ruineuse. Après les Etats-Unis, nous détenons le triste record du pourcentage le plus élevé pour les dépenses militaires par tête d'habitant. Le Gouvernement français refuse de participer aux négociations de Genève et de souscrire à l'interdiction des essais et de la dissémination des armes nucléaires.

Pour sauvegarder la paix, il faut empêcher la dissémination des armes nucléaires et mettre en vigueur le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Nous y voyons une des mesures destinées à réaliser le désarmement nucléaire et la destruction des stocks d'armes nucléaires. En même temps il faut que l'arme nucléaire soit mise hors la loi, que soit mis un terme à sa production et à ses essais. L'énergie nucléaire doit être uniquement utilisée à des fins pacifiques.

C'est dans la marche vers le désarmement général que notre pays peut assurer au mieux sa sécurité. Que le Gouvernement signe donc les traités qui font obstacle à la prolifération de l'arme nucléaire et à ses essais. Il n'est plus possible de laisser libre la place de la France aux négociations sur le désarmement. C'est une exigence qui monte de notre peuple qui veut que la France, fidèle à sa tradition, déploie tous ses efforts pour être au premier rang de ceux qui luttent pour la paix.

L'intervention armée américaine au Vietnam occupe une place particulièrement importante dans les plans politico-militaires de l'impérialisme. La continuation de cette guerre menace la paix du monde. Le Gouvernement français a choisi de gêner la lutte de ceux qui veulent la paix au Vietnam. Tout dernièrement, vous avez mis Paris et plusieurs grandes villes de province en état de siège pour vous opposer à des manifestations pacifiques. Malgré cela, à l'appel de trente-deux organisations, des dizaines de milliers de Français ont exigé, malgré les matraques de M. Marcellin, la fin de l'intervention américaine au Vietnam.

**M. Guy Schmaus.** Très bien !

**M. Serge Boucheny.** Ces actes politiques ne sont-ils pas une tentative de sortir les Etats-Unis de leur isolement politique et moral dans lequel la guerre du Vietnam les a plongés ?

Je voudrais vous poser une question, monsieur le ministre : que pense le Gouvernement français des crimes odieux commis là-bas au nom de la liberté et du monde dit libre ?

Malgré les énormes moyens militaires mis en œuvre, l'impérialisme ne vient pas à bout de l'héroïque peuple vietnamien et il doit reculer. Nous ne nous laissons pas prendre aux propos sur la paix du président Nixon, qui visent à freiner le magnifique mouvement de soutien au peuple vietnamien. Les actes du Gouvernement américain démentent ces paroles lénifiantes.

Nous sommes pleinement solidaires du peuple vietnamien dont nous saluons l'héroïque et courageux combat. Nous continuerons à appeler les Françaises et les Français à soutenir jusqu'au triomphe complet les aspirations du peuple vietnamien.

Nous appelons les Françaises et les Français à assurer le succès des assises pour la paix que trente et une organisations politiques, syndicales et religieuses organisent à Paris les 14 et 15 décembre.

L'agression israélienne a provoqué une grave crise internationale.

**M. André Monteil.** Vous voulez dire : l'agression contre les Israéliens.

**M. Serge Boucheny.** A ma connaissance, l'agression est venue du gouvernement israélien.

**M. le président.** N'interrompez pas l'orateur, je vous en prie, dont le temps de parole est limité.

**M. Serge Boucheny.** L'agression israélienne a provoqué une grave crise internationale. Le règlement du problème n'est possible que par le respect des décisions de l'O. N. U. sur le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés et des droits nationaux des peuples arabes. Avec cette agression, l'impérialisme américain cherche à écraser les mouvements de libération, à maintenir ou à récupérer des positions perdues au Moyen-Orient.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer notre position sur les droits des peuples ex-coloniaux ou encore sous l'emprise du colonialisme.

Nous sommes résolument pour les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

**M. le général Antoine Béthouart, rapporteur pour avis.** Même au Caucase ?

**M. Serge Boucheny.** Notre position est très claire. Nous n'approuvons pas le soutien que vous apportez directement ou indirectement aux régimes dictatoriaux d'Espagne, du Portugal ou de Grèce.

**M. le général Antoine Béthouart, rapporteur pour avis.** Parlez-nous de Prague ! Parlez-nous de la Tchécoslovaquie !

**M. Serge Boucheny.** Nous n'approuvons pas le soutien au gouvernement raciste d'Afrique du Sud qui utilise les armes françaises pour lutter contre le mouvement démocratique.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Je vous inflige un démenti sur ce plan capital. Jamais nous n'aurions fourni des armes qui auraient été susceptibles de servir à l'usage que vous indiquez, vous le savez très bien.

**M. Serge Boucheny.** Il est bien connu que le Gouvernement français envoie des armes au Gouvernement de Johannesburg, lequel doit utiliser ces armes pour lutter contre le mouvement de libération qui se développe dans ce pays.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Je vous mets au défi de prouver qu'aucune des armes que nous avons fournies à l'Union sud-africaine ait été susceptible de servir à cet usage.

**M. Serge Boucheny.** Disons alors qu'elles constituent un soutien logistique.

Nous sommes pour le droit à l'autodétermination des peuples de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de la Nouvelle-Calédonie. Ces peuples ont le droit de gérer eux-mêmes leurs propres affaires.

Nous condamnons les interventions militaires au Tchad, au Gabon...

**M. Jacques Piot.** Et en Tchécoslovaquie !

**M. Serge Boucheny.** Vous connaissez notre position sur ce point. Nous condamnons, dis-je, ces interventions parce qu'elles visent à perpétuer, sous d'autres formes, l'oppression colonialiste. La coopération avec les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ce n'est pas, comme l'entendent les puissances financières, un moyen détourné de participer à des richesses qui ne leur appartiennent pas. La coopération, c'est le respect des intérêts réciproques de chaque partenaire, c'est la possibilité offerte aux peuples ex-coloniaux et sous-développés de sortir de leur misère, c'est les aider à se libérer des chaînes de l'esclavage économique et politique que font encore peser sur eux les grandes sociétés capitalistes.

En réalité, il est impossible de mener une politique qui réponde pleinement aux intérêts des Français sans priver les monopoles d'imposer leurs exigences dans le domaine de la politique étrangère comme dans les autres.

En accentuant l'offensive contre l'impérialisme il est possible de mettre en échec sa politique agressive. Nous soutenons sans hésitation toutes les initiatives susceptibles de favoriser la paix. Nous renforcerons notre action avec la certitude que seul un pouvoir libéré des milliardaires pourra s'engager résolument dans la voie du désarmement et pratiquer une politique conséquente de coopération avec tous les pays, dans l'indépendance de chacun et au mieux de la paix pour tous. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Berthoin.

**M. Jean Berthoin.** Mes chers collègues, en intervenant au nom du groupe de la gauche démocratique dans la discussion générale du budget des affaires étrangères, mon propos est de vous présenter quelques réflexions qui me paraissent pouvoir être faites, utilement je l'espère, à la veille de la réunion de La Haye où vont se rencontrer les plus hautes personnalités responsables du destin de la communauté des pays concernés et à laquelle vous allez participer vous-même, monsieur le ministre, dont nous savons de longue date quelle foi européenne vous anime.

Cette rencontre d'initiative française acquiert, à mesure que la date en approche, une dimension qui grandit de jour en jour tant il devient de plus en plus évident, et cette fois la formule n'est pas simplement de style, que le sort des traités communautaires et le devenir de la Communauté elle-même vont, pour une large part, s'y décider.

La rupture des équilibres monétaires, qui avaient été maintenus depuis des mois non sans peine et qui, du moins théoriquement, ont été rétablis dans les conditions que l'on sait, la détérioration qui en est résultée dans le fonctionnement des échanges et surtout, bien sûr, dans le Marché commun agricole dont les mécanismes ont été profondément perturbés, conduisent à cette constatation que de tous côtés ou presque dans la construction de l'édifice communautaire nous butons sur des obstacles qu'élèvent de plus en plus haut les égoïsmes nationaux dont parlait si justement tout à l'heure le président Monteil.

Tout cet ensemble de problèmes non résolus, dont je prendrai dans un instant l'un d'entre eux comme exemple, démontre bien qu'il est grand temps que la reprise en main soit sans plus de retard assurée de très haut.

Sans doute, sommes-nous entrés depuis quelques années déjà dans la réalité concrète des problèmes qui touchent non pas seulement les principes mais la chair vive des hommes. Mais cela, depuis longtemps, depuis l'origine, et c'est la raison d'être des traités, était prévisible. C'est la conséquence de la progression, de la marche entreprise. Ces difficultés inévitables, elles ont fait en temps utile l'objet d'avertissements solennels qui, s'il en avait été tenu un plus grand compte, auraient sans doute permis d'y parer.

Mais les réticences les plus appuyées et les oppositions les plus fortes ne sont pas toujours venues, et pour des secteurs qui ne sont pas mineurs — il est simplement honnête de l'indiquer au passage — de la représentation française. Cela pourrait bien risquer d'être vrai encore à la réunion de La Haye.

Quoi qu'il en soit, et c'est là le fait capital qui paraît avoir pénétré profondément dans l'opinion publique des pays concernés, il n'est plus possible de tergiverser, de se trainer d'ajournement en ajournement. Il faut maintenant, c'est l'évidence, qu'à La Haye une volonté politique s'exprime avec assez de clarté et de résolution pour assurer la remise en marche de l'œuvre commune dont personne ne peut envisager sans angoisse qu'elle puisse continuer d'être interrompue.

Nous pensons qu'à La Haye l'objectif primordial sera de reprendre en main le gouvernail du navire communautaire, de préciser en termes clairs, j'allais dire définitifs, la finalité politique de l'immense entreprise, de l'affirmer de telle manière que chacun, où qu'il soit, quel que soit son poste, son rôle ou son rang, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé, comprenne bien vers quoi décidément nous avons résolu de nous diriger.

Il faut que les gouvernements des Six, engageant alors chacun devant leur Parlement leurs responsabilités propres, soient invités à tirer clairement et loyalement les conséquences des instructions reçues des responsables suprêmes et qu'ils y puisent la force de faire accepter chacun dans leur pays l'abandon de la politique du « chacun pour soi » ou celle dite du « juste retour »...

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Très bien !

**M. Jean Berthoin.** ... en même temps que les disciplines communautaires nécessaires à la sauvegarde et à la progression de l'ensemble, c'est-à-dire conformes à l'intérêt bien compris de tous.

Un des problèmes les plus importants, je serais presque tenté de dire le plus important parce qu'il commande tout l'avenir de ce cap occidental où nous sommes, d'où finalement tout est parti, tout au moins ce qu'on nomme le progrès, c'est, après qu'aura été réaffirmée solennellement, pour que nous puissions entrer dans la phase définitive du Marché commun, la solidarité financière des Etats membres, le problème d'Euratom. La gravité des différends à son propos, que les réunions ministérielles toujours recommencées des Six n'arrivent pas à surmonter, est devenue telle qu'il est bien évident qu'à La Haye ce problème ne pourra pas ne pas faire l'objet d'entretiens portant sur le fond même de ce qui se trouve en cause.

Ce qui sera décidé à ce sujet, les instructions qui nécessairement en résulteront pour les gouvernements et les organismes chargés de mettre en action les décisions qui auront à intervenir, devront avoir pour objet de sortir enfin Euratom de l'impasse au fond de laquelle il est enlisé et où se compromet si gravement, pour une part essentielle, notre devenir commun.

A la vérité, à travers toutes ces querelles, tergiversations, ajournements, refus autour des crédits budgétaires d'Euratom, la crise, qui n'a cessé de s'aggraver depuis 1967, conduit à constater, ce qui, hélas ! est un fait évident, que les gouvernements se sont de plus en plus repliés sur une politique de nationalisme scientifique et qu'ils ont ainsi tourné le dos délibérément à l'objectif fondamental qui avait inspiré l'initiative si lucide des négociateurs lesquels ont, le 25 mars 1957 à Rome, il y a donc plus de douze ans, signé le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, dénommée Euratom, « conscients — déclaraient alors les plénipotentiaires dans le préambule du traité — que l'énergie nucléaire constitue la ressource essentielle qui assurera le développement et le renouvellement des productions permettant le progrès des œuvres de paix ; convaincus — ajoutaient-ils — que seul un effort commun entrepris sans retard permet des réalisations à la mesure des capacités créatrices de leur pays ; résolu — affirmaient-ils — à créer les conditions du développement d'une puissante industrie nucléaire, source de vastes disponibilités d'énergie et d'une modernisation des techniques, ainsi que de multiples autres applications contribuant au bien-être de leur peuple... ». Mais j'arrête la citation rappelant que tout au long des articles du traité s'est affirmée alors l'ardeur raisonnée d'une volonté politique des représentants de nos Etats, lesquels avaient parfaitement compris et pressenti qu'au-delà du présent et des problèmes classiques commandant la progression harmonieuse de la vie quotidienne, que les deux autres traités communautaires — charbon-acier, d'une part, Communauté économique, d'autre part — se proposaient d'ordonner et de résoudre, il fallait dès ce moment-là se saisir en commun de tout ce qui allait permettre, précisément parce qu'on l'entreprendrait en commun, de maîtriser et d'assurer autant que faire se peut l'avenir, cet avenir qui maintenant, de toutes parts, fuse de notre horizon.

Je ne ferai pas l'historique de tout ce qui est advenu depuis, me bornant à rappeler, non sans mélancolie, mais cela doit être dit — ne serait-ce qu'en hommage à la IV<sup>e</sup> République et à ceux qui conduisaient alors son destin (*Sourires*) — que si une grande occasion fut sans doute perdue dès cette époque — c'est-à-dire en 1957 — d'engager l'Europe des Six, et cela d'une manière probablement irréversible, sur la route que, précisément, venait d'ouvrir la création d'Euratom, ce fut lorsque nos partenaires pensèrent devoir décliner la proposition du Gouvernement français de participer à l'édification d'une usine de séparation des isotopes, à l'édification de ce qui, pour des fins purement pacifiques, aurait pu devenir un Pierrelatte communautaire. Alors, aurait pu se lier et se sceller notre destin communautaire, avec tout ce que cela implique pour notre devenir, par la mise en commun pour un tel objet, une telle finalité de notre potentiel scientifique et financier.

Oui, s'est alors offerte une possibilité, accrue de combien ! pour notre communauté de résoudre par nous-mêmes — j'entends les six pays concernés — le problème de notre approvisionnement commun en énergie nucléaire qu'aucun de nous, quoi qu'on en pense et quoi qu'on en dise, n'a seul les moyens de conduire vers une heureuse fin et dont la solution détermine le rang, la puissance et, par conséquent, l'importance du rôle des nations ou groupements de nations, telle notre Communauté et, en fin de compte, dans la plénitude des termes, la liberté économique, la véritable indépendance.

Plus que jamais, et chaque jour davantage, tout ce qui se passe se découvre à une allure vertigineuse, tout ce qui s'invente à la fois de merveilleux et de préoccupant, d'admirable

et aussi parfois de combien redoutable, démontre que là demeure le vrai problème et que la chance qu'il reste de construire une Europe sûre d'elle-même, pouvant à nouveau se faire entendre assez haut sa voix humaine, est incluse — cette chance — dans le potentiel du traité d'Euratom et, puisque l'expression est vraiment à la mode, dans son approfondissement et dans son élargissement.

Oui, mes amis et moi, nous pensons avec une conviction ardente qu'Euratom doit être mis à même de remplir pleinement cette haute mission, c'est-à-dire d'atteindre la finalité pour laquelle cette Communauté a été créée.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Oui.

**M. Jean Berthoin.** Tout est encore possible, à condition de le vouloir, et quand il s'agit de relations entre Etats, de le vouloir politiquement. Nous pensons, quant à nous, qu'à l'issue de la rencontre de La Haye, dans ce domaine notamment, des orientations décisives doivent être déterminées et des instructions données aux gouvernements pour que les solutions soient rapidement dégagées, financées et mises en route. Le temps presse, vous le savez bien, monsieur le ministre.

Telle est la pensée du groupe de la gauche démocratique à propos du problème capital que j'ai voulu évoquer devant vous. C'est en quelque sorte un critère, une pierre de touche qui va permettre de mesurer à la fois la profondeur et la sincérité de la volonté de construire vraiment une Europe, une Europe évidemment politique, avec ce que cela veut dire pour une démocratie, qui seule nous permettra d'organiser notre Communauté à l'échelle du monde moderne.

J'en ai terminé, mes chers collègues, ayant volontairement, pour éviter les redites, circonscrit mon propos autour d'un seul problème, mais qui — j'espère, s'il en était besoin, vous en avoir convaincu, monsieur le ministre — commande en réalité tous les autres.

Une fois encore, le destin de l'Europe oscille sur les genoux des dieux. Une fois encore, je le crois bien, l'occasion, cette divinité dont chacun sait qu'elle n'a pas de cheveux derrière la tête, me paraît passer à portée de votre, de notre main. Saisissez-la, monsieur le ministre, cette divinité farouche, rapide et fugitive, saisissez-la pour la France, pour l'Europe. Alors, notre avenir commun sera assuré et alors aussi, de toute notre foi européenne, pour bâtir cet avenir commun nous serons avec vous. (*Applaudissements sur les travées socialistes, à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Giraud.

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, intervenant au nom du groupe socialiste, je me permettrai d'aborder à la fois les problèmes de fonctionnement du ministère et de l'ensemble de la politique extérieure, car les occasions sont rares, pour nous, de faire connaître notre opinion sur ces questions.

Sur le premier point, je n'ai aucune prétention à l'originalité, tant le budget qui nous est présenté cette année aux précédents et tant les appréciations portées à son sujet, aussi bien par les rapporteurs que par les représentants des divers groupes sont concordantes.

Avec eux et avec M. le ministre lui-même, j'en suis persuadé, nous regretterons la modicité de ce budget qui représente seulement 2 p. 100 du budget national. Ce n'est pas l'abattement de 1 p. 100 sur l'ensemble des crédits de fonctionnement, la réduction des crédits d'information et la fermeture d'un certain nombre de consulats qui nous permettront de modifier notre jugement à ce sujet.

Cependant, il est pour nous quelques satisfactions, en particulier dans l'amorce de la réforme de l'administration centrale et, d'autre part, dans le contrôle établi par le ministère des affaires étrangères sur les crédits de la coopération, ce qui doit permettre, à notre avis, une meilleure coordination des différentes tâches. Nous sommes également satisfaits de voir se développer l'utilisation de moyens modernes de gestion permettant d'employer d'une façon plus rationnelle des crédits insuffisants.

Par contre, j'exprimerai à nouveau notre regret de voir tant de contractuels figurer dans le personnel de ce ministère, de constater le mauvais équilibre de la pyramide des emplois, qui est trop chargée vers le sommet, situation que ne modifiera guère la promesse que nous avons enregistrée d'un certain nombre de congés spéciaux au niveau des grades les plus élevés, ce qui devrait permettre la juste promotion d'un certain nombre de nos fonctionnaires.

Regret aussi de ne pas voir mieux assuré le sort des agents auxiliaires, de sentir s'alourdir chaque année les cotisations que notre pays verse aux divers organismes internationaux, dont le poids peut sembler aux yeux de beaucoup excessif quand il s'agit parfois d'organismes dont l'efficacité n'est pas entièrement démontrée.

J'insisterai surtout sur ce qui nous semble être la grande insuffisance de ce ministère, à savoir le domaine de l'information et des services de presse, cela malgré des efforts certains pour utiliser mieux que par le passé le grand volume d'informations fournies par le système de radio-télétypes aux diverses ambassades et représentations de notre pays à l'étranger.

Mais vous ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, que je regrette plus spécialement la modestie des crédits pour les établissements d'enseignement français à l'étranger, qui remplissent cependant fort bien une tâche rendue difficile par les conditions matérielles de leur développement.

J'ai noté à ce sujet, dans un rapport de la mission laïque française, le regret de cette institution, que nous apprécions tous, de ne pas trouver une aide financière suffisante auprès des entreprises privées travaillant à ou avec l'étranger, alors que l'interaction entre le secteur culturel et le secteur économique n'est pas plus niable à l'étranger que dans notre pays.

Peut-être pourrions-nous, je ne dirai pas assurer le relais de nos crédits très insuffisants, mais souhaiter que les grandes entreprises qui développent l'essentiel de leurs activités à l'étranger s'intéressent plus que par le passé au développement de la culture française dans les pays où s'exercent leurs activités.

Nous regretterons encore et toujours l'insuffisance persistante des crédits d'aide sociale à nos compatriotes dans la gêne ou dans la détresse hors de France, tout en sachant qu'il est parfois difficile de venir en aide à des détresses qui se cachent spontanément.

Mais l'essentiel d'un budget des affaires étrangères est de préparer, d'exploiter ou d'appliquer la politique définie par le Gouvernement et par le ministre lui-même. Il nous reste donc à voir maintenant quel jugement on peut porter sur cette politique.

Nos inquiétudes sont grandes, monsieur le ministre, dans un monde où les conflits semblent se multiplier comme à plaisir, et cela en dépit de votre optimisme congénital qui, en d'autres temps, nous confortait et de l'emploi de formules heureusement lénifiantes qui est un de vos principaux attraits. (*Sourires.*)

Je ne voudrais pas commencer ce tour d'horizon sans exprimer le souhait, partagé, je le sais, par l'ensemble des groupes de cette assemblée, de voir le sanglant et interminable conflit du Viet-Nam, avec son cortège d'atrocités, trouver une conclusion dans une paix rapide.

Celle-ci devait d'ailleurs permettre aux populations de ce malheureux pays de choisir librement le régime sous lequel elles voudraient vivre, même si la chose est difficile en ce dernier tiers du xx<sup>e</sup> siècle où le totalitarisme n'a pas encore dit son dernier mot.

Pour ce qui est des problèmes de désarmement, le groupe socialiste ne se fait pas d'illusion excessive sur les longues conversations qui peuvent s'ouvrir au sujet de cette question capitale, mais il regrette la position maximaliste affirmée par le Gouvernement français, qui consiste à dire qu'il ne suffit pas de limiter les armements, de s'accorder sur leur niveau, mais qu'il faut désarmer.

En principe, cette affirmation est bien exacte, mais en fait, nous savons qu'il faut, sur de pareils problèmes, un minimum de confiance entre les interlocuteurs. C'est là où des accords partiels ou de limitation prennent toute leur valeur. C'est pourquoi nous regrettons l'absence prolongée de la France à la conférence du désarmement, son refus de signer le traité de non-prolifération, son scepticisme affirmé au départ à l'égard des conversations préliminaires d'Helsinki...

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Ah non ! C'est exactement l'inverse qui est vrai.

**M. Pierre Giraud.** ... même si tout cela est tempéré par un laconique communiqué sorti, semble-t-il, comme à regret, marquant notre intérêt et notre sympathie pour ces négociations.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Je ne vois vraiment pas ce que nous pouvions dire de plus !

**M. Pierre Giraud.** Nous saluons, par contre, comme très positives les récentes décisions de renonciation à l'utilisation des

armes bactériologiques et chimiques. Nous y voyons l'amorce d'une négociation globale sur l'ensemble de ces problèmes de désarmement dont nous ne pouvons que souhaiter le succès.

En ce qui concerne l'Alliance atlantique, vous ne vous étonnez pas de voir exprimer le regret qu'a causé au groupe socialiste le départ de la France de cette organisation. Ce départ laisse un vide désagréable pour nos partenaires, en particulier dans le domaine de la logistique, alors qu'il est évident que les forces militaires françaises resteraient presque aveugles à longue distance sans l'utilisation du réseau de détection et d'alerte de l'O. T. A. N.

Nous regrettons aussi de voir l'importance accrue donnée à l'escadre de l'Atlantique pour la force de frappe sous-marine, importance qui nous a conduits à délester considérablement notre escadre de la Méditerranée en un moment où le poids de la flotte soviétique pèse lourdement sur la sécurité de cette mer et donne à l'Union soviétique un atout important pour influencer la politique des pays riverains. Nous pensons, par conséquent, que le Gouvernement devrait revoir les moyens pratiques, plus que théoriques, de faire rentrer la France dans ce système de sécurité collective.

Et puisque je parle de la sécurité, qu'il me soit permis de traiter brièvement des problèmes de la sécurité européenne, qui sont à l'heure actuelle à l'ordre du jour. Nous pensons que l'équilibre des forces entre les deux groupes diplomatiques et militaires qui se partagent l'Europe ne doit pas être modifié unilatéralement, d'autant plus que d'un côté la cohésion a été renforcée par la doctrine de la souveraineté limitée et par l'intervention soviétique sans discrétion dans la Tchécoslovaquie de Jean Huss, de Masaryk et de Ian Palach.

Nous pensons, par conséquent, que toute éventualité de négociations sur la sécurité européenne ne devrait pas entraîner un affaiblissement sans contrepartie de notre capacité de résistance qui risquerait d'élever prématurément le seuil d'une riposte nucléaire éventuelle. Nous regrettons, d'autre part, de voir la France rester si discrète dans le problème grec. Il n'est pas seulement un problème intérieur à ce pays, auquel cas nous devrions nous abstenir de le traiter ; il s'agit bien d'un problème qui nous concerne tous, dans la mesure où la Grèce est membre de l'organisation atlantique et siège au Conseil de l'Europe. On peut se demander quel degré de crédibilité peuvent avoir ceux qui se prétendent les défenseurs de la liberté, de la démocratie, lorsqu'ils ferment les yeux volontairement sur la situation d'un pays où les droits de l'homme sont méconnus, où la presse est muselée, où le Parlement est fermé, où toute vie politique réelle est interdite, où la justice est bafouée et domestiquée, où l'armée devient pratiquement le seul pouvoir, alors que c'est dans ce pays qu'il y a maintenant vingt-cinq siècles est née la démocratie, à l'ombre de l'Acropole !

Notre regret est le même, d'ailleurs, lorsque nous constatons la faiblesse de votre politique vis-à-vis de l'Espagne franquiste où continuent à sévir, contre toute opposition, tortures et emprisonnements.

Par contre, nous avons enregistré avec plaisir la position prise par le Gouvernement français dans le problème du Biafra. Nous partageons l'angoisse exprimée par tous devant la prolongation d'un conflit qui prend trop souvent l'allure d'un génocide. Nous nous associons de bon cœur à tout ce qui peut être fait pour aider à trouver une solution à cette tragédie, même si les sacro-saintes frontières issues de la colonisation et de la décolonisation en souffrent quelque peu.

Mais peut-être pouvons-nous nous étonner de voir que, dans ce domaine, la France ne préconise point cette concertation des grands responsables qui semble la panacée pour la solution des problèmes du Proche et du Moyen-Orient. Serait-ce parce que deux éventuels interlocuteurs de la France font preuve d'une fâcheuse émulation dans l'envoi d'armes, même offensives, à l'une des deux parties en conflit ? Cependant, malgré cette prise de position de deux de nos interlocuteurs éventuels, nous pensons que la France pourrait chercher à hâter la liquidation d'un conflit sanglant qui n'a que trop duré.

Je voudrais dire maintenant quelques mots au sujet d'un leitmotiv de votre politique étrangère que l'on appelle couramment la francophonie. Laissez-moi à ce sujet vous exposer quelques craintes, malheureusement alimentées par des expériences récentes. La première, c'est de voir l'emploi du français reculer dans les divers congrès ou assemblées internationales. Il est extrêmement fâcheux d'entendre, comme j'en ai eu l'occasion, un jeune étudiant français invité à donner un avis en tant qu'expert — entre guillemets — s'excuser au début de son intervention de le faire en langue française. Je crois



qu'il y a là un véritable scandale et que nous devrions tous veiller, lorsque nous sommes présents, à ce que l'emploi du français soit réalisé sur un pied d'égalité.

**M. Roger Carcassonne.** Parfaitement !

**M. Pierre Giraud.** J'ai appris avec stupeur — vous me direz le contraire si je me trompe — que les techniciens franco-allemands du projet « Sinfonie » discutaient en langue anglaise. Il me semble que ce n'est pas un grand succès pour la langue que nous avons la faiblesse de défendre envers et contre tous.

On vient d'apprendre dans le même domaine, il y a quelques jours, que la France n'avait plus le monopole de la langue pour la Justice dans l'île de Guernesey et que, pour la première fois depuis des siècles, l'anglais y avait obtenu un droit d'égalité ; ce signe minime est un peu fâcheux. Je crains que malgré la multiplication de nos accords culturels avec un certain nombre de pays étrangers, et en particulier avec les pays de l'Est, la part faite à l'enseignement du français ne reste encore très insuffisante.

Je sais bien que le français présente cette « tare » d'avoir été la langue de la noblesse, de l'aristocratie et des privilégiés, mais nous pensons qu'elle serait tout aussi bien la langue des peuples. (*Très bien !*)

Il est tout à fait curieux de voir — devant cet affaiblissement constant, ou en tout cas devant ces menaces d'affaiblissement de notre langue — un ministre français prendre une attitude aussi provocante dans la délicate question canadienne. S'il est bien sûr qu'il y a un problème douloureux en raison du retard économique et parfois culturel pris par les canadiens d'expression française, je doute fort — et mon groupe doute fort — qu'on parvienne à le résoudre en excitant les éléments les plus turbulents de ceux que l'on persiste à appeler les « Français du Canada » alors qu'ils sont tout simplement, je l'ai dit à l'instant, des « Canadiens d'expression française ». Je crois que nous n'avons pas le droit de risquer de saper la cohésion d'un pays ami, authentiquement démocratique, et dont les fils sont venus par deux fois, et avec quel courage, combattre et mourir en terre de France ! Je souhaiterais que, dans ce domaine, nos ministres fassent preuve d'un peu plus de discrétion.

Abandonnant ce problème de la francophonie, je vais aborder les problèmes du Moyen et du Proche-Orient et, essentiellement, en venir au conflit israélo-arabe.

Nous devons constater que la concertation à quatre préconisée par le gouvernement français, loin de calmer la tension, s'est accompagnée au contraire — peut-être n'est-ce qu'une coïncidence — d'une nouvelle flambée de violence...

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** C'est l'arrêt de la concertation à quatre qui s'est accompagnée d'une nouvelle flambée de violence ! Ne déformons pas systématiquement les faits pour le seul plaisir de donner tort à la France !

**M. Pierre Giraud.** Il ne s'agit pas de donner tort à la France. En commission des affaires étrangères, vous nous avez dit qu'à votre avis on s'approchait d'une solution, que les choses allaient mieux et vous nous avez donné une série de détails que je ne néglige pas sur ce rapprochement des positions des quatre grands.

A voir les faits, je crains qu'un rapprochement entre les quatre grands ne s'accompagne — nous le constatons tous les jours — d'une aggravation de la situation, à tel point qu'on pourrait imaginer qu'un accord se réalise entre les quatre grands, cependant que, sur le terrain, la guerre ouverte reprendrait. Voilà le risque que nous courons.

La concertation à quatre n'atteindra son objectif de paix dans ces régions que si l'on parvient à mettre face à face et directement les hommes qui se font la guerre.

**M. Roger Carcassonne.** Très bien !

**M. Pierre Giraud.** Le terrorisme se développe partout et ce qui s'est passé hier à Athènes est grave, car ce n'est qu'un maillon d'une longue chaîne d'attentats que nous n'avons pas suffisamment condamnés et qu'en tout cas le gouvernement hellénique n'a pas suffisamment condamnés car, à ma connaissance, pour le crime précédent, le procès n'est pas encore commencé.

Le maintien de l'embargo français sur les expéditions de matériels militaires, s'il a eu pour notre industrie — cela a été dit récemment — des conséquences très dures dans la mesure

où nous avons subi une perte de deux milliards de francs, n'a pas atteint son but d'exemplarité ; sa prolongation affaiblit unilatéralement une des parties et, par là même, il peut engendrer chez l'autre l'illusion dangereuse de pouvoir remporter rapidement une revanche militaire.

Sans doute, le ton de certains discours récents doit-il être modulé par l'emphase traditionnelle dans cette partie du monde ? Mais, même verbales, certaines déclarations sont loin de contribuer à l'approche pacifique des solutions, et lorsqu'un ministre français, déjà cité tout à l'heure, affirme publiquement des positions nettement favorables à l'une des parties belligérantes, il me semble et il semble au groupe socialiste qu'il ne contribue pas à cette recherche de ces solutions, qui ne peuvent être obtenues que par accord direct entre les intéressés, à savoir accord sur la reconnaissance de frontières sûres et reconues pour tous les Etats, liberté de navigation sur les voies internationales et solution, toujours retardée, du douloureux problème des réfugiés palestiniens qui, pendant près de vingt ans, ont fait l'objet d'une surenchère de la part des pays qui prétendaient les accueillir et qui les ont seulement utilisés comme masse de manœuvre dans la politique internationale.

Mais notre grande inquiétude, que je viens d'exprimer, au sujet d'Israël, se double aujourd'hui de très grandes craintes sur l'avenir d'un Etat avec lequel la France a entretenu et entretient des liens séculaires d'amitié et de culture, le Liban. Ce pays, qui paraissait fournir un des derniers exemples au Proche-Orient d'une coexistence paisible et équilibrée entre communautés au point qu'on l'appelait parfois la Suisse de l'Orient, est aujourd'hui menacé, sinon peut-être dans son intégrité, tout au moins dans son essence par les contrecoups du conflit israélo-arabe. Des éléments extérieurs contribuent certainement à aggraver les tensions internes et sont la marque du désir de certains pays voisins de remplacer cette atmosphère de coexistence par l'exaltation d'une sorte de tribalisme sanguinaire et exclusif, dominé par les pendus de Bagdad et par le massacre des Kurdes, tribalisme où « l'autre » devient rapidement l'étranger et l'ennemi.

Nous souhaitons, et nous savons d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous l'avez fait, que la France poursuive à l'égard du Liban cette politique tendant à le maintenir dans la paix intérieure et extérieure.

Ces considérations vous paraîtront probablement pessimistes et je ne voudrais pas achever cette intervention sans aborder d'un mot la dernière préoccupation du groupe socialiste au nom duquel je m'exprime.

Monsieur le ministre, vous allez avoir à participer dans peu de jours à la conférence de La Haye sur les problèmes européens. Il ne s'agit certes pas d'une conférence de la dernière chance, les optimistes que nous sommes ne croient jamais qu'une chance soit la dernière, mais nous savons qu'il s'agit d'une conférence importante.

C'est la raison pour laquelle, comme viennent de le déclarer il y a quelques heures à Strasbourg les représentants de l'ensemble des partis socialistes de la Communauté européenne, nous exprimons le vœu que l'année 1970 voit, comme contribution à la paix du monde, s'étendre et s'approfondir la construction de l'Europe. Nous souhaitons que la France ne fasse rien, et que ses partenaires non plus ne fassent rien qui puisse en quoi que ce soit compromettre cette construction qui devrait permettre à notre vieux continent, si riche de passé mais aussi chargé d'espérance populaire, de jouer enfin pleinement son rôle dans l'évolution pacifique d'un mode difficile. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** A cette heure déjà avancée, je prie les orateurs de respecter au maximum les temps de parole prévus, car nous avons pris quelque retard.

La parole est à M. Motais de Narbonne.

**M. Léon Motais de Narbonne.** J'ai eu l'occasion de vous rappeler ce matin, monsieur le ministre des affaires étrangères, en présentant mes observations au sujet de la méthode, que votre budget, dont tous ici ont souligné l'importance, comporte en quelque sorte un triple volet : d'abord, l'évocation des problèmes généraux de la politique extérieure de la France, qui vient d'être faite par tous ceux qui m'ont précédé à cette tribune et dont vous avez entendu les exposés divers, variés et d'ailleurs dissemblables ; ensuite, l'analyse — et c'est un peu notre rôle, à nous les sénateurs des Français de l'étranger, de nous y attacher — de certains chapitres budgétaires qui, en dépit de l'option financière à laquelle vous avez été contraint par les circonstances, marque néanmoins l'orientation de votre activité ; enfin, puisque aujourd'hui se trouvent



confondus dans le même fascicule budgétaire à la fois le budget des affaires étrangères et celui de la coopération, tous les problèmes qui intéressent la coopération.

Cela rend par conséquent difficile la tâche de celui qui devrait s'exprimer sur les trois sujets, mais, écoutant votre conseil, monsieur le président, je vais essayer d'abréger au maximum les interventions que j'avais préparées.

Si j'avais dû, en effet, aborder le problème de politique générale, c'est le Viet-Nam que j'aurais choisi, vous le savez pour des raisons objectives et sentimentales, mais surtout parce que c'est un problème d'une importance capitale qui dépasse certainement l'intérêt de ceux qui s'y trouvent directement et même indirectement mêlés. Il a pris une ampleur telle qu'il nous concerne tous et qu'il n'est pas une nation ayant un minimum d'ouverture sur le monde qui puisse s'en désintéresser et jouer les Ponce Pilate.

Nous sommes tous concernés par les approches difficiles de la paix, mais surtout par le genre de paix qui pourrait sortir de ces négociations, et dont il faudra bien un jour qu'elle sorte, parce qu'elle constituera, suivant sa nature, peut-être un élément de stabilisation dans cette partie du monde aux richesses infinies, aux peuples industriels ou, au contraire, la plate-forme d'une nouvelle éruption.

J'aurais aimé vous montrer — et je limite mon propos à cette constatation véritablement objective et qui n'est pas du tout celle d'un observateur orienté — les contradictions auxquelles sont en proie aussi bien les Vietnamiens que leurs puissants protecteurs, et qui résultent de l'opposition entre, d'une part, l'idéologie qu'ils affirment les uns et les autres, et pas seulement les Américains, la tentative de légitimation de leurs fins et, d'autre part, leur sens de l'intérêt national et de la sécurité nationale.

Mais, vous l'avez bien compris, un tel sujet ne saurait être traité de façon accessoire et je vous donne rendez-vous, en vous remerciant d'avoir fixé cette date, au mardi 16 décembre, séance au cours de laquelle sera largement évoqué le problème du Viet-Nam, et vos responsabilités, non pas dans les événements eux-mêmes, car personne ne songerait à vous en rendre responsable, mais en ce qui concerne la situation de mes compatriotes, puisque vous êtes de droit le président de notre conseil supérieur, compatriotes qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles aujourd'hui, comme vous le savez, au Cambodge, à Saïgon, à Vientiane, et dont vous vous êtes déjà préoccupé — je dois vous en remercier — par certaines affectations budgétaires.

Fidèle à ma promesse, je me limiterai à deux observations, dont la première concerne la tentative, que je trouve nécessaire, d'aboutir à une certaine coordination entre les services du ministère de l'éducation nationale et votre département ministériel et à un accord au sujet de la participation financière de chacun.

L'action de la France sur le plan culturel, nous le savons, est double. Elle vise d'abord à obtenir la clientèle de tous ceux qui sont sollicités par la culture française, que nous avons d'ailleurs la sagesse de ne pas considérer comme un patrimoine propre, mais au contraire comme un patrimoine ouvert à tous. Cela a d'ailleurs été signalé par M. Bosson, président de l'intergroupe parlementaire de la francophonie, qui rappelait à M. Edgar Faure au moment de sa réforme institutionnelle qu'elle pouvait être inspirée sans doute par des considérations essentiellement françaises, mais qu'il ne fallait pas oublier qu'elle concernait aussi 135 millions de francophones, 25.000 enseignants et 1.000 et quelque lycées. C'est votre domaine, un domaine immense, ouvert aux étrangers, mais qui n'est pas pour autant fermé aux Français, car il serait inadmissible, alors que la loi française punit les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école en France, que les petits Français à l'étranger ne puissent y participer. Cependant, ce n'est pas votre responsabilité et c'est au ministère de l'éducation nationale qu'il appartient de se préoccuper de l'enseignement des jeunes Français qui sont à l'étranger. Il le fait, nous le savons, en essayant d'éviter la disparité entre la gratuité, relative, qui existe en France et le coût particulièrement onéreux de l'éducation à l'étranger, en assurant la nomination et en supportant le traitement des professeurs, en aidant les petites écoles, partout où elles sont créées, lorsque le nombre des enfants n'est pas suffisamment important ou lorsque leur âge n'est pas assez diversifié pour l'envoi de maîtres spécialisés. Tout cela marche bien, grâce à une commission à laquelle participent, bien entendu, les fonctionnaires les plus qualifiés, à la fois de l'éducation nationale et de votre département ministériel, ainsi que deux membres du conseil supérieur parmi les plus éminents, notre ami M. Gros, président de la commission des affaires cultu-

relles, et notre ami M. Armengaud, rapporteur spécial du budget. Tout marche très bien, mais les difficultés commencent à partir du moment où il s'agit précisément de déterminer la participation financière de chacun.

Je veux dire par là qu'il suffit d'un manque de synchronisme pour que le projet qui avait été établi en commun subisse un retard considérable. Il suffit, en effet, que l'un des deux bailleurs de fonds ne tienne pas sa promesse ou se trouve dans l'impossibilité de la tenir pour que nous connaissions l'insuccès, pour que le maître nouveau qu'il fallait nommer dans un lycée où il manque des maîtres ne le soit pas, pour que la construction qui était envisagée d'une nouvelle aile à un lycée trop petit soit reportée, non pas à l'année prochaine, mais à deux ou trois ans.

Je suggère que cette commission, et c'est ma conclusion sur ce point, au lieu de travailler sur un an, sur un seul exercice budgétaire, puisse examiner des budgets pluriannuels.

**M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Léon Motais de Narbonne.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Gros, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Louis Gros, président de la commission des affaires culturelles.** Mon cher collègue, je voudrais préciser votre propos : la commission interministérielle, au sein de laquelle mon collègue Armengaud et moi-même représentons le conseil supérieur des Français de l'étranger, ne travaille pas sur un seul exercice et le rapport qu'elle déposera vraisemblablement vers le mois de mai prochain sera envoyé aux commissions préparatoires qui élaborent les grandes options du Plan. Le président de cette commission interministérielle et moi-même, nous entendons bien insérer nos travaux dans l'ensemble du Plan. Par conséquent, le problème de la scolarisation des Français à l'étranger ne fait pas l'objet d'un travail au mois ou à la petite semaine, mais d'un travail qui s'insère dans la préparation du plan.

**M. Léon Motais de Narbonne.** Je vous remercie, monsieur le président, de votre interruption qui constitue la conclusion de ma première observation.

Monsieur le ministre, vous paraissiez, vous aussi, vouloir m'interrompre.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Non, je me contentais d'approuver, en le remerciant, M. le président Gros qui vous a fait la réponse que je comptais vous faire moi-même.

**M. Léon Motais de Narbonne.** Ma deuxième observation sera très brève : elle est relative à l'incidence que pourrait avoir la loi d'orientation scolaire sur les établissements français de l'étranger.

Un décret qui est en préparation, qui a d'ailleurs été soumis au Conseil d'Etat mais qui n'a pas encore été promulgué, prévoit dans les établissements secondaires français de l'étranger la création d'un conseil d'administration à composition quadripartite : les élèves, les parents d'élèves, les professeurs et les personnalités extérieures. C'est en quelque sorte une commission permanente, qui a remplacé l'ancien conseil de discipline, qui assume véritablement la responsabilité non seulement des programmes pédagogiques, mais encore la gestion morale et financière de l'établissement.

Ma deuxième observation a pour but de vous faire comprendre l'importance de la situation suivante : c'est que dans les lycées français de l'étranger, les Français sont minoritaires. Le lycée français de Mexico, par exemple, comprend plus de Mexicains que de Français. En outre, les professeurs français ne sont pas nécessairement majoritaires dans un lycée français. Les personnalités extérieures seront soit françaises, soit étrangères. On pourrait tenter d'obtenir un certain équilibre de sorte que *a priori* cet organisme qui a la responsabilité de la gestion du lycée aura quelque tendance malgré tout à obéir davantage aux éléments majoritaires qui le composent.

Autre observation : dans la plupart des lycées français de l'étranger, nous le savons, il y a un équilibre très difficile à atteindre en ce qui concerne la culture proprement française et l'influence qui résulte simplement du fait que le lycée se trouve implanté dans un pays de culture égale à la nôtre. Cet équilibre est difficile à maintenir. Nous l'avons vu fréquemment atteint une année, puis perdu l'année suivante. Aussi vos services ont-ils envisagé la création d'un baccalauréat

franco-étranger que nous approuvons parce qu'il comporte le mérite essentiel de maintenir la culture française dans des pays à culture équivalente à la nôtre, en y conservant notamment l'emploi de notre langage, le langage étant, vous le savez, l'instrument véhiculaire de la culture.

Dans ces conditions, il faut pratiquer le coup par coup comme vous l'avez fait à Sarrebruck d'accord avec le pays concerné.

Je vais maintenant changer de dossier et j'espère être aussi bref que je l'ai été dans la première partie de mon exposé.

Monsieur le ministre, je vais m'adresser à votre collaborateur immédiat, M. le secrétaire d'Etat chargé de la coopération. Ce n'est pas d'elle que je vais parler. Le sujet est trop vaste, trop complexe. Je veux limiter mon intervention à un souhait. Je désirerais une certaine coordination, qui ne s'est encore jamais manifestée, entre l'administration, d'une part, et le secteur privé, d'autre part, cela aux fins de coopération. Je vous dirai d'abord que la coopération n'est pas très populaire en France, mais sans doute en raison de certains abus, en raison de certains excès que nous avons commis en raison de certaines faiblesses, dont la moindre en tout cas est que la France, agissant unilatéralement, puisqu'elle n'a pas encore eu l'audace d'agir multilatéralement, ce que nous espérons, n'a jamais pu obtenir la codification d'un certain nombre de règles élémentaires qui devraient permettre à nos compatriotes de vivre comme il est normal de vivre dans un pays civilisé.

Je pense que dans certains pays de décolonisation de l'Afrique, noire ou blanche, nos compatriotes n'ont pas les garanties indispensables concernant leurs libertés, leurs intérêts, la sauvegarde de leur personne et de leurs biens, leurs possibilités de transfert. Cela évidemment n'est pas particulièrement populaire. Je vais illustrer cela par un exemple. Hier, je lisais dans un journal du soir l'incident, auquel a fait allusion M. Caillavet, d'un chef d'Etat africain qui, après les avoir spoliés, expédie en les expulsant quarante de nos ressortissants, tout simplement parce que ces derniers n'entendaient pas se prêter à son racket. Ce chef d'Etat — toujours d'après le journal — s'indignait de ce que cette affaire avait été évoquée au conseil des ministres. Il mettait en cause la loyauté de nos responsables et l'article ajoutait un exemple pour montrer que ces potentats féodaux s'imaginent que tout leur est permis. Il avait expulsé une religieuse qui vivait dans le pays depuis vingt ans, simplement parce que celle-ci, maîtresse d'école, exigeait que le fils du président général ait le même traitement que les autres, en demandant une cotisation pour je ne sais quelle assurance.

C'est ce que rapporte le journal et c'est avec plaisir que nous vous entendrons tout à l'heure à la requête de M. Caillavet et à la mienne. Je ne veux pas insister davantage sur cet aspect politique, mais je pense que vous avez des possibilités, non seulement de protester énergiquement, ce que vous avez fait et ce dont je vous félicite, mais peut-être même d'imposer certaines sanctions puisque vous avez la possibilité de manipuler des crédits qui, après tout, sont puisés dans la poche des contribuables français, parce que c'est l'impôt qui alimente la coopération, de manière que nos compatriotes, en faveur desquels nous consentons souvent certains sacrifices, soient ainsi satisfaits de cette solidarité.

Avant de quitter l'aspect politique, je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous n'employiez pas davantage certains des hommes dont pourtant vous avez la possibilité d'apprécier les qualités, je veux parler de vos anciens camarades de l'école d'administration de la France d'outre-mer.

Dans le même temps où nous avons renoncé à cette formation, les Américains, je ne vous apprend rien, ont créé une trentaine d'instituts ethnologiques, de centres universitaires, etc., qui trient, qui exploitent systématiquement toutes les informations recueillies par des centaines d'experts placés au Sud du Sahara. Les Américains reconstituent donc ce à quoi nous avons renoncé.

J'en viens maintenant à l'aspect technique du problème. Jamais nous n'avons envisagé une concertation possible entre les possibilités d'expansion de l'industrie et du commerce, d'une part, et de la coopération, d'autre part. Je vais vous citer deux exemples : l'un incombe au secteur public et l'autre au secteur privé.

A Madagascar, après de longs pourparlers, nous avons obtenu la possibilité de monter deux usines d'automobiles. Cela suppose toute une législation douanière pour empêcher la concurrence de l'outil qui sera fabriqué dans le pays et aussi pour permettre à certains matériaux nécessaires à la construction de ces usines et à leur approvisionnement de ne pas subir des droits de douane. Le résultat, c'est que les deux firmes françaises,

alors qu'elles avaient la possibilité d'établir une gamme allant du camion semi-remorque à la voiture du ministre et à la voiture de tout le monde, ont construit les deux seuls modèles susceptibles de se concurrencer, la 2 CV Citroën et la 4 L.

Deuxième exemple d'erreur commise par le secteur public : nous possédons, paraît-il, un avion remarquable, le *Bréguet 941*, qui présente cette particularité de pouvoir décoller et atterrir très court. Ne croyez-vous pas qu'il serait beaucoup plus fructueux, aussi bien pour les Africains que pour nous, de créer des pistes d'atterrissage permettant l'emploi de cet avion plutôt que de prolonger, à coups de crédits réservés à la coopération, les pistes déjà existantes sur lesquelles continuent d'atterrir les *Boeing* étrangers ?

On peut, à ce sujet, se poser une question. A quoi cela est-il dû ? Je crois que cette situation s'explique par un motif de caractère psychologique. Nous savons qu'en France il existe une méfiance de l'administration à l'égard du secteur privé. Celle-ci est encore plus grave outre-mer en raison des séquences de la propagande colonialiste qui s'obstine toujours à présenter l'action de la France ou des Français soit comme la bonne affaire, soit comme la bonne action, ce qui est excessif dans un cas comme dans l'autre, et surtout en raison du fait que les responsables de l'administration ne veulent absolument pas apparaître, et on les comprend, comme les soutiens possibles du secteur privé.

A cet argument d'ordre psychologique s'en ajoute un autre de structure. La plupart de ces mécanismes, sur le plan international, sont entièrement « fonctionnalisés ». Ils fonctionnent d'une administration à l'autre, qu'il s'agisse de l'assistant ou de l'assisté, sur les deniers publics si bien que s'est créée une sorte de complicité tacite entre administration assistante et administration assistée quant au choix des objectifs qui présentent un caractère plus politique qu'économique.

Par exemple, on va doter tel village, peut-être parce qu'il vote bien, de tel pont, de telle route et on ne fera rien pour tel autre. C'est dans la logique de l'administration qui est particulièrement compétente en matière de béton. Elle sait très bien qu'un certain volume de millions équivaut à tant de kilomètres de routes, ou encore à tant de ponts. Assistant et assisté se retrouvent d'accord. On exclut systématiquement tout ce qui est susceptible de comporter une notion de risque et une notion de profit, alors que, au contraire, il me semble qu'il faudrait rechercher dans les secteurs rentables ce qui est précisément de nature à alléger ce qui relève de l'infrastructure sociale, laquelle est peu rentable.

Cela est vrai d'ailleurs dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, trois domaines qui, sauf dans les pays socialistes, exigent le concours du secteur privé. Il est en effet plus facile de vendre des tracteurs ou des surplus que de rechercher la rentabilité d'un sol.

Quant au commerce et à l'industrie, nous savons que les fonctionnaires n'y sont pas du tout qualifiés et ne s'y prêtent pas. Il est rare que nous ayons des exemples de conseils qui dans ce domaine aient pu être donnés et qui soient, dirai-je, inoffensifs. Alors, comment faire pour remédier à cette situation ? Il y a deux possibilités, l'une sur le plan de l'exécution dont je ne parlerai pas et l'autre sur le plan de la conception.

Sur le plan de la conception, il me semble qu'il vous serait facile de créer, avec l'aide d'un organisme, une sorte de consultation permanente qui permettrait aux éléments qualifiés du secteur privé de regarder pour tel pays le régime de la fiscalité et de voir s'il encourage ou au contraire s'il décourage les investissements, qui permettrait d'examiner les plans qui ont été établis par l'Etat en question pour savoir quelle en est la partie réaliste que nous pouvons adopter. A partir du moment où le choix est fait, il faut associer à votre œuvre les représentants qualifiés de l'industrie française de manière que cet argent bénéficie à l'expansion culturelle de la France.

Je pourrais, bien sûr, continuer sur ce sujet, mais je veux rester fidèle à ma promesse et je vais conclure. Monsieur le ministre, qui m'avez écouté parfois en souriant, ce ne sont pas des idées personnelles que j'ai exposées à cette tribune. Vous savez que nous avons un trait commun : nous sommes issus de la même formation. C'est un de mes camarades, haut fonctionnaire — il a tenu à garder l'anonymat — responsable pendant des années en Afrique noire, qui un jour ayant fait son examen de conscience et dressé le bilan de l'action, je dirai positive, de l'administration, a trouvé précisément ces formules qui permettront de la rendre plus efficace. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gargar.

**M. Marcel Gargar.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, répondant à l'appel de M. le président, mon propos sera fort bref. Il repose sur une demande exprimée à la tribune par un

député des départements d'outre-mer faisant partie de la majorité. Lors de la discussion du budget des affaires étrangères, le parlementaire dont je parle a réclamé du Gouvernement que les quatre départements d'outre-mer soient partie prenante dans les crédits de la coopération et les fonds de l'Organisation des Nations-Unies au profit des pays du tiers monde. Je partage, une fois n'est pas coutume, la manière de voir de ce parlementaire de la majorité. Je suis d'accord avec lui pour penser que l'état constant de sous-développement des quatre vieilles colonies exige non seulement le bénéfice des subventions du fonds d'investissement des départements d'outre-mer et des fonds européens dispensés avec trop de parcimonie, mais aussi des attributions par le fonds international pour lequel la France intervient annuellement pour 4.249.000 dollars, soit 21 millions 245.000 francs.

« Si la Constitution s'oppose à notre participation dans l'attribution de ces fonds internationaux, il faut changer de régime... », s'écrie l'intervenant de la majorité, ne considérant le problème des départements d'outre-mer que sous l'angle économique alors que sa solution est d'ordre politique et réside en un changement de statuts reconnaissant la souveraineté de ces territoires, la nécessité de leur autogestion en parfaite collaboration avec la France. La coopération avec ces vieilles colonies ne coûterait pas plus chère que celle avec les pays d'Afrique francophone et Madagascar. Il convient donc de reconsidérer la position ambiguë de ces vieilles colonies qu'on désigne constitutionnellement comme des départements mais qui, de fait, appartiennent aux pays du tiers monde.

Après plus de trois siècles de présence française, l'état de sous-développement de ces pays ultra-marins est visible et laisse l'impression que le Gouvernement les porte à bout de bras.

L'occasion vous est donc donnée, messieurs du Gouvernement, de répondre favorablement au vœu d'un membre de votre majorité pour que les peuples des Antilles, de la Guyane et de la Réunion sortent de leur chronique marasme politique, économique et social dont la politique française est la principale responsable.

A cet égard, les ex-colonies anglaises et hollandaises qui environnaient les possessions françaises dans les Caraïbes, ont franchi, sans grand dommage pour leurs anciennes métropoles, d'importantes étapes politiques et économiques, ce qui leur donne une audience dans toutes les instances internationales.

Il convient, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous faire largement bénéficier des fonds de coopération, en attendant de faire disparaître l'anachronisme statutaire des départements d'outre-mer et de donner tous son sens à l'article 73 de la Constitution.

Si notre désir d'un changement de statut est profond, notre volonté n'est pas moins grande de garder et d'enrichir les liens fraternels qui nous unissent aux Français. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, si je me suis, ce matin, exprimé très brièvement à l'ouverture des débats, c'était, bien évidemment, parce que j'avais l'intention de répondre aux rapporteurs avant l'ouverture de la discussion générale. M. le président de la commission des affaires étrangères m'a fait remarquer qu'une réponse globale aurait peut-être plus de valeur mais je crois que mon devoir est de commencer par apporter les précisions qui ont été sollicitées sur la matière proprement administrative par les porte-parole de vos diverses commissions.

Je commencerai — et vous n'en serez pas surpris — par exprimer mes vœux de prompt rétablissement à mon éminent ami, M. le professeur Portmann. Je voudrais que celui qui les lui portera, probablement M. Armengaud, qui l'a brillamment remplacé à la tribune, voulût bien lui dire que, en ce qui concerne l'Association française pour la communauté atlantique, à laquelle il a été fait allusion, il a toutes chances d'obtenir une satisfaction au moins partielle dans un avenir très rapproché. En tout état de cause, sur le principe, l'association que M. le professeur Portmann cautionne doit d'ores et déjà savoir que la position négative dont elle avait cru pouvoir se plaindre ne sera pas maintenue.

M. Armengaud a parlé de l'Alliance française. Je m'associe sans réserve aux paroles qu'il a prononcées à son sujet. Cette institution, d'un caractère original, accomplit une œuvre absolument essentielle dans certaines régions du monde — je pense notamment à l'Amérique du Sud — pour le rayonnement de la culture française. Elle possède 1.200 filiales dans l'ensemble du monde et accueille plus de 185.000 élèves.

Mais M. Armengaud voudra bien convenir que ce n'est en aucune façon diminuer les mérites de l'Alliance française et de ses dirigeants que de souligner l'appui financier très important qui est consenti à cet organisme par le ministère des affaires étrangères sous des formes diverses : près de 22 millions ont, en fait, été accordés en 1969 à l'Alliance française et l'effort ne sera pas moindre en 1970.

Je remercie M. le général Béthouart de m'avoir fourni l'occasion de faire une mise au point à propos de l'aide militaire. Il n'est pas exact d'affirmer que le budget des affaires étrangères pour 1970 ne comporte aucun crédit au titre de l'aide militaire au Maroc. Il comprend 14 millions de francs pour la mission militaire de coopération technique et 4 millions de francs pour l'instruction des stagiaires marocains, soit au total 18 millions de francs.

Certes — et je pense que c'est ce que le général Béthouart a voulu dire avec toute l'autorité qui s'attache à la fois à son mandat et plus encore à son nom — en matière de coopération franco-marocaine, effectivement le budget des affaires étrangères pour 1970 ne comporte aucun crédit au titre de l'aide directe, c'est-à-dire des fournitures de matériels. Le général Béthouart le sait, il y a à cela des raisons d'ordre politique. Le ministre des affaires étrangères entend dire cependant qu'il partage l'espoir confiant du général Béthouart en ce qui concerne une modification prochaine de cette situation.

Il a été beaucoup question de l'abandon du plan culturel et je remercie M. Caillavet des termes amicaux dans lesquels il s'est exprimé à l'égard du Gouvernement et du ministre des affaires étrangères.

**M. Henri Caillavet.** A l'égard du ministre !

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Croyez qu'il n'y avait rien de désobligeant dans mon interprétation !

**M. Henri Caillavet.** Je vous fais confiance à vous mais, pour le surplus, j'éprouve beaucoup de méfiance. (*Sourires.*)

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Je vais essayer de vous démontrer, cher monsieur Caillavet, que votre méfiance n'est peut-être pas totalement justifiée, car ce que je vais vous dire à propos du plan culturel engage une responsabilité qui, incontestablement, dépasse la mienne. Le plan culturel qui était, en fait, une simple addition de besoins, s'est achevé à la fin de 1968. Il paraît donc logique de raccorder ce plan culturel à la planification générale. C'est pourquoi il valait mieux ne rien faire en 1969 et opérer une insertion dans le VI<sup>e</sup> Plan.

En matière de relations culturelles, scientifiques et techniques, je ne dirai pas que je me méfie du mot « planification », je dirai que je manie le terme avec une certaine prudence car, pour employer un néologisme que je n'aime pas, il est incontestable que, dans les questions de cet ordre, il faut faire la part du conjoncturel.

Mais je tiens à dire à M. Caillavet qu'un comité spécial sera prochainement institué pour étudier les problèmes de la coopération et du développement culturel dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan et que des parlementaires seront, comme il l'a demandé, associés aux travaux de ce comité.

On a marqué beaucoup de sollicitude, au cours de ces débats, pour les personnels contractuels. Il va de soi que mon premier devoir est de remercier ceux qui se sont faits les porte-parole de cette préoccupation. Mais je voudrais faire remarquer que beaucoup a d'ores et déjà été accompli à cet égard. Je le dis d'autant plus volontiers et avec d'autant plus d'insistance que je n'y suis pour rien. Il s'agit d'une œuvre accomplie dans un délai record par mon prédécesseur auquel le Sénat voudra, sans nul doute, rendre hommage.

Une réglementation d'ensemble a été adoptée en juin 1968 pour régler la situation des chargés de mission, des agents contractuels du ministère. Cette réglementation d'ensemble a donné lieu à la promulgation de deux décrets. Le premier d'entre eux, en date du 2 juin 1969, intéresse l'administration centrale ; les travaux de reclassement des personnels bénéficiaires de ce décret sont en cours et doivent être achevés dans quelques semaines, au plus tard à la fin de 1969.

Par ailleurs, un décret a été pris, le 18 juin 1969, pour les services à l'étranger. Dans ce domaine, nous sommes plus avancés encore puisque les travaux de reclassement des personnels bénéficiaires du décret sont achevés et que toutes les dispositions ont été prises pour que la situation des intéressés soit régularisée dans le cadre du budget de 1970.

J'ai eu l'occasion de dire ce matin à quel point j'étais sensible aux problèmes de la radiodiffusion et de la télévision qu'ont évoqués notamment MM. Armengaud et le général Béthouart. Ils savent qu'une réorganisation administrative est intervenue en janvier 1969 et qu'a été créé à ce moment-là un comité de l'action extérieure et de la coopération, assurant une liaison organique étroite entre les affaires étrangères et l'O. R. T. F. Financièrement, ce comité gère un budget de 78 millions, dont plus de 35 millions sont fournis par le ministère des affaires étrangères.

Les sommes qui lui sont attribuées seront sensiblement du même ordre de grandeur en 1970, mais le problème des types d'action intéresse probablement davantage le Sénat que celui des structures et du financement.

Le premier de ces deux types d'action, c'est une question — les sénateurs représentant les Français de l'étranger le savent — dont le conseil supérieur et l'union des Français de l'étranger se sont infatigablement occupés, je veux parler des émissions radiodiffusées sur ondes courtes. Les critiques qui ont été présentées, je les avais déjà énoncées moi-même, avant de devenir ministre des affaires étrangères, et je n'ai pas changé d'avis à leur propos.

La nouvelle politique qui est en voie d'adaptation consiste à assurer des relais des émissions sur ondes courtes vers les ondes moyennes et les grandes ondes. C'est d'ailleurs une politique qui, comme on l'a souligné avant moi, est d'ores et déjà en cours d'application dans le bassin méditerranéen.

Le deuxième type d'action est constitué, avant tout, par des programmes de radiodiffusion et de télévision, avec, le plus souvent, offre de programmes à titre gratuit.

Il faut distinguer ici avec les programmes radiophoniques enregistrés qui sont utilisés par 1.200 stations radiophoniques dans 97 pays. En 1968, le volume horaire mis en place s'élevait déjà à près de 40.000 heures de programmes de télévision sous forme de magazines culturels, scientifiques ou éducatifs. Je signale que trois magazines, de périodicités diverses, ont été tirés à 35.000 copies en cinq langues, en 1968.

Enfin, dernière considération dont l'importance n'échappera pas à ceux qui se sont faits, à cette tribune, les avocats de la francophonie, en particulier M. Giraud, je mentionnerai l'enseignement du français par la radio.

En 1968, 910 séries de cours ont été utilisées par 1.685 stations dans 45 pays.

Pour me résumer, en ce qui concerne les temps de programmes et les offres de programmes à titre gratuit, je crois que nous sommes en bonne voie. Pour les émissions radiodiffusées sur ondes courtes, une réforme fondamentale est à accomplir et je me félicite qu'elle ait été amorcée.

M. Caillavet — c'est le dernier problème qu'il a soulevé sur le plan strictement technique dont j'ai à vous entretenir — a abordé la question du « redéploiement ». Il a parlé de la politique du transfert des moyens de l'Algérie vers d'autres secteurs géographiques. Il a raison. Je voudrais lui dire cependant que cette politique ne peut pas être traitée comme une simple opération financière. Deux conditions sont à remplir : la première, c'est la reconversion de la nature de la coopération en Algérie ; la seconde, c'est la nécessité d'un virage prudent — j'en ai expliqué les motifs à la commission des affaires étrangères qui ne m'a pas désapprouvé — tenant compte du volume écrasant de la coopération de substitution : à l'heure actuelle 5.000 professeurs par exemple. Le virage doit être prudent, je le répète à dessein.

D'ores et déjà, la diminution est de 9 p. 100 en 1970 par rapport à 1969. En termes financiers, parlons net. Il s'agit, en fait, d'un programme qui ne peut pas être à court terme, qui ne doit pas être non plus à long terme, qui ne peut être qu'à moyen terme et qui, selon moi, doit être échelonné sur cinq années au moins.

Dans les critiques et les rappels de M. Caillavet, il a été beaucoup question de nos relations avec l'Afrique du Nord, en général, et avec l'Algérie, en particulier. Je voudrais donc m'exprimer très brièvement à cet égard. M. Caillavet a parfaitement raison : il existe, en effet, un contentieux composé des problèmes de transferts, d'indemnités, de tentatives, a-t-il dit, de quasi-boycottage de nos produits de consommation sur le marché algérien.

Sans entrer dans les détails, je puis répondre à M. Caillavet que ses préoccupations ne m'ont certes pas été étrangères. Pendant mon séjour en Algérie, j'ai insisté sur la nécessité d'équilibrer la coopération pour faire en sorte qu'elle ne soit pas à sens unique. Une des propositions essentielles que j'ai

formulées et que le Gouvernement algérien a bien voulu accepter est la création d'une grande commission qui dressera des bilans périodiques et tiendra des réunions régulières.

J'ai dit à mes interlocuteurs algériens — le débat sénatorial n'est pas fait pour me démentir — que nous ne devons pas oublier, à l'égard de la politique de coopération elle-même, ses nécessaires contreparties, car cette politique, à laquelle je suis aussi attaché que M. Caillavet et pour les mêmes motifs, n'aura d'avenir que dans la mesure où l'opinion publique et parlementaire l'admettra et je dirai presque la sentira.

Je crois pourtant que la coopération franco-algérienne est irréversible et qu'elle doit l'être. Pourquoi ? Avant tout parce qu'elle est bénéfique pour les deux parties, même dans les circonstances présentes et en dépit de ses imperfections. Elle est bénéfique pour l'Algérie, assurément. Je n'en citerai que deux exemples. De 1962 à 1968, l'aide a dépassé 4 milliards de francs. L'Algérie tire un quart de ses recettes budgétaires des revenus du pétrole. Ayons cependant la loyauté de reconnaître que la coopération présente, à la fois sur le plan matériel et sur le plan moral, des avantages incontestables pour la France. M. Caillavet sait que nous déboursions moins de devises pour notre approvisionnement en pétrole que l'Allemagne et l'Italie.

Il est une autre considération à laquelle toute votre assemblée sera, j'en suis sûr, très sensible. En 1962, 400.000 enfants algériens étudiaient le français. Aujourd'hui, plus de 2 millions d'enfants et d'adolescents sont scolarisés et tous à partir de la deuxième année apprennent le français, exactement comme tous les enfants tunisiens l'apprennent dès l'école maternelle.

Chacun conviendra avec moi que c'est là un acquis que nous n'avons pas le droit de gaspiller et, si je voulais, moi que tant de liens attachent à l'Afrique du Nord, résumer ma pensée, je dirais très simplement ceci : nous avons — et je ne blâme personne — manqué la chance de l'intégration ; nous avons — et je ne blâme personne — manqué la chance de l'association : nous n'avons pas le droit, au nom même de tout ce que la France a fait en Afrique du Nord et dont elle n'a pas à rougir, nous n'avons pas le droit, devant nos vivants et nos morts, de manquer la chance de la coopération. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

J'en aurai fini avec cette partie de mon exposé lorsque j'aurai dit à M. le général Béthouart que son intervention au sujet du conseil supérieur des Français de l'étranger a déjà abouti à un résultat. J'ai immédiatement pu prendre les dispositions nécessaires pour que le secrétariat du président Armengaud continue à être assuré dans des conditions satisfaisantes. Je voudrais bien, mais je n'ose trop y croire, que, dans toutes les circonstances, la célérité des solutions élaborées grâce à l'exercice du contrôle parlementaire sur le Gouvernement fût comparable.

Je conclurai en disant que j'exprime avec l'ensemble du Sénat — en particulier avec M. Caillavet — le vœu, j'espère pouvoir dire le vœu confiant, que l'année prochaine le budget du ministère des affaires étrangères représente au moins 65 mètres cubes du *Concorde*. (*Sourires.*)

La discussion générale s'est déroulée dans l'ensemble d'une manière qui, je tiens à le dire, comble mes vœux car les questions essentielles ont été abordées, généralement dans un esprit coopératif, ce qui va me permettre de préciser ma pensée en remontant, si j'ose dire, le cours oratoire de votre débat.

Le dernier orateur, M. Gargar, a d'abord évoqué un parlementaire de la majorité en disant qu'il partageait sa manière de voir. Je l'invite donc à bien vouloir se reporter au *Journal officiel* du mercredi 5 novembre 1969 : dans la réponse que j'ai faite à son collègue de l'Assemblée nationale, il découvrira quelques sujets de satisfaction. Je voudrais cependant lui demander de ne pas négliger l'immensité de l'effort déployé par la France aux Antilles, à la Réunion, dans toutes les contrées qui ont choisi, monsieur Gargar, d'être des départements ou territoires d'outre-mer. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes suppose — c'est parfaitement exact — le droit à l'indépendance. Il suppose aussi le droit pour ceux qui le souhaitent de s'intégrer dans une communauté nationale. Devant cette assemblée qui a été si longtemps présidée par un illustre Français originaire d'un département d'outre-mer, je voudrais dire que c'est une mauvaise manière de défendre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que d'interdire en quelque sorte la gratitude et l'attachement à ceux qui obstinément et malgré vous s'en réclament. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

L'intervention de M. le sénateur Giraud mérite, je crois, une réponse approfondie. M. Giraud m'a accusé aimablement et presque amicalement d'être un optimiste invétéré. Qu'il me permette de lui dire que, dans ma vie déjà longue, j'ai trouvé



beaucoup de motifs de répudier un optimisme inconditionnel. En revanche, j'y ai trouvé aussi, notamment par référence à l'époque qu'il a évoquée lui-même, beaucoup de motifs de croire que les pessimistes n'ont pas toujours tort. S'ils n'ont pas toujours tort, ils n'ont pas toujours raison, et j'ai l'impression qu'à la conférence de La Haye, ce ne sont pas les pessimistes qui auront raison.

Il est vrai que M. Giraud a abordé non seulement le problème européen, mais aussi celui du Viet-Nam, sans dire s'il approuvait ou désapprouvait la politique française. Il a abordé également le problème du désarmement et sur ce point je dois apporter une première rectification : non seulement nous ne boudons pas les conversations d'Helsinki, mais encore nous les approuvons sans réserve. Le mot « sympathie » inclus dans un communiqué a une signification. Pourquoi ? Parce que ce sont des délibérations réelles. Deux pays surarmés se rapprochent pour essayer de mettre un terme, dans le domaine des armements stratégiques et nucléaires, à la course effrénée aux armements ; pour la première fois, deux grands pays se réunissent pour parler de leurs propres armements et non de ceux des autres et tenter de se réserver une sorte de monopole, à cet égard. Il s'agit d'une vraie et d'une heureuse négociation. Elle se distingue, par là même, de certaines autres négociations auxquelles vous avez fait allusion, qui piétinent depuis des années, qui — comme nous l'avions prévu, sans mérite — n'ont abouti à aucun résultat et se sont contentées d'entériner des accords conclus en dehors d'elles par les grandes puissances, précisément par ces mêmes grandes puissances qui se retrouvent aujourd'hui à Helsinki.

Je crois, monsieur Giraud, que la meilleure manière de servir la cause à laquelle nous sommes attachés l'un et l'autre, c'est de nous cantonner dans le domaine des réalités et c'est précisément ce que l'on paraît vouloir faire aujourd'hui. Encore une fois, nous avons tout lieu, non de le déplorer, mais de nous en féliciter.

Vous avez parlé, sur le plan de la défense, de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord. Je crois pouvoir vous dire que notre départ de l'organisation militaire du traité de l'Atlantique n'a pas eu les effets que vous paraissiez redouter et que d'autres redoutaient en 1966. Je dirai volontiers, maintenant que j'ai l'expérience d'un ministre des affaires étrangères, que ce fut naguère un sujet de scandale et qu'aujourd'hui ce n'est même plus un sujet de conversation.

**M. Pierre Giraud.** Cela dépend où !

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Vous souhaiteriez que la flotte française fût plus nombreuse et plus puissante en Méditerranée. Laissez-moi vous dire — le socialiste que vous êtes n'en sera pas surpris — que notre fierté est aujourd'hui de compter sur d'autres armes que des canons de marine pour exercer une influence considérable dans le monde arabe. Certes, une course à la présence militaire se livre en Méditerranée entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et l'on note une tendance croissante des pays riverains de la Méditerranée à vouloir mettre un terme à cette course, à vouloir soit prolonger l'équilibre de manière à sauvegarder leur indépendance, soit au contraire tenter de transformer à nouveau la Méditerranée en lac de paix par la disparition de toutes les bases étrangères.

Au milieu de tout cela, il est un pays dont la voix est de plus en plus entendue, précisément — je tiens à le dire — parce qu'elle n'est en aucun cas le langage de l'intimidation ou de la force.

Un grand nombre d'entre vous — je ne veux pas rouvrir le débat — ont critiqué avec véhémence, et certains continuent d'ailleurs à le faire, la politique extérieure du général de Gaulle. Je leur ferai simplement observer que, dans tous les pays aujourd'hui décolonisés, dans les pays qui étaient hier des protectorats, dans tous les pays arabes, dans les pays du Levant et du Moyen-Orient, le nom du général de Gaulle est encore, à l'heure présente, le meilleur et le plus sûr atout de la France.

C'est vrai en Algérie et j'en ai fait aussi l'expérience tout récemment en Tunisie. Je me suis trouvé dans un encombrement — la manifestation dont je vais vous parler avait donc un caractère nettement spontané — et j'ai terminé la route à pied. J'ai été entouré par une cinquantaine de jeunes gens qui avaient reconnu le drapeau français et qui m'ont fait cortège à Tunis aux cris de : « Vive la France ! », « Vive de Gaulle ! ». Le nom du général de Gaulle est, dans toute cette partie du monde, dans tout le tiers monde, le symbole même du visage de la France.

Je voudrais que ceux-là mêmes qui, usant d'un droit de critique parfaitement légitime, combattent l'ancien président de la République ou sa politique sur d'autres plans veuillent bien reconnaître à cet égard son œuvre historique qui n'est pas exclusive de celle qu'il a accomplie en d'autres temps. Ce n'est d'ailleurs pas seulement un problème de prestige personnel ; c'est aussi un problème de politique proprement dite.

J'y songeais en écoutant M. Giraud se féliciter — je le remercie de l'avoir souligné — que nous ayons défendu l'indépendance du Liban par les moyens en notre pouvoir. Il est partiellement vrai que nous avons entrepris dans le monde arabe des démarches qui, pour être discrètes, n'en ont pas moins été efficaces et d'ailleurs le gouvernement libanais nous en a exprimé sa gratitude. Je précise que notre action n'a pas été exclusive et qu'elle n'a pu être déterminante que grâce à d'autres actions exercées par d'autres pays. Mais enfin, pour être écouté dans le monde arabe, monsieur Giraud, encore faut-il avoir pratiqué une politique qui vous ménage et vous assure son audience. Or c'est précisément ce à quoi nous nous employons depuis un certain nombre d'années.

Vous le savez, à l'égard d'Israël, des mesures d'apaisement ont été prises. M. le Président de la République a annoncé lui-même dans une conférence de presse les conditions dans lesquelles, disait-il en juillet, nous serions disposés à revenir d'un embargo total à un embargo sélectif, c'est-à-dire à la situation qui existait entre la fin de la guerre des six jours et le malheureux raid sur Beyrouth.

Vous avez su aussi l'attitude que j'avais prise à Bruxelles au conseil des ministres de la Communauté économique européenne. Je me suis prononcé pour la discussion, entre la commission et le gouvernement israélien, d'un accord préférentiel, mais j'ai posé une condition qui a été agréée par tous nos partenaires, à savoir qu'au même moment les Européens ouvrent leurs oreilles toutes grandes et écoutent les ouvertures qui leur sont faites par des Etats arabes du Moyen-Orient.

Il y a donc eu l'ouverture simultanée de deux négociations qui ne sont pas parvenues d'ailleurs exactement au même degré d'avancement. Je dois dire — une fois n'est pas coutume — que le plus grand journal du Caire et le plus grand journal de Jérusalem ont simultanément approuvé cette initiative. C'est, vous le sentez bien, dans cette direction que notre politique s'oriente. Nous n'avons d'autre intérêt, dans le Moyen-Orient, que la paix.

Quel est l'objet de la concertation des Quatre que nous avons proposée ? Tout simplement — je pèse mes paroles — de maintenir les grandes puissances et le plus grand nombre de pays arabes dans les limites de la résolution du 22 novembre 1967 adoptée par le conseil de sécurité.

Je vous rappelle, pour ne citer qu'un exemple, que cette résolution traite le douloureux problème palestinien comme un problème de réfugiés. Vous savez que, depuis lors, ce problème a pris une dimension nouvelle un caractère nouveau et une acuité nouvelle. N'est-il pas souhaitable — M. Giraud comprend certainement ce que je veux dire — que toutes les grandes puissances soient maintenues dans les limites de la résolution du 22 novembre 1967 de telle manière qu'aucune d'entre elles ne soit amenée à prendre des initiatives imprudentes que je ne veux pas préciser et qui auraient pour résultat, selon une prophétie fatale, de transformer un conflit douloureux en guerre de cent ans ?

La concertation des Quatre a été interrompue après avoir obtenu certains résultats, notamment le 20 septembre dernier, au moment où elle eut furtivement lieu, résultats que j'ai énumérés devant la commission des affaires étrangères et dont vous avez bien voulu reconnaître qu'ils n'étaient pas négligeables. Elle a été interrompue pour faire place au dialogue des deux géants. Et le moment est venu où l'on s'est aperçu que cette voie ne pouvait pas conduire à un résultat pleinement satisfaisant et que la présence de la France, initiatrice de la concertation des quatre, et la présence de l'Angleterre étaient nécessaires pour sortir de l'impasse.

J'ai l'espoir très sérieux que la concertation des Quatre pourra enfin reprendre dans quelques jours dans l'intérêt de tous les pays de la région concernée et dans l'intérêt de la paix. Il est temps, il n'est que temps. M. Giraud, d'ailleurs, j'en suis convaincu, ne pourra manquer, à la réflexion, d'en convenir, car, encore une fois, il sait, puisque je l'ai dit à la commission des affaires étrangères — et sans risque d'être démenti — que le représentant du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies dans le conflit du Moyen-Orient, celui qu'on appelle le médiateur, M. Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, a maintes fois déclaré qu'il n'avait aucun espoir ni aucune chance de mener sa tâche à bien si auparavant les lignes générales d'un règlement d'ensemble n'avaient pas été dessinées par les quatre grandes puissances.

Vous avez raison de dire qu'en fin de compte une pacification durable ne pourra procéder que d'une conversation directe entre les pays directement intéressés ; mais cette conversation directe entre les pays directement intéressés — tout le démontre à l'heure actuelle — est impossible. Elle ne deviendra possible que lorsque le terrain lui aura été préparé par la concertation des quatre grandes puissances. Le seul plan sur lequel j'avais manifesté quelque optimisme — un optimisme qui déclinera au fur et à mesure que le temps passera — portait sur la possibilité d'une entente entre les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et la France sur les lignes d'ensemble d'un règlement général acceptable par tous et qui, selon l'expression même du communiqué revêtu des quatre signatures — et dont nous avons obtenu la publication au soir du 20 septembre — « souligne le droit imprescriptible à une existence indépendante et souveraine de tous les Etats, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ».

Vous avez parlé du Biafra. Je voudrais vous signaler combien j'ai été surpris de vous entendre dire que nous boudierions l'éventualité d'une concertation des quatre grands à l'égard de ce problème. Il est bien évident que l'Organisation de l'unité africaine en ayant été saisie, le problème est, au premier chef, africain.

**M. Pierre Giraud.** C'est certain.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Dans la mesure où ces pays africains de bonne volonté unissent leurs efforts pour mettre un terme à cet atroce génocide, qui est un véritable déshonneur pour l'humanité, et dans la mesure où ces efforts pourront être déployés pour aboutir à des résultats fructueux, nous avons pour tâche de les encourager. Nous nous y appliquons de toutes nos forces. Laissez-moi vous dire qu'à cet égard les concours de tous les grands pays sont les bienvenus. J'ai eu avec les représentants de tous les grands pays et, en particulier, des plus grands, des conversations à cet égard. Je ne veux pas en dire davantage car j'aurais l'air de rejeter la responsabilité de ce qui ne s'est pas encore produit, c'est-à-dire la pacification du Biafra, c'est-à-dire la fin de cette guerre atroce, j'aurais l'air, dis-je, de rejeter la responsabilité des déceptions que nous avons pu ressentir sur d'autres. Mais soyez sûrs que, pas plus sur le plan diplomatique que sur le plan humanitaire, nous n'avons négligé quoi que ce soit pour faire en sorte que, selon l'expression que j'ai employée dans une autre assemblée « le remords du monde, du moins, ne soit jamais le remords de la France ».

Je partage naturellement l'avis que vous avez exprimé, monsieur Giraud, sur la restauration des droits de l'homme en Grèce. Je m'interroge cependant, avec d'autres gouvernements d'ailleurs et parfois avec certains gouvernements qui appartiennent à la même famille politique et spirituelle que vous-même, sur les meilleurs moyens d'accélérer l'application en Grèce d'un plan de restauration des libertés essentielles. Si, d'ores et déjà, un accord a été signé entre le Gouvernement grec et la Croix Rouge, qui a permis peut-être une certaine amélioration de la situation pénitentiaire, c'est peut-être parce que certaines résolutions extrêmes — qui ne coûtent rien à ceux qui les prennent, mais qui demeurent absolument sans résultat ou qui raidissent parfois les pays concernés — ont été évitées, grâce à l'action du Gouvernement français et par le Gouvernement français lui-même. Il ne pourra, bien entendu, persister dans cette voie que si on l'y encourage, si le Gouvernement grec, en d'autres termes, justifie son attitude par des mesures concrètes, celles-là mêmes que vous espérez.

Après vous avoir remercié de vos excellentes paroles sur la francophonie, je voudrais vous demander de faire attention au jugement que vous avez porté sur les déclarations faites dans un pays ami par M. de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Sa visite faisait suite, je tiens à vous le dire, à une invitation du Gouvernement québécois qui avait été transmise en février à Paris par M. Marcel Masse, ministre des affaires intergouvernementales à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du gouvernement précédent, comme du gouvernement d'aujourd'hui, pour examiner la coordination des questions de coopération entre la France et le Québec.

Il s'agissait donc d'une application banale — j'allais presque dire quotidienne — des deux ententes franco-québécoises, celle du 27 février et celle du 24 novembre 1965 qui avaient été — le Sénat doit le savoir — approuvées par le gouvernement fédéral aux termes d'un échange de lettres franco-canadien en date des mêmes jours. Je n'insiste pas davantage car, et je suis sûr que vous vous en félicitez vous-même, monsieur le sénateur, nous sommes actuellement sur la voie d'un apaisement, pour ne pas dire plus.

Vous avez évoqué les sacrifices consentis par des Canadiens, qu'ils soient de souche française ou britannique, à la cause de la Libération. Je suis bien placé pour le savoir ; j'ai des souvenirs de Normandie qui remontent au mois de juin 1944 et je n'imagine pas qu'un ministre français des affaires étrangères puisse évoquer, je n'ose pas dire un conflit, ni même une querelle, mais un différend franco-canadien autrement que dans un esprit et une volonté d'apaisement.

A mon ami M. Motais de Narbonne, je n'ai pas grand-chose à dire puisque à sa première question, M. le sénateur Gros a excellemment répondu dans les termes mêmes que je m'apprêtais à employer. Je voudrais cependant lui apporter une précision à propos des conseils d'administration des établissements d'enseignement. Il convient d'abord de rappeler un principe fondamental, celui de la territorialité de la loi que, juriste éminent, vous connaissez mieux que moi. Ceci signifie qu'aucun texte français n'est, par la vertu de quelque automatisme juridique, applicable à l'étranger.

Les considérations d'opportunité, dont certaines ont été mentionnées par vous-même, sont nombreuses, mais il y a surtout le fait que des lycées, même dénommés français, sont les hôtes des pays étrangers et qu'il est obligatoire de respecter les règles, de respecter les coutumes des pays d'accueil.

**M. Léon Motais de Narbonne.** Bien sûr !

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** En conséquence, une très grande prudence est nécessaire et je dois vous avouer qu'aucune instruction étendant les dispositions françaises touchant la nouvelle organisation des établissements du second degré n'a été donnée. Je pense d'ailleurs que vous ne me le reprocherez pas.

Il est souhaitable que les parents d'élèves soient associés à la gestion des établissements, mais suivant des modalités adaptées et non pas par un décalque des formes réglementaires françaises.

**M. Léon Motais de Narbonne.** Très bien !

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Je voudrais adresser à M. Jean Berthoin l'expression de mes très vifs remerciements, d'abord à cause de la manière dont il a abordé les problèmes européens, en condamnant la théorie du « juste retour » — pour ne parler que d'elle — la théorie du « chacun pour soi », selon son expression même qui, en réalité, est la négation même de tout esprit communautaire et l'antidote même des conditions qu'il faut remplir pour poursuivre, voire pour entreprendre, toute construction européenne.

Mais je voudrais aussi remercier M. Berthoin de l'exemple qu'il a choisi, celui de l'Euratom. Il n'est pas, permettez-moi, monsieur le sénateur, de vous le dire, de domaine dans lequel je me sente plus à l'aise.

J'ai eu l'honneur d'être en 1967 ministre de la recherche scientifique, et le 8 décembre 1967, j'ai participé en cette qualité à un conseil d'Euratom. A cette occasion, me situant d'emblée sur le plan qui était apparemment le plus difficile pour la France, — puisque c'est le plan même sur lequel elle s'est assurée une avance — celui des réacteurs d'avenir, des réacteurs surgénérateurs, celui des réacteurs à neutrons rapides, j'ai tout simplement proposé à l'Europe d'entrer dans la voie d'une Communauté véritable.

J'ai dit en substance : nous sommes prêts à faire abandon de notre avance ou plutôt de faire de cette avance une sorte de dot à l'Europe scientifique de l'avenir, car il faut sauver Euratom. Mais nous ne le sauverons pas par la théorie du juste retour, ni en multipliant les activités absolument stériles et inutiles pour le seul plaisir d'entretenir des établissements ou pour le seul plaisir de faire en sorte que chaque pays — pardonnez-moi la vulgarité de l'expression — s'y retrouve. Nous sauverons Euratom dans la mesure où nous aiderons cette communauté à aller au-devant de l'avenir scientifique et énergétique commun à toute l'Europe.

Un ministre de la recherche scientifique d'un pays voisin et ami disait récemment en termes assez brutaux : « Ou bien Euratom s'engagera immédiatement dans la voie qui conduit à une communauté des réacteurs à haute température, à une communauté des réacteurs surgénérateurs et à la production en commun de l'uranium enrichi, ou bien alors il faudra qu'Euratom se transforme tout de suite en un simple bureau d'études et de liaison, car ce sera moins onéreux et ce ne sera pas moins efficace ».

Je crois que cette alternative est parfaitement pertinente. Permettez-moi, dès maintenant, de prendre un rendez-vous avec vous. J'ose croire que le langage qui sera tenu au nom de la

France, en ce qui concerne l'aspect atomique du problème européen à La Haye dans moins de trois jours, ne sera de nature, ni à vous inquiéter, ni à vous désoler.

J'en arrive à deux autres interventions, évidemment faites en sens opposé, celle du président Monteil et celle de M. Boucheny.

**M. André Monteil.** Je vous remercie de cette symétrie.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Cette symétrie est une antithèse.

**M. André Monteil.** C'est un procédé de rhétorique que je n'aime pas.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Je répète que cette symétrie est une antithèse et je ne comprends pas très bien cette interruption...

**M. André Monteil.** Je vous l'expliquerai.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** ... car vous paraissez préjuger que je vais en quelque sorte renvoyer les deux orateurs dos à dos. Vous allez être déçu car c'est exactement le contraire que je vais faire. (*Sourires.*)

Si j'ai groupé ces deux interventions de sens contraire, c'est pour un motif que j'avais l'intention d'exposer en terminant, mais qu'en raison même de vos conseils de tout à l'heure, monsieur le président, je vais énoncer immédiatement.

L'intervention de M. Boucheny ne paraissait pas simplement indiquer, mais affirmait explicitement qu'il y a contradiction entre la construction européenne et l'effort de détente, qu'il y a contradiction entre la construction européenne, le succès de la conférence de La Haye — si succès il doit y avoir — d'une part, et, d'autre part, les perspectives que peut et que doit ouvrir une conférence de la sécurité européenne dûment préparée. (*M. Boucheny fait un geste d'approbation.*) Je veux croire que M. Boucheny approuve mon interprétation.

Je suis d'un avis résolument contraire et vous aussi, monsieur Monteil. Et si j'ai établi, non pas une symétrie, mais un lien entre les deux interventions, c'est uniquement pour être en mesure de conduire ma dialectique vers cette conclusion que vous m'avez obligé à transformer en préambule.

Est-ce à dire que je sois, sur tous les points, d'accord avec M. Monteil ? Bien entendu, il n'en est rien. Je lui ferai remarquer très amicalement qu'à mon avis, il n'a pas prononcé un excellent discours, mais deux excellents discours : tout d'abord un discours de politique intérieure — qui ne relève en rien de ma compétence et sur lequel je ne me prononcerai pas — et ensuite un excellent discours de politique extérieure sur lequel je me prononcerai.

Cet excellent discours de politique extérieure a cependant comporté, sur un point, ce que j'appellerai une anicroche. Pour marquer à quel point, et c'était très amical dans l'intention, le style du Gouvernement et du ministre des affaires étrangères pouvait se distinguer de celui d'autres gouvernements et d'autres ministres des affaires étrangères, M. le président Monteil a cité une phrase, dont il me croyait l'auteur, relative aux Etats-Unis d'Amérique définis comme « le suprême recours de l'Occident ». Je suis dans l'obligation de lui dire qu'il m'a fait trop d'honneur. Je ne suis pas l'auteur de cette phrase que je n'ai fait que citer à la tribune de l'Assemblée nationale. L'auteur en est mon éminent prédécesseur et ami, M. Michel Debré.

Comme quoi la continuité n'est pas incompatible avec ce que M. André Monteil appelle lui-même l'ouverture. (*Sourires.*)

**M. André Monteil.** Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Monteil, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. André Monteil.** Sans vouloir mettre en cause M. le ministre de la défense nationale...

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Dont je me déclare solidaire !

**M. André Monteil** ... qui viendra ici dans quelques jours et dont vous vous déclarez solidaire, il y a eu tellement de discontinuité sur certains problèmes fondamentaux dans les déclarations successives de M. Debré que chacun, ici, peut y prendre son dû ! (*Sourires.*)

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Ne parlons pas de discontinuité dans le domaine international, comme si la modification même d'une situation, d'une conjonction déterminée, ne nous obligeait pas les uns et les autres à rectifier très normalement notre tir et notre optique. Je vais vous citer un exemple.

Vous êtes le disciple fidèle, bien que vous ayez été en désaccord avec lui sur un point essentiel, de Robert Schuman dont j'ai été moi-même, je ne l'oublie pas, le secrétaire d'Etat. Vous vous êtes fait tout à l'heure à cette tribune l'avocat éloquent et par moments presque passionné de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. Si vous vous reportez à l'ouvrage posthume de Robert Schuman vous constaterez que le critère même du développement communautaire de l'Europe qui nous était proposé par mon éminent prédécesseur, c'est la non-adhésion de la Grande-Bretagne, c'est la substitution de liens d'association à des liens d'adhésion car, expliquait Robert Schuman, l'Angleterre ne sera pas prête avant de nombreuses années à se plier aux règles communautaires.

Est-ce à dire qu'il nous faille aujourd'hui, pour être fidèles à la pensée d'un grand Européen, répéter servilement les paroles, le langage qu'il tenait dans un autre contexte ?

Trois événements d'une immense portée se sont produits au cours des dernières années. Il y a eu la fin de l'invulnérabilité du territoire américain, la fin du monolithisme du monde communiste, la fin des empires coloniaux et la naissance du tiers monde. Ce serait être infidèles à la pensée des novateurs d'hier que d'imaginer un seul instant qu'ils auraient pu demeurer insensibles aux conséquences qui découlent de métamorphoses ou de révolutions aussi profondes.

Alors, je crois que la discontinuité dans l'expression — vous en êtes vous-même la preuve, je viens de vous le démontrer — est souvent au contraire une preuve de fidélité à la même pensée.

Vous avez parlé de complexes, de précautions. Je préférerais, pour ce qui me concerne, parler de fidélité car ce n'est pas seulement sur le plan de l'outre-mer, à Tunis, à Alger, à New York ou à Washington, ce n'est pas seulement à Moscou, ce n'est pas seulement dans toutes les grandes capitales que j'ai bénéficié bien modestement du prestige accumulé au bénéfice de la France par le grand homme qui l'a gouvernée pendant plus de dix ans. C'est aussi, et cela vous paraîtra peut-être paradoxal à l'heure présente, à l'intérieur même de ce qu'il est convenu d'appeler la « Petite Europe », laquelle est sans doute en voie d'élargissement.

J'ai été surpris de vous entendre dire que l'indépendance nationale était un concept en train de supporter un certain glissement et que nous parlions moins de l'indépendance nationale que de l'indépendance européenne.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler qui est l'inventeur de la fameuse formule sur « l'Europe européenne ». Cette formule commande en réalité l'effort que nous avons entrepris d'abord pour convoquer, ensuite pour conduire au succès la conférence de La Haye.

Puis-je vous rappeler à ce propos, ainsi d'ailleurs qu'à d'autres orateurs, en particulier à M. Giraud, que la conférence de La Haye n'est pas sur le point de se réunir en vertu de je ne sais quelle opération du Saint-Esprit. Elle se réunit parce qu'il y a eu une initiative et une proposition et que cette initiative et cette proposition sont françaises. C'est M. Georges Pompidou, Président de la République française, qui a lancé l'idée d'une conférence au sommet à la fin de la période transitoire du Marché commun. S'il l'a fait, c'est bien évidemment parce qu'il avait un dessein européen lequel, je tiens à vous le dire avant de vous le démontrer, est par excellence un dessein communautaire.

Je l'ai, ce qui est mon rôle, traduit en un triptyque : achèvement, renforcement, élargissement. Sur chacun des trois volets de ce triptyque la France prend une attitude qui est exclusivement dictée par le souci d'orienter la Communauté européenne vers ses finalités intrinsèques.

Je prends d'abord l'exemple de l'achèvement. Vous avez dit vous-même, et je vous en remercie très vivement : qu'est-ce que la politique agricole commune, le règlement financier de la politique agricole commune ? C'est l'entreprise la plus communautaire de la Communauté et c'est à ce titre qu'elle nous est

chère. Ayons d'ailleurs la prudence de dire qu'il peut y avoir d'autres considérations parfaitement légitimes. Ce sont celles-là mêmes que, tout à l'heure, dans sa brève mais pertinente intervention, a évoquées M. Armengaud.

Vous avez raison de dire que les échanges extérieurs ont été fortement stimulés par l'existence du Marché commun. Nos exportations, qui étaient de 27 milliards de francs en 1958, se sont élevées à 62 milliards en 1968. A l'intérieur de cet ensemble, les exportations destinées à nos partenaires de la Communauté sont passées de 7,5 milliards à 27 milliards de francs.

Il convient d'ajouter, monsieur le président, que la progression des importations a été beaucoup plus rapide encore que la progression des exportations. A l'heure présente, notre balance commerciale avec nos cinq partenaires de la Communauté est déficitaire.

S'il est vrai que notre industrie a été considérablement stimulée par le Marché commun, s'il est vrai que la progression des importations a été plus forte que celle des exportations, nous pouvons dire que nous ne sommes pas les principaux bénéficiaires de l'opération sur le plan industriel. Par voie de conséquence, nous avons à la fois le droit et le devoir de dire que l'achèvement et le caractère irréversible du Marché commun sont liés, non seulement juridiquement, mais politiquement et je dirais presque moralement, à l'achèvement et au caractère irréversible de la politique agricole commune.

Ce n'est pas au moment — et le Sénat le sait mieux que quiconque — où il existe un malaise dans la paysannerie française que nous pourrions transiger sur ce point. Inversement d'ailleurs, je signale aux dirigeants des organisations agricoles qu'ils ont affaire à un Gouvernement dont la politique extérieure est entièrement subordonnée à la nécessité primordiale et prioritaire de sauvegarder leurs intérêts légitimes en même temps que l'avenir de l'agriculture française et qu'ils pourraient et devraient en tenir compte.

A l'intérieur de la Communauté, nos exportations sont passées de 1 milliard à 6 milliards de francs entre 1958 et 1968 tandis que nos importations passaient, dans le même temps, de 500 millions à 3.500 millions de francs. Le solde de nos exportations sur nos importations a donc progressé favorablement en dix ans.

Si ces considérations sont légitimes et si nous n'avons pas à en rougir, je reconnais cependant que l'argument primordial n'est pas celui-là. Ce qu'il y a incontestablement de plus communautaire dans la Communauté — je voudrais reprendre votre propre expression — c'est bien la politique agricole commune. Ce qu'il y a de plus conforme à la finalité politique de toute l'entreprise, c'est cette réalisation de l'Europe voulue et vécue. C'est ce que j'appellerai, si vous le permettez, le révélateur nécessaire des volontés de chacun.

J'en viens maintenant au deuxième volet du triptyque : le renforcement. Ainsi que vous l'avez reconnu, ce dont je vous remercie, je suis dans l'obligation absolue de me montrer discret aujourd'hui ; mais cette discrétion ne sera pas de longue durée. La réponse que j'ai fournie à M. Berthoin vous convaincra que nous obéirons au souci de ne pas proposer un programme de renforcement qui puisse, à un titre quelconque, nuire aux futures négociations sur l'élargissement. Mais nous entendons bien montrer qu'une communauté qui s'arrête, une communauté qui stagne, une communauté qui périclite est une communauté menacée de mort. Par conséquent, il ne faut pas que l'approche ou l'ouverture de négociations qui peuvent être longues puisse arrêter l'essor de la Communauté.

En fait, nous subordonnons l'ouverture des négociations sur l'élargissement à deux conditions : la première, c'est l'achèvement, la deuxième, c'est la définition d'une attitude commune entre les Six à propos de cette négociation, de la manière dont elle devra être engagée et conduite, ce qui suppose que nous adoptions un programme de renforcement commun, que nous sachions de quel pas nous allons vers le même but.

Cela ne retardera d'ailleurs, ni l'ouverture, ni le succès des négociations, bien au contraire, à moins que — j'en arrive au troisième volet du triptyque — on ne considère que les négociations doivent s'ouvrir non pas entre la Communauté et les candidats, mais entre six pays pris séparément et les pays candidats. Je sais que vous avez opté, et je vous en remercie, pour le premier terme de l'alternative. Comme vous avez raison !

Je voudrais ici formuler deux brèves observations. Le financement communautaire de la politique agricole commune, je veux dire la création de ressources propres et l'affectation communautaire des prélèvements dans leur totalité et des droits de douanes, peut se heurter à certaines réticences ou opposi-

tions. Vous savez — je m'exprime à dessein avec modération — que ces réticences ne viennent pas de la France. Si vous êtes d'accord avec moi sur la nécessité, le moment venu, d'ouvrir une négociation entre la Communauté en tant que telle et les pays candidats, vous n'excluez pas, bien sûr, un négociateur communautaire comme celui qui a conduit avec succès, au nom de l'Europe, ce que l'on a appelé le « Kennedy Round ».

Cette éventualité, que je n'exclus pas, vous le sentez bien, a fait l'objet d'une critique toute récente de la part d'un ministre des affaires étrangères. Ce n'était pas le ministre des affaires étrangères français.

Par conséquent, soyez assuré, cher monsieur le président, que le langage le moins communautaire ne sera pas assurément le langage tenu par la France. Soyez assurés que la France ne se rend pas à la conférence de La Haye, qui est le fruit de sa volonté et de son initiative, pour y tenir le langage de la timidité européenne. J'aurai d'ailleurs l'occasion de vous rendre compte de ce qui se sera passé à La Haye, sinon en séance publique, du moins à la commission des affaires étrangères. Vous pourrez alors me rappeler, mais non pas, j'en suis sûr, m'opposer mes propres paroles.

Comme je ne veux fuir aucune difficulté permettez-moi, avant d'aborder la conférence sur la sécurité européenne et répondant à l'orateur qui vous a suivi, de faire une allusion à la coopération nucléaire franco-britannique dans le domaine militaire. Bien sûr, cette affaire ne relève pas au premier chef de ma compétence. Si je vous renvoie aux dernières déclarations de M. Wilson, vous verrez qu'elles sont extrêmement prudentes et j'ai un certain nombre de raisons de dire au spécialiste que vous êtes qu'il y a là, en effet, un problème à étudier avec sagacité et mesure.

Quel que soit le sentiment que l'on nourrisse à l'égard d'une telle éventualité, elle pose quatre problèmes. Je les énumère, sans plus : d'abord, le problème de la décision d'emploi de l'arme, ensuite celui des relations spéciales entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, en troisième lieu le problème du cadre dans lequel se placerait une coopération nucléaire franco-britannique, enfin et surtout le problème du rôle qui serait réservé aux pays européens membres de l'Alliance atlantique.

Je suis sûr que vous m'avez compris à demi-mot. Je n'ai pas besoin d'insister et c'est précisément parce que, comme vous — j'en suis persuadé — je demeure attaché à la construction européenne dans la mesure même où je la crois, non seulement compatible avec la détente, mais encore constituant une des conditions sinon la condition principale de la détente, que j'ai été amené très simplement et sans excès d'insistance à vous demander de ne pas considérer comme tranché d'emblée et sans un examen approfondi le problème de la coopération nucléaire franco-britannique. C'est une idée que nous aurons sûrement l'occasion de reprendre.

J'ai été accusé, en termes d'ailleurs courtois, par le porte-parole du groupe communiste, de ne pas manifester un intérêt suffisamment vif pour le projet de conférence de sécurité européenne. Je vais lui répondre simplement ceci.

J'ai eu à Moscou un certain nombre de conversations avec M. Brejnev, avec M. Kossyguine, avec M. Gromyko, conversations qui ont fait l'objet de la publication d'un communiqué. M. Gromyko doit venir à Paris au début de l'année prochaine. Après s'être rendu aux Etats-Unis au début de l'année 1970, le Président de la République ira en Union soviétique et cette visite sera payée de retour. Je pense que MM. Brejnev, Kossyguine et Podgorny viendront à leur tour en France.

Vous voyez donc que le dialogue avec l'Union soviétique continue. Il se poursuivra, soyez-en assurés. Nous n'avons pas l'intention d'interrompre le développement de cette coopération. Nous constatons, au contraire, que ce qu'on a appelé la politique d'indépendance, qui est une politique d'indépendance nationale tournée vers l'indépendance européenne, justifiée par le souci de l'indépendance européenne, n'a pas rendu plus difficile, bien au contraire, l'ouverture et le maintien d'un dialogue constant avec la plus grande puissance de l'Europe de l'Est et avec les Etats-Unis d'Amérique.

Mais une remarque doit être faite, car elle nous semble parfaitement justifiée et je ne vois pas comment vous pourriez la réfuter. Un appel a été lancé par les ministres des affaires étrangères du pacte de Varsovie réunis à Prague. Les formules qu'ils ont employées ont retenu toute mon attention. Comme ils le disent, c'est bien en renonçant à la force ou à la menace de la force que notre continent peut espérer parvenir à la détente, à la paix, à la coopération politique.

Cela étant, vous ne m'en voudrez pas, monsieur le sénateur, d'affirmer que le comportement des grandes puissances devrait



correspondre à leurs déclarations d'intention, même les plus solennelles, et c'est bien ce qui justifie une préparation attentive et scrupuleuse de la conférence de sécurité européenne.

Voulez-vous connaître ma crainte, monsieur le président Monteil ? Je vais vous la dire en toute franchise.

Je voudrais préciser que non seulement le Gouvernement français, mais aucun gouvernement n'envisage que cette conférence puisse se réunir sans la participation des Etats-Unis d'Amérique. Je serais fort surpris si l'Union soviétique, en particulier, s'opposait à leur présence. Tout au plus, l'Union soviétique dira-t-elle que la contrepartie de la présence des Etats-Unis doit être la présence, sur un pied d'égalité, des deux Etats allemands.

Mais justement, à partir du moment où, dans cette conférence, il y aura les Etats-Unis, ce qui est nécessaire, et l'Union soviétique, bien entendu, ce qui est nécessaire également, il existera inévitablement un risque : que cette conférence ne se transforme en une conférence russo-américaine, en une conférence des deux blocs. Or la vocation même de la famille spirituelle à laquelle nous appartenons, malgré ce qui peut nous séparer aujourd'hui ou ce qui a pu nous séparer hier, cette vocation qui nous est commune, c'est justement d'éviter la casure d'un pays ou d'un autre en deux blocs antagonistes.

Nous avons une idée claire de ce que doit être l'avenir de l'Europe. Nous le concevons comme celui d'une Europe où chaque pays pourrait faire entendre sa voix librement, à l'abri de toute ingérence extérieure, où la division en blocs antagonistes s'effacerait pour faire place à la libre coopération des nations, où les hégémonies ne viendraient plus limiter les souverainetés.

C'est à cette conception que nous avons démontré notre attachement en pratiquant la politique d'indépendance nationale au service de l'indépendance européenne, et c'est cette idée qui nous anime quand nous proclamons notre foi dans la détente européenne. Pour nous, en effet, la détente n'est pas le rapprochement de deux blocs fermés ; c'est l'instauration dans tous les pays européens de contacts multiples et de liens de coopération dans le respect de leur individualité nationale et de leurs systèmes sociaux.

Notre propos n'est pas de susciter l'élimination d'une forme d'organisation sociale et politique et son remplacement par une autre ; il n'est pas besoin de faire pression sur les pays qui se sont donnés des méthodes d'organisation différente de la nôtre. Mais si la détente n'a pas pour but de modifier les appartenances idéologiques et politiques, elle doit, en revanche, aboutir à la création d'un climat, d'une atmosphère dans lesquels, quelle que soit son appartenance, chaque nation puisse se développer librement.

C'est bien pourquoi nous pensons que la préparation de la conférence européenne de sécurité doit prendre la forme d'une série de conversations bilatérales qui sont d'ores et déjà engagées — j'ai eu personnellement plusieurs conversations avec les représentants qualifiés des pays de l'Est signataires du Pacte de Varsovie — qui doivent se dérouler de nation à nation et non pas être conduites par des groupes d'Etats.

Bien entendu, le dégel qui s'ensuivra ne se produira pas du jour au lendemain. Tout cela se fera peu à peu et pas à pas. La construction d'une Europe libre, à l'abri des hégémonies, est nécessairement une œuvre patiente, et je ne vois pas d'autre manière d'y procéder que de concilier la double présence des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, d'une part, avec l'affirmation sans provocation, partout en Europe, des personnalités nationales, d'autre part.

Il faut donc que la conférence de sécurité européenne aboutisse, non pas seulement à la consolidation du *statu quo*, non pas seulement à la reconnaissance *de facto* de l'Allemagne orientale, ce qui est le but ouvertement visé par les signataires de l'appel de Prague ; il faut que cette conférence soit préparée de telle sorte qu'elle aboutisse à une interpénétration meilleure entre les pays situés à l'Est et ceux qui sont situés à l'Ouest de ce qu'on appelait hier « le rideau de fer ».

Cette interpénétration pacifique, bien entendu, et — j'ose le dire — exemplaire, constitue dans notre esprit l'un des aspects principaux de la préparation et constituera peut-être le succès essentiel de la future conférence de sécurité européenne si, comme je le souhaite, et dans les conditions que je viens d'indiquer, elle doit se réunir.

Je conclurai en m'adressant de nouveau à M. André Monteil, d'abord parce qu'il est le président de votre commission des affaires étrangères, ensuite parce que nous sommes unis par de très vieux liens d'amitié.

M. le Premier ministre, dans sa déclaration liminaire à l'Assemblée nationale, a déclaré : « Il est temps d'en finir avec la guerre des Républiques. » Si cela est vrai sur le plan de la politique intérieure, c'est encore beaucoup plus vrai sur celui de la politique internationale. A La Haye, demain, nous servirons, soyez-en sûrs — je le dis à M. Monteil et à l'ensemble du Sénat — l'inspiration commune à tous les hommes de volonté et de bonne volonté qui, depuis vingt ans, n'ont eu d'autre but que de transformer l'Europe, hier communauté d'inquiétude, en une communauté d'espérance.

L'union de l'Europe est la condition de son indépendance et la volonté d'indépendance est la condition de toute politique de détente et d'ouverture. (*Applaudissements sauf sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

**M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération.** Monsieur le président, le budget de la coopération, dont je vais vous parler maintenant, est une affaire plus précise et plus limitée puisqu'il s'agit de l'aide que notre pays apporte aux dix-sept républiques francophones d'Afrique noire et de Madagascar.

Je voudrais essentiellement, à cette heure du débat, répondre aux orateurs, ou tout au moins aux principales questions qui ont été formulées par ceux qui ont bien voulu, de cette tribune, m'interroger.

Je crois que chacun aura compris que, pour limités que soient les crédits qui me sont attribués en 1970, il est dans les intentions du Gouvernement de ne rien sacrifier, de ne rien compromettre d'essentiel et par conséquent de maintenir la politique de coopération dans toutes ses caractéristiques.

Un certain nombre d'orateurs, notamment M. Caillavet, M. Motais de Narbonne et M. Schmitt, se sont préoccupés des crédits affectés à l'assistance technique, qui vont, en effet, contraindre à une diminution du nombre des agents d'assistance technique servant dans les Etats africains et malgache.

C'est là une dure nécessité qui vous est imposée. Pour en atténuer la portée, des amendements ont été déposés aujourd'hui même par le Gouvernement et ils viennent d'être examinés par votre commission des finances. Les aménagements ainsi proposés ne permettront pas d'annuler toutes les réductions d'effectifs envisagés, ils n'en atténueront la nécessité que très modestement.

Mais je demande aux orateurs d'y voir, du moins, une orientation pour l'avenir, le témoignage de l'attention avec laquelle le Gouvernement les a écoutés et son souci d'accorder à notre assistance technique la priorité qui lui revient.

Les mêmes orateurs ont fait part de leurs préoccupations à propos du choix des hommes capables de prendre la relève de ceux qui animent aujourd'hui la coopération, à savoir les anciens cadres de la France d'outre-mer.

Je remercie MM. Caillavet et Motais de Narbonne de l'hommage qu'ils ont ainsi rendu à ces cadres.

A M. Motais de Narbonne, je rappelle qu'actuellement le secrétariat d'Etat aux affaires étrangères est composé en grande majorité de fonctionnaires qui ont appartenu à ces cadres de la France d'outre-mer et que la grande majorité du personnel placé en coopération relève de cette même formation.

Il est vrai que nous devons assurer la relève et je partage entièrement sur ce point les préoccupations de M. Caillavet. Je ne crois pas toutefois qu'il soit possible d'aller jusqu'à la création d'un cadre de coopération car, comme l'a indiqué M. Schmitt, l'assistance technique doit s'adapter d'une manière permanente.

Voilà quelques années encore, beaucoup d'assistants techniques (magistrats, administrateurs) servaient dans les domaines dits « de souveraineté ». Aujourd'hui, cette forme d'assistance technique a beaucoup diminué tandis que nous devons, au contraire, renforcer notre aide dans les secteurs plus techniques. Cette nécessité d'adaptation permanente à l'évolution, aux besoins des Etats exige des formules très souples et nous devons garder la possibilité de recruter, soit dans les différents corps de l'Etat, soit par voie contractuelle, des agents compétents dans toutes les branches de la technique.

Il n'en reste pas moins qu'il faut préparer ces fonctionnaires, ces hommes à la tâche qui les attend. Et c'est pourquoi il est dans mes intentions de regrouper en un organisme unique les diverses actions de formation, de recyclage ou de perfectionnement qui sont actuellement un peu dispersées, pour donner plus

d'efficacité à cette formation dont la nécessité est aujourd'hui impérieuse.

Je compte traduire ces intentions dans le budget de 1971 par des propositions constructives.

Je partage les inquiétudes exprimées quant à la réduction du service militaire à un an. Celle-ci posera en effet un problème pour les jeunes servant en coopération. La solution pourra peut-être être trouvée dans une formule de contrat civil qui viendrait prolonger en quelque sorte la durée d'un service militaire accompli en coopération.

Pour ce qui concerne l'aide directe et en particulier l'action culturelle, je puis indiquer que nous ne sacrifions pas ce qui nous paraît essentiel, c'est-à-dire la formation des cadres et des élites africains. Comme les crédits nous sont mesurés, des choix devront bien sûr être faits dans d'autres secteurs ; je pense par exemple aux tournées théâtrales et à diverses autres activités dont je ne méconnais pas l'utilité, mais qui ne peuvent être considérées comme étant de première urgence.

J'en viens à l'aide au développement. Sur ce point, la première question, posée par M. Caillavet, traitait de l'utilisation des crédits. Je dois préciser d'abord que l'aide apportée par la France aux dix-sept Etats francophones d'Afrique noire et à Madagascar n'est pas donnée sans certains contrôles. Elle se traduit soit par la fourniture directe des matériels, des produits, des équipements qui nous ont été demandés, soit par la signature avec les Gouvernements de conventions qui déterminent avec beaucoup de précision l'affectation des crédits engagés dans ces opérations. Nous suivons, par l'intermédiaire des missions d'aide et de coopération, l'exécution de ces conventions. S'il se trouve que les dotations ainsi affectées ne sont pas utilisées en totalité et qu'il se dégage ainsi des crédits disponibles, ceux-ci sont annulés et reversés à la masse de notre budget pour être réaffectés par nous à d'autres opérations d'aide.

Je peux donner à cet égard les assurances les plus formelles à votre rapporteur de la commission des affaires culturelles.

M. Motais de Narbonne s'est préoccupé de la liaison des investissements publics avec les entreprises privées. Je partage tout à fait à cette préoccupation. Ce serait certainement une erreur que d'avoir une conception purement étatique, administrative et fonctionnarisée de notre coopération. Il faut concevoir dans son ensemble l'aide que la France apporte au Tiers monde et j'attache la plus grande importance au concours apporté par des entreprises privées dont l'intervention est souvent plus utile que les actions purement administratives. Je puis à cet égard citer quelques exemples qui confirment mes propos.

Récemment, une mission d'industriels français s'est rendue à Madagascar à l'initiative du Conseil national du patronat français. Mon secrétariat d'Etat a participé à la préparation et même à la réalisation de cette mission. La société Michelin envisage de s'implanter en Côte-d'Ivoire. Elle le fait avec notre concours, notamment par une participation aux études préparatoires et aux expérimentations sur une petite plantation d'une centaine d'hectares d'hévéas, les capitaux privés devant ensuite prendre la relève.

C'est la preuve de l'intérêt que mon Département porte à ces initiatives de même qu'à l'œuvre de formation des cadres africains destinés à l'industrie ou aux entreprises commerciales privées, pour laquelle nous agissons en étroite liaison avec les organisations professionnelles représentatives des entreprises installées en Afrique.

Enfin, et pour répondre à une question que se posait M. Motais de Narbonne, je dois lui préciser que, si nous avons accordé une aide à l'équipement de certains terrains d'aviation pour leur permettre de recevoir des *Boeing*, c'est parce que les compagnies internationales, qu'il s'agisse de compagnies françaises, africaines ou étrangères, utilisent actuellement des avions qui exigent ces terrains, alors que le *Breguet 941*, dont il n'existe encore que quelques exemplaires, est encore au stade expérimental et qu'aucune compagnie aérienne n'en dispose. Je souhaite certes, que sa fabrication puisse être développée ; il trouvera, en tout état de cause, en Afrique — qui peut le plus peut le moins — des terrains capables de le recevoir.

N'oublions pas d'ailleurs que les terrains de caractère international desservent essentiellement les capitales de ces pays d'Afrique et qu'à l'intérieur de ceux-ci, au contraire, nous sommes attachés à des investissements moins coûteux et par conséquent plus réalistes.

Telles sont les réponses que je voulais apporter aux préoccupations précises qui ont été exprimées.

Sur un plan plus général, deux observations ont été présentées. La première a trait aux incidents qui se sont produits récem-

ment en République centrafricaine. M. Motais de Narbonne considère qu'il ne doit pas y avoir, dans les rapports établis, surtout quand ils sont aussi étroits, deux poids et deux mesures, que certains de ces jeunes Etats ne peuvent en même temps ignorer les intérêts français et demander à la France une participation importante à leur développement.

Je rappelle d'abord, sur le plan des principes, que les accords de coopération signés avec les Etats africains et malgache ont prévu cette nécessaire unité de nos rapports. Certains d'entre eux ont pour objet d'assurer aux ressortissants de chacune des parties les droits de circulation, d'établissement ou de transferts.

Il est vrai qu'il s'est produit récemment en République Centrafricaine des incidents regrettables. Il faut à cet égard opérer certaines distinctions. Lorsque les différends portent sur les rapports existant entre le gouvernement centrafricain et des entreprises, d'ailleurs étrangères, installées dans ce pays et posant par conséquent un problème de droit interne, le Gouvernement français considère qu'il n'a pas à intervenir.

Il y a d'autre part les mesures d'expulsion dont ont été frappés des citoyens français installés dans ce pays.

Je dois préciser tout de suite que, contrairement à ce qui a été dit, nos compatriotes n'ont pas subi de violences. Mais il est certain que leur expulsion s'est accomplie dans des conditions regrettables et en tout cas non conformes à nos accords. C'est contre quoi, ainsi que vous le savez, le Gouvernement français a élevé une vive protestation. J'espère que ces incidents pourront être rapidement réglés, mais j'affirme qu'en tout état de cause le Gouvernement a bien présente à l'esprit la nécessaire interdépendance des rapports établis avec les nations africaines.

La deuxième observation de portée générale — et ce sera ma conclusion — concerne le doute qui a été émis sur la compréhension ou sur la sympathie des Français à l'égard de la coopération franco-africaine. J'ai fait effectuer très récemment un sondage et je suis heureux d'en faire connaître ici les résultats : 78 p. 100 des Français interrogés se sont déclarés favorables à la politique de coopération avec l'Afrique noire et Madagascar et souhaitent qu'elle soit poursuivie et 61 p. 100 d'entre eux demandent qu'elle soit renforcée. Voilà un très grand encouragement pour ceux qui se consacrent à cette action.

La coopération, je l'ai dit, crée des rapports privilégiés entre ces dix-sept jeunes pays et la France. Ces rapports privilégiés ont un fondement de la plus grande importance, c'est le fait qu'ils pratiquent notre langue. Nombreux sont nos compatriotes qui y vivent et nous y avons accompli une œuvre dont je crois que notre pays peut être fier. Ainsi s'est constituée une réalité humaine qui est exceptionnelle dans le monde, et il faut en avoir conscience. C'est pourquoi je remercie tous les rapporteurs qui se sont succédé à cette tribune et qui ont bien voulu recommander l'adoption du budget de la coopération. Le Sénat marquera ainsi son attachement à une grande œuvre, à une vaste entreprise qui est trop peu connue, mais qui mérite incontestablement les encouragements des représentants de la nation. (*Applaudissements.*)

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud.

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Monsieur le président, je voudrais répondre très brièvement à M. le ministre des affaires étrangères.

Je tiens d'abord à le remercier d'avoir bien voulu répondre, dans la journée même, à la demande du général Béthouart concernant l'organisation des travaux du Conseil supérieur des Français de l'étranger et de son bureau permanent. Nous sommes très sensibles à votre geste, monsieur le ministre.

Par ailleurs, je voudrais simplement, avant que ne commencent les négociations de La Haye, appeler votre attention à nouveau sur la très grande inquiétude que j'éprouve. J'ai l'impression, en raison des années passées au Parlement européen, que, d'année en année, nos partenaires européens s'engagent de plus en plus dans la voie de l'union douanière et non pas celle de l'organisation économique de l'Europe des Six. Je crains donc que toute politique d'élargissement ne soit une tentative des mondialistes pour aller vers une union douanière européenne ou une zone de libre échange élargie et aménagée, contraire à l'esprit même du Traité de Rome.

Par conséquent, si, à l'intérieur de la nouvelle entité européenne projetée, il n'y a pas le sentiment que la loi d'airain

dont j'ai parlé ce matin est remplacée par une politique de programmation commune à l'échelle des Six ou des Dix, nous irons à l'échec et à une désillusion des peuples d'Europe, car on n'aura fait qu'intensifier les luttes entre les grands groupes industriels au détriment de la vraie construction européenne.

Je vous demande, mon cher ministre, de faire très attention à cet aspect des choses, faute de quoi nous risquons de mettre un terme brutal à une grande œuvre à peine commencée.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner, parmi les crédits concernant le ministère des affaires étrangères, d'abord ceux de la section I : affaires étrangères, figurant aux états B et C, respectivement rattachés aux articles 25 et 26 du projet de loi de finances.

**Article 25.**

**ETAT B**

(Mesures nouvelles.)

**M. le président.** « Titre III : plus 11.782.851 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV : plus 11.695.027 francs. » — (Adopté.)

**Article 26.**

**ETAT C**

(Mesures nouvelles.)

**M. le président.** « Titre V :

« Autorisations de programme, 14.503.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 14.503.000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 72.322.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 21.810.000 francs. » — (Adopté.)

Nous examinons maintenant, dans les mêmes conditions, les crédits de la section II : Coopération.

**Article 25.**

**ETAT B**

(Mesures nouvelles.)

**M. le président.** « Titre III : plus 2.310.218 francs. »

Par amendement n° 60, le Gouvernement propose de réduire ce crédit de 650.000 francs.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat.** Il s'agit, comme je l'ai expliqué, de crédits qui ont effectivement une valeur plus symbolique que réelle.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas eu le loisir d'examiner cet amendement dont elle n'a eu connaissance que récemment. Etant donné qu'il s'agit, en fait, d'un arbitrage à l'intérieur d'une enveloppe qui reste la même et que le Gouvernement a donné des explications sur lesquelles je n'ai pas d'objection à formuler, elle ne s'oppose pas à l'adoption de cet amendement.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 60, présenté par le Gouvernement et auquel la commission des finances ne s'oppose pas.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence le crédit du titre III est réduit à la somme de 1.660.218 francs.

« Titre IV : plus 5.305.984 francs. »

Par amendement n° 61, le Gouvernement propose d'augmenter ce crédit de 650.000 francs.

Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** Je demande simplement à M. le secrétaire d'Etat de garder dans son cœur l'amitié et la sympathie qu'il peut avoir pour les organismes de recherche de son département, étant donné le rôle considérable qu'ils ont joué en Afrique depuis des années.

**M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat.** Je puis donner toutes assurances à cet égard à M. Armengaud : les organismes de recherche ont été les seuls, dans le budget de la coopération, à bénéficier pour 1970 d'une augmentation importante de crédits.

**M. le président.** Il me semble y avoir un accord complet entre la commission des finances et le Gouvernement. (Sourires.)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 61, présenté par le Gouvernement et accepté par la commission.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** En conséquence, le crédit du titre IV est porté à la somme de 5.955.984 francs.

**Article 26.**

**ETAT C**

(Mesures nouvelles.)

**M. le président.** « Titre VI :

« Autorisations de programme, 283.000.000 francs ».

« Crédits de paiement, 62.650.000 francs ».

Par amendement n° 62, le Gouvernement propose : 1° de majorer les autorisations de programme de 1.700.000 francs et les crédits de paiement de 850.000 francs ; 2° de diminuer les autorisations de programme de 1.700.000 francs et les crédits de paiement de 850.000 francs.

**M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat.** Il en va de même que pour les deux amendements précédents.

**M. André Armengaud, rapporteur spécial.** La commission accepte l'amendement.

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 62, accepté par la commission.

(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits du titre VI, avec la ventilation résultant de l'amendement qui vient d'être adopté.

(Les crédits du titre VI sont adoptés.)

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais me féliciter de l'accord unanime qui se manifeste avant le vote sur l'ensemble...

**M. Guy Schmaus.** Il n'y a pas d'accord unanime puisque le groupe communiste n'a pas voté les crédits.

**M. le président.** Monsieur le ministre, il n'y a pas de vote sur l'ensemble, mais le Sénat vient d'adopter les crédits de votre ministère.

Quant au groupe communiste, je lui donne acte de son vote négatif.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.** En me félicitant de cette quasi-unanimité, je voudrais attirer l'attention du Sénat sur l'importance de la déclaration de M. le sénateur Armengaud. Il a expliqué la raison précise pour laquelle

le Gouvernement français ne pouvait pas accepter, à la conférence au sommet de La Haye, la fixation d'une date pour l'ouverture de la négociation avec les pays candidats.

En effet, accepter une date serait s'exposer au résultat suivant : on approcherait de la date et on y arriverait un jour sans avoir défini une position commune à la fois sur le renforcement de la Communauté, sur son développement et sur la position à adopter au cours de la négociation ; par conséquent, il y aurait ouverture d'une négociation non plus entre la Communauté, puisqu'il n'y aurait pas de position commune, et les pays candidats, mais entre six pays différents et les pays candidats ; ainsi au bout du chemin, il y aurait l'échec, ou l'entrée des pays candidats dans une entité nouvelle et non pas dans la Communauté.

C'est donc par attachement à la Communauté et par attachement au développement communautaire de l'Europe que nous avons pris cette attitude et que nous nous y tiendrons, convaincus d'ailleurs qu'en définitive elle n'aura pas pour objet d'empêcher l'ouverture de la négociation, qu'elle aura même pour effet d'en faciliter le succès en faisant d'elle une véritable négociation entre, d'une part, la Communauté que nous voulons maintenir et développer et, d'autre part, les pays candidats. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Etant donné l'heure, il convient d'interrompre nos travaux. Si le Sénat en est d'accord nous les reprendrons à vingt et une heures trente pour examiner les crédits du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq minutes est reprise à vingt et une heures quarante minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)*

#### PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY, vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1970.

#### Services du Premier ministre.

##### JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre, section II : jeunesse, sports et loisirs.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

**M. René Monory, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je me souviens que l'année dernière à la même époque, du haut de cette tribune, je vous disais : « L'année prochaine, nous nous retrouverons dans un climat amical, bien sûr ». Et j'ajoutais : « J'espère que cette fois vous aurez un budget beaucoup plus substantiel à nous présenter ». Je souhaitais vivement que la lutte, je dirai presque au couteau, que vous menez avec vos collègues du Gouvernement, vous permette d'obtenir ce que nous souhaitions, c'est-à-dire un budget beaucoup plus large et j'ajoutais un peu méchamment : « Si vous vous présentez à nouveau l'année prochaine un budget semblable, nous considérerons que vous avez perdu la partie ». Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne vous ferai pas de procès ce soir, car je sais que les difficultés sont grandes. Elles proviennent de la conjoncture, c'est un mot à la mode que l'on entend depuis quelques semaines. C'est un mot passe-partout qui guérit bien des maux, qui accommode bien des sauces parfois difficilement accommodables, mais que nous acceptons volontiers. Cela dit, vous comprendrez fort bien que la commission des finances que je représente ce soir à cette tribune, est un peu déçue du budget que vous nous présentez. Oh certes, il y a indiscutablement des aspects positifs, mais je voudrais rappeler, avant d'en parler, les mots que prononçait récemment M. le président de la République lorsqu'il recevait fort aimablement, quelques sportifs célèbres. Il leur disait :

« Il faut poursuivre la tâche, le sport est très nécessaire ; il est d'intérêt national. Pas seulement pour flatter notre vanité par des victoires au sommet, encore qu'il soit impossible d'ou-

blier les larmes de Colette Besson pendant « la Marseillaise » à Mexico et les superbes relais d'Athènes, mais parce que le sport porte en lui-même de nombreuses vertus. Il faut arriver à une pratique sportive de masse, car le sport, c'est la santé physique et morale ; il est aussi le meilleur moyen de défendre notre jeunesse contre les déviations comme la drogue ou l'alcool.

« En outre, le sport inculque l'esprit d'équipe, celui de camaraderie et il donne le goût du succès. Il concilie fort bien l'esprit de fraternité et celui de combativité. »

J'ai voulu rappeler très rapidement ces mots de M. le Président de la République que j'ai beaucoup appréciés lorsque j'ai lu mon journal et j'ai regretté que la pensée du chef de l'Etat ne soit pas traduite dans les faits, à travers les sommes inscrites au budget que vous nous présentez aujourd'hui.

Nous allons maintenant essayer d'en faire l'analyse et d'en tirer les conclusions qui s'imposent et, bien entendu, nous essaierons de ne pas être trop sévères.

Il y a des aspects positifs et je crois que je serais de mauvaise foi si je ne les dégageais pas tout de suite.

L'un de ces aspects positifs concerne les créations de poste. L'année dernière, nous avions protesté parce que les créations étaient peu nombreuses. Cette année, vous avez fait un effort et l'éducation nationale vous a transféré des crédits et des postes. Malgré cet effort, vous êtes très en retard sur les objectifs prévus.

Un autre aspect positif est l'apparition du tiers temps, mais, là encore on ne vous a pas donné les moyens pour le réaliser. Une réforme n'est excellente que si l'on dispose des moyens pour la réaliser. Sinon, elle est vouée à un échec certain. Je puis vous en citer un exemple qui nous a déçus. L'allongement de la scolarité de quatorze à seize ans est compromise parce qu'on n'a pas préparé à l'avance les structures nécessaires pour opérer cette mutation. Je souhaite vivement que vous réussissiez dans votre entreprise car je tiens beaucoup à cette expérience et au succès du tiers temps, et que vous disposiez, en conséquence, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de votre pensée.

Autre aspect positif, comme nous l'avions demandé l'année dernière, la réforme des filières pour accéder aux postes de professeurs ou maîtres d'éducation physique est en cours d'exécution. C'est une bonne chose.

Vous avez aussi envisagé — prématurément selon certains, mais ce n'est pas mon avis — la préparation des jeux olympiques de 1972. Certes, dans un budget d'austérité, on peut plus ou moins contester le bien-fondé d'une somme aussi importante. Néanmoins, il est très utile pour le secrétariat d'Etat d'y penser, d'orienter son action en vue de succès possibles et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Un mot nouveau est apparu dans votre budget : « loisirs ». Certes, dans la nouvelle société préconisée par M. le Premier ministre, les loisirs iront grandissant et il est intéressant, pour un département ministériel comme le vôtre, d'avoir cette responsabilité. Là encore, je déplore que ce mot, certainement exaltant en soi, soit vide de sens en raison de la faiblesse des crédits qui le concrétisent.

J'ai tenu à faire ces constatations positives pour ne pas paraître trop méchant et je vais maintenant examiner le budget dans son ensemble, puis chapitre par chapitre.

Un certain nombre des réformes que vous voulez promouvoir seraient sans doute mieux accueillies, plus charpentées et plus structurées si elles se faisaient dans un climat de concertation.

Bien que nouveau venu dans cette maison, je me suis parfaitement rendu compte que j'avais beaucoup à apprendre au contact de mes collègues. J'en conclus que les ministères, par des contacts réguliers, tant avec le Sénat qu'avec l'Assemblée nationale, trouveraient intérêt et satisfaction s'ils faisaient participer les parlementaires, dans un certain nombre de cas, à l'élaboration d'orientations nouvelles. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes modestement à votre disposition et nous souhaitons que, pour le budget de 1971, vous ayez l'amabilité de consulter les parlementaires qui vous permettront de faire, grâce à leurs avis, un travail positif. Cela évitera, au départ d'une discussion, des incompréhensions qu'une consultation préalable aurait dissipées.

Je voudrais rappeler les grandes lignes de ce budget qui est en très légère augmentation sur celui de l'année dernière. En réalité, comme le disait M. le secrétaire d'Etat devant notre commission, il serait plutôt en diminution. En effet, le titre III qui comporte les crédits pour les rémunérations du personnel, lesquelles sont en hausse, est très nettement en progression et, de ce fait, les autres titres sont en diminution.

Je n'ai pas l'intention de vous imposer la lecture de chiffres, mais il est bon tout de même de rappeler que, en 1969, les



moyens des services disposaient de 464.189.087 francs et, pour 1970, leur dotation sera de 559.449.430 francs, ce qui représente une augmentation de 20,5 p. 100.

Le chiffre des interventions publiques, en revanche, est malheureusement en régression assez forte. En 1969, il était de 143.006.800 francs ; il est, en 1970, de 133.016.300 francs, soit une diminution de 7 p. 100.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les crédits de paiement passent de 416.815.000 francs en 1969, à 375 millions en 1970 ; ils sont donc en diminution de 10 p. 100. Le total général se monte à 1.067.465.730 francs en 1970, contre 1.024.010.887 francs en 1969, soit une augmentation globale de 4,2 p. 100.

Je répète que, si nous mettons de côté les crédits affectés aux rémunérations dans le titre III, nous nous apercevons que le budget est nettement en diminution. En outre, comme notre rapporteur général a l'habitude de le faire remarquer, du fait de la dégradation continue de la monnaie, nous ferons en 1970, avec un même volume de crédits, moins de travaux qu'en 1969.

Je citerai également quelques chiffres qui sont significatifs et qui sont le reflet de la philosophie du Gouvernement à l'égard de la jeunesse et des sports. Nous leur consacrons, dans notre pays, 0,15 p. 100 du produit national brut.

Dans un pays moderne où l'on parle de « société nouvelle », d'élévation du niveau de vie, où on dénombre encore, malheureusement, de nombreuses délinquances et déviations parmi la jeunesse, du fait de la drogue, de l'alcool ou de l'érotisme, lui consacrer 0,15 p. 100 du produit brut national ne nous paraît ni sérieux, ni suffisant. Ce budget représente 0,63 p. 100 des dépenses civiles ordinaires et 2,07 p. 100 des dépenses en capital.

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est à travers de tels chiffres qu'on peut réellement mesurer l'effort d'un pays en faveur de sa jeunesse et vous savez combien, en France, cette jeunesse est nombreuse.

Dans le titre III, les crédits pour les moyens des services nous donnent relativement satisfaction puisqu'ils laissent apparaître une augmentation de 20 p. 100, due, surtout, à la création d'emplois nouveaux. En effet, il y a, cette année, 1.019 emplois nouveaux contre 300 et même 180 à l'origine, l'année dernière, ce qui constitue une réelle amélioration. Mais ne nous adressons pas de satisfecit pour autant car, lorsqu'on examine le Plan, nous constatons que, à la fin de 1970, nous n'enregistrerons, comme créations d'emplois, que 46 p. 100 environ des prévisions, ce qui représentera un professeur pour 200 jeunes ; c'est évidemment un pourcentage insuffisant.

Vous avez bénéficié de virements de crédits et de transferts d'enseignants de l'éducation nationale à votre secrétariat d'Etat mais nous avons regretté — mon collègue, M. Pelletier, traitera la question avec une plus grande documentation — que les inspecteurs et directeurs départementaux n'aient pas eu la part plus belle dans ce domaine.

Je ne reviendrai pas sur les filières de recrutement. Mes collègues trouveront dans mon rapport écrit toutes les explications nécessaires sur ce nouveau mécanisme. Je considère que nous avons fait un grand pas dans le sens d'une amélioration et nous vous en remercions.

Un crédit de 2 millions est également réservé dans ce chapitre au recyclage des instituteurs, parallèlement à l'introduction du tiers temps. J'y suis tout à fait favorable et je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat — ce fut d'ailleurs le vœu unanime de la commission des affaires culturelles aux travaux de laquelle j'ai participé — de faire face aux problèmes que pose le tiers temps, car il est indiscutable que certains instituteurs, soit pour des questions d'âge, soit par suite d'un handicap physique, ne pourront l'assurer pleinement et dans les conditions qui nous paraissent souhaitables. Une cohabitation doit être réalisée avec certains moniteurs communaux qui peuvent apporter leur concours et qui, pour des raisons de retraite, de statut, de syndicat, ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur lorsqu'ils pénètrent à l'intérieur d'un établissement scolaire.

Or, c'est très important pour les municipalités qui doivent, très souvent, apporter leur concours. Le moniteur communal peut jouer un rôle essentiel car il assure la liaison entre la vie scolaire et la vie active. En effet, à une certaine époque de son existence, le jeune quitte l'âge scolaire pour aborder la vie active. Ce moniteur peut le suivre, le prendre en main en quelque sorte, après la période de scolarité.

Nous nous félicitons de l'amélioration constatée à ce chapitre, sans pour autant, monsieur le secrétaire d'Etat, vous inciter à relâcher vos efforts. En effet, si le budget de 1970 offre une telle amélioration, nous constatons en revanche un retard beaucoup trop important par rapport aux réalités.

J'en arrive maintenant à ce titre IV qui a fait couler beaucoup d'encre et prononcer beaucoup de paroles depuis quelques semaines. Je vais vous exposer la pensée de la commission sur ce titre IV et sur les mesures que vous avez cru devoir prendre, compte tenu des choix qui vous ont été imposés à l'intérieur d'un budget trop restreint à votre convenance.

Vous avez décidé de réduire assez massivement les subventions aux associations de jeunes. Pour vous en convaincre, je vais vous commenter un tableau qui fait ressortir exactement les amputations de crédits et les raisons qui les ont motivées.

Au chapitre 43-52, relatif aux activités éducatives et culturelles, en 1969, était inscrit un crédit de 19.555.800 francs. Vous avez ajouté à ce crédit 22.000 francs qui représentent un transfert du budget des affaires culturelles des subventions accordées, à titre individuel, aux centres culturels de Béthune, de Tourcoing et au théâtre de la Clairière à Paris. Mais vous avez retranché du crédit initial une somme de 6.500.000 francs qui représente l'économie sur les subventions pour manifestations artistiques et achat de matériel.

Vous avez ajouté également à ce chapitre un crédit de 600.000 francs pour les bourses et indemnités complémentaires de pertes de salaires pour les animateurs en formation.

Aux chapitres 43-71 et 43-53 — activités sportives — vous avez ajouté un crédit de 500.000 francs qui représente l'incidence de la dévaluation sur les dépenses faites à l'étranger et un autre de 5 millions de francs pour la préparation des jeux olympiques dont je parlerai tout à l'heure, mais d'ores et déjà je tiens à vous dire que c'est là une bonne opération.

En revanche, vous avez retiré 400.000 francs — ce qui était normal — pour les jeux du Pacifique-Sud. J'aurais souhaité cependant qu'une ligne soit maintenue pour ces jeux qui sont organisés tous les trois ans et auxquels j'ai eu la chance de participer. Je pense que cette préparation, comme celle des jeux olympiques, est une préparation de longue haleine. Les jeux olympiques ayant lieu la même année que ceux du Pacifique-Sud, nos amis polynésiens ont décidé d'avancer cette manifestation d'une année. Il est certain que, sur le plan des performances sportives, il n'est pas question de comparer le niveau des athlètes à celui des participants aux jeux olympiques, mais je crois que, dans une perspective politique et amicale, ces jeux ont une grande valeur.

Puisque cette fois les prochains jeux auront lieu à Tahiti en 1971, nous nous devons dès maintenant de nous préoccuper de l'accueil et de l'hébergement qui, pour une large part, conditionnent ces relations amicales et permettent aux amis que nous invitons de porter un jugement sur notre organisation, donc sur la France en général.

Par conséquent, il ne faut pas perdre de vue cet aspect sans pour autant dépenser beaucoup d'argent encore pour les jeux du Pacifique-Sud.

Là encore, la chute de crédits est spectaculaire : 5,3 millions de francs sur les subventions aux sports non scolaires, 500.000 francs sur les subventions aux sports scolaires, 300.000 francs sur les prix des tarifs de la S. N. C. F., 500.000 francs sur les relations sportives avec l'étranger, 380.000 francs sur les dépenses médicales autres que les contrôles. En revanche, dans une autre colonne, on trouve une majoration de 300.000 francs pour le contrôle médical sportif correspondant au relèvement de la participation de l'Etat par sujet examiné.

J'en arrive aux activités de jeunesse. Au chapitre 43-54 figurent un supplément de 2.812.000 francs en faveur de l'office franco-allemand, conséquence de la dévaluation, et une majoration de 425.000 francs pour l'office franco-québécois, également conséquence de la dévaluation. Malheureusement, l'autre colonne laisse apparaître une diminution de 5 millions correspondant à une économie sur les subventions. Enfin, pour les colonies de vacances, on note également 200.000 francs, d'une part, et 1,2 million de francs, d'autre part, qui constituent des économies sur les subventions aux organismes, soit au total 20.300.000 francs d'économies sur les subventions.

Monsieur le secrétaire d'Etat, sur le fond, nous partageons votre sentiment. La subvention à quelque chose de sclérosant, qui enlève une part de dignité à l'homme et à l'organisation dont il s'occupe. Cependant, imposer du jour au lendemain une diminution de cette importance à des gens qui n'ont pas été préparés à cette nouvelle orientation que vous voulez donner à votre département ministériel nous paraît extrêmement dangereux.

Il n'est pas besoin de souligner qu'actuellement le climat psychologique de la France n'est pas des plus favorables et que l'agitation touche diverses couches de la société. Or, ce sont

ces animateurs, pour la plupart bénévoles, qui s'occupent des jeunes et qui sont pour une large part responsables de la santé morale de cette jeunesse française. Il n'est donc pas souhaitable, dans un tel climat, faute d'avoir préparé les mutations nécessaires, de provoquer un malaise supplémentaire.

C'est pourquoi nous nous permettons de jeter un cri d'alarme. Nous comprenons vos préoccupations, mais nous pensons qu'il serait souhaitable de faire assez rapidement une table ronde qui permettrait de réunir un certain nombre de responsables d'associations de jeunes et d'éducation populaire. Si vous le souhaitez, comme je le disais au début de mon propos, on pourrait y adjoindre quelques parlementaires. Peut-être serait-il possible alors d'introduire dans ces nouvelles relations cette notion de contrat, celle de concertation. Il semble logique que l'on puisse fixer en commun la mission que vous confiez aux associations. C'est ainsi que ces dernières pourront retrouver leur dignité.

J'ai été responsable d'organismes sportifs et j'ai pu constater la forme que pouvait prendre l'aide du ministère. Celui-ci nous disait : « Faites un budget ; vous constaterez ensuite le déficit et vous me direz combien je vous dois. » Je ne peux pas accepter une telle formule, pas plus que je ne peux accepter une mutation à laquelle les hommes n'auraient pas été préparés. Il faut d'abord leur inculquer l'idée de ce que doit être la collaboration entre les associations sportives et votre secrétariat d'Etat.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce plan particulier, mais il est certain — vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat — que cette décision unilatérale a provoqué ces dernières semaines bien des remous et bien des difficultés.

Vous me permettez également de dire quelques mots sur ce conflit — le mot est bien fort — qui vous oppose — là encore, il est peut-être un peu excessif — disons, qui vous sépare actuellement, la fédération des maisons de jeunes et de la culture, vos fonctionnaires et vous-même. Nous avons eu l'occasion de nous en expliquer ; la plupart des responsables, en particulier le président et le délégué général, sont arrivés à une meilleure compréhension. Nous vous avons entendu nous dire qu'il fallait en finir et le souhait le plus vif de la commission des finances est que soit trouvé rapidement un terrain d'entente. D'ici à la fin de l'année, il faut absolument que cet abcès soit crevé et que soient rétablies des relations normales entre ces organismes car je crois que, psychologiquement ou moralement, un grand nombre d'hommes et de jeunes finissent par être atteints. Nous vous prions avec beaucoup de courtoisie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'essayer de régler ce problème. Il n'y aura ni perdant, ni gagnant, mais il faut tenter d'en sortir car en définitive toute solution sera heureuse pour la jeunesse.

Je voudrais revenir brièvement sur les Jeux olympiques. Peut-être dans cette période rigoureuse auriez-vous pu aller un peu moins loin, ce qui vous aurait donné une certaine souplesse pour régler d'autres cas. Je sais bien qu'en définitive cette subvention de cinq millions ira aux associations sportives qui se trouvent pénalisées d'un autre côté et c'est peut-être là que nous rejoignons la notion de contrat puisque, lorsque vous redonnerez une subvention à ces associations, ce sera pour un objet bien précis.

Je vais parler maintenant des deux offices franco-allemand et franco-québécois. J'ai eu l'occasion de vous en entretenir cet après-midi en commission, mais vous me permettez à cette tribune de me répéter. Faire des choix est bien difficile, surtout quand s'imposent des choix politiques. Je sais que vous avez été entraîné à augmenter les dotations de ces deux offices parce que, justement, pour des raisons plus politiques peut-être que monétaires, vous avez dû respecter ce qui était statutairement obligatoire. Mais nous pensons maintenant, comme tout le monde, que cette forme d'office un peu trop étroit est aussi assez sclérosant pour la jeunesse. Beaucoup de jeunes veulent voyager, veulent aller à l'étranger et pas forcément seulement en Allemagne. Je me félicite de les voir s'y rendre car il était nécessaire que ces deux pays se connaissent mieux et se rapprochent de plus en plus grâce à leur jeunesse. Ne pensez-vous pas qu'il faille aussi laisser aux jeunes la possibilité, de temps en temps, de choisir et de s'exprimer ? Ne pensez-vous pas que si, demain, nous pouvions déboucher sur un office beaucoup plus large, cela contribuerait à la constitution de cette Europe dont chacun parle, soit à haute voix, soit à voix basse, mais que chacun souhaite finalement à l'intérieur de son cœur, quelle que soit son appartenance politique ?

M. Jean Noury. Très bien !

M. René Monory, rapporteur spécial. La création de cet office beaucoup plus large permettra d'offrir un choix aux jeunes. En extrapolant, en allant plus loin, on pourrait constituer deux

sections dans cet office : une pour l'intérieur de l'Europe et une autre qui permettrait la confrontation de la jeunesse des pays développés et de celle des pays en voie de développement, alors qu'elles s'ignorent. J'anime un groupe de jeunes et j'oriente ceux-ci dans cette direction. Je vous assure que, lorsqu'ils passent un certain nombre de jours ou de mois dans les pays en voie de développement, lorsqu'ils constatent la différence de niveau de vie entre ce monde et le nôtre, ils ne pensent plus à la drogue, à l'alcool, à l'érotisme.

Si nous insistons particulièrement sur le titre IV — et nous connaissons vos intentions à ce sujet — c'est parce que quelques conflits sectoriels ont pu vous opposer à telle ou telle organisation. Nous voudrions qu'apparaisse, plutôt qu'une lutte entre cette jeunesse et le pouvoir incarné par votre secrétariat d'Etat, un désir de dialogue, parce que les jeunes attendent ce dialogue encore plus que les adultes. C'est dans ce souci que nous insistons avec beaucoup de force pour que vous ralentissiez, en quelque sorte, pour 1970, les coupes sombres auxquelles vous avez procédé dans votre budget. Nous aurons, je pense, l'occasion d'en reparler et je suis persuadé que votre compréhension habituelle vous permettra de faire un effort pour essayer de nous comprendre.

Je voudrais maintenant vous entretenir de l'équipement, sujet sur lequel, pour toutes sortes de raisons, je n'ai pas grand-chose à dire. Tout d'abord, parce que les crédits du fonds d'action conjoncturel ont réduit sensiblement le budget pour 1970. Nous espérons — nous l'avons déjà précisé à cette tribune et d'autres ministres — que ces crédits seront débloqués, mais permettez-nous toutefois d'avoir quelque doute et de n'être guère optimistes.

J'indiquerai tout de même les crédits de ce budget d'équipement. En 1969, pour l'ensemble du chapitre 56-50, ils représentaient 105 millions ; ils sont de l'ordre de 89 millions pour 1970. Vous voyez à quelle chute nous assistons ! Pour le chapitre 66-50, en 1969, le total représentait 304 millions contre 252,9 millions en 1970, soit globalement 409 millions en 1969 et 342 millions en 1970.

Ces chiffres se passent de commentaires. Malheureusement, ils ne nous donnent pas satisfaction. Rappelez-vous la loi de programme, qui avait cependant été votée et qui était, paraît-il, sacrée, qui devait être réalisée coûte que coûte, quelle que soit la conjoncture, quels que soient les événements, quels que soient les besoins des autres ministères. Or, malgré les chiffres prévus par cette loi de programme, nous ne serons à la fin du plan, si les crédits du fonds d'action conjoncturelle ne sont pas débloqués, qu'à 80 p. 100 de réalisation.

Certes, on peut regretter — et je sais que vous le regrettez comme nous — que certaines installations aient été faites trop importantes. Je connais quelques piscines qui ont coûté 1 milliard ou 1.500 millions d'anciens francs. Pour ma part, j'estime que ce n'est pas sérieux. Je prie les collègues qui auraient réalisé des installations de ce genre de m'en excuser, mais je crois qu'il ne faut pas persévérer dans cette sorte d'erreur.

Faire un syndicat intercommunal avec au centre une magnifique piscine, en clamant qu'elle sera à la disposition de tous, je ne crois pas que cela rende les services qu'on peut attendre. Lorsque la piscine est réalisée, on s'aperçoit que pour des raisons de transport, pour des raisons financières, les communes qui ont participé au syndicat intercommunal ne bénéficient pas de cette infrastructure. J'ai pris l'exemple de la piscine, je pourrais prendre celui de bien d'autres infrastructures. Pour ma part, je crois qu'on ferait mieux de réaliser quatre, cinq, six piscines, qui pour le même prix, donneraient beaucoup plus de satisfactions.

Je me permets aussi d'attirer votre attention sur une infrastructure de complément, qui est la couverture des piscines ou des bassins déjà existants. L'expérience a montré qu'il s'agissait là d'un travail tout à fait efficace. Pendant toute une période, nous avons construit des bassins ou des piscines non couverts, utilisés seulement deux ou trois mois par an et qui n'apportent pas, surtout aux jeunes scolaires, les satisfactions qu'ils pourraient en attendre. Jusqu'à présent, compte tenu de la modicité de vos crédits, les collectivités locales ne pouvaient obtenir aucune aide de l'Etat pour couvrir ces bassins. Il faudrait envisager de leur octroyer des subventions. Une somme de 300.000 francs suffit pour couvrir une piscine. La piscine peut alors être utilisée à temps complet et l'équipement devient réellement rentable.

Permettez-moi de dire, comme l'année dernière, que cette utilisation à temps plein coûte d'ailleurs très cher aux communes. Je souhaite qu'un jour vos crédits soient suffisants pour leur permettre de bénéficier des interventions de l'Etat sous forme de contrats. Ainsi tous les équipements pourront être utilisés à plein, ce qui est très important au moment où nous allons vers le tiers temps et la civilisation des loisirs. Je crois que mes collègues maires partagent ce point de vue sur cette question importante.

Je voudrais aussi vous entretenir de l'opération « mille clubs ». Je crois qu'elle se déroule dans de bonnes conditions. J'ai eu l'occasion de rencontrer des jeunes qui ont installé un « mille clubs » et l'animent. C'est une initiative qui donne un esprit de corps et de camaraderie chez les jeunes, ce que nous recherchons. Ces « mille clubs », lorsqu'ils sont répartis sur le territoire, représentent en fait peu de chose, surtout lorsqu'on sait que certaines villes, à elles seules, ont besoin de plusieurs « mille clubs ». Telles sont les observations que je voulais présenter sur les crédits d'équipement de votre département.

Quels que soient les résultats du fonds d'action conjoncturelle, vous ne rattraperez pas, en 1970, le retard que vous avez pris et nous ne voyons pas très bien comment vous pourrez amorcer la première année du VI<sup>e</sup> Plan, en 1971, si ce n'est en reprenant ce qui n'a pu être construit. Mais cela ne correspond pas tout à fait au désir des habitants et des collectivités locales.

Je voudrais, en m'excusant d'avoir été un peu long, bien qu'ayant très superficiellement effleuré le sujet, ne pas évoquer tous les aspects de ce budget pour permettre à mes collègues de vous faire connaître leurs désirs. Si j'avais épuisé seul le sujet, vous auriez risqué l'entendre beaucoup de redites. Je sais que M. Pelletier connaît particulièrement ces problèmes et qu'il a fait un gros travail pour préparer son rapport, qui sera certainement très documenté.

Je voudrais, en conclusion, préciser qu'en 1970, 17 millions de jeunes de moins de vingt-quatre ans ne demanderont qu'à s'exprimer et qu'ils attendent beaucoup des adultes. Nous avons un devoir à remplir, en tant qu'hommes politiques et en tant qu'homme tout simplement, à l'égard de cette jeunesse qui, demain prendra le relais et qui se trouvera placée devant les mêmes problèmes. Notre rôle est de lui permettre de pouvoir les résoudre.

Je pense aussi que, comme l'a annoncé le Premier ministre, la société nouvelle que nous espérons tous, à condition qu'elle soit humaine, apportera de plus en plus de loisirs et permettra toujours davantage le dialogue car il n'y a aucune possibilité d'expression et d'expansion sans dialogue. Pour le pratiquer à votre niveau, monsieur le secrétaire d'Etat, des crédits sont nécessaires.

Nous vous demandons en conclusion, et c'est ce que nous demandions déjà l'année dernière, d'essayer pour cette jeunesse qui attend tout de vous et sans doute aussi un peu de nous, ainsi que pour ce sport qui, comme l'a dit le Président de la République, est un garant de la santé physique, du dynamisme, de la camaraderie et de la volonté des hommes, nous vous demandons, dis-je, d'essayer d'être un meilleur avocat et de nous apporter l'année prochaine sur un plateau ce que vous n'avez pu obtenir cette année. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget que je vous présente ce soir, bien qu'en augmentation sur celui de l'an dernier, traduit dans les faits une diminution d'environ 4 p. 100. Il représente 0,68 p. 100 du budget total de l'Etat contre 0,70 p. 100 l'an dernier.

L'examen du budget de la jeunesse et des sports est, chaque année, l'occasion pour votre commission de faire part de sa déception devant les crédits alloués. Cette année, cette déception est encore plus grande.

Le budget de la jeunesse et des sports reste un budget mineur en France et les problèmes spécifiques de la jeunesse continuent trop souvent de rester secondaires pour bon nombre de responsables politiques. L'insuffisance des crédits paralyse les services de la jeunesse et des sports qui ne peuvent entreprendre que des actions très limitées.

En décembre 1966, lors de la préparation du budget de 1967, le secrétaire d'Etat qui était venu justifier la modicité de ses crédits, nous avait dit : « Cette année, c'est un budget d'attente ; on attend la parution du livre blanc qui doit donner des orientations, et les définitions de celles-ci nous permettra l'année suivante de faire un effort substantiel dans le domaine des crédits ».

En décembre 1967, pour la préparation du budget de 1968, le secrétaire d'Etat, venu aussi justifier la modicité des crédits, nous a dit : « En 1968, il y a les Jeux olympiques à Mexico et surtout à Grenoble. Nous faisons un effort particulièrement important dans ce domaine ; on ne peut pas tout faire. »

En décembre 1968, pour la préparation du budget de 1969, le secrétaire d'Etat est venu nous dire : « Il y a eu les événements du mois de mai et c'est un budget de restriction ».

Cette année, en décembre 1969, pour le budget 1970, c'est encore un budget d'austérité.

Il faut avouer, mes chers collègues, que votre commission commence à se lasser et à s'impatienter. En 1970, pas plus qu'en 1969 ou en 1968, on ne sent dans ce projet de budget une orientation nette, une volonté définie de mettre en œuvre une politique cohérente et efficace, et c'est peut-être le principal grief qu'on puisse faire à ce projet de budget.

On pourrait en effet nous présenter un budget mauvais, insuffisant, mais qui donne une lueur d'espoir pour l'avenir. Or, que constatons-nous ? Les investissements prévus par la loi de programme sont diminués d'une façon substantielle ce qui fait qu'à la fin de 1970, nous n'en serons même pas à 80 p. 100 du Plan.

Dans le domaine de l'éducation populaire, les crédits sont parfois réduits de plus de 30 p. 100, sans que nous percevions parallèlement une volonté de concevoir et de définir une nouvelle orientation, ce qui a vivement inquiété votre commission.

Je ne voudrais pas, mes chers collègues, reprendre tout le rapport écrit, je vous indique simplement les titres des différents chapitres traités : données fondamentales sur la jeunesse française ; moyens offerts à la jeunesse, d'abord à l'âge scolaire, ensuite entre seize ans et vingt-quatre ans ; le sport au-delà de vingt-quatre ans. Je formulerai simplement quelques réflexions générales et traiterai quelques points particuliers.

Je voudrais d'abord vous parler du tiers temps.

Votre commission approuve le principe du tiers temps, mais elle déplore qu'on ait décrété ce tiers temps sans avoir pratiquement les moyens de le réaliser. C'est discréditer, à notre sens, un principe que ne pas lui donner tous les moyens de s'incarner et nous retrouvons là quelque chose d'un peu analogue à ce qui s'est passé il y a quelques années lors de la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans. Nous avons eu l'an dernier des expériences de tiers temps un peu dans toute la France. Pourquoi ne pas les avoir progressivement étendues dans la mesure où les moyens augmentaient ? Comment vouloir, avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui en équipements et en hommes, appliquer l'expérience du tiers temps dans toute la France ? Ceci paraît tout à fait impossible.

On tend à généraliser cette formule de tiers temps, dans laquelle six heures hebdomadaires sont consacrées à l'éducation physique et sportive et dispensées par les instituteurs, les vingt et une heures restantes étant réparties équitablement entre les disciplines fondamentales, d'une part, et les activités d'éducation intellectuelle et artistique, d'autre part.

Le nouvel horaire comporte six heures consacrées aux disciplines d'éveil et six heures d'éducation physique et sportive, ces douze heures devant être assurées par les instituteurs eux-mêmes.

Comment peut-on penser que ceux-ci sont prêts à enseigner pendant six heures l'éducation physique, alors que l'on sait très bien que jusqu'à présent, ils n'assuraient que rarement cet enseignement pendant les deux heures trente qui devaient lui être consacrées.

Il est vrai que la mise en place progressive de conseillers pédagogiques de circonscription permettra d'apporter aux instituteurs des conseils plus fréquents, un soutien plus régulier. Il faut noter que 300 conseillers pédagogiques de circonscription seront mis en place dès l'année 1970, l'objectif étant d'avoir environ un conseiller pédagogique de circonscription pour 100 instituteurs, soit environ 2.500 conseillers pédagogiques de circonscription. Nous en aurons 300. Il en faudrait 2.500. Nous sommes loin du compte.

De même, pour les activités d'éveil, la morale, l'histoire, la géographie, les instituteurs sont particulièrement qualifiés. Mais pour le dessin ou le chant, pourquoi veut-on que tous les instituteurs aient des dispositions suffisantes ?

Si donc l'on respecte le principe de l'unicité du maître dans l'enseignement primaire, il est bien évident qu'on ne résoudra jamais le problème, car on ne peut pas demander à tous les instituteurs d'avoir tous les dons. Si l'on déroge à ce principe, il faudra avoir des professeurs de dessin, de chant, d'éducation physique en nombre suffisant pour qu'on ne puisse pas accuser le Gouvernement de jeter de la poudre aux yeux.

Cette question a retenu tout particulièrement l'attention de notre commission. Le budget est, dit-on l'expression d'une politique et l'on ne peut à la fois décréter que les enfants feront

six heures d'éducation physique et sportive par semaine et présenter un budget qui ne permet absolument pas d'avoir les moyens nécessaires pour assurer cette éducation.

J'en viens maintenant à la situation des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports. Je pense que nos collègues ici présents connaissent la situation aussi bien que le rapporteur. Il existe actuellement un malaise profond chez les inspecteurs de la jeunesse et des sports, malaise occasionné par la discordance entre les responsabilités que ces gens assument et la situation qui leur est faite.

Ils s'acquittent de leurs tâches avec une conscience exceptionnelle et pourtant, leurs tâches deviennent chaque jour de plus en plus nombreuses : gestion, administration, contrôle, inspection, conseil technique, animation. Il est indispensable de les assimiler sur le plan indiciaire à des fonctionnaires départementaux de même niveau de responsabilité. Les inspecteurs de la jeunesse et des sports ont l'indice de beaucoup le plus bas de ceux de tous les fonctionnaires départementaux de même niveau, ce qui est très anormal.

Nous n'avons rien trouvé dans ce budget qui permette de satisfaire ces revendications parfaitement légitimes. Nous savons que des contacts viennent d'être repris. Nous souhaitons qu'ils aboutissent rapidement et qu'ils permettent de réparer cette injustice.

J'en arrive aux maisons de jeunes et de la culture. Elles posent, cette année, un problème délicat qui a été examiné avec une grande attention par votre commission. La guerre froide qui s'était engagée depuis plusieurs années entre le ministère et la fédération nationale s'est transformée en guerre ouverte en 1969. Le ministère reproche la politisation de certaines maisons de jeunes, le faible niveau de fréquentation de certaines autres et une mauvaise gestion de la fédération nationale.

Si certaines maisons de jeunes ont pris, sans aucun doute, au cours des événements de mai 1968, une position politique très affirmée, il ne faudrait pas ériger quelques cas particuliers en règle générale. Il serait intéressant de savoir combien de maisons ont eu des difficultés de cet ordre. Nous connaissons tous, en effet, des maisons où cette époque troublée s'est déroulée sans incident.

Certaines maisons ont certainement un faible niveau de fréquentation, c'est indéniable. Il faut donc tout faire pour augmenter leurs effectifs et ce n'est pas en diminuant leurs crédits et en supprimant des postes d'animation que nous parviendrons à ce résultat.

La mauvaise gestion de la fédération nationale a été reconnue par tout le monde. Ses nouveaux dirigeants ont essayé de remédier à cette situation.

Le ministère a pris à l'encontre des maisons de jeunes un certain nombre de mesures : retrait de vingt postes de directeur ; suppression des crédits de formation pour 1970 ; suppression de tout crédit d'équipement pour les maisons.

Si une solution n'est pas rapidement trouvée à la crise, ces différentes mesures conduiront à l'asphyxie des maisons de jeunes qui devront disparaître ou être municipalisées.

Le ministère souhaite-t-il cette municipalisation ? Nous ne le pensons pas et les municipalités ne le souhaitent pas non plus.

Le ministère a proposé un plan de réforme en trois points : refonte des structures par un allègement des structures fédérales et décentralisation par la création de fédérations régionales ; retour à la gestion de la fédération par ses adhérents ; gestion directe de personnels éducatifs par les fédérations régionales à créer.

Les points 1 et 3 ne doivent pas soulever beaucoup de difficultés. Un accord peut être conclu rapidement. Encore faudrait-il que vous promulguiez un statut national des animateurs assurant à ces derniers une mobilité à l'échelon national. Il faudrait peut-être aussi prévoir une convention nationale qui accorde aux maisons de jeunes un certain financement d'Etat, ceci pour rassurer les collectivités locales, municipalités et conseils généraux, qui craignent que la régionalisation ne se traduise — comme cela est arrivé bien des fois — par un transfert des charges de l'Etat vers les collectivités locales.

Le point 2, en revanche, est plus difficile à résoudre.

Le ministère souhaite que les directeurs ne fassent plus partie des conseils d'administration des maisons de jeunes. Cette exigence nous semble anormale. En un temps où l'on ne parle que de participation il paraît difficile de refuser aux directeurs l'accès à part entière au conseil d'administration de leur maison. Par leur formation, ils sont souvent les plus compétents pour parler de l'éducation des jeunes. De plus, ils auront toujours une

représentation largement minoritaire au sein du conseil, ce qui leur interdit toute possibilité dictatoriale.

Il est peut-être choquant de constater que les directeurs ont à discuter, au sein des conseils, des questions de personnel et de rémunération. Il est difficile d'être juge et partie.

La création, à l'échelon régional, d'une commission paritaire *ad hoc* compétente pour tous ces problèmes de salaires permettrait de tourner la difficulté en laissant au conseil d'administration, comme unique souci, l'animation et la formation, domaines de la compétence des directeurs.

En conclusion de ce chapitre, votre commission souhaite une reprise rapide du dialogue entre le ministère et la fédération des maisons de jeunes.

Mon collègue Monory a formulé le même souhait.

Une prolongation de ce regrettable état de fait ne peut que nuire à l'ensemble des jeunes qui sont les éléments actifs de ces maisons. Les moyens de distraction, de formation et d'éducation réservés aux jeunes ne sont pas si nombreux que l'on puisse délibérément se priver d'une partie non négligeable de ceux-ci.

Enfin, dépassant le cadre des maisons de jeunes, il nous paraît que l'essentiel du problème de la jeunesse et des sports pour les adolescents qui ne sont pas intégrés dans les établissements scolaires ou universitaires porte sur la formation des animateurs et des éducateurs sportifs.

Si, dans ces deux domaines, l'action du Gouvernement est loin d'être négligeable, on ne peut pas dire que l'on soit arrivé à une solution satisfaisante, tant en ce qui concerne la formation que l'effectif même du personnel d'encadrement.

A cet âge, les enfants ont besoin d'éducateurs sportifs et d'animateurs à la fois très compétents mais aussi très respectueux de la personnalité de chacun. On peut dire qu'ils ont besoin d'une présence qui leur apporte beaucoup, mais qui ne soit à aucun moment pesante.

La formation d'animateurs à l'échelon national est une action prioritaire. Mais il existe aussi, dans nos régions, une multitude d'associations, de clubs, de foyers qui n'auront jamais d'animateurs formés à l'échelon national et qui vivent mal car leurs animateurs, presque toujours bénévoles, n'ont reçu aucune formation appropriée.

Pour toutes ces bonnes volontés inorganisées, il est possible d'imaginer une formation continue très souple, se déroulant sur une ou deux années, exigeant de cent cinquante à deux cents heures de travail et répartie en fonction des possibilités de chacun.

Une telle action ne peut être menée à bien que si toutes les associations intéressées se réunissent pour élaborer un programme de formation en commun. Il convient maintenant de dépasser largement le stade de la neutralité pour arriver à une compréhension mutuelle et à une coopération active. Les services départementaux de la jeunesse et des sports peuvent provoquer ces réunions et ils doivent largement aider et contrôler cette formation d'animateurs à l'échelon local.

Mon collègue, M. Monory, a présenté un rapport tellement complet que je ne veux pas reprendre les mêmes points. Je dirai un simple mot du centre d'information et de documentation qui a été créé en juin dernier et qui a reçu pour mission de rassembler toutes les informations susceptibles de faciliter aux jeunes leur insertion dans le monde des adultes, que ce soit en les aidant dans leur orientation scolaire, en les informant des débouchés professionnels des études qu'ils ont entreprises ou encore en mettant à leur disposition, alors que leur choix n'est pas fait, une documentation sur les différentes carrières qu'ils souhaiteraient entreprendre et sur les filières à suivre pour ce faire. C'est une excellente initiative. Ce centre connaît un grand succès, mais il nous paraît nécessaire de rapprocher des informateurs ceux qui doivent recevoir les informations, c'est-à-dire les jeunes gens et leurs familles, évitant ainsi que l'essentiel des moyens ne se situe à Paris.

Il serait très souhaitable que l'on puisse, à l'échelon départemental d'abord, à l'échelon régional ensuite, créer des centres d'information et de documentation. Cela servirait à tous les jeunes des départements qui ne peuvent toujours se rendre à Paris pour y recevoir directement les informations.

Lors de l'examen du budget, votre commission a pensé qu'elle pouvait demander au Sénat de le repousser dans son ensemble. Or il n'en est rien. Les crédits sont votés titre par titre. C'est pourquoi votre commission vous demande d'accepter l'amendement qu'elle a déposé au titre IV, titre particulièrement maltraité puisqu'il est en réduction de près de 10 millions de francs sur l'an dernier. En votant cet amendement, le Sénat



manifesterait son hostilité à la modicité des crédits accordés au budget de la jeunesse.

Amputation massive des crédits aux mouvements de jeunesse, incohérence d'une politique qui définit un principe, le tiers-temps, sans fournir à ceux qui sont responsables de son application les moyens de lui donner vie, ce sont là des constatations graves, graves parce que la jeunesse ne peut attendre. Les enfants et les jeunes gens qui n'auront pas, en 1970, les moyens de s'insérer convenablement dans la vie grâce aux mouvements de jeunesse, grâce aux animateurs, aux éducateurs sportifs, qui ne pourront trouver dans la vie sportive le complément de formation nécessaire à leur équilibre, seront toujours marqués par cette insuffisance et iront grossir les rangs des blousons noirs et des blousons dorés.

Votre commission a toujours été très prudente et, malgré les réserves qu'elle a très souvent formulées sous la plume de notre collègue et ami M. Noury, mon prédécesseur, elle n'avait pas jusqu'ici cru devoir donner un avis défavorable, craignant que celui-ci ne soit mal interprété et espérant que le Gouvernement modifierait les options qui lui paraissent mauvaises. Mais, cette année, elle croit devoir, en demandant au Sénat d'émettre un vote défavorable, attirer l'attention non seulement du Gouvernement, mais de l'opinion publique, sur une situation très sérieuse. Mai 1968 aurait dû enfin faire comprendre que les choses n'étaient pas simples et faciles et qu'il fallait prendre des mesures d'une ampleur correspondant aux besoins.

Votre commission ne met pas en cause la bonne volonté ni la compétence de tous ceux qui, sous votre autorité, monsieur le secrétaire d'Etat, au sein du secrétariat, dans les services centraux ou régionaux, se consacrent aux problèmes de la jeunesse. Le vote qu'elle vous demande d'émettre ne doit donc pas signifier qu'elle porte un jugement négatif sur leur action. C'est, au contraire, pour leur apporter le soutien du Sénat qu'elle a pris cette décision, en espérant qu'elle sera fructueuse lors des navettes ou des discussions de la commission mixte paritaire et surtout lors de la préparation du budget de 1971.

La modicité des crédits et les insuffisances notoires que nous avons constatées dans ce budget, notamment sur les quatre points suivants : équipement, moyens pour la réalisation du tiers-temps, éducation populaire, situation faite aux inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports, nous ont dicté nos conclusions.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il ne s'agit absolument pas d'un procès politique fait à vous-même ou au Gouvernement que vous représentez. Nous savons qu'il faut des arbitrages, surtout en cette période d'austérité financière, mais nous estimons simplement qu'à l'intérieur de ces arbitrages les problèmes intéressant la jeunesse n'ont pas une place suffisante.

Le monde moderne est en mutation, en crise. Les jeunes plus que les autres subissent cette crise qui se traduit par une angoisse du lendemain et par une remise en cause de tous les principes établis. Je ne suis pas de ceux qui pensent que la jeunesse d'aujourd'hui est plus mauvaise ou meilleure que celle d'hier. Pour moi, elle est la même, avec ses excès, mais aussi son ardeur et sa générosité. Ce sont les problèmes qui diffèrent et qui se compliquent au fil des années.

De ce fait, les jeunes sont aujourd'hui plus responsables, plus curieux, plus mûrs qu'auparavant. Ils veulent dialoguer, participer. Ils ne rejettent pas, par principe, les adultes ; je dirai même qu'ils ont peut-être besoin, aujourd'hui plus encore qu'hier, des adultes, mais des adultes à « la présence légère ». Ils attendent que nous leur préparions intelligemment leur avenir. Faisons en sorte de ne pas trop les décevoir. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais, en premier lieu, remercier les rapporteurs qui ont exposé devant vous les grandes lignes du budget qui vous est soumis. Ne partageant pas toujours leurs vues, je n'en suis que plus à l'aise pour les féliciter de la qualité de leur travail.

Le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation n'est pas un budget facile. Comme tous mes collègues, j'ai dû me soumettre aux disciplines rigoureuses imposées par le programme de redressement financier dont tous les Français souhaitent le succès.

Mais ce budget d'austérité n'est pas un budget de simple reconduction. J'ai tenu à y affirmer un certain nombre de

priorités, quitte à opérer les arbitrages nécessaires. On peut critiquer certains des choix de ce budget, mais on ne saurait me reprocher de n'avoir pas pris mes responsabilités.

Je parlerai d'abord de ce qui me paraît être l'essentiel, c'est-à-dire du sport à l'école et plus spécialement de l'institution du tiers temps décidée cet été par M. le ministre de l'éducation nationale.

Le principe du tiers temps a été approuvé par une opinion publique définitivement convaincue des bienfaits des activités sportives pour la formation des enfants. Il a rencontré l'adhésion des instituteurs et des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale qui avaient d'ailleurs pris une part déterminante dans les expériences faites ces dernières années. J'ai décidé, pour ma part, de lui consacrer des moyens importants.

Je sais bien qu'il n'est pas possible d'appliquer le tiers temps dans l'immédiat et de manière complète dans toutes les écoles de France. Je n'ignore pas que le transport des enfants sur le lieu d'activité sportive fait supporter aux budgets des collectivités locales des charges plus lourdes. Je connais les difficultés que rencontrent les administrations locales pour mettre à la disposition des directeurs d'école les installations nécessaires. Enfin, je sais que, quelles que soient l'expérience et la bonne volonté des instituteurs, certains d'entre eux ne sont pas toujours préparés aux tâches qui les attendent. Mais il fallait bien commencer et je puis assurer que, grâce au dévouement des enseignants, des directeurs d'établissements et des autorités locales, le tiers temps a pris un bon départ.

Cependant, au début de ce développement du tiers temps, je tiens à affirmer d'une façon solennelle, et cela en accord avec le syndicat national des instituteurs, qu'il ne saurait être question de toucher à l'unicité du maître. Pour ma part, étant petit-fils et fils d'instituteur, je puis affirmer que chaque jeune n'a que bénéficié à tirer de voir au premier âge de sa vie un instituteur et un seul — son instituteur — le prendre en main pour lui faire gravir les premiers pas dans l'existence.

A la rigueur, et là aussi je parle en accord avec le syndicat national des instituteurs, on peut concevoir que, du fait d'une incapacité physique, un instituteur ou une institutrice ne puisse remplir sa tâche dans le domaine de l'éducation physique ; de ce fait, un instituteur de la même équipe devra les suppléer. Là se trouvent les limites que nous devons donner au principe de l'unicité du maître.

Le secrétariat d'Etat n'a pas ménagé ses efforts pour assurer le succès de l'action entreprise pour mettre en œuvre le tiers temps. Un crédit de deux millions a été dégagé pour assurer le perfectionnement des instituteurs dans des stages organisés au niveau du département. Trois cents nouveaux postes de conseillers pédagogiques de circonscription ont été créés, dont cent depuis la rentrée ; les deux cents autres seront mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Les fonctionnaires de mon département ont pris une part active aux travaux actuellement en cours à tous les échelons en vue de conseiller et d'aider les enseignants : c'est ainsi que nous avons édité une brochure pédagogique qui permettra aux instituteurs d'amorcer dès maintenant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le cadre du tiers-temps.

S'agissant de l'enseignement secondaire, je suis pleinement conscient de l'ampleur des problèmes à résoudre ; je veux toutefois mettre en lumière les progrès que ce budget permettra de réaliser.

Je signalerai d'abord — et ceci me paraît important — que des crédits supplémentaires, supérieurs à 4 millions de francs, ont été dégagés pour assurer le transport des élèves vers les stades et les gymnases, la location des installations et les dépenses d'entretien des équipements. Ainsi nous pourrions venir en aide aux collectivités locales qui, nous en avons conscience, ont à supporter une lourde charge.

Grâce à des mesures de caractère exceptionnel, j'ai pu compenser l'insuffisance du nombre des postes ouverts au budget de 1969. M. le rapporteur de la commission des finances a bien voulu rappeler que l'an dernier, c'est de 190 postes que j'avais pu annoncer la création à cette tribune. En outre, grâce à un effort patient qui s'est prolongé toute l'année, j'ai pu mettre en concours 1.400 postes au mois de juin dernier.

Je m'efforcerai d'atteindre de tels résultats en 1970, mais je suis le premier à reconnaître que la situation n'est pas satisfaisante. En moyenne, sur les cinq heures réglementaires d'éducation physique, deux heures et demie sont effectivement dispensées. Dans certains établissements nouvellement créés, il n'a pas été possible de nommer un responsable de l'éducation physique.

Je dois cependant relever qu'en ce qui concerne les horaires, le Gouvernement a tenu à respecter les engagements pris par ses prédécesseurs. En application du protocole signé en juin 1968, les horaires hebdomadaires considérés comme des maxima de service, déjà réduits de deux heures pour l'année 1968-1969 en ce qui concerne les maîtres d'éducation physique, ont été abaissés une nouvelle fois d'une heure pour l'année en cours. Je ne dois pas vous dissimuler les graves incidences de ces mesures sur le nombre d'heures d'éducation physique qui pourront être dispensées cette année et aussi, il faut bien le dire, sur le coût que représente chaque heure d'enseignement pour les contribuables.

Tout cela doit nous inciter à rechercher des solutions nouvelles. Lors de l'examen de ce budget à l'Assemblée nationale, le rapporteur de la commission des affaires culturelles a suggéré le recours à des moniteurs chargés, sous la responsabilité de professeurs d'éducation physique, d'animer les séances de sport et de plein air. Ainsi les élèves pourraient, à raison d'un après-midi par semaine, pratiquer les différents sports en dehors de l'école tout en étant soumis à un contrôle pédagogique sérieux. Cette idée qui a recueilli l'appui de plusieurs associations de parents d'élèves, comme j'ai pu le constater personnellement, devra faire l'objet d'une étude approfondie.

Quoi qu'il en soit, la formation des enseignants d'éducation physique va être modifiée en vue de l'adapter aux principes dégagés par la loi d'orientation et aux aspects nouveaux de leur mission dans le monde moderne. Je remercie d'ailleurs M. Monory d'avoir bien voulu mettre l'accent sur cette réforme fondamentale qui est réclamée par les professeurs d'éducation physique depuis plus de dix ans.

C'est à cette fin que j'ai décidé de fusionner en un seul établissement les deux écoles normales supérieures existantes. La nouvelle école organisera un cycle supérieur d'enseignement qui aura pour objet de former, à partir d'enseignants titulaires du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive et ayant déjà une certaine expérience professionnelle, les futurs professeurs des unités d'enseignement et de recherches. C'est au sein de ces unités d'enseignements et de recherches que se fera à l'avenir la préparation non seulement au professorat d'éducation physique, mais aux carrières d'animation sportive et de plein air en général.

Pour ce qui est du sport universitaire, je suis en mesure d'annoncer qu'un décret actuellement en instance de signature va instaurer au sein des unités d'enseignement et de recherches et des universités, de véritables services de sport. De ce fait, les missions de l'association du sport scolaire et universitaire vont se trouver modifiées; cet organisme devra se consacrer en priorité à sa tâche d'initiation au sport de la masse des élèves.

J'en viens maintenant au sport proprement dit.

Dans le budget qui vous est soumis, des crédits supplémentaires, de l'ordre de 5 millions, ont été dégagés pour la préparation des jeux olympiques qui se dérouleront, en 1972, outre-Rhin. Nous avons, en effet, estimé que nos athlètes devaient être présents à Munich dans toutes les disciplines où nous avions des chances raisonnables de succès. L'opinion publique n'aurait d'ailleurs pas compris qu'après Tokyo et Mexico nous soyons absents d'une compétition qui constitue à la fois un stimulant et un test pour les différents sports. J'ajoute d'ailleurs que les crédits consacrés à la préparation des Jeux serviront indirectement le sport de masse dans la mesure où ils permettront de multiplier les stages et rencontres de jeunes athlètes.

Nous n'avons pas oublié la préparation des Jeux du Pacifique. En ce domaine, j'ai eu conscience des économies qui pouvaient être réalisées par une plus juste appréhension du problème. Tant en ce qui concerne les installations sportives que l'hébergement des athlètes et leur entraînement, rien ne sera négligé. Mais alors qu'on m'avait proposé une piste en tartan pour Tahiti, j'ai décidé d'aménager une piste en herbe comme d'ailleurs il en existe une à Port-Moresby. J'ai demandé également que l'hébergement des athlètes se fasse dans des installations existantes, et cela a soulagé notre budget de sommes telles que cette ligne budgétaire a pratiquement disparu et que nous avons pu intégrer la préparation de ces Jeux dans le cadre général de notre budget.

Il ne m'est pas possible d'aborder ici les problèmes propres aux différents sports, dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec certains d'entre vous. Je dirai simplement que tout en respectant les prérogatives reconnues par la loi aux dirigeants des fédérations sportives, je m'efforcerais d'inciter ceux-ci à réformer les organisations dont ils ont la responsabilité et à y faire prévaloir, en toute circonstance, les principes de l'éthique sportive.

Je m'emploierai, d'autre part, à faire aboutir les projets de textes visant à aménager la fiscalité applicable aux manifes-

tations et activités sportives. Quant au projet de loi sur l'assurance sportive, il sera prochainement déposé sur le bureau des assemblées.

S'agissant des problèmes que pose le financement de sports, je suis disposé à étudier toutes les formules de mécénat qui permettraient de trouver des ressources nouvelles de caractère privé. Mais je tiens à redire ici que je demeure farouchement opposé aux concours de pronostics.

J'en viens aux problèmes de jeunesse et d'éducation populaire. MM. les rapporteurs ont déploré une baisse des crédits inscrits au titre IV. Ce n'est pas de gaieté de cœur, croyez-le bien, que j'ai dû prélever sur ce titre les sommes nécessaires pour financer les actions jugées prioritaires.

Mais contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, l'action menée depuis dix ans par le Gouvernement à l'égard des mouvements de jeunesse et des associations d'éducation populaire demeure inchangée. L'Etat doit soutenir de façon permanente les activités pour lesquelles aucun autre financement ne peut être trouvé. Sans l'aide des collectivités publiques, elles seraient condamnées à disparaître; je pense, par exemple, aux clubs de prévention. En règle générale, il doit se borner à une action d'incitation dans le cadre de contrats librement débattus — je rejoins ici les préoccupations de M. Monory — l'objectif étant que certaines associations puissent, à terme, fonctionner sans l'aide de l'Etat.

Cela dit, et pour mesurer la portée réelle des économies réalisées sur les chapitres intéressant la jeunesse et l'éducation populaire, plusieurs faits doivent être portés à la connaissance de votre assemblée.

D'abord, je dois rappeler l'ampleur de l'effort accompli depuis dix ans. En 1958, le titre IV représentait l'équivalent de 30 millions de francs. En 1970, même après la réduction des crédits, les crédits du titre IV s'élevaient à 133 millions de francs, soit quatre fois plus.

En ce qui concerne l'action en faveur des mouvements de jeunesse, les dotations inscrites dans le budget de 1958, au chapitre 43-54, s'élevaient à 3,3 millions de francs; elles sont aujourd'hui de 46,6 millions.

En second lieu, je précise qu'une part non négligeable des sommes mises à la disposition de l'office franco-allemand pour la jeunesse revient en fait aux associations françaises. Or, les crédits de l'office n'ont pas été atteints par les mesures d'économie que comporte ce budget.

Bien entendu, il peut paraître anormal que les crédits de cet office n'aient pas été diminués; ils ont même augmentés pour compenser les effets de la dévaluation alors que les autres crédits du titre IV sont en forte diminution. Seulement cela correspond — les deux rapporteurs l'ont dit tout à l'heure — à ce désir de la jeunesse française de connaître la jeunesse des pays voisins. Si beaucoup de jeunes Français sont échangés dans le cadre de l'office franco-allemand — 400.000 — dans le cadre de l'office franco-québécois — là, ils ne sont que 4.000 — il convient cependant de signaler que de très nombreuses associations organisent, de façon prioritaire, pendant toutes les vacances, des échanges avec tous les pays, y compris ceux de l'Est, mais plus rarement, et je le regrette, avec les pays d'Afrique.

Si, du fait de considérations non seulement de politique générale, mais même de politique étrangère, qu'il convient de ne pas négliger, nous n'avons pas voulu diminuer les crédits de l'office allemand, il faut préciser à cette tribune qu'au moment où le Gouvernement de l'Allemagne fédérale a changé nous n'avons pas voulu, par une diminution de ces crédits, laisser croire que la volonté d'ouverture de la France vers l'Europe et l'amitié franco-allemande pourrait être suspectée.

Ces crédits, partiellement affectés à des associations, permettent, je le répète, des échanges de jeunes désirés par la jeunesse. C'est la raison pour laquelle j'ai cru bon de continuer et, pour cela, de proposer une légère augmentation des crédits destinés aux offices.

Je signale enfin que les crédits dégagés mis en place pour la formation et le contrôle de la formation des animateurs de jeunesse et d'éducation populaire représentent une nouvelle forme d'aide aux associations.

Dans ces conditions, je ne puis accepter le reproche qui m'est fait de vouloir asphyxier les associations.

Je voudrais maintenant parler de l'affaire de la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture. Le 30 octobre dernier, j'ai déclaré à la tribune de l'Assemblée nationale qu'il fallait mettre un terme à la crise que connaît cet organisme depuis la démission de son fondateur, M. André Philip,

dont les vues sont proches des miennes. J'ai dit que cette crise devait être dénouée avant la fin de l'année. Mon appel n'a pas été entendu. Les dirigeants de la Fédération se sont bornés à élaborer un contre-projet qui revient à dessaisir l'Etat et les collectivités locales au profit d'un organisme bureaucratique aux compétences mal définies et aux contours incertains.

Un contrôle opéré récemment au siège de la fédération par l'inspection générale du secrétariat d'Etat, et dont les conclusions m'ont été adressées il y a quelques heures à peine — et là je suis d'accord avec M. Pelletier — m'a permis de constater à quel point la centralisation que veut pratiquer la fédération était malfaisante. Cette lourdeur, cette lenteur, ces erreurs et mêmes ces fautes de gestion, je les reproche moins aux hommes qu'au système.

La proposition de la fédération, dont le caractère dilatoire n'échappera à personne, ne peut servir de base de discussion. Ce que je souhaite, au contraire, c'est la mise en place de structures légères, plus ouvertes aux réalités régionales et locales, sans aller toutefois jusqu'à la formule de la municipalisation intégrale qui irait à l'encontre des intérêts des communes elles-mêmes. J'ajoute qu'une telle réforme ne devrait entraîner aucune charge supplémentaire pour les collectivités locales, bien au contraire. Elle est essentiellement destinée à faciliter leurs tâches à tous points de vue.

Je dois vous parler maintenant d'une action nouvelle du secrétariat d'Etat, dont il assumera directement la responsabilité, en collaboration avec les associations et mouvements de jeunesse : je veux parler de l'instauration d'un système de formation des animateurs socio-éducatifs appelés à travailler dans le secteur extra-scolaire.

Cette action correspond aux préoccupations qu'avait émises tout à l'heure M. Pelletier. L'ensemble des crédits nécessaires à cette formation dépassera trois millions de francs.

L'organisation que je me propose de mettre en place au début de l'an prochain sera largement décentralisée, au niveau tant du département que de la région. Elle permettra d'atteindre notamment des animateurs bénévoles exerçant déjà un autre métier et qui, ainsi formés, pourront se consacrer professionnellement à l'animation pour une durée plus ou moins longue. A la formule de l'examen sanctionnant les résultats d'une formation supposée acquise, nous substituerons un système de contrôle continu des connaissances et des aptitudes ; grâce à un système d'unités de valeur, aucune cloison ne sera établie entre la formation aux tâches d'animation sportive et la formation à l'animation socio-éducative.

Grâce à cette organisation, le secrétariat d'Etat pourra assumer une des responsabilités essentielles qui lui incombent, tout en répondant à un besoin souvent exprimé par les animateurs et leurs employeurs, associations privées ou collectivités publiques.

Je crois, monsieur Pelletier, avoir dessiné ici le schéma que tout à l'heure, et pratiquement sans concertation, vous aviez brossé devant nous.

Parallèlement, nous mènerons à leur terme les travaux entrepris en vue de l'élaboration d'un véritable statut des animateurs donnant toutes les garanties souhaitables tant aux intéressés qu'à leurs employeurs ou leurs utilisateurs et à l'Etat.

En ce qui concerne le centre d'information et de documentation il est bien évident qu'il représente un succès à l'échelon parisien. Il convient, maintenant que l'appareil parisien est rôdé, de l'étendre au niveau des régions et au niveau des départements. Pour y parvenir, nous étudions une formule de contrats qui seraient passés entre le centre d'information et de documentation et des organisations locales comme les offices de tourisme ou les syndicats d'initiative, qui seraient des « répondants » du centre d'information et de documentation, profitant ainsi de la documentation accumulée à Paris. Nous ne renonçons pas pour autant à créer des centres pilotes au niveau national et au niveau départemental.

Pour accomplir les missions qui sont les siennes, le secrétariat d'Etat doit disposer d'hommes et de moyens. Qu'il me soit permis à cette occasion de rendre hommage aux agents de l'administration centrale, des services extérieurs et des établissements.

M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles a parlé d'un malaise au sein du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports, occasionné par la distorsion existant entre les responsabilités qu'assument ces administrateurs et la situation qui leur est faite. Je suis pleinement conscient de ce décalage. C'est la raison pour laquelle un nouveau statut du corps des inspecteurs a été mis en chantier, en consultation avec les intéressés ; il sera soumis à mes collègues du Gouvernement au mois de février prochain.

Avant même la publication de ce statut, je me suis employé à améliorer la situation matérielle des inspecteurs par la création d'une indemnité de charge administrative de 1.300 francs par an. Les ressources nécessaires ont été prélevées sur d'autres postes du budget et c'est là un des arbitrages que j'ai dû exercer.

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement dont dispose le secrétariat d'Etat, le budget présente diverses améliorations dans le détail desquelles je n'entrerai pas. Je me bornerai à signaler les augmentations de crédits consenties, à l'intérieur de l'enveloppe qui m'a été assignée, au profit des établissements nationaux et régionaux du secrétariat d'Etat. Le rôle de ces établissements est déterminant pour la formation des enseignants d'éducation physique, mais également déterminant pour le recyclage des instituteurs et pour la pratique des stages sportifs et socio-éducatifs. Ainsi, en assurant le plein emploi de mes services extérieurs, j'apporte également une aide aux associations tant sportives que de jeunesse. Ici encore, nous retrouvons la priorité que j'énonçais tout à l'heure.

En ce qui concerne l'équipement, vous savez que les mesures de blocage décidées par le Gouvernement pour lutter contre la surchauffe ne m'ont pas permis de réaliser la totalité des travaux retenus pour l'année 1969. En conséquence, j'ai demandé aux autorités préfectorales de reporter ces opérations dans le programme de 1970, la priorité étant évidemment donnée aux installations scolaires. Ainsi, à la fin de l'année 1970, les objectifs principaux de la deuxième loi de programme auront été atteints. Je pense plus spécialement aux équipements classiques : piscines, gymnases, terrains de sport, maisons de jeunes.

Il nous faut maintenant penser à l'avenir et notamment au programme d'équipement sportif et socio-éducatif qui sera mis en œuvre pendant la durée du VI<sup>e</sup> Plan ou au cours d'une troisième loi de programme.

Pour préparer ces orientations nouvelles et donner toute son efficacité à ce plan, j'ai entrepris un certain nombre d'actions que j'évoquerai brièvement, car elles me paraissent intéresser directement les responsables des collectivités locales qui sont nombreux dans cette assemblée.

En ce qui concerne les piscines, vous savez que deux concours ont été lancés au mois de mai dernier. Le premier avait pour objet de définir des piscines dites économiques à bassin unique de 25 mètres, couvertes, chauffées et dotées d'une paroi ouvrante vers une plage de plein air.

Le second concours visait la construction de piscines transformables, c'est-à-dire qui puissent être couvertes l'hiver et totalement découvertes l'été. Ces concours ont obtenu un vif succès ; 153 projets ont été déposés par des équipes d'architectes et bureaux d'études ; le jugement des offres sera achevé à la fin de l'année.

L'an prochain, les services procéderont à la mise au point définitive des projets techniques et à la mise en concurrence des entreprises. Le secrétariat d'Etat aura pu ainsi créer un véritable secteur industrialisé qui entraînera un abaissement des prix de revient.

Je voudrais vous entretenir maintenant du programme tendant à installer des piscines mobiles destinées aux enfants des écoles. La presse en ayant beaucoup parlé, je me devais de faire cette mise au point.

La construction des bassins d'apprentissage n'est pas une mesure à considérer isolément. Elle s'inscrit dans l'action que mène le secrétariat d'Etat en faveur du tiers temps et du sport à l'école ; elle est partie intégrante de la politique poursuivis en matière d'équipement.

Les bassins d'apprentissage seront installés pour une période limitée dans les zones rurales ou urbaines où seront ultérieurement construites des piscines normales. Ces bassins permettront d'initier un grand nombre d'enfants à la natation ou de perfectionner ceux qui ont franchi le stade de l'apprentissage.

Je voudrais à cet égard répondre à une critique souvent formulée. Je n'ai jamais dit ni pensé qu'un apprentissage complet pouvait être assuré dans des bassins de dimensions réduites ; il devra bien évidemment être complété par quelques séances dans des bassins de taille normale. Mais ces bassins mobiles auront en outre l'avantage de pouvoir être installés pendant l'été dans les centres et colonies de vacances. Recevant récemment une délégation de parents d'enfants inadaptés qui me parlaient de ces colonies destinées à ces enfants, j'ai pu voir quel intérêt ils portaient à ces piscines.

Un dernier mot en ce qui concerne les piscines. Depuis mon arrivée rue de Châteaudun, j'ai reçu de nombreuses demandes d'élus locaux au sujet de la couverture des bassins de plein air existants. Pour répondre aux besoins qui se sont

manifestés, mes services diffuseront une documentation technique au cours du premier semestre de 1970. Je suis bien d'accord avec vous au sujet de la transformation de ces piscines couvertes, qui furent une erreur sauf dans certaines stations pour lesquelles elles concourent simplement à l'attrait touristique. Il convient d'étudier les modalités techniques et financières de transformation de ces piscines.

Dans le même ordre d'idée, l'expérience déjà ancienne — qui n'est plus une expérience — des mille clubs sera continuée car il n'y a pas, comme certains ont voulu le voir, un antagonisme entre le mille clubs et les maisons de jeunes et de la culture. Ce ne sont pas les mêmes organisations. Les maisons de jeunes et de la culture sont une organisation plus importante qui nécessitent un directeur. Le mini-club, lui, s'adresse à des petits groupements de jeunes qui prennent conscience de leurs responsabilités à partir du moment où ils sont amenés à le bâtir ce mille clubs et ensuite à l'animer. Nous avons d'ailleurs prévu des animateurs de mille clubs, non pas permanent, mais qui ait à sa charge un certain nombre de mille clubs et qui puisse ainsi s'assurer que l'impulsion suffisante est donnée au niveau de ces associations de jeunes.

Pour l'ensemble des équipements sportifs et socio-éducatifs, l'action à mener au cours des prochaines années devra porter, non seulement sur la construction, mais sur tout ce qui concourt à l'utilisation des équipements. Il nous faudra programmer de manière méthodique le recrutement d'animateurs et dégager des crédits suffisants pour assurer l'entretien et l'exploitation de manière à assurer le plein emploi.

Pour concrétiser ces nouvelles orientations, j'attends beaucoup des travaux de la commission des activités sportives et socio-éducatives du VI<sup>e</sup> Plan dont les membres viennent d'être désignés officiellement et dont les travaux ont d'ores et déjà commencé. Pour la première fois dans l'histoire de la planification française, le Gouvernement a décidé de créer une commission dont le domaine d'action correspond aux compétences du secrétariat d'Etat. Les travaux de cette commission s'intégreront dans le VI<sup>e</sup> Plan qui, vous le savez, sera soumis à vos délibérations.

Telles sont, mesdames, messieurs, les caractéristiques majeures d'un budget qui ne me satisfait pas pleinement, mais qui, à bien des égards, nous permettra de nous rapprocher de l'objectif auquel votre assemblée est attachée. Les sacrifices que nous avons dû consentir ne doivent pas dissimuler les points sur lesquels des progrès ont été réalisés : recrutement des enseignants, recyclage des instituteurs, moyens destinés à assurer un meilleur emploi des installations sportives, formation des animateurs, renforcement des dotations mises à la disposition des établissements de formation, amélioration de la situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports, sans parler de mesures moins importantes mais dont la portée n'est nullement négligeable.

En préparant ce budget, j'ai dû m'incliner, comme tous mes collègues, devant la dure loi de l'équilibre financier. Il aurait été facile — et combien plus agréable — de reconduire le budget de 1969. Ne heurtant personne, je me serais épargné bien des critiques, mais j'ai préféré prendre la voie la plus ardue. Je l'ai fait, croyez-le bien, après mûre réflexion.

Dans la tâche difficile qui est la mienne, je vous demande de m'aider en votant le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs. (*Applaudissements sur les travées de l'union des démocrates pour la République et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Noury.

**M. Jean Noury.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, certes, depuis dix ans, des progrès sensibles ont été réalisés dans le domaine si important de la jeunesse et des sports, aussi bien dans le secteur de l'équipement par les lois de programme que dans celui de l'encadrement, et il ne serait pas juste de les minimiser.

Mais pourquoi faut-il déplorer que les efforts faits au cours des années 1960 aient été stoppés et que beaucoup d'idées généreuses soient restées au stade de l'intention ? Pourquoi tant de problèmes essentiels n'ont-ils reçu qu'un commencement d'exécution ? Pourquoi celui de l'éducation physique et sportive à l'école n'est-il pas résolu malgré les déclarations répétées de tous les ministres de la jeunesse et des sports ?

A cette tribune, en 1960, j'ai lancé, avec tant d'autres et après tant d'autres, un appel à M. Herzog, alors haut-commissaire à la jeunesse et aux sports : « Je veux, disais-je, mettre l'accent sur l'insuffisance navrante des moyens mis à la disposition de l'éducation physique et des sports dans l'ensemble de nos écoles

primaires, dans nos villes de petite et moyenne importance et surtout dans nos communes rurales. Il y a dans ce domaine tout un climat à créer par une bonne orientation des maîtres, et surtout des jeunes maîtres, vers la pratique des jeux sportifs et de plein air ». Je n'ai pas à changer un mot à cette déclaration après bientôt dix ans.

Je me réjouis, avec vous mes chers collègues et avec vous, monsieur le secrétaire d'Etat, de la création de postes de conseillers pédagogiques de circonscription, que votre commission des affaires culturelles a demandée depuis longtemps, mais ceux-ci ne pourront être nombreux en temps utile en raison de l'insuffisance des crédits.

Je me réjouis de l'heureuse décision d'organiser le tiers temps dans les écoles, mais, là encore, sans crédits, c'est-à-dire sans personnel enseignant en nombre suffisant, avec des moyens trop faibles, la formule ne pourra être ni efficace ni généralisée avant longtemps. J'apprécie l'effort réalisé dans l'enseignement secondaire, mais que dire, malgré certains progrès, de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement supérieur ?

Pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré vos efforts, vos qualités bien connues de « battant » vous refuse-t-on les crédits nécessaires pour mener une œuvre d'éducation essentielle aux yeux de tous ?

Chaque année, à chaque budget, surgissent de nouvelles raisons de refus dont nous ne partageons pas la responsabilité.

Déjà, comme l'évoquait mon excellent collègue M. Pelletier, en 1966 à cette tribune, M. Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat, déclarait au nom du ministre de la jeunesse et des sports : « Le budget pour 1967 du ministère de la jeunesse et des sports doit être considéré comme un budget de préparation, un budget d'attente. J'ai la conviction que ce nouveau ministère — celui de M. Misoffe — « disposera ainsi en 1967, d'un budget honnêtement évalué, ce qui constituera à la fois un solide instrument de travail et une plate-forme pour de nouveaux départs ».

Comme son prédécesseur, le budget pour 1968 fut, lui aussi, un budget d'attente. La préparation des jeux olympiques de Grenoble et de Mexico donna à la fois l'excuse et la raison de sa faiblesse.

Le budget de 1969, après les événements de mai, fut à son tour victime de très sévères mesures d'austérité. Vous déclariez vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, le 30 octobre 1968 : « Ce budget a été élaboré dans des conditions exceptionnelles. La faiblesse de certaines dotations que l'on peut regretter reflète la nécessaire discipline budgétaire à laquelle a dû s'astreindre le Gouvernement ».

Que dire du budget pour 1970 ? Plus maigre encore que ses prédécesseurs il est à l'image d'une « super-austérité » dans des domaines essentiels.

La préparation des jeux olympiques de Munich en 1972 et l'obligation où nous met notre esprit cocardier de remporter des médailles, si nécessaires fussent-elles, ne devraient pas nuire à la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive à la base, c'est-à-dire à l'école. Nous ne le répétons jamais assez et pourtant...

Telle est aussi votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat. J'ai ainsi le sentiment d'enfoncer une porte ouverte puisque tout le monde est d'accord ! Pourquoi alors, oui pourquoi ne vous donne-t-on pas les moyens d'appliquer cette politique commune ? Sans doute parce que, malgré votre dévouement incontestable, votre insistance, votre persévérance, qualités qui sont aussi celles de vos collaborateurs, vous heurtez-vous comme nous-mêmes à la forteresse de la rue de Rivoli, même pour des problèmes apparemment simples.

Pour illustrer mon propos, vous ne m'en voudrez pas de rappeler, comme l'a fait M. Jacques Pelletier dans son excellent rapport, les demandes légitimes des fédérations sportives, que vous avez défendues vous-même devant les ministres responsables et pour lesquelles vous n'avez pas pu obtenir jusqu'ici les solutions favorables, si importantes pour elles, qu'elles attendaient.

Jusqu'à concurrence de 5.000 francs par manifestation, les réunions sportives organisées par des associations sportives régies par la loi de 1901 et agréées sont exonérées de l'impôt sur les spectacles de 8 p. 100 à 14 p. 100. Malgré les demandes pressantes des associations sportives, ce plafond, de 5.000 francs en 1955, il y a presque quinze ans, n'a pu être relevé en dépit de l'augmentation du coût de la vie et des charges de toute nature. Est-ce raisonnable, est-ce équitable ?

L'article 912 du code général des impôts assujettit aux droits de timbre de quittance les titres de toute nature qui constatent



des paiements ou des versements de sommes. Ce droit constitue une charge si lourde que le pari mutuel, et par conséquent le tiercé, les cinémas, les théâtres, les cirques bénéficient, notamment, de dispositions favorables atténuant sa rigueur. Mais on refuse l'application de ces dispositions aux billets d'entrée sur les stades ! Cela est incompréhensible et intolérable !

Savez-vous encore, mes chers collègues, que les prix des billets d'entrée sur les stades où se disputent des matches professionnels de football font partie de la liste des trop fameux 259 articles au même titre que le beurre et les pommes de terre et qu'il est pratiquement impossible de les modifier ?

Savez-vous enfin que l'un des principaux obstacles à la définition si nécessaire d'un statut moderne de l'amateur est celui de la fiscalité ? Vous avez promis il y a longtemps déjà, monsieur le secrétaire d'Etat, de tenir une table ronde avec certaines des personnes intéressées à ce problème important, mais vous n'avez pas pu le faire. Pourquoi ?

Le besoin d'un statut moderne de l'amateur se fait de plus en plus pressant pour des raisons évidentes d'honnêteté, de justice sociale et de promotion du sport dans toutes les classes de la société.

Que voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, une tâche exaltante à laquelle vous pourriez attacher votre nom !

De surcroît, bien que les moyens dont vous disposez soient insuffisants, vous vous opposez à l'organisation en France, et de façon systématique, aux concours de pronostics sur les matches de football, qui apporteraient pourtant une aide considérable à votre action en même temps que l'« oxygène » nécessaire à toutes les sociétés. Vous refusez ainsi une contribution volontaire qui viendrait s'ajouter à celles de l'Etat et des collectivités locales, comme dans tous les pays d'Europe, sauf l'Albanie : en Espagne, où pourtant on ne badine pas avec la moralité...

**M. Pierre Giraud.** Oh ! Oh !

**M. Jean Noury.** ... en Suisse, où le niveau de moralité est très élevé ; au Portugal, où les concours de pronostics sont gérés — horreur ! — par la sainte maison de la Miséricorde (*Sourires*) ; en Russie et dans tous les pays de l'Est ; en Allemagne, qui nous donne aujourd'hui des leçons, partout enfin.

Nous sommes très puritains à défaut d'être riches, mais seulement à l'échelon le plus élevé puisque déjà en 1964, à une question posée par l'I. F. O. P. : « Etes-vous favorable ou opposé à la création en France des concours de pronostics sur les matches de football professionnels ? » 46 p. 100 des personnes interrogées répondirent qu'elles y étaient favorables, 34 p. 100 déclarèrent y être opposées ou neutres et 4 p. 100 seulement estimèrent qu'il était immoral d'introduire de l'argent dans le sport.

En attendant, mes chers collègues, nous devons nous contenter du régime des subventions qui permettent au Gouvernement d'exercer une large tutelle sur toutes les associations et fédérations sportives.

Le président Rigal, commissaire général des scouts de France, président du comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire, si j'en crois *Le Monde* du 27 novembre 1969, apporte de l'eau à mon moulin. N'a-t-il pas réclamé, au cours d'une conférence de presse, une clarification dans la politique des subventions de l'Etat ? « Celles-ci, a-t-il dit, sont vues par l'Etat comme un geste gratuit, un bon vouloir », alors que les associations pour survivre « développent une psychologie de mendiant ».

Nous reviendrons, je le pense, sur cette importante question. Je suis convaincu qu'un jour ou l'autre le bon sens l'emportera sur un certain puritanisme que je ne peux pas partager.

Mais le temps passe, nos deux rapporteurs ont excellemment traité d'autres problèmes et je dois conclure, malgré le nombre et l'importance des questions à traiter.

La commission des affaires culturelles, malgré les plus expresses réserves, avait toujours émis un avis favorable à votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat. Alors que je viens de renoncer à la présentation de ce rapport, une coïncidence fait que mon successeur et ami, M. Jacques Pelletier, est obligé de proposer au Sénat d'émettre un avis défavorable à votre budget au nom de notre commission.

Je suis associé à ce vote négatif, qui ne met en cause ni votre compétence ni votre dévouement à la jeunesse. Nous sommes évidemment attelés au même char, nous tirons dans le même sens, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur le choix des moyens à employer pour le sortir de l'ornière.

Et si vous objectiez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le moyen actuel qui consiste à refuser les crédits n'est pas bon, je vous répondrais par avance qu'il est le moins mauvais, car il est, pour la commission des affaires culturelles et pour moi-même, le seul capable de convaincre ou de tenter de convaincre le Gouvernement que certaines économies ne doivent pas être faites, même en période d'austérité.

Il appartient au Gouvernement de prendre l'entière responsabilité d'un aussi pauvre budget de fonctionnement. Pour ma part, las de tant de promesses non tenues, sans gaieté de cœur, mais fermement, je ne peux ni ne veux m'y associer. Je ne voterai pas cette année, pour la première fois, le budget de la jeunesse et des sports qui nous est présenté. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Schmaus.

**M. Guy Schmaus.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, l'éducation physique est un sujet à propos duquel les déclarations gouvernementales ont été fort nombreuses et parfois séduisantes, mais les déclarations sont une chose, encore qu'elles méritent qu'on s'y arrête, et la réalité en est une autre.

Le sport est devenu un fait social de notre civilisation moderne. Il n'échappe pas aux grandes forces économiques et politiques qui régissent la vie du pays. Il n'est pas, pensons-nous, un simple moyen d'utilisation des loisirs, il est une activité fondamentale participant à la formation de l'enfant, du jeune, du citoyen. Il répond à un besoin vital, à une nécessité nationale. Autrement dit, la pratique sportive n'est pas et ne peut pas être détachée, coupée de la politique. En réalité, la conception que l'on a découle des objectifs que s'assignent les forces politiques qui dirigent ou prétendent diriger demain la vie du pays.

Pour nous, communistes, l'éducation physique est un des éléments fondamentaux de la culture humaine, de l'enseignement, et ne peut donc être réduite à une simple agitation physique. M. Chaban-Delmas avait, en juin dernier, déclaré que dans le cadre de « sa » société nouvelle — je cite — « Il faut relancer le sport à l'école » et il précisait : « Cela exige que nous accordions la priorité de ces moyens par le développement des activités culturelles et sportives. »

Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports n'est plus rattaché au ministère de l'éducation nationale, mais aux services du Premier ministre, sous prétexte d'une meilleure efficacité.

Or, on l'a déjà dit à cette tribune, les crédits du budget de la jeunesse et des sports par rapport à l'ensemble du budget représentent en 1970 0,68 p. 100. Ils étaient en 1967, de 0,78 p. 100, en 1968, de 0,77 p. 100, en 1969, de 0,70 p. 100, soit une diminution constante. Alors que le budget de l'éducation nationale est en augmentation, certes insuffisante, de 16 p. 100, le vôtre l'est de 3,9 p. 100, compte tenu de certains transferts. Monsieur le secrétaire d'Etat, où est l'efficacité ? Ne serait-il pas logique que l'éducation physique, composante de l'enseignement et de la culture, soit partie intégrante du ministère de l'éducation nationale ?

Vous avez décidé d'instituer le tiers temps pédagogique dans l'enseignement primaire. Nous ne pourrions que nous en féliciter si les conditions étaient créées pour son application, mais vous n'en avez pas donné les moyens. Ces faibles moyens, par contre, éclairent la conception que vous en avez.

M. Souchal, rapporteur spécial à l'Assemblée nationale, a déclaré : « Pour de très jeunes enfants, la culture physique ne doit être ni violente, ni relever du perfectionnisme. Il suffit, par conséquent, que le maître ou l'instituteur ait une formation très légère appropriée, formation qui lui est dispensée au moyen de stages de recyclage. La participation de l'instituteur aux efforts qu'il demande aux enfants n'est pas une obligation, elle dépend de sa forme physique. Nul n'obligera une institutrice déjà âgée à sauter des troncs d'arbres dans la prairie ! Mais elle peut fort bien surveiller le déroulement des opérations ou organiser un jeu. L'essentiel est que les enfants aient une dépense physique. Il n'est pas besoin, pour cela, d'équipement particulier. Quand il y en a, tant mieux, mais quand il n'y en a pas, l'ingéniosité doit pouvoir suppléer bien souvent à l'absence d'équipements particuliers. »

Ne s'agit-il pas d'une singulière conception de l'éducation physique et sportive ? La circulaire ministérielle stipule que l'éducation physique doit occuper deux fois trois heures, soit deux après-midi par semaine. Sachant qu'un groupe scolaire moyen compte vingt à vingt-cinq classes et que quatre après-midi sont utilisables, un même lieu d'activité ne peut donc satisfaire que deux classes par semaine. Pour suivre à la lettre les instructions ministérielles, il faudrait dix installations de base, mais si l'on veut utiliser à plein les installations sportives, comme vous le

souhaitez, on dispose alors de neuf demi-journées. Il faudrait donc, dans ce cas, quatre installations pour un groupe scolaire. A Paris par exemple, sur quatre cents groupes scolaires, une dizaine possèdent une installation sportive. On voit donc, face aux énormes besoins, la criante insuffisance des équipements sportifs.

Vous avez insisté sur les bienfaits pour tous les enfants de pratiquer la natation, ce qui suppose qu'une heure par semaine environ lui soit consacrée. Etant donné qu'un moniteur ne doit prendre en charge que vingt élèves et que la moyenne est de trente-cinq par classe, cela nécessite deux heures de natation. Les chiffres sont là. Un bassin d'apprentissage scolaire ne suffirait pas pour un groupe de vingt classes. Vous savez bien que nos écoles en sont dépourvues.

Nous sommes donc dans une situation telle que les déclarations et décisions officielles ont une résonance tout simplement démagogique, car les crédits de paiement et les autorisations de programme sont en diminution tandis que les crédits pour la location et les transports demeurent très insuffisants.

Vous voulez mettre les dépenses d'équipement à la charge des parents et des municipalités car, bien souvent, vous refusez les crédits de subvention et lorsque vous les octroyez, vous les récupérez par l'intermédiaire de la T. V. A.

Par exemple, à Saint-Ouen, le coût des installations sportives de l'île de Vannes est estimé à 3 milliards d'anciens francs. La ville doit recevoir une subvention de 300 millions. Mais les versements résultant de la T. V. A. sont de 510 millions. En réalisant cette installation la municipalité fait cadeau à l'Etat de 160 millions. Ainsi, plus une municipalité réalise, plus elle est pénalisée.

Ajoutons que les préfets ont demandé aux municipalités de ne pas augmenter les dépenses d'équipement sportif. Quest-ce que cela signifie ? La réponse n'est-elle pas dans un article publié dans le journal *Le Monde* au mois d'août dernier. Je cite : « Que feront les enfants pendant le temps rendu libre ? Que met-on à leur disposition ? Où sont les centres récréatifs, les ateliers, les stades, les piscines qui leur permettront de tirer profit d'une diminution du temps passé dans la salle de classe ? Et là où il y a stades et piscines, où sont les moniteurs pour les encadrer et les entraîner ? Cette diminution n'est pédagogiquement justifiée que si, précisément, il ne s'agit pas de la réduction d'un service public, d'un service rendu à l'enfant, mais d'un transfert d'une possibilité pesante — la classe — vers une chance éducative extra-scolaire ». Et le même article précisait : « Pour l'enseignement comme pour les P. T. T. et la S. N. C. F., la politique des autorités tend à réduire le service rendu à tous et à faire payer tout avantage supplémentaire soit directement, soit en renvoyant l'usager au secteur privé ».

Ne peut-on alors comprendre, après les réflexions de ce journaliste du *Monde*, pourquoi la maison Rothschild et des gros banquiers sont fortement intéressés à l'organisation de la consommation en grand de certains loisirs sportifs tels le ski, la voile, le tourisme, l'équitation ? N'est-il pas reconnu que les investissements représentent dans ce domaine 10 p. 100 du capital investi ? Les profits semblent donc y être particulièrement élevés. S'il est vrai que les consommateurs sont plus nombreux, il n'en demeure pas moins que le pourcentage des enfants et des jeunes issus des couches les plus modestes, ouvriers, paysans, est extrêmement faible. La publicité au profit de ces spécialités en vue de favoriser la consommation tandis que d'autres sont ignorées n'a-t-elle pas pour objectif de satisfaire une fois de plus les appétits des grosses sociétés ? Un véritable marché des activités à caractère sportif s'est instauré.

Il va sans dire qu'il n'est pas question de proscrire le ski ou tel autre sport sous prétexte qu'il revêt une forme commercialisée. Cependant nous condamnons cette orientation forcément limitée à ceux qui en ont les moyens, et non orientée vers le développement pour tous de l'éducation sportive.

Avec une telle orientation, il n'est pas étonnant que vous vous en preniez aux professeurs d'éducation physique. En effet, point n'est besoin de professeurs hautement qualifiés pour faire de la récréation et non de l'éducation physique. C'est la raison pour laquelle des animateurs vous suffisent. Les professeurs d'éducation physique ont, selon vous, un horaire trop réduit. L'argument invoqué est qu'ils n'ont pas de copies à corriger. On oublie tout d'abord le travail de préparation de cette discipline qui fait l'objet de recherches scientifiques profondes dans les pays voisins et qui a besoin d'être renouvelée : bien sûr, s'il s'agit d'apporter un ballon et d'arbitrer un match, ce n'est pas compliqué. De plus, l'insuffisance des moyens matériels est tel que le temps de préparation est souvent bien long. Un professeur d'éducation physique d'un C. E. T. de banlieue m'indiquait qu'il passait des heures à tracer des terrains, à les aménager. Le temps

passé en faveur des clubs sportifs scolaires pour l'entraînement des équipes et les déplacements occupe environ douze heures effectives par semaine. Enfin, il ne faut pas oublier que les professeurs d'éducation physique sont — de nombreux sénateurs le savent — les animateurs estimés des clubs sportifs municipaux. Il faut beaucoup plus de professeurs d'éducation physique hautement qualifiés.

Le développement du sport d'élite est, lui aussi, marqué par la loi du profit qui dénature le spectacle sportif, transforme le champion en vedette et quelquefois, en simple support de publicité. Nous sommes pour d'authentiques champions à conditions que cela résulte de la promotion de tous. On voit donc que le budget qui nous est présenté est, en fait, un budget de régression à la fois par les moyens financiers et par la conception et les objectifs recherchés.

C'est pourquoi nous ne le voterons pas. Ce chapitre budgétaire traduit une certaine politique. Une autre politique, celle-ci démocratique, consisterait à intégrer un sport transformé dans une éducation physique renouvelée pour les besoins d'une véritable formation dans une école elle-même transformée.

Cela exige des moyens considérables. A mon avis, environ 2 p. 100 du budget total devraient être consacrés à l'éducation physique dans le cadre des 25 p. 100 attribués à l'éducation nationale.

Les communistes ont élaboré un avant-projet de programme sur les activités sportives et physiques. L'application d'un tel programme nécessite l'instauration d'une démocratie nouvelle débarrassée des puissances financières.

Grâce à l'union solide et durable des forces de gauche, elle sera la réalité plus heureuse de demain parce que l'éducation physique, le sport, la culture y auront notamment toute leur place. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Giraud.

**M. Pierre Giraud.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en présence du budget que nous avons à examiner, deux attitudes seraient possibles, la première étant la forte et vertueuse indignation, la seconde, la résignation. Je m'abstiendrai, certes, d'adopter la première, en raison de l'heure à laquelle je suis appelé à cette tribune. La résignation dont je fais preuve doit être partagée à la fois par vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, et par la grande majorité, sinon par la totalité de mes collègues.

La tâche que je vais très rapidement entreprendre m'est grandement facilitée par les réflexions des divers rapporteurs et par les vôtres, monsieur le secrétaire d'Etat, parce que tout le monde s'accorde généralement ici pour dire que les propositions qui nous sont faites sont notoirement insuffisantes. C'est d'autant plus étonnant qu'elles interviennent un an seulement après les événements des mois de mai et de juin 1968. Ceux-ci avaient semblé prouver à tous, au Gouvernement comme à nous-mêmes, qu'il ne fallait pas laisser de côté les problèmes de la jeunesse car, si l'on n'essayait pas de les résoudre par la raison, ils tenteraient de se résoudre par la force.

Par conséquent, un tel budget, qui est en décroissance constante depuis plusieurs années et qui ne représente plus, pour 1970, que 0,68 p. 100 du budget général, au lieu de 0,70 pour 100 en 1969, ne peut en aucune façon répondre aux aspirations de la jeunesse et aux besoins profonds du pays.

Il suffit d'ailleurs d'observer qu'à la fin de l'année 1970 le second plan ne sera réalisé qu'aux quatre cinquièmes environ pour se rendre compte de l'écart qui persiste entre les ambitions que l'on affiche et les résultats que l'on obtient.

La grande nouveauté de ce budget, monsieur le secrétaire d'Etat, vient du tiers temps pédagogique. C'est un moyen élégant de tenter de faire passer dans les faits une expérience beaucoup plus ambitieuse qui avait été amorcée, il y a près de vingt ans, dans une école de Vanves et qu'on appelait le mi-temps pédagogique.

Ce tiers temps pédagogique présente, pour beaucoup d'entre nous, un grand intérêt, si ce n'est pas de la poudre aux yeux. Or nous avons l'impression que, pour la réalisation de ce tiers temps pédagogique, il faudrait à la fois un nombre suffisant d'enseignants, une quantité convenable d'équipements, un entretien mieux assuré des installations sportives. Or, vous l'avez reconnu vous-même tout à l'heure, nous sommes, pour cette année tout au moins, encore bien loin de compte dans ces trois domaines.

Prenons seulement le problème des enseignants. Pour septembre 1969, on avait promis 774 créations de postes de certifiés

et, pour 1970, 1.400 créations. Mais aucun transfert budgétaire n'a été opéré. Il n'y a eu aucune création le 15 septembre 1969, et on n'a créé que 299 emplois au 1<sup>er</sup> janvier 1970, dont seulement 183 professeurs ; en outre, on a transformé 491 emplois de maîtres auxiliaires. Si bien que pratiquement on n'a créé que 617 postes, dont 567 pour le mois de septembre, au lieu des 2.800 prévus.

De cette façon, monsieur le secrétaire d'Etat, le nombre des postes budgétaires de professeurs ne permettra probablement d'en offrir que 370 au concours et le déficit s'accroîtra entre les besoins réels tels qu'ils avaient été évalués au début du Plan et leur réalisation actuelle puisque, si je suis bien informé, pour le personnel, le Plan n'a été réalisé qu'à 50 p. 100.

Ce résultat est d'autant plus étonnant que le nombre des candidats ne fait certes pas défaut, que la sélection est très sévère et que, par conséquent, rien ne s'oppose dans ce domaine à une augmentation considérable des effectifs d'enseignants dont le résultat serait de réduire l'écart croissant entre les heures programmées et les heures réellement données.

On peut affirmer que, au niveau de l'enseignement du second degré, une heure sur deux à peu près est effectivement fournie aux élèves par rapport aux horaires qui figurent dans les documents officiels.

La situation du personnel enseignant ne s'est pas améliorée cette année, quoique vous nous ayez expliqué tout à l'heure que, pour une catégorie particulière, celle des inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports, vous soyez en train d'élaborer un statut.

Vous savez très bien, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il s'agit là d'une revendication relativement ancienne pour une catégorie dont les tâches sont de plus en plus compliquées. Tout retard dans la réalisation d'une réforme justifiée crée chez les catégories sociales et, notamment dans la fonction publique, une irritation tout à fait inutile.

Nous pensons, d'autre part, que, contrairement à ce qui a été affirmé, la séparation réalisée entre votre secrétariat d'Etat et le ministère de l'éducation nationale n'a pas eu de résultats positifs puisque la preuve peut être faite que cet isolement a entraîné la réduction de vos crédits alors que le ministère de l'éducation nationale, compte tenu des besoins croissants de la Nation, a vu ses crédits augmenter relativement plus vite que les vôtres.

Le malaise, que nous venons d'analyser et qui se décèle dans le personnel enseignant de l'éducation physique, se retrouve, toutes proportions gardées, chez les animateurs de tous ordres des institutions dépendant de votre secrétariat d'Etat. J'ai trouvé extrêmement positives les propositions que vous avez faites en matière de statut des animateurs. Je souhaite seulement que ces propositions soient rapidement suivies d'effet car le statut permettrait de déterminer plus correctement le déroulement de leur carrière et entraînerait un encadrement meilleur des multiples institutions qui fonctionnent encore trop souvent, à l'heure présente, sur des bases un peu artisanales.

Des critiques comparables pourraient être faites à propos des équipements sportifs. J'insisterai simplement sur le fait que l'Etat semble fréquemment se dégager, aux dépens des collectivités locales, des responsabilités qui lui incombent et les taux de subventions, qui étaient déjà insuffisants, ont fâcheusement tendance à diminuer. On a trop souvent l'impression que certaines collectivités locales ont des ambitions excessives quant à la qualité de ces installations. Plutôt que de rechercher la perfection, il serait peut-être préférable de s'orienter vers des installations d'un prix de revient moins élevé.

Pour en finir avec ces critiques, j'insisterai sur le fait que vous n'avez pas obtenu du ministère des finances — qui, décidément, quel que soit le titulaire du poste, semble toujours aussi mal orienté vis-à-vis des responsables de l'éducation physique — l'accroissement des crédits d'entretien. Or vous savez mieux que quiconque, monsieur le secrétaire d'Etat, que les installations sportives sont de celles qui se dégradent le plus rapidement et les économies sont très onéreuses.

Il serait donc souhaitable, pour un juste et bon usage des deniers de l'Etat, que vous obteniez du ministre des finances ou de l'ensemble de vos collègues du Gouvernement qu'ils considèrent d'un œil favorable vos demandes de crédits dans ce domaine.

Je dirai maintenant quelques mots du sport à l'école, sur le plan de la natation, et à l'université.

Je m'étais permis, à la suite de deux graves accidents survenus pendant les vacances, de vous poser par écrit, monsieur le secrétaire d'Etat, une question sur l'enseignement de la natation dans

les écoles. Je crois me rappeler que le principe de son obligation avait déjà été retenu par la III<sup>e</sup> République, ce qui prouve que les Républiques passent et les problèmes demeurent... ( Sourires.)

Je ne suis pas sûr que les mesures que vous venez de nous annoncer sur la fabrication de piscines mobiles soient, à elles seules, suffisantes pour résoudre ce problème mais il est certain qu'il faudrait arriver, enfin, à faire passer dans les faits une réforme dont l'urgence s'était déjà révélée grande, il y a à peu près un demi-siècle.

Dans les mêmes conditions, nous pensons que le sport universitaire, qui avait fait l'objet de déclarations assez ambitieuses à l'occasion du vote de la loi d'orientation, déclarations que vous avez reprises l'année dernière lors de la discussion de ce budget devant notre assemblée, monsieur le secrétaire d'Etat, n'a pas, lui non plus, beaucoup progressé. Les statistiques continuent à nous prouver, d'une part, qu'à peu près un cinquième des étudiants pratiquent, parfois à dose homéopathique, une certaine forme d'éducation physique ou sportive et que la situation des clubs universitaires reste aussi préoccupante que par le passé.

La constitution de multiples unités d'enseignement entraînant une division du système universitaire ancien à cinq facultés, contribuera peut-être dans une certaine mesure à compliquer encore la situation car les installations sportives ne se multiplieront pas aussi rapidement que les unités d'enseignement.

Je voudrais en venir pour terminer au problème qui me semble le plus délicat de votre budget : celui des crédits de subventions. On a déjà cité ces chiffres, mais je crois nécessaire de les rappeler : 33 p. 100 de réduction des crédits pour l'éducation populaire, 26 p. 100 pour les mouvements, 15 p. 100 pour les activités sportives et physiques, 4 p. 100 pour les activités des centres de vacances.

On en arrive à expliquer cette réduction en disant que la subvention était sclérosante — la formule a été employée tout à l'heure par un des rapporteurs — et qu'il était bon que les sociétés abandonnent cette attitude de mendicité qui est trop souvent la leur.

Je ne pense pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il s'agisse là de mendicité, car nous savons tous que, par leurs ressources propres, les associations de ce type sont parfaitement incapables d'équilibrer leur budget.

J'ai sous les yeux un texte très court émanant de la « Jeunesse en plein air », dans lequel il est dit que « Le président de cette association informe le bureau que, contrairement à ce que lui avait laissé entendre, lors d'une audience, M. le directeur du cabinet du ministre de la jeunesse et des sports, la subvention de fonctionnement de la « Jeunesse au plein air » avait été diminuée de 50 p. 100. La ligue de l'enseignement se trouve dans une situation semblable et un certain nombre de mouvements se sont vu supprimer les postes d'animateurs qu'ils avaient obtenus. »

Or vous savez comme moi, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce type d'association est le complément indispensable de l'enseignement donné par l'Etat. Ces associations telles que la « Jeunesse au plein air » ou la ligue de l'enseignement pallient la carence involontaire ou non de l'Etat dans certains domaines. Nous sommes sûrs que, si l'Etat prenait la charge directe de l'animation des activités représentées par ce type d'association, les charges budgétaires qui en découleraient seraient largement plus élevées.

C'est pourquoi nous voyons là non une attitude de mendicité, mais simplement la reconnaissance d'une participation correcte, sérieuse, permanente aux tâches de formation de la jeunesse. L ne faudrait pas que la crise réelle des maisons de jeunes et de la culture, dont on a déjà beaucoup parlé et sur laquelle je ne reviendrai pas, ait été un prétexte pour frapper sans discernement toutes les organisations.

Je ne m'étendrai point sur la crise du sport professionnel, en particulier en matière de football. Je pense qu'elle est le résultat d'une absence de politique à long terme de formation fondée sur l'élargissement de la base de la pyramide sur laquelle devrait être fondé un sport d'élite. J'approuve, monsieur le secrétaire d'Etat, l'opposition que vous maintenez à l'institution des concours de pronostics. A mon avis, le problème du sport professionnel, n'est pas exclusivement une affaire d'argent. Il s'agit beaucoup plus d'une définition de la place que celui-ci peut avoir dans la nation. Le sport professionnel représente une déformation peut-être impossible à écarter de la société de notre temps, mais je pense que ce ne doit pas être la préoccupation essentielle de votre ministère.

Pour terminer, je voudrais dire que le groupe socialiste, partageant les préoccupations exprimées par notre commission des

affaires culturelles, ne votera pas les crédits de votre secrétariat d'Etat. Ce n'est point — on l'a dit et répété — une marque de défiance à votre égard. Mais, puisque nous ne disposons pas constitutionnellement d'un moyen d'accroître les crédits qui vous sont ouverts, il est peut-être de bonne politique de les supprimer entièrement afin d'obliger le Gouvernement à revoir cette question et à donner pour cette année au pays un budget de la jeunesse, des sports et des loisirs qui, malgré les difficultés financières, soit plus à la hauteur des besoins de la nation et de sa jeunesse. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hamon.

**M. Yves Hamon.** Si j'interviens aujourd'hui dans la discussion générale du budget de la jeunesse et des sports, c'est, monsieur le secrétaire d'Etat, pour regretter l'insuffisance des crédits mis à la disposition des services départementaux de la jeunesse, des sports et des loisirs. C'est aussi pour exprimer le souhait que des structures dignes de l'importance des problèmes qui se posent soient mises en place.

Le département du Finistère que j'ai l'honneur de représenter dans cette assemblée est le treizième département de France par l'importance de sa population. Celle-ci, malgré une concentration dans quelques villes comme Brest, Quimper, Morlaix, Douarnenez, est très dispersée puisque, sur 288 communes, une vingtaine seulement comptent plus de 5.000 habitants.

En raison peut-être des traditions de vie collective populaire se perdant dans la nuit des temps, nos communes bretonnes rurales se sont beaucoup intéressées aux activités sportives et dites de culture populaire.

A cause de ses 450 kilomètres de côtes découpées présentant des baies très abritées, de ses vents réguliers portant vers la côte, le Finistère est devenu le paradis de la voile et ce sport s'est développé dans notre département avec un dynamisme que ne connaît aucun autre département français. En effet, dans cinquante écoles de voile, dont quelques-unes fonctionnent toute l'année, encadrées par 5.000 moniteurs qualifiés, il a été reçu en 1969, dans des stages réguliers de quatorze jours pleins, plus de 29.000 jeunes.

Nous constatons également le développement de la plongée sous-marine, ainsi que des sports et randonnées équestres, notamment dans le cadre du parc d'Armorique.

Le Finistère est encore l'inventeur des premières classes de mer qui, avant qu'on parle de rénovation pédagogique, en ont été une forme privilégiée, s'appuyant sur la pratique de la voile et la découverte du milieu marin. En 1969, 74 de ces classes ont fonctionné dans notre département. On peut mentionner au passage les 750 centres de vacances recevant chaque année plus de 50.000 jeunes et enfants, plaçant ainsi notre département au tout premier rang des départements d'accueil.

J'en viens à un problème particulièrement préoccupant pour les maires de nos communes rurales. Nos jeunes désirent se rencontrer, échanger leurs idées, leurs expériences, meubler leurs loisirs, accroître leur culture. Ils veulent un foyer, une maison de jeunes qui puissent les recevoir.

Comment le maire d'une commune rurale, le plus souvent exploitant agricole lui-même, aux prises avec une gestion de plus en plus complexe, de plus en plus astreignante, peut-il répondre aux vœux exprimés par ses jeunes ruraux lorsqu'ils veulent un terrain de football, une salle de sports ou une maison de jeunes ? N'est-ce pas pourtant l'unique moyen de retenir dans nos bourgs, dans nos villages une jeunesse rurale malheureusement de moins en moins nombreuse, tentée d'aller chercher dans les villes les distractions et quelquefois les plaisirs malsains ?

Dans chaque cas, le maire s'adresse à l'inspecteur départemental de la jeunesse et des sports. Ce personnage inconnu voilà vingt ans prend ainsi place dans la vie communale.

C'est l'inspecteur de la jeunesse et des sports qui aide le maire à définir un programme, tantôt freinant ses ambitions, tantôt lui proposant un projet mieux adapté aux besoins de la commune, le plus souvent en tenant compte des possibilités et des besoins des communes voisines. C'est l'inspecteur de la jeunesse et des sports qui le conseillera sur le choix du terrain et son aménagement.

Le projet achevé, qui a nécessité plusieurs fois la visite de l'inspecteur de la jeunesse et des sports, tous les problèmes ne sont pas résolus. Les maires de nos communes rurales savent bien les difficultés qu'ils éprouvent à maintenir l'activité d'une maison de jeunes. Malgré leur bonne volonté, nos responsables manquent de formation, d'initiative, ont besoin d'être encouragés,

aïdés, soutenus. Combien de foyers et maisons de jeunes, après un démarrage foudroyant, ont cessé toute activité parce qu'un seul responsable a dû quitter la commune ?

Le problème le plus difficile que nous ayons à résoudre n'est pas la réalisation d'un équipement, mais certainement l'animation. Voici que revient l'inspecteur de la jeunesse et des sports, entouré de ses assistants. Il propose des bourses de neige, organise des week-ends de formation à propos de danses collectives, de photographie, de montages audio-visuels, organise des conférences, dirige des discussions mettant sans cesse nos jeunes en situation de responsables, donnant à leur rassemblement informel une structure dynamique.

Voilà comment l'inspecteur de la jeunesse et des sports apparaît dans notre vie communale comme l'un de nos conseillers à côté de l'ingénieur de l'équipement et de l'ingénieur du génie rural. Les services départementaux ne fonctionnent bien que grâce à la qualification, à la compétence et au dévouement des personnels qui les composent et qu'ils mettent au service des collectivités. Que reçoivent-ils en échange ?

J'ai reçu récemment les doléances d'un inspecteur de la jeunesse et des sports, qui me disait que certaines directions départementales n'avaient même pas le minimum indispensable au bon fonctionnement de leur service : ni téléphone, ni machine à écrire, ni matériel de bureau, souvent même pas de chaises. Pour certains, la quantité d'essence attribuée leur permet seulement d'effectuer un voyage, chaque semaine, à une ville voisine, et leur interdit d'autres déplacements pendant tout le mois. Je me suis laissé dire aussi que leurs traitements sont des plus modestes et ne correspondent pas aux services qu'ils rendent. Des moyens décents doivent être mis à leur disposition.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, que mon appel sera entendu et que vous mettrez tout en œuvre pour que ces personnels puissent faire efficacement leur travail et apporter aux municipalités l'aide et le concours qu'elles sont en droit d'attendre, pour rendre leur commune attrayante, accueillante aux touristes et agréable à leurs administrés.

Les crédits qui seraient ainsi versés à ce chapitre budgétaire ne constitueraient pas une grande charge pour le budget de l'Etat, mais je suis sûr que le bien qui en résulterait pour la population et pour la santé morale de nos jeunes serait, en définitive, hors de proportion avec la modicité de l'effort consenti. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Aubry.

**M. André Aubry.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, mon collègue M. Schmaus ayant précisé la position de notre groupe sur l'ensemble du budget soumis à notre discussion, je me bornerai à quelques observations concernant les maisons des jeunes et de la culture.

Je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler que depuis vingt-cinq ans, les maisons des jeunes et de la culture mènent une action profonde, de concert avec l'ensemble des organisations de jeunesse et d'éducation populaire pour contribuer à répondre aux exigences d'ordre culturel et social, qui ne cessent de croître.

L'œuvre accomplie par elles est essentiellement positive. Fut un temps, l'Etat lui-même en a reconnu la qualité et favorisé l'expansion.

Cependant, aujourd'hui, alors que les besoins se sont accrus d'une manière extraordinaire, alors que les jeunes ont soit de découvrir, d'apprendre, de connaître, alors qu'ils réclament à juste titre le droit d'exercer leurs responsabilités, alors qu'ils aspirent à vivre en citoyens conscients de notre époque, le Gouvernement par votre entremise, monsieur le secrétaire d'Etat, frappe en premier lieu l'une des plus importantes institutions éducatives de notre pays : la Fédération française des maisons de jeunes et de la culture au sein de laquelle des milliers de jeunes gens, de jeunes filles et de jeunes adultes font l'apprentissage de cette citoyenneté active.

En second lieu, vous pénalisez l'ensemble des associations en leur retirant près de vingt millions de francs sur les subventions qui leur sont traditionnellement affectées alors qu'une réévaluation de celles-ci s'avère absolument nécessaire si l'on veut leur permettre de poursuivre leurs efforts au niveau minimum des années précédentes.

Si l'opinion a pu croire pendant quelques mois, ignorante qu'elle était de la réalité et de vos injonctions intolérables à l'égard d'un organisme géré démocratiquement et à la direction duquel vous participez, que votre attitude à l'égard de la fédération française des maisons de jeunes et de la culture était commandée par un souci d'efficacité et de renouveau, les dispositions



qu'annonce le projet de loi de finances pour 1970 sont particulièrement révélatrices.

En fait, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, vous allez asphyxier financièrement l'ensemble des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire; et la fédération française des maisons des jeunes et de la culture a été sanctionnée la première parce qu'elle était la plus importante de ces institutions.

C'est une véritable attaque en règle contre la jeunesse, contre la culture, que vous avez organisée et les associations en ont pleinement conscience. C'est pourquoi, d'ailleurs, le comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire, dans un document signé de son président, M. Michel Rigal, commissaire général des scouts de France, et qu'il nous a fait récemment tenir, adresse un appel angoissé aux parlementaires. En voici quelques extraits.

« Le travail fourni par les associations sportives, les associations d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse, le scoutisme, les associations mettant en œuvre les colonies de vacances, les camps de plein air, les maisons familiales, est immense et concerne des millions d'enfants et d'adolescents.

« Il n'est pas exagéré de dire que cette action extra-scolaire sur la jeunesse et sur les jeunes adultes est, à sa manière, aussi importante pour la santé physique et morale des jeunes que celle de l'école et de l'université sur le plan intellectuel et professionnel. Ce serait la honte de notre pays de ne pas l'avoir compris et de laisser dépérir, faute de soutien matériel et moral, un secteur où s'exerce pourtant, l'engagement volontaire de tant de citoyens français, entièrement bénévoles pour la plupart, mais qui ont besoin du soutien des organisations qu'ils se sont librement données pour organiser leur action.

« C'est en aidant ces organisations que l'Etat peut le plus efficacement, le plus intelligemment, aider à cette éducation péri, para et post-scolaire. Or, la politique suivie en cette matière étouffera et paralysera un secteur que l'on peut déjà estimer sous-développé par rapport à l'immensité des besoins. Nous ne pouvons croire que le Parlement se résigne à une telle dégradation et les jeunes suivront, j'en suis sûr, avec la plus grande attention, les débats à ce sujet. »

En ce qui les concerne, les sénateurs communistes ont conscience de cette situation et c'est pourquoi, avec de nombreuses collectivités publiques et privées, avec des personnalités de tous horizons, ils s'élèvent contre les mesures prises à l'encontre de la fédération française des maisons des jeunes et de la culture et les dispositions du projet de loi de finances pour 1970 qui privent les associations de l'aide que l'Etat leur doit en rapport du travail qu'elles accomplissent. Certes, le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs, a augmenté de 4,24 p. 100 par rapport à l'an dernier, mais cette augmentation globale ne couvre pas l'augmentation prévisible du coût de la vie, même dans les secteurs les moins sensibles. Dans la réalité, ce budget est en diminution d'au moins 3 p. 100 sur le budget précédent.

Ainsi, non seulement le Gouvernement entend démanteler les organisations de jeunesse et d'éducation populaire mais, d'une manière globale, il prend des mesures pour limiter l'action éducative à l'intention de la jeunesse et pour l'embriquer en mettant à la disposition de ses services les fonds hier attribués à ces associations.

Au moment où les hommes voient s'ouvrir devant eux des perspectives immenses grâce aux découvertes de la science et de la technique, au moment où la jeunesse aspire à vivre dans un monde nouveau et exaltant, le Gouvernement que vous représentez s'engage dans la voie du mépris.

En ce qui nous concerne, nous réprouvons cette politique, nous la combattons et nous demandons: l'attribution d'un budget décent de la jeunesse et de l'éducation populaire, en vue de répondre entre autres aux nécessités de l'action éducative des associations; l'abrogation des sanctions frappant les maisons des jeunes et de la culture et des mesures prises à l'encontre des autres organisations de jeunesse et d'éducation populaire.

Comme il s'entend, notre vote s'exprimera en accord avec ces appréciations. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Cardot.

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Monsieur le ministre, je voudrais vous poser seulement deux questions.

J'avais attiré votre attention à plusieurs reprises sur la situation des instituteurs détachés à titre précaire depuis une dizaine

d'années au service de la jeunesse et des sports; permettez-moi de l'évoquer à nouveau.

Ils sont nommés chaque année sans aucune garantie pour les années suivantes; ils souhaiteraient, pour des raisons compréhensibles, être titularisés au poste d'assistant de la jeunesse et des sports, tâche délicate à laquelle ils se consacrent avec passion et qu'ils assument avec une grande compréhension, beau-coup de zèle et de dévouement.

Dans les mesures nouvelles que vous avez inscrites dans votre budget et compte tenu des crédits prévus pour créations d'emploi, pensez-vous, d'une part, pouvoir prendre en charge ces maîtres d'éducation physique de secteurs extra-scolaires, et, d'autre part, pouvoir régler la situation des instituteurs chargés de l'éducation physique dans les C. E. G. et les C. E. S., qui connaissent les mêmes difficultés que les maîtres d'éducation physique susnommés?

A cette heure tardive, je ne m'étendrai pas davantage sur ces situations très particulières et anormales, puisque les intéressés ne savent pas de quel ministère ils dépendent; mais je veux insister sur la valeur des grands services rendus par ces jeunes maîtres, ces jeunes professeurs, très qualifiés à qui il faut assurer la sécurité de l'emploi. Je vous remercie d'avance de la réponse que vous voudrez bien m'adresser, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements.*)

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais à la fois répondre de façon globale à l'ensemble des questions qui m'ont été posées et répondre de façon particulière aux questions posées par des membres du groupe communiste.

MM. Schmaus et Aubry ont formulé des critiques, M. Schmaus sur les conditions de la pratique des sports et M. Aubry sur la situation des maisons des jeunes et de la culture et singulièrement de toutes les associations d'éducation populaire.

Certes, ce que nous a dit M. Schmaus peut nous paraître tentateur. Le tableau idyllique qu'il nous a brossé de l'éducation physique et sportive dans ce que serait, pense-t-il, le paradis communiste, pourrait nous tenter. Pour ma part, je dois dire qu'il est intéressant de connaître les expérimentations qui se développent quelque part en Europe, à Berlin.

A Berlin, chacun le sait, il y a à l'est un régime communiste; à l'ouest, il y a un régime dit réactionnaire et entre les deux se trouve un mur. Alors, pour moi, homme simple, je constate que ce mur sert pour l'instant aux hommes qui ont expérimenté les deux systèmes et qui peuvent exercer un choix, à ne pas changer de secteur. Pour l'instant, le mur de Berlin sert à empêcher ceux de l'Est de passer à l'Ouest.

Monsieur Schmaus, je vous fais une promesse: le jour où le mur de Berlin servira à empêcher les Berlinoises de l'ouest de passer à l'est, ce jour-là, je m'inscrirai au parti communiste.

**Mme Catherine Lagatu.** Ce n'est pas une réponse sérieuse!

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Evidemment, de votre point de vue!

Vous m'avez dit également que le tiers temps était un leurre par suite de l'insuffisance des moyens.

Bien entendu, comme je l'ai dit, ce tiers temps, dans son application, n'est pas encore parfait. C'est une prétention, d'ailleurs, que nous n'avions pas.

J'ai retrouvé, dans vos propos sur l'éducation physique, un argument que j'avais relevé dans l'article d'un journal que je connais bien, *La Marseillaise*: il y était dit qu'on ne dispensait pas de cours d'éducation physique à l'école normale supérieure d'Aix-en-Provence. Malheureusement, le lendemain, ce journal a dû imprimer dans ses colonnes la réponse du directeur et de deux professeurs de l'école normale supérieure, précisant que quatre heures d'éducation physique étaient données aux élèves de l'école normale. Je pense que les élèves de cette école normale, le jour où ils seront instituteurs, seront armés pour donner des cours d'éducation physique.

Certes les équipements manquent; mais je ne m'engagerai jamais dans la méthode qui consiste à mettre un équipement dans chaque école car je pense que la solution réside dans un équipement utilisé par plusieurs écoles. Il est facile de

multiplier le nombre des équipements par le nombre des écoles, mais je ne pense pas que les contribuables nous suivraient dans cette voie.

Pour ma part je préfère des équipements qui servent à plein temps.

Nous en arrivons aux professeurs d'éducation physique. Vous nous les avez présentés comme étant surmenés puisque, dites-vous, il faut qu'ils se lèvent aux aurores pour tracer les limites des stades. Il convient cependant de rappeler devant cette assemblée quels sont les temps de travail des professeurs d'éducation physique, dont, je le répète, je ne conteste, ni la compétence, ni la valeur, car ces professeurs sont soumis, à une sélection sévère et font quatre ans d'études après le baccalauréat. Je dis solennellement que leur valeur est certaine ; mais, je vous en prie, ne me dites pas qu'ils sont surmenés. Ils travaillent 184 jours de l'année, 25 semaines par an, soit entre 525 heures et 700 heures sur une année, ce qui fait en année pleine une heure et demie ou deux heures par jour au maximum. Nous sommes donc — et c'est le médecin qui parle — loin de la limite de surmenage. Si vous prenez comme modèle les pays de l'Est, je vous dirai qu'en Allemagne de l'Est, le temps de travail est de 45 heures par semaine pendant onze mois par an.

**M. Guy Schmaus.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Schmaus, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Guy Schmaus.** Vos informations, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'organisation de l'éducation physique et sportive en République démocratique allemande sont incomplètes et erronées.

En premier lieu, il faut savoir que si l'élite sportive de la République démocratique allemande est aujourd'hui au premier plan, c'est que le souci primordial a été de développer le sport à l'école et dans la masse de la population. Il y a aujourd'hui dans ce pays, pour 17 millions d'habitants, 2.600.000 licenciés, c'est-à-dire autant que dans notre pays, car par ailleurs deux millions de personnes pratiquent le sport sans être licenciées. En Allemagne démocratique, le sport à l'école dépend directement du ministère de l'éducation nationale et non d'un secrétaire d'Etat rattaché à la présidence du conseil.

En ce qui concerne les cadres, vous savez sans doute que les enseignants de la République démocratique allemande ont, depuis quinze ans, ce que vous refusez aux enseignants français. Leur formation est directement intégrée à l'Université et leurs études peuvent se poursuivre jusqu'au doctorat d'Etat.

L'institut d'études supérieures de Leipzig compte 2.000 étudiants et 380 professeurs. Quatre-vingt-dix élèves ont présenté cette année leur thèse de doctorat. Par ailleurs, il existe à Leipzig, depuis 1956, un centre de recherches scientifiques en éducation physique qui n'existe toujours pas en France. Il y a aujourd'hui 100.000 cadres, instituteurs spécialisés, professeurs et entraîneurs, qui œuvrent dans ce domaine. Ils ont été formés pour cela. Cette année, vous ne créez que 733 postes d'enseignants.

Quant à l'horaire des cadres d'éducation physique et sportive, vous semblez mal informé.

**M. le président.** Je vous rappelle, monsieur Schmaus, que les temps de parole sont limités et que votre groupe a déjà dépassé de treize minutes celui qui lui était imparti. Je vous invite à conclure.

**M. Jacques Habert.** Nous discutons du budget de la République française et non de celui de la République démocratique allemande.

**M. le président.** Je vous prie de ne pas interrompre l'orateur.

**M. Guy Schmaus.** Les études durent cinq ans et, selon les options qu'ils ont choisies, les professeurs travaillent soit dans les écoles et les universités, soit dans les entreprises, soit dans les collectivités. Les enseignants suivent le régime de leurs collègues et font à la fois des cours et un travail administratif.

A l'institut de Leipzig, école de cadres, les professeurs assurent dix heures de cours et travaillent en séminaire et à la

recherche. Dans les écoles élémentaires, ils font vingt-quatre heures de cours ! Il en est de même dans les écoles secondaires où ils assurent en plus un travail administratif.

Le procès que vous faites aux enseignants français de ne pas travailler suffisamment est mal fondé car vous savez fort bien qu'un professeur qui assure vingt heures de cours doit en plus assurer un travail d'administration, de relations avec les élèves, de préparation des cours qui doublent son horaire. Je n'ai pas parlé de surmenage ; j'ai parlé d'un horaire normal de quarante heures de travail effectif.

Je vous remercie de m'avoir permis de faire cette mise au point.

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Monsieur Schmaus, vous venez de faire le panégyrique de ce qui se passe en République démocratique. Je vous rappelle que le mur de Berlin empêche ces bienheureux de passer à l'Ouest.

**M. Guy Schmaus.** Cela vous évite de répondre à la question.

**Mme Catherine Lagatu.** L'anticommunisme ne mène pas loin !

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Monsieur Noury, j'ai retrouvé dans votre intervention le souci qui vous anime au sujet de la fédération française de football. Lorsque, en 1960, vous vous êtes plaint à M. Herzog de l'insuffisance des moyens, vous aviez sans doute raison. Ces moyens sont encore insuffisants, mais ils ont cependant permis, grâce à deux lois de programme, de doubler le nombre des piscines et des gymnases. Je reconnais toutefois qu'il faut faire encore plus.

Notre budget est un budget d'austérité. Vous avez déclaré que les crédits mis à la disposition du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour préparer les Jeux olympiques de Munich ne devraient pas nuire à l'éducation physique à l'école. Tout en regrettant que les nations se livrent, au moment des Jeux, à une sorte d'escalade, il est un fait que dans la mesure où nous y participons, nous devons y faire bonne figure. Sinon, le pays ne comprendrait pas. S'il n'avait pas été possible de dégager ces crédits, j'aurais demandé au Gouvernement français de déclarer forfait aux Jeux olympiques de Munich.

Votre observation à propos des revendications des associations en matière d'exonération fiscale est justifiée. L'an dernier, nous étions sur le point d'aboutir à un accord avec la fédération française de football. Le ministère des finances avait accepté le principe de l'élévation du plafond, ridiculement bas, fixé pour l'exonération de la taxe. Mais des remous ont agité la fédération française de football dont je viens de recevoir à nouveau les dirigeants. Le ministère des finances n'a sans doute pas changé d'opinion depuis l'an dernier. Je pense, avec l'appui du secrétaire d'Etat à l'intérieur, pouvoir aboutir dans un délai suffisamment rapproché.

En ce qui concerne la table ronde que j'avais l'intention de réunir au sujet du statut des amateurs, la conjoncture politique, le référendum, les élections présidentielles et tout ce qui s'est passé au niveau de la fédération française de football, ont fait que cette table ronde, prévue pour le deuxième trimestre de 1969, n'a pu avoir lieu. Il convient maintenant de reprendre tout cela.

Quant aux paris sur le football, je n'ai pas changé d'avis. Le sondage effectué, en 1966, par l'Institut français d'opinion publique avait fait ressortir que 38 p. 100 des Français interrogés y étaient favorables, 22 p. 100 y étaient hostiles et que 40 p. 100 n'avaient pas d'opinion. Nos sources sont sans doute différentes. Quoi qu'il en soit, je n'ai jamais entendu parler d'un sondage de l'I. F. O. P. aussi favorable aux paris sur le football.

Monsieur Giraud, vous avez eu l'amabilité d'approuver certaines de mes actions, pour d'autres vous avez présenté un certain nombre de critiques. Croyez bien que je les ai ressenties moi-même.

Ce budget est, je le répète, un budget d'austérité. J'aurais préféré, vous pouvez en être sûr, disposer de sommes plus importantes.

Il convient cependant de faire quelques mises au point, particulièrement en ce qui concerne les postes d'enseignants. Ce qui a été dit à ce propos n'a pas été suffisamment compris ni par l'ensemble des sénateurs ni par l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale.

Les postes inscrits au budget se répartissent en trois catégories. D'abord, ceux prévus pour 1970 mais dont j'ai pu disposer par anticipation au 15 septembre 1969. Ensuite, au 1<sup>er</sup> janvier 1970, 116 autres postes pour lesquels j'ai dû fournir des gages au ministère des finances seront mis à ma disposition.

Ils seront occupés, jusqu'à ce que le concours ait lieu, par des auxiliaires qui seront remplacés en septembre par des titulaires. Enfin, le 15 septembre 1970, un contingent de postes sera mis au concours.

Les titres IV, V et VI sont en diminution, mais le titre III a été substantiellement augmenté. Nous avons mis à la disposition de nos services extérieurs des crédits d'entretien assez importants prélevés sur les titres que je viens d'énumérer.

Je vous précise que le titre III est en augmentation de 20 p. 100, augmentation supérieure à celle des crédits du ministère de l'éducation nationale, qui n'est que de 16 p. 100 pour des tâches comparables.

La natation est obligatoire, et pas seulement depuis la Troisième République. En effet, un décret du 27 brumaire de l'an IV de la République, une et indivisible, parlait déjà de l'éducation physique à l'école primaire et de la natation.

J'en viens au sport universitaire. Certes, la multiplication des universités peut favoriser le développement du sport universitaire dans la mesure où l'on estime que l'Université doit être dotée d'équipements sportifs. Comme pour les écoles, cela ne me paraît pas souhaitable. Cet été, nous avons éprouvé les plus grandes difficultés à faire fonctionner les équipements sportifs de l'université de Grenoble. Il se trouve que ces équipements sont excentriques et nous avons englouti des sommes importantes pour assurer le fonctionnement des piscines, qui sont restées à peu près désertes, comme celle de Nanterre d'ailleurs pour laquelle les étudiants sont hostiles à son utilisation par le public.

Le sport universitaire se développera le jour où les programmes seront allégés, où les équipements, même assez éloignés du campus, seront ouverts et où une certaine publicité sera faite. Dans l'académie de Caen, nous avons tenté une expérience de plein emploi qui nous a coûté la somme relativement modeste de 800.000 francs. Le nombre des étudiants pratiquant le sport est passé de 1.700 à 3.700 sur un effectif total de 10.000.

M. Hamon a parlé des crédits accordés à nos services extérieurs. Je pense, monsieur le sénateur, que votre directeur départemental a brossé un tableau un peu sombre. Je ne crois pas, en effet, que ses services soient à ce point démunis de chaises et de machines à écrire. La dotation prévue pour nos services extérieurs est insuffisante, quelquefois même inexistante. Par l'augmentation des crédits du titre III, des moyens supplémentaires seront mis à leur disposition. Toutefois, il ne faut pas considérer cela comme une augmentation de la rémunération qui leur est due.

Je reconnais la valeur des inspecteurs départementaux et je sais les lourdes tâches qui leur sont confiées. Ils constituent la seule catégorie de fonctionnaires de mon département ministériel dont les ressources sont en augmentation, puisque 1.300 francs par an de charges administratives spéciales leur sont octroyés. J'aurais préféré, bien entendu, qu'ils obtiennent davantage et nous continuerons à nous battre pour eux. Ils avaient décidé de ne plus participer à aucune manifestation extérieure les samedis et dimanches. Or, depuis hier, j'ai obtenu qu'ils cessent cette action et nous sommes décidés, ensemble, à faire aboutir leur statut afin que leur situation matérielle soit revalorisée.

Cependant, on constate une distorsion. Certains de mes enseignants demandent le rattachement du secrétariat d'Etat à l'éducation nationale. Les inspecteurs de la jeunesse et des sports souhaitent avoir ce que l'on appelle « la double casquette ». D'un côté, ils dépendraient du recteur d'académie et de l'autre ils dépendraient du préfet. C'est assez logique car ils ont à connaître des équipements municipaux et des problèmes qui n'ont que de lointains rapports avec l'éducation nationale. Il faudrait donc concilier cette tendance irrédentiste vers l'éducation nationale et cette tendance séparatiste des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Vous constatez donc les difficultés et les divergences des aspirations.

Je vous remercie d'avoir mis l'accent sur l'importance du Finistère en ce qui concerne les écoles de voile et les écoles de mer. Je me félicite de l'effort qui a été fait dans ce département et je dois dire que si le secrétariat d'Etat est intervenu dans le financement des centres dépendant de l'U. C. P. A., du centre des Glénan, en vous apportant une aide d'ailleurs bien modeste, nous aimerions pouvoir disposer — et nous y arriverons — de crédits plus larges pour développer la pratique de la voile dans ces départements côtiers.

Dans ce sens, l'action que nous menons est peu onéreuse, puisque chacun de ces modestes bateaux ne coûte que 800 francs. Ainsi pourrions-nous faire pratiquer ce sport par un plus grand nombre de jeunes.

Madame Cardot, vous avez posé le problème des institutrices détachées à la jeunesse et aux sports et des maîtres d'éducation physique des secteurs extra-scolaires, ainsi que celui des institutrices chargés de l'éducation physique dans les C. E. G. et les C. E. S.

Les conversations ont été engagées avec le ministère de l'éducation nationale pour étudier particulièrement le problème de leur situation administrative. J'ai rencontré, pour cela, le secrétaire général du syndicat national des institutrices, qui m'a parlé des institutrices détachées professeurs de C. E. G. qui veulent obtenir un statut définitif, car — nous l'avons évoqué ensemble — ils sont, si vous voulez, à cheval sur deux administrations : l'éducation nationale, la jeunesse et les sports ; ne faisant plus partie de la première, ils ne font pas partie de la seconde. C'est un problème que nous nous attacherons à résoudre avec le syndicat national des institutrices avec lequel — cela a été un des bienfaits du tiers temps — nous avons pris contact le mois dernier. Jusqu'à maintenant l'éducation physique étant assurée par les institutrices, la question du tiers temps ne se posait pas. A partir du moment où nous sommes intervenus à son sujet, le premier problème catégoriel que le syndicat national m'a posé est celui-là, et ce problème, nous nous attacherons à le résoudre ; je vous en donne l'assurance.

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre (Section II : Jeunesse, sports et loisirs.) qui figurent aux états B et C et qui sont respectivement rattachés aux articles 25 et 26 du projet de loi.

#### Article 25.

##### ETAT B Mesures nouvelles.

**M. le président.** « Titre III : plus 23.988.124 francs. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

**M. le président.** « Titre IV : moins 9.590.000 francs. »

Par amendement n° 57, M. Jacques Pelletier, au nom de la commission des affaires culturelles, propose de majorer cette réduction de crédit de 133.016.300 francs et par conséquent de supprimer la totalité des crédits du titre IV.

La parole est à M. Pelletier.

**M. Jacques Pelletier.** Monsieur le président, je crois qu'il est inutile de défendre très longuement cet amendement.

Les crédits du titre IV sont en réduction de près de dix millions de francs sur l'an dernier. Cette réduction touche particulièrement les chapitres 43-52 : « Développement de l'éducation populaire » ; 43-53 : « Sports, activités physiques et plein air » ; 43-54 : « Activité jeunesse » et 47-51 : « Camps et colonies, maisons familiales de vacances, communautés d'enfants ».

Je crois que les différentes associations vont connaître de sérieuses difficultés, pour poursuivre leurs activités et nous souhaitons que le Sénat vote cet amendement pour montrer son hostilité à ce budget trop maigre, en espérant que M. le secrétaire d'Etat pourra se servir de ce vote pour plaider la cause des jeunes auprès du ministère des finances.

**M. André Armengaud.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Armengaud.

**M. André Armengaud.** Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais faire une réflexion purement personnelle.

Je pense qu'en raison de la situation prévalant en ce moment, ainsi que des rapports entre le Gouvernement et le Parlement, notamment entre le Gouvernement et le Sénat, il n'est pas de bonne tactique, pour obtenir un aménagement de crédits, de rejeter tel ou tel d'entre eux.

La discussion, me semble-t-il, a été, en la circonstance, parfaitement loyale entre les partisans de l'amendement, qui ont

exposé leurs thèses, et le Gouvernement. Par conséquent, tout a été dit. Je pense que le ministre, en ce qui le concerne, fera les efforts nécessaires pour essayer d'améliorer une situation que chacun reconnaît difficile. Elle est difficile, non seulement pour le ministère dont nous discutons actuellement les crédits, mais également pour l'ensemble des départements ministériels.

Croyez-vous que le Gouvernement pourra, dans l'optique de l'équilibre dont nous avons approuvé le principe avant-hier en votant la loi des maxima, prévoir des augmentations de crédits, en deuxième lecture sans nous demander des impôts nouveaux ? Je n'ai pas l'impression, après avoir entendu les déclarations des uns et des autres, qu'on soit disposé à les voter. Ne croyez-vous pas non plus que le fait de procéder comme le recommande maintenant M. Pelletier risque de produire un effet de contagion à l'égard d'autres budgets et de placer le Gouvernement en présence de toute une série de réductions indicatives comme celles dont nous avons à connaître, l'amenant ainsi à opposer une fin de non recevoir relativement brutale à l'ensemble des amendements de cette nature.

Par conséquent, pour des raisons de tactique, je pense inopportun de procéder comme on vient de vous le proposer car cela ne nous mènerait à rien. D'ailleurs ceux qui voteront l'amendement en première lecture voteront en deuxième lecture l'ensemble du projet du Gouvernement.

**M. Jacques Piot.** Très bien !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs, je vous demande instamment, de ne pas voter cet amendement indicatif portant uniquement sur le titre IV, car cela aboutirait à mettre en cause la politique que je mène vis-à-vis, aussi bien des fédérations sportives que des mouvements de jeunes.

Certes, j'ai dû, comme je l'ai dit, procéder à des arbitrages. Du fait de la nécessité inéluctable de l'augmentation du titre III — il fallait une augmentation des moyens mis à la disposition de nos services extérieurs comme il fallait que les équipements fonctionnent — j'ai dû, à mon corps défendant, faire des arbitrages qui, je le reconnais, sont lourds. S'ils paraissent moins sévères en ce qui concerne les crédits des titres V et VI que ceux des crédits du titre IV, c'est qu'une grande partie des équipements de 1969 était bloquée au titre du fonds d'action culturelle ; de sorte que, paradoxalement, le titre IV n'a pas été plus pénalisé que le titre V et le titre VI.

Cette seule indication à propos du titre IV me donnerait à penser que la politique que je mène est une politique de sagesse, bien que je reconnaisse devant vous que nous avons dû consentir des réductions trop lourdes cette année. Mais agir autrement mettrait en cause l'ensemble de ma politique vis-à-vis des mouvements de jeunesse et serait en désaccord avec ce que je vous ai dit tout à l'heure quant à la formation des animateurs, à leur statut, à la solution que nous entendons donner aux problèmes de la fédération française des maisons de jeunes et de la culture.

**M. René Monory, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. René Monory, rapporteur spécial.** Mon intervention portera uniquement sur la forme.

La commission des affaires culturelles a essayé de désamorcer dans le pays un certain mouvement qui se fait jour et cela peut vous rendre service. Ce qui est un peu discourtois, à mon avis, à l'égard du Parlement, c'est qu'il faut que les efforts viennent toujours du même côté.

Hier, pour ma part, j'ai estimé — je vous l'ai dit en particulier, par téléphone — qu'il y avait lieu, compte tenu de ce que nous ressentions, de faire un geste, ne serait-ce que symbolique, et à mon avis c'était facile.

Je vous ai dit tout à l'heure à la tribune, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce titre comportait des augmentations de crédits qui ne se justifient absolument pas : quand je parle de l'office franco-allemand, je sais de quoi il s'agit, des crédits n'ont pas été dépensés et d'autres ont profité à des personnes âgées de trente à cinquante ans qui n'avaient rien à voir avec votre ministère.

Ce que nous souhaitions, c'est un dialogue, car dans les débats qui nous préoccupent il est de mise vu les circonstances actuelles. Or, le véritable dialogue a lieu lorsque les représentants du Gouvernement et du Parlement ont la possibilité de se rencontrer pour discuter le problème posé et apporter des modi-

fications que nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de faire. Je vous ai dit également : peut-être pourrions-nous présenter un amendement symbolique exprimant ce que nous désirons.

Ce que je souhaite, en qualité de rapporteur mais aussi en tant que simple sénateur, c'est que lorsque se pose un problème important, qui provoque un mouvement d'intérêt dans le pays, lorsque le Parlement vous crie casse-cou et vous tire la sonnette d'alarme, le Gouvernement ne dise pas : « Je refuse l'amendement », car on finit par avoir le sentiment d'être intervenu inutilement pendant des heures alors qu'il s'agissait de donner des indications traduisant vraiment les réactions du pays. Et chacun, à la fin du compte, va tranquillement se coucher en se disant : Nous avons parlé pendant des heures, mais au bout du compte à quoi tout cela a-t-il servi puisque finalement on n'aboutit à rien, sinon à un retour à la position de départ du Gouvernement, qui est irréversible.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Yvon Coudé du Foresto, vice-président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** La commission des finances a examiné l'amendement et elle s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.

Vous me permettrez d'ajouter, après M. Monory, qu'il est regrettable que la Constitution et le règlement nous interdisent d'agir autrement que par le dépôt d'amendements de ce genre, qui ne sont pas agréables à examiner. Nous sommes bien obligés cependant de constater que dans certains cas, ceux qui déposent ces amendements n'ont pas d'autre moyen de faire entendre leur voix.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 57 présenté par M. Pelletier au nom de la commission des affaires culturelles, repoussé par le Gouvernement et pour lequel la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'Union des démocrates pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 6 :

Nombre des votants .....	259
Nombre des suffrages exprimés.....	257
Majorité absolue des suffrages exprimés..	129
Pour l'adoption .....	171
Contre .....	86

Le Sénat a adopté.

En conséquence, les crédits du titre IV sont supprimés.

## Article 26.

### ETAT C

(Mesures nouvelles.)

**M. le président.** « Titre V :

« Autorisations de programme, 89.047.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 35 millions de francs. » — (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme, 252.900.000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 75 millions de francs. » — (Adopté.)

Nous avons achevé l'examen des dispositions concernant le secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.



— 3 —

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. Etienne Dailly une proposition de loi relative aux conditions de validation par les régimes spéciaux de retraite de l'Etat et des collectivités locales des services accomplis dans les bases alliées en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 69, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 4 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 1<sup>er</sup> décembre, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1970, adopté par l'Assemblée nationale. [N<sup>os</sup> 55 et 56 (1969-1970). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

— Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

— Anciens combattants et victimes de guerre :

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial (rapport n<sup>o</sup> 56, tome IV, annexe n<sup>o</sup> 7) ;

Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n<sup>o</sup> 60, tome IV).

Articles 58 A et 58 B.

— Equipement et logement :

a) Equipement (travaux publics, routes, voies navigables, ports) :

M. Charles Suran, rapporteur spécial (rapport n<sup>o</sup> 56, tome IV, annexe n<sup>o</sup> 13) ;

MM. Amédée Bouquerel et Joseph Yvon, rapporteurs pour avis de la commission des affaires économiques et du plan (avis n<sup>o</sup> 58, tomes V et VI).

Articles 59 et 63.

b) Logement :

M. Jean-Eric Bousch, rapporteur spécial (rapport n<sup>o</sup> 56, tome IV, annexe n<sup>o</sup> 14) ;

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan (avis n<sup>o</sup> 58, tome VII).

Articles 44 à 46 et 60.

Personne ne demande la parole ? ...

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 29 novembre, à une heure cinq minutes.*)

*Le Directeur*  
du service du compte rendu sténographique,  
RAOUL JOURON.

## Errata.

Au compte rendu intégral de la séance du 21 novembre 1969.

## SIMPLIFICATIONS FISCALES

Page 831, 1<sup>re</sup> colonne, art. 3-5°, d, 2° ligne :

**Au lieu de :** « En ce qui concerne, la taxe est liquidée... »,

**Lire :** « En ce qui les concerne, la taxe est liquidée... ».

Au compte rendu intégral de la séance du 26 novembre 1969.

## LOI DE FINANCES POUR 1970

1° Page 837, 2° colonne, immédiatement après l'état A, inclure les dispositions suivantes :

Il y a lieu, à la suite du vote émis par le Sénat sur l'article 6 *sexies*, d'apporter aux ressources évaluées dans l'état A, pour le budget général, sous la rubrique « Impôts et monopoles », la modification suivante :

Ligne 36 « Taxe sur la valeur ajoutée » augmenter l'évaluation de 18 millions de francs.

En conséquence, à l'article 23 (Opérations à caractère définitif, ressources du budget général), il convient d'augmenter l'évaluation de 18 millions de francs ;

Enfin, dans l'équilibre des ressources et des charges, à la ligne « Excédent net des ressources », il convient de majorer l'évaluation de 18 millions de francs.

2° Page 838, 1<sup>re</sup> colonne, 22° ligne :

**Au lieu de :** « Je mets aux voix l'ensemble de l'article 23 et de l'état A »,

**Lire :** « Je mets aux voix l'ensemble de l'article 23 et de l'état A annexé avec les chiffres résultant des votes du Sénat ».

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT  
LE 28 NOVEMBRE 1969

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

9011. — 28 novembre 1969. — M. Lucien Grand expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale qu'une victime d'un accident de la circulation a bénéficié des dispositions relatives à l'aide sociale pour le règlement des frais de son hospitalisation et a été indemnisée par le fonds de garantie automobile, l'auteur de l'accident n'étant pas assuré. Il lui demande, étant donné que le règlement des frais d'hospitalisation effectué par le service d'aide sociale constitue une avance faite au bénéficiaire, si le département est habilité, en pareil cas, à réclamer au fonds de garantie le remboursement des frais d'hospitalisation qu'il a ainsi avancés.

9012. — 28 novembre 1969. — M. Marcel Guislain demande à M. le ministre des transports la raison pour laquelle l'aéroport de Lille n'est pas ouvert à toutes les compagnies étrangères qui demandent à y faire escale. Ces compagnies pourraient assurer le transit des habitants de Lille et environs ainsi que des étrangers qui ont des intérêts dans la région du Nord.

9013. — 28 novembre 1969. — M. Marcel Guislain demande à M. le ministre de l'intérieur la raison pour laquelle, après un exposé très détaillé des nouvelles dispositions prises concernant les chemins ruraux, il n'est pas indiqué d'une façon expresse à qui incombe la mise en état de viabilité et d'entretien de ces chemins ruraux. Jusqu'ici, sauf erreur, ces chemins devaient être entretenus par les riverains. Comme la plupart de ces chemins ruraux ne servent souvent qu'à un seul riverain, il lui demande la raison pour laquelle la municipalité ne propose pas, pour soulager ses finances, la vente de ces chemins non fréquentés aux intéressés qui semblent avoir jusqu'ici à leur charge l'entretien de ceux-ci.

## ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 28 novembre 1969.

## SCRUTIN (N° 6)

Sur l'amendement (n° 57) de M. Jacques Pelletier, au nom de la commission des affaires culturelles, tendant à supprimer la totalité des crédits afférents aux services du Premier ministre : II. Jeunesse, sports et loisirs. (Projet de loi de finances pour 1970.)

Nombre des votants..... 257  
Nombre des suffrages exprimés..... 255  
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 128

Pour l'adoption..... 171  
Contre ..... 84

Le Sénat a adopté.

## Ont voté pour :

MM.	Jean Colin (Essonne).	Marcel Guislain.
Jean Aubin.	Francisque Collomb.	Raymond Guyot.
André Aubry.	André Cornu.	Yves Hamon.
Octave Bajoux.	Yvon Coudé	Henri Henneguelle.
Clément Balestra.	du Foresto.	Gustave Héon.
Pierre Barbier.	Roger Courbatère.	René Jager.
Jean Bardol.	Antoine Courrière.	Maxime Javelly.
André Barroux.	Maurice Coutrot.	Louis Jung.
Jean Bène.	Mme Suzanne	Lucien Junillon.
Aimé Bergeal.	Crémieux.	Michel Kauffmann.
Jean Berthoin.	Georges Dardel.	Alfred Kieffer.
Roger Besson.	Michel Darou.	Michel Kistler.
Général Antoine	Michel Darras.	Jean Lacaze.
Béthouart.	Léon David.	Mme Catherine
Auguste Billiemaz.	Jean Deguise.	Lagatu.
Jean-Pierre Blanc.	Roger Delagnes.	Georges Lamousse.
Jean-Pierre Blanchet.	Henri Desseigne.	Adrien Laplace.
Raymond Boin.	André Diligent.	Robert Laucournet.
Edouard Bonnefous	Emile Dubois (Nord).	Charles Laurent-
(Yvelines).	Jacques Duclos.	Thouverey.
Charles Bosson.	Baptiste Dufeu.	Guy de La Vasselais.
Serge Boucheny.	André Dulin.	Edouard Le Bellegou.
Marcel Boulangé.	Yves Durand	Jean Lecanuet.
Jean-Marie Bouloux.	(Vendée).	Fernand Lefort.
Pierre Bourda.	Emile Durieux.	Bernard Lemarié.
Joseph Brayard.	Jacques Eberhard.	Jean Lhospiéd.
Marcel Brégégère.	Jean Errecart.	Jean-Marie Louvel.
Louis Brives.	Pierre de Félice.	Pierre Mailhe (Hautes-
Pierre Brousse	Charles Ferrant.	Pyrénées).
(Hérault).	Jean Filippi.	Pierre Maille
Henri Caillavet.	André Fosset.	(Somme).
Jacques Carat.	Marcel Gargar.	Pierre Marchihacy.
Roger Carcassonne.	Roger Gaudon.	Louis Martin (Loire).
Mme Marie-Hélène	Abel Jauthier	Marcel Martin (Meur-
Cardot.	(Puy-de-Dôme).	the-et-Moselle).
Charles Cathala.	Jean Geoffroy.	Paul Massa.
Léon Chambaretaud.	François Giacobbi.	Pierre-René Mathey.
Marcel Champeix.	Pierre Giraud.	Marcel Mathy.
Fernand Chatelain.	Mme Marie-Thérèse	Jacques Maury.
Michel Chauty.	Goutmann.	Roger Menu.
Adolphe Chauvin.	Lucien Grand.	André Méric.
Georges Cogniot.	Jean Gravier (Jura).	André Messager.
André Colin	Léon-Jean Grégory.	Léon Messaud.
(Finistère).	Louis Guillou.	Gérard Minvielle.

Paul Mistral.  
Gaston Monnerville.  
René Monory.  
Claude Mont.  
André Monteil.  
Lucien De Montigny.  
Gabriel Montpied.  
Roger Morève.  
André Morice.  
Léon Motais de Narbonne.  
Louis Namy.  
Jean Nayrou.  
Jean Noury.  
Marcel Nuninger.  
Gaston Pams.  
Guy Pascaud.  
Paul Pauly.  
Jacques Pelletier.

Albert Pen.  
Jean Périquier.  
Jules Pinsard.  
Auguste Pinton.  
Fernand Poignant.  
Roger Poudonson.  
Marcel Prélot.  
Pierre Prost.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
Joseph Raybaud.  
Etienne Restat.  
Eugène Romaine.  
Vincent Rotinat.  
Alex Roubert.  
Georges Rougeron.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiele.  
Guy Schmaus.  
Abel Sempé.

Charles Sinsout.  
Edouard Soldani.  
Robert Soudant.  
Marcel Souquet.  
Charles Suran.  
Edgar Tailhades.  
Louis Talamoni.  
René Tinant.  
Henri Tournan.  
Raoul Vadepiéd.  
Fernand Verdeille.  
Maurice Vérillon.  
Jacques Verneuil.  
Hector Viron.  
Joseph Voyant.  
Raymond de Wazières.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

MM. Jean de Bagneux et Louis Gros.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. René Blondelle. Pierre Bouneau. Martial Brousse (Meuse). Raymond Brun (Gironde). Claudius Delorme. Hector Dubois (Oise).	Roger Duchet. Charles Durand (Cher). Baudouin de Hauteclocque. Eugène Jamain. Jean de Lachomette. Marcel Lemaire. François Levacher.	Marcel Molle. Max Monichon. Marc Pauzet. Marcel Pellenc. Lucien Perdèreau. Paul Piales. Paul Ribeyre. Jacques Vassor.
--	--	--

**Ont voté contre :**

MM.  
Ahmed Abdallah.  
Hubert d'Andigné.  
Louis André.  
André Armengaud.  
Hamadou Barkat Gourat.  
Edmond Barrachin.  
Maurice Bayrou.  
Joseph Beaujannot.  
Jean Bertaud.  
Raymond Bonnefous (Aveyron).  
Georges Bonnet.  
Amédée Bouquerel.  
Jean-Eric Bousch.  
Robert Bouvard.  
Pierre Brun (Seine-et-Marne).  
Robert Bruyneel.  
Pierre Carous.  
Maurice Carrier.  
Albert Chavanac.  
Louis Courroy.  
Roger Deblock.  
Jacques Descours Desacres.  
Paul Driant.  
Hubert Durand (Vendée).  
François Duval.  
Fernand Esseul.

Yves Estève.  
Jean Fleury.  
Marcel Fortier.  
Pierre Garet.  
Lucien Gautier (Maine-et-Loire).  
Victor Golvan.  
Robert Gravier (Meurthe-et-Moselle).  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Jacques Habert.  
Roger du Halgouet.  
Jacques Henriët.  
Roger Houdet.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Henri Lafleur.  
Maurice Lalloy.  
Marcel Lambert.  
Emmanuel Lartigue.  
Robert Laurens.  
Arthur Lavy.  
Jean Legaret.  
Modeste Legouez.  
Marcel Legros.  
Robert Liot.  
Henry Loste.  
Ladislas du Luart.  
Georges Marie-Anne.  
Jean-Baptiste Mathias.  
Michel Maurice-Bokanowski.

Jacques Ménard.  
André Mignot.  
Paul Minot.  
Michel Miroudot.  
Geoffroy de Montallembert.  
Jean Natali.  
Dominique Pado.  
Henri Parisot.  
François Patenôtre.  
Paul Pelleray.  
Guy Petit.  
André Picard.  
Jacques Piot.  
Alfred Poroï.  
Georges Portmann.  
Henri Prêtre.  
Jacques Rastoin.  
Georges Repiquet.  
Maurice Sambron.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Jacques Soufflet.  
Pierre-Christian Taittinger.  
Henri Terré.  
René Travert.  
Amédée Valeau.  
Jean-Louis Vigier.  
Robert Vignon.  
Michel Yver.

**Excusés ou absents par congé :**

MM. Pierre de Chevigny, Alfred Isautier et Louis Thioléron.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Etienne Dailly, qui présidait la séance.

**A délégué son droit de vote.**

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Marcel Prélot à M. Michel Chauty.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	259
Nombre des suffrages exprimés.....	257
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	129

Pour l'adoption.....	171
Contre .....	86

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.